Persee

Jeanne Robert
Louis Robert

Bulletin épigraphique

In: Revue des Études Grecques, tome 91, fascicule 434-435, Juillet-décembre 1978. pp. 385-510.

Citer ce document / Cite this document :

Robert Jeanne, Robert Louis. Bulletin épigraphique. In: Revue des Études Grecques, tome 91, fascicule 434-435, Juillet-décembre 1978. pp. 385-510.

doi : 10.3406/reg.1978.4202

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reg_0035-2039_1978_num_91_434_4202

BY: creative commons

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE[1]

1. L'*Index* du Bulletin pour les années 1966-1973, rédigé par Anne-Marie Vérilhac et J. Marcillet-Jaubert, est en épreuves et aura paru avant ce Bulletin. Il comporte en un même volume les Mots grecs, les Publications et les Mots français.

2. **Corpus et recueils, mélanges, bibliographies et biographies, questions de méthode.** — Il a paru le premier fascicule du Corpus des inscriptions de *Delphes* n° 227 et le Corpus des inscriptions de *Kymè* d'Éolide nos 402-406.

3. Nous ne connaissons encore que quelques articles de la Festchrift Dörner : *Studien zur Religion und Kultur Kleinasiens, Festschrift für Friedrich Karl Dörner zum 65. Geburtstag am 28. Februar 1976* : 2 volumes de 1023 pp. et 227 pl. (*Ét. prél. relig. or. Empire romain*, vol. 66 ; Leyde, 1978). Nous analysons ici sans attendre ceux d'entre eux qui touchent à l'épigraphie.

4. W. Gawantka, *Aktualisierende Konkordanzen zu Dittenbergers Orientis Graeci Inscriptiones Selectae und zur dritten Auflage der von ihm begründeten Sylloge Inscriptionum Graecarum, Sylloge*[3] (*Subsidia Epigraphica*, VII), 316 pp. in-8° ; Georg Olms Verlag, 1977. Cette bibliographie a été rédigée pour aider les ' historiens ' à se servir plus fréquemment et plus rationnellement des

---

(1) Dans les renvois aux Bulletins précédents, le chiffre qui suit l'abréviation *Bull.* indique le numéro pour les Bulletins de 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1946-1947, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1976, 1977. Il n'y a pas eu de Bulletin 1975 pour une raison technique : pour rattraper le retard de la Revue, les années 1974 et 1975 ont paru chacune en un volume unique et non en deux fascicules ; ainsi les manuscrits du volume 1975 étaient envoyés à l'impression au moment même où paraissait le volume 1974, avec son Bulletin Épigraphique ; il n'y avait dès lors ni le temps ni la matière pour rassembler et rédiger un Bulletin 1975. Sur la meilleure façon de renvoyer au Bulletin par les numéros, voir la note initiale du Bulletin 1952. La page n'est à citer, après le numéro, renvoi indispensable, que lorsque le paragraphe s'étend sur plusieurs pages et que l'on juge utile de préciser la page dans le paragraphe. Il ne faut *en aucun cas* renvoyer à la page d'un des volumes où les Bulletins ont été réimprimés jusqu'en 1973, groupés en 7 volumes. Sur certaines questions concernant l'économie du Bulletin, voir aussi *REG*, 1958, pp. xv-xvi (L. R., *Opera Minora*, IV, 378-382). Sur l'analyse et la critique dans le Bulletin, il est indispensable de voir aussi notamment *Bull.* 1961, 1 ; 1963, 73, 300, 304 ; 1964, 352 ; 1967, 714 ; 1972, 269, 331 ; 1976, 290, 294, 295. Voir aussi *Bull.* 1971, 36, la rubrique *Sans doute*, et 1976, 18.

Persée creative commons

inscriptions dont l'usage est indispensable pour eux. Puisse-t-elle être efficace ! Puissent-ils ne pas prendre pour doctrine que leur travail se fait sur traduction ! Dans certains groupes déjà, cela est considéré comme plus moderne et plus scientifique.

5. Une mise en garde dans l'usage des *Opera Minora* de L. Robert, usage pratiqué dans des articles de directeurs de la *Z. Pap. Epigr.* Il convient de citer le tome avant le numéro des pages ; ceci pour l'usage des lecteurs qui doivent demander tel volume dans une bibliothèque ou même l'ouvrir chez eux. L'auteur même doit dire qu'il ne s'est pas chargé la mémoire pour retenir les numéros des pages au début ou à la fin de chaque volume. Plus encore, il importe d'indiquer rapidement le lieu et la date de publication primitive (ex. : *BCH* 1933), non seulement pour ceux qui ont sous la main des articles et non les *Opera Minora*, mais parce que l'oubli de la date initiale — la seule valable puisque les articles ont été photographiés (cf. *Bull.* 1973, 537) — risque d'entraîner des contresens.

6. Chr. Le Roy, *R. Arch.* 1977, 180-184 : *Voyageurs antiques et modernes en Morée, Critique et utilisation des témoignages*, pour la région du Magne, parle surtout d'*Evlya Çelebi* (le nom de la forteresse de Killi, à l'Est du Ténare, lui paraît conserver le souvenir du port Achilleios mentionné par Pausanias), *Pouqueville* (n'est pas allé dans la région ; il n'est pas une source indépendante pour les inscriptions de la région) ; un faux des frères *Stéphanopoli* envoyés par Bonaparte en 1798. L. reproduit le dessin d'un relief à Kéria dessiné par *Cyriaque d'Ancône* et la photographie de cette stèle qu'il a retrouvée. — Voir n° 204.

7. Voyageurs *français à Lapéthos* de Chypre n° 537. *Cyriaque d'Ancône* à l'Isthme de Corinthe n° 190. Le marquis de *Nointel* à Naxos n° 364. *Pococke* à Smyrne et les Hollandais H. *Van der Horst*, les deux consuls *de Hochepied* n° 407.

8. *Leake*, *Cockerell*, *Stanhope* et *Fauvel* à Oropos ; *Pouqueville* n'y est pas allé ; copies de *Koehler* chez Fauvel n° 212. *Arundell* en Éolide n° 401. *Fellows* et *Sherard* à Soma sur le Caïque n° 400. J. *Van Lennep* n° 410. Consuls et commerçants à Smyrne n° 407 ; *Spiegelthal* n° 399.

9. L'archimandrite russe *Antonin* ; sa carrière ; inscriptions copiées à Athènes au Parthénon et en Macédoine n°s 179, 284. Georges *Cousin* à Oinoanda n° 463. A. *Philippson* en Lydie n° 434. Georg *Rohde* et son activité en Turquie n°s 398, 508.

10. *Annual Br. Sch. Ath.*, 70 (1975), 177-182 : *Bibliography of A. M Woodward*, dressée par D. M. Lewis de façon complète. Elle est classée, non pas chronologiquement, mais par matières : Laconie et Ouest du Péloponèse, épigraphie et numismatique attique, Grèce du Nord (Thessalie et Macédoine), Asie Mineure (Constantinople, Pisidie et Pamphylie), Bretagne romaine, notes épigraphiques (surtout carnets de William Gell), numismatique de l'époque impériale, voyageurs et érudits de la Renaissance, topographie de la Grèce. Ce classement montre clairement la variété et l'intérêt des travaux de A. M. Woodward.

11. Lemmes et bibliographies n° 210 ; voir aussi n° 137.

12. **Égal.** — Il est dangereux de détruire l'enchaînement des faits et la logique en utilisant un signe mathématique à contresens. Il se répand dans l'épigraphie grecque elle aussi d'employer le signe égal : = pour énumérer des éditions très différentes. Nous l'avons déjà dit à l'occasion, mais la falsification du signe ' égal ' se répand comme une mode fâcheuse. On présente ainsi comme semblables

des éditions souvent très différentes ; l'une d'elles peut donner, par l'adjonction d'une pierre, un texte complet qui, *dans les citations courantes*, aurait dû laisser dans l'oubli les éditions précédentes ; ou bien telle lecture a changé le sens entièrement, ou bien telle interprétation. Or des épigraphistes tombent dans la routine d'écrire systématiquement : 3 = 2 = 5 = 8. En ces derniers temps, au lieu de citer l'édition la plus complète, la plus critique, la meilleure en un mot, on renvoie, avec cette édition, à la kyrielle des éditions devenues sans valeur, réunies chacune à la suivante par le signe ' égal '. Disons aussi en passant que ces énumérations sont le plus souvent empruntées au lemme ou aux explications de l'édition seule utilisable. Il y a d'ailleurs raison de penser qu'on a souvent recopié simplement sans les regarder cette série de citations. Il faut donner un exemple, et dans un cas où nous n'avons pas de recherche à faire pour apprécier le caractère fallacieux du signe ' égal '. Il est caractéristique et il est choisi sans aucune intention puisqu'il est emprunté à une très bonne étude, appréciée dans la suite de ce Bulletin. « Le cas d'Arrhidaios, un somatophylaque d'Antiochos IV, est particulièrement révélateur : un décret athénien dit qu'Arrhidaios est chargé en temps de guerre de la garde de la discipline au camp militaire, tandis qu'en temps de paix il se préoccupe de la personne du roi ». A l'appui, cette suite de références, que nous copions en ajoutant à chacune un numéro d'ordre pour pouvoir y renvoyer facilement dans l'explication qui va suivre. « [1] L. Moretti, *Iscr. st. ellen.*, I, 34 = [2] *SEG*, XXI, 452 = [3] L. Robert, *Hellenica*, XI-XII, 1960, pp. 92-111 = [4] *SEG*, XVI, 94 = [5] G. A. Stamires, *Hesperia*, 26, 1957, 47-51, n. 7 ». Le n. 5 est une édition princeps manquée, où rien ne fait penser aux fonctions d'un somatophylaque ; 4 est la copie pure et simple de ce texte imparfait. 3 est une réédition, avec photographie nouvelle, où le texte est modifié de façon radicale et fait apparaître une charge remplie par Arrhidaios ; ainsi notamment au lieu de [κατὰ τὸ ἀξί]ωμα τοῦ βασιλέως, on restitue : [περὶ τὸ σ]ῶμα τοῦ βασιλέως, première apparition du somatophylaque et qui rend fallacieuses et énigmatiques les éditions ou copies antérieures pour qui traite des somatophylaques. 2 est la copie pure et simple de 3, sans naturellement aucune des variantes, explications et arguments qui justifient la nouvelle interprétation ; de plus, l'auteur apparemment n'a même pas lu le commentaire de 3, puisqu'il écrit : « L. R. de formulis praecipue egit et de spondophoris etiam pauca addit » ; il aurait vu que περὶ τὸ σῶμα n'était pas précisément ' une formule '. 1 est une édition qui reproduit 3, mais donne au lecteur, avec le texte et sa traduction, un résumé substantiel des résultats obtenus. Oserons-nous dire qu'une citation comme celle que nous avons reproduite devrait se borner à alléguer *Hellenica*, accompagnée du recueil de Moretti qui permet aussi d'utiliser historiquement cette inscription ? Or la présentation, avec la série du signe ' égal ', invite expressément le lecteur à consulter n'importe laquelle de ces éditions que l'on dit semblables, équivalentes. Cf. aussi n° 405.

13. **Écriture, gravure, support de l'écriture.** — St. V. Tracy, *The lettering of an Athenian mason (Hesperia Suppl. XV)*, XXIII et 134 pp. in-4° et 40 pl. ; Princeton, 1975. Dans une introduction, pp. XIII-XXIII, *The study of lettering*, S. Dow rappelle son intérêt précoce et permanent pour l'étude de la gravure des stèles attiques et la nécessité de l'étude systématique de l'œuvre d'un lapicide ; il a guidé T. dans le choix et l'étude du lapicide de *IG*, II², 1028. Pp. XVII-XVIII, il indique les caractéristiques de onze inscriptions datées de 337/336 à 14/13 avec renvoi pour chacune à une planche des *Imagines inscr. att.*² de J. Kirchner. T. expose sa méthode et la démarche de son travail d'iden-

tification pour le graveur de IG II², 1028 et pour quatre ou cinq autres. L'inscription 1028 est un décret éphébique daté de 101-100 ; à son graveur S. Dow avait attribué 6 inscriptions, caractéristiques de sa façon de travailler et du détail de lettres importantes pour l'étude. T. groupe 20 inscriptions de l'Attique et du Trésor des Athéniens à Delphes ; celles que l'on peut dater, exactement ou dans un intervalle de quelques années, se répartissent de 131/130 à 97/96. Le texte de ces 20 inscriptions est donné pp. 15-84, avec des observations précises sur la gravure et les blancs. T. indique que notre graveur devait être né à Salamine ; il est allé à Delphes en 98/97, et il gravait des documents publics ; rien pu trouver de sa main dans les épitaphes. Étude du procédé technique de sa gravure et du type de chaque lettre ; les blancs : la disposition sur la pierre ; étude très poussée des couronnes ; les erreurs (leur classement) et les corrections (le procédé). L'opinion générale étant que le texte était peint avant d'être gravé, T. la repousse ; la plupart des erreurs, et notamment certaines, ne seraient pas compréhensibles. La pratique moderne ne prouve rien pour ces textes en petites lettres, que les lapicides modernes se déclarent incapables de graver ; avec les lettres plus ou moins grandes et monumentales de l'époque moderne, une erreur amènerait la mise au rebut du support, tandis que dans les longs textes antiques en petits caractères on pouvait corriger. « J'admets que dans la plupart des cas le texte fourni au lapicide était écrit en capitales et que souvent le lapicide pouvait le graver directement en partant de lui. Des nombreuses erreurs examinées dans la partie II, aucune ne demande pour son explication l'existence d'un texte cursif ». Les différences de détail comme τύχηι τύχει viennent du texte fourni par le secrétaire. Incision des lignes de réglage. Calcul de la présentation sur la stèle avant de graver. Les erreurs devaient être corrigées à la fin de la journée, et non après achèvement de tout le texte. « La documentation de cette étude suggère qu'à cette époque à Athènes on admettait que le lapicide faisait un travail sérieux et qu'alors il n'y avait pas de contrôle actif de son travail ». Disons qu'on ne peut nier que les magistrats ou les personnes chargées de faire graver le document n'aient eu une responsabilité ; mais naturellement, comme toujours en tout temps et en tout domaine, le sentiment de responsabilité peut s'exprimer de mainte façon, depuis un contrôle strict et tatillon jusqu'à ne pas y jeter les yeux ; il est normal aussi que l'on n'ait pas contrôlé un artisan connu comme très compétent et habile et dont le travail inspirait confiance. Mais on a cité le cas de tel décret d'Érétrie de la même époque, *IG*, XII 9, 234 : parmi les fautes corrigées et dont certaines ont pu l'être spontanément par le lapicide, une série concerne des vulgarismes courants remplacés par les formes puristes, claire intervention du commissaire, épistate, élu pour la gravure du décret et l'érection de la stèle (L. R., *Opera Minora*, I, 593-594 ; publié en 1955). On ne pourrait conclure du travail d'un graveur à celui des autres. T. traite ensuite de la peinture. « On ne saurait insister assez fermement sur ce fait : le but essentiel de la lettre gravée est de servir de réceptacle à la peinture » ; c'était indispensable pour la légibilité. La situation était tout à fait différente de la lecture de l'épigraphiste moderne qui doit souvent rechercher une lumière oblique. Comme on l'admet toujours, la peinture pouvait servir à corriger des fautes et à compléter des barres non gravées de lettres. Il est très possible que la peinture comme les corrections n'aient pas été faites après achèvement de la gravure, mais que, au fur et à mesure, on ait gravé, corrigé et peint le travail d'un jour. Compétence et intelligence de notre graveur, qui n'était pas un ouvrier faisant sa tâche mécaniquement et sans comprendre le texte (image du graveur trop répandue

en ces derniers temps). Il est représentatif des maîtres lapicides de son temps dans la technique de gravure et dans la disposition du texte. Il représente une classe d'artisans grecs, peu nombreuse, mais hautement entraînée et spécialisée, et dont le travail demandait de l'initiative et du jugement. Pp. 125-126 et pl. 40, technique différente, bien qu'avec des outils semblables, des lapicides modernes d'après un lapicide grec.

14. Gravure d'une inscription sur le Trésor des Athéniens à Delphes n° 233. — Écriture rétrograde n° 185.

15. Liste de magistrats gravée d'abord d'un coup en remontant loin auparavant, puis additions nouvelles n° 253.

16. Lettres en *bronze doré* à Nicée n° 478.

17. *Martelage* de titres de la ville à Nicée et à Sardes n° 478. Martelage à Athènes n° 166. Martelage du nom de Domitien à Gerasa n° 525 ; Néron n° 559.

18. *Bornes et rochers* n°s 337, 465. Autres inscriptions rupestres n°s 185, 264.

19. *Reliefs funéraires.* — E. Pfuhl et H. Möbius, *Die ostgriechischen Grabreliefs*, I, 1 vol. de texte (XX et 278 pages, grand in-4° avec 1127 numéros, 72 figures dans le texte, surtout des dessins) et 1 vol. de planches (XIV pp. et 169 planches), Philipp von Zabern, Mainz am Rhein ; 1977). Ainsi voit le jour le 1er volume (tout le reste sera publié en un tome II, la numérotation allant jusqu'à 2340), de la grande entreprise menée d'abord par Ernst Pfuhl (portrait) depuis le début du siècle et dont le manuscrit venait d'être achevé par l'auteur lorsqu'il mourut en août 1940. Après les difficultés et impossibilités de la période de guerre et d'après-guerre, le travail fut confié à Hans Möbius, qui a pu reprendre l'ouvrage et corriger encore les épreuves de ce volume. La préface de K. Schefold rédigée en 1940 pour le manuscrit de Pfuhl et surtout l'introduction détaillée de Möbius montrent quelle fut l'élaboration à partir du manuscrit primitif. Environ 600 reliefs nouveaux ont été ajoutés avec le progrès des recherches et des campagnes photographiques ont été faites par l'Institut Archéologique Allemand ; il y eut des révisions du manuscrit et des additions marquées entre crochets droits. En tête sont constituées deux séries : préclassique et classique. Ensuite la masse des reliefs « hellenistische und spätere » (c'est cette partie que continuera le tome II ; après une introduction sur les lieux, les époques, les sujets, le sens et l'héroïsation, l'architecture et le décor, les types, la composition (pp. 41-77) suit le catalogue, avec classement par types. Ceux des épigraphistes qui n'ont jamais séparé les épitaphes de leur support et des représentations des stèles ont la joie de saluer cet ouvrage de base ; L. R. fut en rapports épistolaires avec E. Pfuhl, qui lui écrivait, juste avant sa mort subite, sa joie d'avoir achevé l'œuvre, et avec H. Möbius ; il répondit à leurs questions, mais il n'a pas vu l'ensemble de l'œuvre. Aussi donne-t-il ici aussitôt les remarques sur certains monuments ; ces rectifications pourront servir pour les index qui clôront le tome II. — N. 112, stèle inédite de *Smyrne*. Il n'y a pas lieu de douter (« angeblich ») de la provenance, puisque c'est une précision, Bahribaba, quartier de Smyrne, qu'on n'a pas donnée pour mettre sur une fausse piste (cf. p. 76, en haut, pour les vagues provenances de villes célèbres). Les lettres qui suivent le nom Ἀττάλου et qui ne sont pas visibles sur la photographie ne sont pas des syllabes incisées sans doute récemment ; c'est le sobriquet au génitif, Κυνδαλᾶ ; voir l'estampage et l'explication dans la publication de L. R., *BCH* 1978, 518-521, 543. — La stèle de *Nicomédie* au Louvre, n. 152, est publiée maintenant aussi par L. R., *ibid.*, 395 sqq., avec commentaire sur le tremblement de terre et rectifications : στυλλεῖδαν par itacisme pour στηλλεῖδαν ; le dernier mot, περιειλήφει (le sujet est le nourricier

des enfants tués avec lui'. — La stèle n. 226, au musée d'Odessa, vient assurément de *Cyzique* (vielleicht) ou des environs à cause de la formule ὑπόμνημα (cf. *BCH* 1978, 452-453) ; elle est justement classée parmi les épitaphes de Cyzique par F. W. Hasluck, *Cyzicus* (1910), p. 285, n. 247 A. — N. 237, à *Smyrne*, avec la partie supérieure aujourd'hui disparue, dessinée par J. Keil. Il est dit avec raison : « Höchst fraglich, ob sepulkral ». La stèle n'était-elle pas dédiée dans le sanctuaire des Néméseis sur l'Agora ? — N. 296, avec pl. 54, le relief n'est pas funéraire. C'est l'image d'un dieu à la massue, qui fut publiée *Hellenica*, X (1953), 13 et pl. IV 1. « Trouvée à *Mylasa* (Milâs), 1930 ». D'après l'inventaire à Smyrne, c'est Muğla, c'est-à-dire le vilayet de Muğla, ce qui est un très vaste domaine. La région de Mylasa ne fournit pas de documents de ce genre. — N. 329, le nom de la mère Ζμερτομάρα n'est pas seulement « ungriechisch », mais exactement celtique. — N. 385, à *Périnthe*, d'après Kalinka, *Jahreshefte* 1898. Le nom de femme, au datif, Πλωτεινάδι n'a pas à être suspecté ; c'est le nom latin *Plotina* avec la forme Πλωτεινάς, si répandue pour les noms de femme en grec, qu'ils soient grecs ou latins, et dont nous avons souvent parlé dans ce Bulletin ; cf. récemment *Bull.* 1974, 330 (avec référence à des études antérieures et avec Πλωτεινάς). Après κατεσκεύασα, non pas Λατμιόνως, mais λατ[ό]μιον, nom normal de la tombe à Périnthe, puis ὡς ἐτῶν δεκαεπτά, comme déjà chez Kalinka. Ad. Wilhelm, *Beiträge* (1909), 200-201, a reconnu dans le dessin de Kalinka, en même temps que le nom de femme Χιόνη, aussi sur le bandeau l'invocation au Soleil vengeur, Κύριε Ἥλιε (repris par F. Cumont, *Il Sole vindice*, 74, n. 10). — La provenance *Pepouza* reprise pour des stèles phrygiennes d'Ütch Kuyu et de Bekilli des *MAMA* IV n'a aucun fondement : n. 450 et 517. — N. 515, la provenance Kadın Khan doit être traduite par *Laodicée de Lycaonie*, comme il est fait pour le nº 528. — La stèle 547 est bien classée à la moderne *Bartin* en Bithynie d'après G. Mendel qui l'y copia (*BCH* 1901), alors que l'inventaire du Musée de Stamboul portait (cf. p. 75) : « Koska, Istanbul » ; à Bartin elle ne venait pas de loin. — La stèle de Leyde, 569, avec épigramme pour un enfant tombé d'un arbre, acquise à *Smyrne*, doit venir de là ou de la région (couronnes avec ὁ δῆμος). P. M. disent du relief : « kräftige Arbeit wohl der Mitte des 2. Jhs. v. Chr. ». W. Peek proposait, d'après l'inscription, IIe siècle p. C. L. R., *Hellenica*, XI-XII (1960), 586-588, montrait que l'écriture n'indiquait pas qu'il fallût descendre jusqu'à l'Empire, mais que les formes cursives sur la pierre étaient une imitation de l'écriture des manuscrits, en même temps qu'il traitait du thème de l'accident et du style. Nous entendons par « basse époque hellénistique » le IIe siècle a. C. avancé et le Ier. Il n'y a donc pas de divergence dans les datations de l'épigraphiste et des spécialistes des reliefs. — N. 580, de la région de *Külahya* ; la formule τὸν θεόν σοι n'est pas exclusivement chrétienne. — N. 606, stèle avec couronnes. Il faut ponctuer entre οἱ Ῥωμαῖοι et Τηίων, comme l'a montré P. Roussel. — Nº 652, à Karamürsel, sur la rive Sud du golfe de *Nicomédie*. Sur l'architrave, Πόπλιος Λευκίῳ ἀδελφῷ καὶ Ἀλύπῳ ἀδελφῷ καὶ Χρυσάμῃ τῇ ζώσῃ τὸ μνημεῖον κατεσκεύασεν κτλ. Le nom Χρυσάμη surprend, l'article est incompréhensible avant ζώσῃ. On attend un terme de parenté et on est amené à chercher Χρύσᾳ μητρὶ ζώσῃ. — N. 689, stèle à *Rhodes* de Μολης Μασου Ὀλυνπηνός et de sa famille. « Rohe Arbeit der späten Kaiserzeit ». Il semble clair que Rhodes a reçu ce relief de la côte lycienne, source d'exploitation pour les amateurs qui se fournissaient à Rhodes ou conséquence des relations maritimes de Rhodes. On ne comprend pas qu'un pareil relief (sechs puppenartige primitive Figuren) ait été sculpté à Rhodes, fût-ce pour une famille d'*Olympos*

de Lycie qui s'y serait fixée. C'est le style de basse époque de la Lycie et il y a toute apparence que la pierre est venue d'Olympos même, port côtier : l'ethnique Ὀλυμπηνός ne s'y oppose pas (cf. *TAM*, II 3). — N. 712, à *Cyzique* (Mendel, III, 900), il faut transcrire Ἀπολλώνιε τρόφιμε καὶ Φιλοθέα τροφίμη, et non les noms Τρόφιμε, Τροφίμη ; c'est la condition des deux défunts, sans patronyme. — N. 717, avec épigramme. Dans Νειλέα on a vu jusqu'ici un nom (l'inscription déjà connue par W. Peek, *Bull.* 1942, 159 ; *Gr. Versinschr.* 1728), et non pas un « grossier itacisme » pour νηλέα, adverbe. Voir ci-après n° 474. — N. 731, au musée de *Selçuk*, remploi pour Ποθοῦσα Πυρούζη ; il faut couper : Πύρου, ζῇ : Pothousa fille de Pyros ; elle est encore vivante. — N. 734, à *Chalcédoine*, Ζώτιχος υἱὸς Σειλιανοῦ Ἐνιαυτοῦ, d'après I. Miliopoulos dans G. Weber, *Ath. Mitt.* 1897, 352. Ad. Wilhelm, *Sitz. Ak. Wien*, 142, IV (1900), Ἔτος *und* Ἐνιαυτός, 13-14, a expliqué depuis longtemps : ἐνιαυτοῦ, âgé d'un an. Il élucidait en même temps une épitaphe de Cos : Ἐλευθέριν Ἐφηδικοῦ ἐνιαυτοῦ. — L'inscription inédite des environs de *Brousse*, n. 764, n'est pas en ordre. Au début, μὴ τέλειος, plutôt qu'un nom Μητέλειος ; à la fin de cette ligne n'a-t-on pas ξείνη ou ξείνῃ ? ; ἐγ (à tirer de γε ?) ; début de la ligne 2 : Πεῖος, et non Τεινήξειος. L. 4, non pas Λευκὸς δὲ πατήρι στήλην ἀνέθηκεν, mais πατὴρ ἱστήλην, avec cette forme courante à époque avancée (cf. *Bull.* 1973, 82, p. 75, vers le bas). — N. 782, corriger la faute d'impression, l. 2 : εἰ ; c'est ει', le 15 du mois de Daisios, dont la mention précède. — N. 788, pour le texte, cf. *R. Phil.* 1934, 270. — N. 789, « aus Myrlea bei Aizanoi » ; il n'y a aucun rapport géographique entre ces deux villes. Myrléa est le nom de la ville à l'époque classique détruite et reconstruite sous le nom d'Apamée par Prousias I. Le Bas-Waddington, seule source, n. 1130, classe l'inscription à ' Apamée des Myrléens ' ; la ville devint colonie romaine, d'où l'épitaphe latine dont il s'agit ici. Elle a été copiée à Mudanya, le site d'*Apamée* et le port de Prousa et de Brousse. — N. 790, « aus Cadis bei Aizanoi ». Il s'agit de *Kadoi*. — N. 791, Gaziantep (de Dolichè), d'après Mussche, *BCH* 1959, 543, et fig. 1 : Βρουι Κοσκώνιος ἄωρε χαῖρε. L. R. a retrouvé le *nomen* Βρούτ(τ)ιος, *Brutlius*, *R. Ét. Anc.* 1960, 346-351 ; cette lecture et cette explication ont été naturellement adoptées par J. Wagner, *Seleukeia am Euphrat-Zeugma* (1976 ; cf. *Bull.* 1977, 531), 220-221, n. 83 (avec provenance précise : Belkis-Zeugma) ; pour l'oiseau, W. voit « eine Taube » plutôt qu'un *porphyrio*. — N. 999, d'après Hula et Szanto (1894), « in Yenikler in Karien ». C'est chez ces voyageurs comme chez Paton et Kiepert, Yemikler ; Kemikler (les Os) chez A. Laumonier et dans les deux catalogues des villages turcs. Surtout il faut marquer qu'il s'agit des environs de *Bargylia*, et précisément de la région du sanctuaire d'Artémis à Kindyè. — N. 1043, on a une lecture de l'inscription accompagnant le relief funéraire à Stamboul *Anzeiger* 1933, 139, n. 52. Le texte est rétabli par L. R., *CRAc. Inscr.* 1978, 265-266 ; il provient de la *Phrygie*. — Relevons enfin p. 76, sur la destinée moderne de ces sculptures, une triste constatation que le voyageur a eu tant d'occasions de faire : « de sévères lois d'antiquités font là sans doute plus de mal que de bien ; en définitive, des gens irrités brisent ou murent leurs reliefs ».

20. *Milliaires*. — A Thessalonique n° 291.

21. **Inscriptions céramiques**. — G. Annibaldis et O. Vox, *Glotta*, 54 (1976), 223-228 : *La più antica iscrizione greca*. Dans la fameuse inscription du *Dipylon* sur un danseur, après l'hexamètre A. et V. aboutissent à la lecture suivante : τοτο (= τοῦτο) δέκνυ (= δείκνυ) μιν. Traduction de l'ensemble : « Chi fra tutti i danzatori si esibisce più graziosamente, questo (vaso) lo indica (mostra, signala) ».

22. À Corinthe n° 199. À Panticapée n° 343.

23. *Timbres amphoriques.* — Chr. Börkel, *Z. Pap. Epigr.*, 28 (1978), 35-39 : *Zur Datierung einiger Inschriften aus der rhodischen Peraia*, qui prépare une nouvelle édition des anses d'amphores du musée de Berlin et du musée de Pergame, veut utiliser des séries d'anses rhodiennes datées d'après la chronologie établie par Virginia Grace. Il a choisi pour cela des baux d'Amos, dans la Pérée rhodienne, publiés par P. M. Fraser et G. E. Bean, *The Rhodian Peraea*, pp. 6-20 (*Bull.* 1955, 214). Le prêtre de Rhodes qui date le n. 8 est Aristeidès. A la date de l'édition, on connaissait un éponyme de ce nom dans la série d'anses rhodiennes qui ont été datées dans la période 210-175 a. C. et les éditeurs avaient dit qu'une date vers 200 convenait bien à l'inscription. Depuis on a trouvé deux autres prêtres d'Hélios du nom d'Aristeidès, l'un dans la série datée de 240 à 210, l'autre dans celle de 150-108. Comme dans l'un des baux, n. 10 a, l. 7, il y a ἐφ' ἱερέως au lieu de ἐπ' ἱερέως, B. voit dans l'Aristeidès de ces baux le plus récent : « Angesichts der Seltenheit der Abweichung von der Psilosis des ιερ- Stammes in Nr. 10, für die sich erst nach der Mitte des 2. Jhs. einige Beispiele nachweisen liessen, wird man dem jünsgten, in Periode V gehörenden Aristeidas den Vorzug geben ». Cela ne nous paraît pas convaincant. Le nom d'Aristeidas n'est pas un nom rare et il pourrait bien y avoir un autre éponyme de ce nom qui ne serait pas connu par des anses d'amphores. On ne peut pas attribuer une date ferme aux inscriptions d'Amos d'après ces trois séries de timbres rhodiens. Ce n'est pas plus décisif que l'écriture, critère qu'écarte B., dont on ne peut d'ailleurs pas juger dans le cas présent. — De même, pour le n. 16 de Fraser-Bean, [ἐπὶ] ἱερέως (B. écrit ἐπ' ἱερέως, sans crochets) τοῦ Ἁλίου Ἀγησίππου, daté par les éditeurs « apparently » du IIe a. C., B. dit que les formes des lettres et la photographie (fort peu lisibles sur la planche 7 de F. B.) trompent, car cet éponyme d'après des anses d'amphores était de la période 240-225. Mais le nom Agésippos non plus n'est pas rare et le prêtre de l'inscription pourrait ne pas être celui des timbres amphoriques. L'absence de patronyme, et dans ces inscriptions et sur les timbres, restreint ces possibilités d'identification. — P. 38, note 23, B. critique l'attribution à Rhodes par Ad. Wilhelm d'un fragment de décret du musée d'Alexandrie avec ἐφ' ἱερέως Διοτέλους, *Beiträge*, 323-324 ; mais il n'a pas vu que Wilhelm lui-même y avait renoncé *ibid.*, 379. Plaumann, *Klio*, 13 (1913), 485 sqq. et M. Segre, *Bull. Alexandrie*, 1938, 7-8, qui a revu le texte, l'approuvant, ont dit que le décret émanait de la cité d'Alexandrie (cf. *Bull.* 1939, 538) ; de même P. Jouguet en 1948 dans son article sur *Les assemblées d'Alexandrie à l'époque ptolémaïque*, *Bull.* 1949, 221. La question ne se posait donc plus depuis longtemps.

24. J.-Y. Empereur, *Bull. Inst. Caire*, 77 (1977), 197-233 et pl. 33-40 : *Timbres amphoriques de Crocodilopolis-Arsinoè.* Sur 95 timbres, 91 sont rhodiens, comme on l'attend nécessairement, 2 de Cos, 1 latin. Ils iraient de la seconde partie du IIIe siècle au IIe. Les considérations chronologiques et pseudo historiques ne portent pas. On ne voit pas l'intérêt de la publication d'une telle collection, où il n'y a rien que de banal et dont l'ensemble n'enseigne rien. On comprend encore moins la publication intégrale des photographies de ce tout venant déjà connu. A quoi servent de telles listes et de telles redites?

25. Timbres de Rhodes en Syrie n° 520 ; à Rome n° 569. De Thasos à ' Mesembria ' n° 312.

26. *Tuiles et briques estampées.* — À l'Odéon d'Athènes n° 168. À Coronée n° 222. De Lilaia à Érôchos n° 236. À Vibo Valentia n° 578.

27. **Tablettes civiques** à Kymè ou Pitanè nº 401. **Tablettes de plomb** pour la cavalerie athénienne nos 162-163. **Jetons** pour l'armée à Athènes nº 164.

28. **Poids** de plomb nº 272.

29. **Abaques** nº 264.

30. **Table de jeu** nº 428.

31. **Fibule** inscrite nº 533.

32. **Sceaux et parasèmes.** — A Delphes nº 228 ; à Cos nº 360 ; à Istros nº 334.

33. **Tablettes d'imprécation et documents magiques.** — D. R. Jordan, *Z. Pap. Epigr.* 28 (1978), 84-86 : *A silver phylactery at Istanbul.* Une tablette d'argent avait été signalée par G. Neumann, *Kadmos*, 8 (1969), 170-171, comme contenant des signes énigmatiques et semblables à des lettres. G. Pugliese Carratelli, *Parola del Passato*, 24 (1969), 307, reconnut qu'il s'agissait de signes magiques et de lettres cursives répétées ou groupées comme sur des tablettes magiques. J. transcrit ce texte et il en donne une bonne photographie. La feuille d'argent avait été roulée et, selon Lütfi Tuğrul, elle avait été trouvée dans la région d'*Aksaray* (Philomélion) et de *Konya* (Iconion).

34. Sophie Kambitsis, *Bull. Inst. Caire*, 76 (1976), 213-223 et pl. 30-31 : *Une nouvelle tablette magique d'Égypte, Musée du Louvre, Inv. E 27145, IIIe/IVe siècle*, édite l'inscription grecque de l'ensemble magique signalé par P. du Bourguet, *Rev. du Louvre et des Musées de France 1975*, 255-257 (probablement d'*Antinooupolis*), qui se compose d'une tablette de plomb de 11 cm de côté environ roulée dans un vase d'argile, où se trouvait aussi une statuette de femme en argile, à genoux, les mains liées derrière le dos et percée de 11 aiguilles dans toutes les ouvertures (photographies de la statuette et de la lamelle de plomb). Il y a 28 lignes d'une écriture ressemblant à celles des papyrus du IIIe et du IVe siècle. K. a rapproché de ce charme d'amour les prescriptions du grand papyrus de la Bibliothèque Nationale de Paris, K. Preisendanz, *Papyri Graecae Magicae*, I², n. IV, qui donne ll. 296-434, la recette d'un « merveilleux charme d'amour à lier », comportant deux opérations, la *praxis* : façonner en cire ou terre de potier une figurine à l'image du dieu Arès et une autre à l'image d'une femme à genoux, les mains derrière le dos et percée de treize aiguilles de bronze à des points précis en traçant des mots magiques sur elle ; réciter une incantation et l'inscrire sur une feuille de plomb, attacher cette feuille aux figurines d'une certaine façon et mettre le tout auprès de la tombe d'un homme décédé avant l'âge ou de mort violente. Il y a quelques différences dans l'exécution et aussi dans le texte, le *logos*, et K. y voit l'influence d'un manuel de magie autre que le papyrus de Paris. Comparaison avec 3 textes parallèles, deux de Cologne et un du Caire, plus proche de celui de Paris. L'originalité essentielle de la nouvelle tablette est de nommer le mort adjuré d'accomplir le charme, Antinoos ; plutôt que le favori d'Hadrien, K. penche pour un homme quelconque, le nom étant fréquent en Égypte. K. donne le texte en soulignant les mots qui se lisent dans le papyrus de Paris. Sarapammon, fils d'Aréa (Areia), ordonne au démon Antinoos de chercher Ptolémaïs, fille d'Aïas, fille d'Origène, de la lier, de l'empêcher d'aimer un autre homme, de boire, de manger, dormir, jusqu'à ce qu'elle vienne à lui, soumise pour toujours. Alors seulement il libérera le démon. Au début, adjuration à des dieux et aux démons chtoniens, ἀώροις τε καὶ ἀώραις, μέλλαξι καὶ παρθένοις. Nous ne pouvons reproduire ce texte très intéressant dont K. marque les différences avec les tablettes connues.

35. Un nom à Sélinonte nº 581. Pas de magie sur un vase de Panticapée nº 343.

36. **Tablettes ' orphiques '.** — R. Merkelbach, *Z. Pap. Epigr.*, 25 (1977), 276 : *Ein neues ' orphisches ' Goldblättelchen*, signale, d'après W. Burkert, qu'une nouvelle tablette de ce groupe, trouvée en *Thessalie* et que l'on date vers 330 a. C., est au Paul Getty-Museum et a été publiée dans une brochure du Musée. Il donne ces 5 lignes en majuscules : « eine Art Überkreuzung der Kreta-Täfelchen und der längeren B.-Texte ».

37. **Inscriptions gréco-juives.** — A Akmonia n° 469. Sans doute épitaphe d'une Sara à Tyr n° 522, n. 164. Samaritains n° 522, n. 168 ; n° 532.

38. **Inscriptions chrétiennes et byzantines.** — D. Feissel, *BCH* 1977, 209-228 : *Notes d'épigraphie chrétienne (II)*, donne une nouvelle série d'études sur des documents de provenances diverses, soit en en publiant de nouveaux, soit en corrigeant des éditions précédentes ou les commentaires. Voir Athènes, Laurion, Corinthe, Argos, Larisa, Héraclée des Lyncestes, Théra, Nicée.

39. C. Foss, *Z. Pap. Epigr.*, 25 (1977), 282-288 : *Two inscriptions attributed to the seventh century A. D.* Pp. 282-284, *A mosaic of Corycus.* L'inscription sur mosaïque *MAMA*, II, p. 107, avec la formule οὗ τὸ ὄνομα ὁ Κύριος γινώσκι employée par le dédicant, « Celui dont Dieu seul connaît le nom qu'il portera parmi les élus » (cf. G. Pugliese Carratelli, *Bull.* 1956, 23), se termine par un signe, interprété tantôt par *psi*, tantôt par un *sampi* et MA, ce qui l'avait fait dater soit de 741 de l'ère séleucide, 429 p. C., soit de 941 de la même ère, 629/630. F. s'étonne de l'absence du mot ἔτους ou de son abréviation pour une date et attendrait aussi à cette période une indiction. Il suggère que ces lettres sont une isopséphie (renvoi pour cet usage à *Bull.* 1964, 618) ou du nom du dédicant, ou « less probably » d'une bénédiction ou d'une prière. Mais si Dieu seul connaît ce nom, on ne peut l'indiquer même en isopséphie. Si la formule n'est entendue, comme ce fut sans doute souvent le cas, que comme une expression de pieuse et humble discrétion renonçant à tout étalage et écartant toute considération et tout remerciement en ce monde, serait-il indiqué de laisser au lecteur une possibilité de découvrir l'identité par l'isopséphie ? Ou le ' chiffre ' n'est connu que de Dieu seul comme le nom, — ou l'auteur ne cacherait son pieux anonymat que pour exciter la curiosité d'un lecteur rompu à l'exercice de l'isopséphie et opérant, dans sa recherche, sur le petit nombre des personnes de la communauté en mesure de payer un travail de mosaïque ou d'architecture. Dans l'inscription du Laurion citée à l'appui, où l'on dit οὗ ὁ θεὸς οἶδεν τὸ ὄνομα καὶ τὸν ἀριφνὸν (= ἀριθμόν, le chiffre) ἐκαλιέργησεν, le ' chiffre ' n'est pas indiqué. — P. 285-288 : *The era of Apollonia in Pisidia.* Une inscription de cette ville, *MAMA*, IV, 225, qui mentionne une construction, datée ἔτους ἑξακοσιοστοῦ ἑβδομικοστοῦ, a été attribuée au VIIe siècle, soit en 645 d'après l'ère de Galatie, soit 651, d'après l'ère d'Actium. Comparant l'inscription *MAMA*, IV, 240, de Tymandos, qui faisait partie jusqu'à Dioclétien du territoire d'Apollonia et n'était pas cité indépendante, avec Μεννέας Ἄππας Διογένης υἱοὶ Διογένους, en une année 284, il identifie Appas à Αὐρ. Ἄππας, fils de Diogénès, de *MAMA*, IV, 189, en une année 301 ; entre les deux années, Appas a acquis le droit de cité romaine ; l'année 212 se place entre les deux et seule l'ère de Sylla, 85/84, convient ; c'est l'ère d'Apollonia et elle doit s'appliquer aux inscriptions datées de la cité que F. a rassemblées.

40. Utilisation des inscriptions dans un ouvrage sur la pauvreté n° 100. La malédiction de Judas n°s 38, 195. Anges chrétiens et la tombe n° 355. Isopséphie n°s 39, 179.

Voir n°s 100, 118, 179, 186 *a*, 188, 190, 195, 252, 260, 263, 265, 284, 290, 304, 306, 321, 337, 355, 385, 400, 472, 479, 480, 494, 495, 496, 497, 498, 500, 504, 505, 507, 518, 521, 522, 527, 534, 547, 571.

41. **Musées et collections, pierres errantes, provenances.** — *Amsterdam*, objets égyptiens n° 546. *Leyde*, *Londres* et *Angleterre* n°s 43, 407. *Odessa*, épitaphe de Cyzique n° 19.

42. *Prague.* — L. Vidman, *Zprévy Jednoty Klasichych filologu*, 18 (1976), 99-105 : *Duo tituli inediti Musei Nationalis Pragensis.* La seconde inscription est latine. La première est de provenance inconnue ; « Rome n'est pas exclue » : Θ(εοῖς) Κ(ατα)χθονίοις. Καλύκη Φιλουμένῳ χάριν μνήμης ἀνέθηκε συνβίῳ Φιλουμέν(ῳ) συνζήσαντι ἔτη κ'. Plaque de marbre ronde sans ornements.

43. G. Petzl, *Talanta*, 8-9 (1977), 80-99 : *Aus alten Inschriften-Kopien*, étudie les copies prises à Smyrne par le Hollandais Isaac Van der Vecht. Voir ci-après Alexandrie Troas, Smyrne (et aussi pour Tralles). Ici les provenances incertaines. P. 90, n. 28 : l'inscription *CIG*, 1976, attribuée à Thessalonique, a bien été portée de *Lampsaque*, *ibid.*, 3645 comme l'a vu L. Robert ; c'est Van der Vecht lui-même qui l'apporta à Smyrne, d'où elle fut envoyée à Leyde. — P. 91, n. 29, deux copies d'une inscription de provenance inconnue. Ὁ δᾶμος Π. Δέκμιον Πο(πλίου) υἱὸν Σεβῆρον ; ensuite IPA/XAMENON ; P. en tirerait (ἀρχ)ιρα(σ)άμενον ; n'aurait-on pas plutôt ἱρα(σ)άμενον ?) ; puis καὶ γυμνασιαρχήσαντα καὶ ἀγωνοθετήσαντα λαμπρῶς <ως> πέντ[ε ἡμέρας ?]. Cette dernière formule — nombre de jours — s'appliquerait plutôt à un *munerarius* donnant le nombre de jours des combats de gladiateurs et des chasses ; ne convient-il pas plutôt de suggérer πεντ[άκις] ? Les formes dialectales δᾶμος et ἱρασάμενον ne rendent-elles pas l'attribution à Mytilène très probable, puisqu'une autre inscription de la série en provient ? L'éditeur l'a suggéré moins précisément : « Etwa aus Lesbos ? ». — P. 92, n. 30 : Γαίῳ Ἰουλίῳ Καίσαρι ἀρχιρεῖ αὐτοκράτορι καὶ σωτῆρι. — P. 92-96, n. 32 : inscription inédite avec une épitaphe intéressante. Nous n'indiquons pas avec un point les lettres corrigées de façon sûre et proche de la copie : — ἄλλων ἀνθρώπων ἰς ταύτην τὴν σορὸν, ἢ μετα<ρ>θῖναι ἰς ἄλλον τόπον ταύτην τὴν σορὸν, ἣν ἡμεῖς κατασκευάσαμεν, δώσει προστείμου ἰς τὴν πόλιν (δηνάρια) αφ' καὶ τῷ φορτηγίῳ τῷ ἐπὶ τοῦ λιμένος (δηνάρια) σν', οἵτινες καὶ φροντίζιν μέλλ<ω>ουσιν περὶ ταύτης τῆς σοροῦ. P. ne peut décider entre *Smyrne* et *Alexandrie de Troade*, d'où provient l'inscription *Bull.* 1974, 459 : ἀποτείσει τῷ προνοοῦντι τῆς σοροῦ φορτηγίῳ τοῦ ἐμπορίου (δηνάρια) βφ'. Sur ces collèges de portefaix, voir ci-après n°s 120, 408, 409, 508.

44. *Pierres errantes.* — De Tanagra à Oropos n° 212. A Halmyros n° 252. De la Lydie au musée d'Adana n° 437. D'Olympos de Lycie à Rhodes n° 19. De Rome un morceau dans la catacombe de St. Callixte, un autre à Rome, puis à Florence n° 565. Voir n° 43.

45. Pas de transport d'un fragment de décret de Rhodes à Alexandrie n° 23. Pas de Chypre à Alexandrie n° 549.

46. *Provenances.* — Stèle funéraire de Zeugma, non de Dolichè n° 19. Voir n° 45.

Vandalisme. — Chemin de fer du Méandre n° 513. Cf. n° 19 *i. f.*

47. **Faux.** — N°s 6, 547.

48. **Épigrammes.** — C. Gallavotti, *Rend. Acc. Lincei*, 31 (1976), 207-238 : *I due incunaboli di Alene el Pitecusa ed altre epigrafi arcaiche*, traite des inscriptions du Dipylon (danseurs), de Pithécousa (coupe de Nestor), de Corinthe (les danseurs et l'aulète), d'Athènes (kylix de Képhisophôn) ; *IG*, I^2^, 484 ; 672 ; épitaphe de Kéramò ; Raubitschek, *Dedications*, 326-327 sur les Panathénées.

49. Dédicaces en vers n° 115.

Voir n°s 19, 36, 65, 66, 96, 142, 167, 168, 171, 185, 201, 232, 246, 262, 265,

287, 297, 327, 328, 333, 334, 355, 366, 374, 385, 393, 398, 426, 427, 436, 458, 464, 474, 480, 482, 483, 485, 494, 498, 499, 509, 510, 522, 554, 573.

50. **Rapports avec la littérature.** — Sanctuaire d'Hélène et de Ménélas à Thérapnè n° 203.

51. Légendes de fondation et parentés de villes, Persée, Pégase n°s 508, 512.

52. *IG*, XII 5, 611 et *Simonide*, n° 366.

53. Allusions dans la littérature attique au serment des éphèbes, serment civique, n° 183. Représentations dramatiques à Athènes n° 156 ; chœurs n° 155.

54. *Diogène le Tragique* dans Athénée et les Iraniens en Lydie n° 447, note 24. — [*Démosthène*], Contre Phormion n° 69.

55. *Dion de Prousa* et discours à Tarse : divinités, Persée, éloge de la ville n° 508.

56. *Hérode Atticus*, Polydeukiôn et la datation nouvelle de l'archonte athénien Dionysios ; des passages de *Philostrate*, *Lucien* dans le Démonax, *Aulu-Gelle*, n° 168.

57. Le rhéteur *Antiochos d'Aigeai* dans Philostrate n° 512.

58. *Pausanias*. Chr. Le Roy (n° 6), 183-184, parle rapidement des opinions extrêmes exprimées sur la valeur de cet auteur d'un guide. Signalons qu'à notre avis il est indispensable de distinguer chez Pausanias deux aspects différents : le périégète, dont on peut confirmer souvent la valeur, et l'historien, qui est déplorable, comme on le reconnaît généralement et dont il s'agit dans l'article de M. Holleaux, *Études*, I, chap. X, 187-193, sur « la destruction d'Haliarte par les Perses », pages dont les conclusions ont été acceptées par tous. — Sur le culte iranien à Hypaipa n° 447. Apollon de Magnésie du Méandre n° 431.

59. *Élien de Préneste* et un poème cosmogonique sur la création dans le Latium n° 573.

60. Écoles philosophiques et les ' diadoques ' à Athènes et à Ancyre n°s 169, 492. N° 169, le philosophe *Juncus* dans Stobée. Le philosophe épicurien *Diogène d'Oinoanda* n° 463.

61. Le poète *Nestor de Laranda* n° 570.

62. *Oracles Sibyllins* et termes agonistiques, n° 478, 33, note 161.

63. *Nonnos* et la légende de la nymphe Nikaia à Nicée n° 478. L. Robert (n° 508), 113-116 : la composition des Dionysiaques et les lectures publiques ; la compétition sur l'origine fabuleuse de villes.

64. *Étienne de Byzance* et l'étymologie grecque d'Hypaipa n° 447.

65. *Anthologie*. — P. Chamoux, *Mél. Léopold Sédar Senghor* (1977), 37-41 : *Sur une épigramme de Théaitétos de Cyrène*. Ch. rapproche de l'épigramme *AP*, VII, 444, sur la mort de 80 personnes, libres ou esclaves dans l'incendie nocturne d'une maison, après beuverie, l'épitaphe métrique de Délos *Bull.* 1964, 323, de 30 personnes mortes dans un incendie. Il écrit là, v. 5 : ἀνθρακιῆς ou ἀνθρακιῆσ(ι), dépendant de ἐκάλυψεν. Cf. aussi, pour Délos, *Bull.* 1965, 61, pp. 89-90, l'épitaphe de 22 esclaves, qui pourrait se rapporter au même incendie.

66. Le poète *Boéthos de Tarse* n° 458. VI, 342, à Cyzique n° 393. IX 248 n° 458. IX 557 ; sur un coureur de Tarse n° 508 ; IX 572 ; *Lucillius* n° 534.

67. *Évangile de Matthieu* et les dix vierges n° 497.

68. **Signatures d'artistes.** — Un sculpteur athénien à Chalcis n° 383. Sculpteur à Oropos n° 212. À Phlionte n° 191. Signature sur la plinthe n° 566. Mentions de sculpteurs dans l'inventaire d'un gymnase à Athènes n° 160.

69. **Rapports avec la numismatique.** — R. Bogaert, *Rev. belge Numism.*, 123 (1977), 17-39 : *Le cours du statère de Cyzique à Athènes aux Ve et IVe siècles avant*

J.-C. État de la question, fait le point sur les études qui ont paru sur la question du cyzicène, son rapport avec la darique, études d'analyses de statères suivant diverses techniques, ou études utilisant des inscriptions ou des textes littéraires, depuis son article de 1963 ; cf. *Bull.* 1964, 64. Il expose la théorie de chaque auteur et la critique s'il y a lieu (notamment les conclusions d'après certaines analyses techniques de J.-P. Guépin et la contestation par P. Marchetti, *Rev. belge Num.*, 122 (1976), 35-58 : *Le cours du cyzicène au IVe siècle*, de son interprétation de Xén., *Anab.*, VII, 6, 30, et du discours *Contre Phormion*, 23-26). Tout en apportant quelques modifications à certains de ses calculs, il maintient sa position (p. 39) : « Nous pouvons donc conclure que les trois cours qui sont attestés indirectement dans les sources et les trois cours que nous avons établis sur la base du cours de la darique correspondent très bien aux fluctuations du rapport or : argent ». Pour les études examinées dans cet article qui touchent à des inscriptions cf. *Bull.* 1966, 70 (W. E. Thompson et deux autres articles de Bogaert) ; 1971, 246 (S. K. Eddy) ; 1973, 124 (W. E. Thompson). — Cyzicènes à Olbia et ailleurs n° 349.

70. G. Manganaro, *Scritti storico-epigrafici in memoria di Marcello Zambelli* (Univ. Macerata ; 1978), 221-240 : *Fiscalismo monetale nella città cretesi*. I, pp. 221-238 : *Riconiazione, contromarche e leggi monetali a Creta*, étudie les deux inscriptions de Gortyne, *I. Cret.*, IV, 162 et 163, en proposant des modifications. II, pp. 238-241, *L'argento 'stephanephoros' di Creta*, étudie les émissions de sept cités crétoises frappées au début du IIe siècle à l'imitation des types d'Athènes.

71. Épithètes concernant la monnaie à Amorgos n° 372. Monnaies de Byzance et de Nicée : pas de nasses, mais des torches, *BCH* 1977, 102, note 69. Assos et les monnaies des Éoliens n° 402. Monétaires de Kymè n° 404. Types de Nysa et de Magnésie du Méandre n°s 449, 430. Monnaies de Nicée, de Nicomédie et de Kios à l'époque impériale : titres, types, concours. Monnaies de Tieion et à Tieion n°s 477, 478. Monnaies d'Aigeai ; Persée et la tête de la Gorgone n° 512. Monnaies de Tarse : Apollon Patrôos et Argien, Apollon Lykeios, Persée, le pêcheur n° 508 ; le blé d'Égypte n° 508. Un type à Mopsueste n° 511. Persée à Iconion et le monnayage autonome n° 508.

72. Identification de petites villes par des monnayages rares : Tragilos n° 296 ; Zônè (Mesembria) n° 312 ; les Kéraïtes de Pisidie n° 501.

73. **Tarif de Dioclétien.** — J. Reynolds-M. Crawford, *Z. Pap. Epigr.* 26 (1977), 125-151 : *The Aezani copy of the Prices Edict*, donnent une nouvelle édition, revue avec persévérance, de l'exemplaire latin du Tarif de Dioclétien à Aizanoi. Il contient, avec un apparat critique, diverses améliorations et des commentaires sur certains produits ou métiers. A l'occasion, remarques sur le texte de Stratonicée.

74. **Calendriers et chronologie.** — Èreş en Asie Mineure n° 39.

75. **Institutions.** — F. Bourriot, *Recherches sur la nature du génos, Études d'histoire sociale athénienne, périodes archaïque et classique* ; 2 vol. in-8° (dactylographie polycopiée), 1421 pp. in-8° ; Lille et Paris (Champion), 1976). Cette vigoureuse critique de la conception traditionnelle du génos et dont, en tout cas, la partie destructrice est bien réussie — ceci sans vouloir porter aucun jugement critique sur la partie de reconstruction —, ne ressortit pas proprement à un Bulletin Épigraphique, bien que naturellement les inscriptions aient servi de base dans l'histoire de certains *génè* attiques. Nous signalons seulement, pp. 485-491, l'utilisation judicieuse des témoignages recourant de cadres à l'image

76. La cité grecque, pas morte à Chéronée, à l'époque hellénistique n° 346. Évolution n° 78.

77. ' Anatolien ' et cités grecques de l'Égée n° 346. Établissements perses dans l'Asie Mineure occidentale n° 447. Légendes de fondation de villes et parentés n°s 508, 512. Fondation de villes par Lysimaque n° 478. Ethniques et villes éoliennes n° 403. L'ethnique Βαρκαῖος n° 555. Ethniques chez Polybe n° 555.

78. L. Moretti, *Riv. Fil.* 1977, 5-11 : *Mileto, le sue colonie e l'istituto dell'evergesia.* Partant de l'inscription de Didymes, *I. Didyma*, 259, M. cherche à montrer qu'à la différence d'Athènes et des cités de la Vieille Grèce, le titre d'évergète était attribué aussi aux citoyens, et pas seulement aux étrangers ; il veut en trouver des exemples à l'époque hellénistique à Milet et dans ses colonies d'Istros, Olbia et Apollonia Pontique, comme à Mylasa (la situation de Mausole, d'Hécatomnôs et d'Idrieus à Mylasa, qui lui faisait son plus ancien exemple de beaucoup, est tout à fait particulière ; la différence des textes où ils sont appelés Μυλασεύς et de ceux où ils n'ont pas cet ethnique, comme à Caunos, ne nous paraît pas une question de chronologie), Priène, Lissa, Pergame, Kymè et Hanisa en Cappadoce (il paraît étonnant de lier, sous ce rapport, Hanisa et le Bosphore Cimmérien, et non moins de placer Olbia dans le Bosphore Cimmérien). La question ne nous paraît pas bien posée et pour les distinctions chronologiques et pour la notion d'évergète, à savoir le titre officiel d'évergète dans une formule comme ἀναγράψαι αὐτὸν εὐεργέτην ou « la stèle où sont inscrits les proxènes et les évergètes », et la notion générale de ' bienfaiteur '. Les textes allégués seraient à cribler de ce point de vue. D'autre part, l'évolution de la cité à l'époque hellénistique, avec la notion d'évergète et le ' système ' de l'évergésie des citoyens envers leur patrie, amenait naturellement à conférer le titre même d'évergète, les deux conceptions d'évergète s'imbriquant de plus en plus l'une dans l'autre. Les cités d'Asie Mineure ont pu devancer en cela l'évolution générale comme elles l'ont fait en une foule de points que ce soit l'écriture lapidaire ou l'appel aux juges étrangers, Athènes restant plus conservatrice. Dans la cité classique le citoyen fait son devoir envers sa patrie, il lui est dévoué, εὔνοια ; seuls les étrangers, et d'abord les dynastes, rendant service à une cité, lui apportant leurs bienfaits, sont ses évergètes. Dans le système de la cité hellénistique, et de plus en plus à mesure qu'on avance dans le temps, les riches citoyens sont les bienfaiteurs de la cité. En définitive, la question posée par M. se dissout dans cet ensemble et la notion générale et le titre précis d'évergète sont en un balancement constant. Ainsi, pour répondre à la note 2 de la p. 9, il n'y a rien à dire sur le titre d'évergète donné par la cité d'Hanisa à son citoyen Apollônios fils d'Abbas.

79. Statue et proxénie n° 383. Fils de la Ville n° 326.

80. B. Helly, *Ancient Macedonia*, II (1977), 531-544 avec 2 pl. : *Politarques, poliarques et politophylaques*, a présenté une communication au symposium de Thessalonique en août 1973, sur les formules des noms de ces magistrats, leur chronologie, les régions où on les trouve (Thessalie, Macédoine, Bosphore, Égypte), en rassemblant les textes littéraires et les inscriptions qui les nomment, prose et vers. Mots composés sur πόλις, πολίαρχος, πολιφύλαξ, etc. et mots composés sur πολίτης, πολιτάρχης, πολιτοφύλαξ, etc. ; « dans cette série de mots... la différence du premier terme ne semble pas, à partir de l'époque où nous en trouvons des exemples, avoir d'influence sur le sens ». Pas d'opposition entre les politarques macédoniens et les poliarques thessaliens. H. fait siennes les conclusions de M. Holleaux, I, 266, n. 1, sur la ressemblance entre les poli-

tarques, poliarques, politophylaques. — Pour Larisa, H. publie une stèle du musée de cette ville, dédicace du milieu du IIIe siècle a. C. d'après l'écriture, au Héros Poliphylax par le chef d'un collège de poliphylaques (nommés chez Aristote politophylaques) : Εἴρουι Πολιφύλακι Νικόλαος Εὐπολίεος καὶ οἱ συμπολιφύλακες (l. 1-3) ; suivent les noms de 10 personnes. H. rapproche des noms de Héros gardiens (il n'y a pas de héros « Horophylaque », ni en Carie, ni en Pisidie ; nous avons expliqué qu'il y avait des gardes des montagnes, avec esprit doux, — non des frontières — ὀροφύλακες, et en Pisidie une dédicace à Kakasbos par un de ces gardes). — Voir Larisa et Phalanna.

81. Le démiourgos de Tarse n° 510. Liste de gymnasiarques n° 253. Listes de magistrats nos 253, 512. Listes de prêtres à Cyrène n° 559.

82. Ph. Gauthier, *Annuaire Éc. Hautes Études, IVe section 1976-1977*, indique la méthode de sa recherche sur un point capital des finances grecques : l'existence, ordinairement niée (réaction de Busolt et de Wilhelm), d'impôts sur le revenu foncier. La question se présente différemment suivant les régions et on peut « esquisser une typologie des cités au point de vue de la fiscalité ». Documents sur les taxes portuaires et les taxes du marché. La situation, complexe, dans les documents de Délos. En Crète, « des redevances foncières, instituées sans doute dans un cadre aristocratique, se sont transformées peu à peu en taxes régulières dans le cadre de la cité hellénistique ». Telmessos, Cos et, d'après la convention Milet-Pidasa, Milet. « L'analyse de la fiscalité ne doit pas être séparée de l'histoire politique et sociale ; il n'y a pas un modèle unique, valable pour toutes les cités, mais plusieurs types de fiscalité, liés à des situations diverses. Aussi l'optique du juriste (Francotte) ou de l'économiste (Andréadès) nous paraît-elle ici moins féconde que celle de l'historien ».

83. Contrats d'emprunt à Amorgos n° 372.

84. Loi du gymnase à Beroia n° 274. Inventaire d'un gymnase à Athènes n° 160.

85. Y. Garlan, dans *Armées et fiscalité dans le monde antique, Colloque Paris octobre 1976* (CNRS, 1977), 149-164 : *Le partage entre alliés des dépenses et des profits de guerre*, se fonde largement sur les inscriptions. Discussions sur des clauses des traités entre Malla de Crète et Attale, entre Argos et Cnossos.

86. La cavalerie athénienne nos 162-164.

87. Affranchissements et consécrations d'esclaves : Chéronée n° 226 ; Coronée n° 223 ; Olossôn n° 263 ; Leukopetra n° 278. Femme hiérodule à Phalanna n° 261.

88. W. Huss, *Z. deutsch. Palästina-Vereins*, 93 (1977), 131-140 : *Der « König der Könige » und der « Herr der Könige »*, tire d'inscriptions phéniciennes et bilingues (phéniciennes et grecques) l'identification d'un titre phénicien « chef des rois » avec « roi des rois » et « Grand-Roi », βασιλεὺς μέγας, faisant remonter ainsi l'origine au titre du roi des Perses. Il est parti de la base de statue élevée à Ptolémée IV Philopator à Joppè publiée par B. Lifschitz, *Bull.* 1964, 507.

89. L. Mooren, *La hiérarchie de cour ptolémaïque, Contribution à l'étude des institutions et des classes dirigeantes à l'époque ptolémaïque (Studia Hellenistica*, 23), 223 pp. in-8° ; Louvain, 1977), dans des discussions rigoureuses et bien menées, tire des conclusions historiques de la prosopographie des titulaires (*Bull.* 1977, 157). Dans cette hiérarchie, créée au début du IIe siècle a. C., sous Ptolémée V, évolution des titres ; leur rapport, non avec l'individu, mais avec la fonction. Ce que Ptolémée Épiphane a emprunté à la titulature ' réelle ' antérieure. Les inscriptions fournissent la trame avec les papyrus, dans l'Égypte même, à Cyrène et à Chypre. Les documents de cette île sont étudiés dans le chapitre VI, *Les possessions extérieures*, avec discussions détaillées sur un

certain nombre d'inscriptions, ainsi P. Roesch, *Bull.* 1969, 607, et diverses théories ou datations de T. B. Mitford. M. insiste sur la place prépondérante dans la hiérarchie lagide du gouverneur général de l'île. Dans le chapitre sur « les gouverneurs de ville », il s'agit surtout de Chypre, aussi de Théra et d'Itanos. Relevons l'intéressante discussion sur le dioecète (moins important qu'on ne l'a dit) et les dioecètes et hypodioecètes (pp. 139-158, 209-210). M. annonce un travail sur les *philoi* en Égypte et dans les autres monarchies hellénistiques ; cf. déjà la discussion pp. 41-50. Pp. 174-175, sur la provenance de *OGI*, 99, voir ci-après n° 549.

90. Alexandra Ştefan, dans *Hellenische Poleis*, II (1973), 648-663 et 3 pl. : *Die Getreidekrisen in den Städtchen an den westlichen und nördlichen Küsten des Pontos Euxeinos in der hellenistischen Zeit*, rappelle les inscriptions sur la question qui émanent d'Istros et d'Olbia.

91. Commerce du blé, portefaix, *mensores* ; le blé d'Égypte à Tarse n° 508.

92. R. Bernhardt, *Historia*, 26 (1977), 62-73 : *Der Status des 146 v. Chr. unterworfenen Teils Griechenlands bis zur Einrichtung der Provinz Achaia*, combat la thèse de Th. Schwertfeger sur ce sujet *Bull.* 1976, 282 et utilise lui aussi l'inscription de Dymè *Sylloge*³, 684.

93. J.-L. Ferrary, *Mél. Rome*, 89 (1977), 25, 619-660 : *Recherches sur la législation de Saturninus et de Glaucia*, I, *La lex de piratis de Delphes et de Cnide* (voir les études signalées *Bull.* 1976, 658 ; 1977, 467), s'attache à définir l'objet de la loi, sa date et sa signification politique, en analysant certains passages et en les commentant. En partant de Delphes, B, l. 7 : τήν τε Κιλικίαν διὰ ταύτας τὰς αἰτίας et Cnide, III, l. 35-37 : τήν τε Κιλικίαν διὰ τοῦτο τὸ πρᾶγμα κατὰ τοῦτον τὸν νόμον ἐπαρχείαν στρατηγικὴν πεποιηκέναι (= *populum Romanum Ciliciam ob hanc causam ex h. l. praetoriam fecisse*) il conclut que « la loi gravée à Cnide, agissant à la place d'un S.C., désignait la Cilicie comme l'une des *provinciae* qui seraient attribuées aux préteurs qui venaient d'entrer en fonction (ou allaient le faire) ». La *provincia Cilicia*, à la date de la loi, est un commandement maritime contre les pirates sur les côtes de la Cilicie, la Pamphylie et la Lycie, et non l'organisation d'un territoire. La Macédoine est désignée comme une *provincia praetoria*, l'Asie probablement aussi pour l'année 100. La loi, dit F., est une *lex de provinciis praetoriis*, qui doit dater de février 100. Il insiste sur le caractère révolutionnaire et anti-sénatorial de la loi, qui se manifeste par l'importance et le nombre des mesures prises aux dépens de la compétence habituelle du Sénat. Discussion de quelques restitutions ; explication de ὕπατος ὁ πρῶτος γενόμενος, avec E. Cuq, « premier consul de l'année en cours ès-qualités, *cos. qui prior factus erit*, le premier dans l'ordre des désignations des comices ». C'est lui qui écrira aux rois et peuples alliés de Rome sans consulter le Sénat pour annoncer la décision du peuple romain. Ce *prior consul* était Marius. F. pense que la loi est destinée à marquer, contre le Sénat, qui prenait trop d'intérêt à l'Orient et à sa conquête, celui des *populares* qui ont voulu prendre des mesures à sa place et y envoyer des hommes nouveaux. — A. Giovannini et E. Grzybek, *Mus. Helveticum* 1978, 33-47 : *La lex de piratis persequendis*, étudient cette loi connue par les deux inscriptions de Cnide et de Delphes. Conclusion : « La *lex de piratis* n'a pas été passée en 101 ou 100 par les amis de Marius pour lui préparer un commandement contre Mithridate, mais en 99 par ses adversaires pour rendre un tel commandement impossible ». — P. 37, n. 12, G. et G. n'acceptent pas l'interprétation de A. N. Shervin-White pour l'*éparcheia* de Cilicie.

94. Colonies romaines : Cnossos n° 390 ; Carthage n° 424. Document impérial sur les hôtes forcés n° 468. *Protectores, evocati*, n° 139. *Ala Gaetulorum* n° 329.

95. Titres de villes à l'époque impériale nos 430, 449, 478, 508.

96. G. Pfohl a réuni dans une réimpression, en allemand ou traduit en allemand, sous le titre *Inschriften der Griechen, Epigraphische Quellen zur Geschichte der antiken Medizin* (219 pp. petit in-8° ; Darmstadt, 1977), divers articles relatifs à la médecine, après une introduction, pp. 1-30, sur le thème « Épigraphie et médecine » : *Der staatliche Gesundheitsdienst im antiken Griechenland* de A. G. Woodhead (*Bull.* 1958, 85) ; *Fünf Wundergeschichten aus Epidauros*, par W. Peek (pp. 77-78, P. a ajouté une vive réaction, pour le miracle 47, contre *Bull.* 1964, 181) ; *Metrische Grabinschriften von Ärzten in Nicaea und Tithorea* (traduit de *Hellenica*, II) ; *Grabinschrift eines Sportarztes in Thyateira*, par J. et L. Robert (traduit de *Hellenica*, IX ; pp. 93-94, renvois à nos travaux postérieurs sur les médecins) ; *Ein altisches Grabgedicht für einen Arzt aus Cypern*, par D. Peppas-Delmousou (*Bull.* 1966, 149) ; *Ärzte und Ärztinnen in Pontos, Lykien und Ägypten* par Ad. Wilhelm (*Jahreshefte*, 27, 1932) ; *Urkunden zur Hochschulpolitik der römischen Kaiser*, par R. Herzog (*Sitz. Ac. Berlin* 1935), et le compte rendu de ce mémoire par W. Hartke (*Gnomon* 1938). En appendice, deux notes de K. Sudhoff (1908), *Ein Corpus inscriptionum ad medicinam biologiamque spectantium* et *Die Pariser medizinische Epigraphik*.

97. Décrets pour des médecins à Cos nos 357, 358. Médecin à Halmyros n° 252 ; Éphèse n° 425 ; Mermere n° 438.

98. Portefaix à Tarse, à Smyrne et ailleurs nos 120, 408, 409, 508.

99. Inscriptions de carriers ou de tailleurs de pierre n° 268. Chamelier, *camelarius* ; marchand de lin, etc. n° 497. Voir les noms de métiers dans le Vocabulaire et les nos 100, 118, 522.

100. Évelyne Patlagean, *Pauvreté économique et pauvreté sociale à Byzance, 4e-7e siècles* (XII et 482 pp. in-8° ; Paris et La Haye, 1977). Ce livre original et d'un grand intérêt utilise toutes les catégories possibles de sources, les textes hagiographiques se distinguant par leur richesse. Nous ne pouvons dans ce Bulletin épigraphique que signaler l'usage du cadastre de l'époque de la Tétrarchie pour la composition des familles ; ainsi pp. 147-151, avec de justes réserves sur le tableau des familles qu'on peut en tirer (cf. pour des documents hellénistiques *Bull.* 1973, 64) ; — la statistique des métiers dans les épitaphes de Corycos, pp. 159-169 (y joindre pp. 68-70 sur les sépultures) ; p. 159, le χοροβάτης est considéré par P. comme par C. Mentzou, n° 118, comme un danseur dans un chœur (dans *MAMA*, III, 694, sens inconnu, sans doute arpenteur) ; en tout cas, c'est une transcription de χωροβάτης. Mentionnons aussi, pp. 36-53, la liste commentée des aliments, avec renvois aux sources, classée par catégories et éclairée par les résultats modernes sur leur valeur alimentaire.

101. L'origan sur un sarcophage de Smyrne et dans la nature n° 410.

102. Démographie et inscriptions funéraires nos 542-544.

103. Apollon Apobatérios n° 559. Dionysos Makedonikos n° 256. Sanctuaire d'Hélène et de Ménélas à Thérapnè n° 203. Culte de Men en Lydie n° 465. Zeus Bennios n° 473. Zeus Éleuthérios et Rome en Macédoine n° 281.

104. Loi sacrée à Épidaure n° 196. Dieux fondateurs de villes ; Héraclès, Dionysos et Nikaia à Nicée n° 478. Couronnes sacerdotales à portraits n° 518. Ἀφροδιτολιτορεύειν à Larisa n° 256. Ἄππας et παπεις, n° 510. Concession de l'asylie n° 361.

105. Oracle d'Apollon à Chalcédoine n° 480. Oracle de Claros à Oinoanda n° 464. Astragalomancie n° 447, pp. 39-40.

106. Cultes ' anatoliens ' n° 346. Cultes égyptiens à Rome et à Porto n° 572. Cultes iraniens en Lydie : Hypaipa, Hiérocésarée et Silandos n° 447.

107. La fête du Maïoumas n° 522.

108. J. Mette, *Gnomon* 1977, 724-727 : compte rendu de l'ouvrage de P. Ghiron-Bistagne sur les acteurs (*Bull.* 1977, 79), avec remarques précises sur plusieurs documents athéniens après révision. Représentations dramatiques à Athènes n° 156. Trépied des chorèges vainqueurs aux Thargélies à Athènes n° 155. Construction du théâtre à Gérasa n° 525.

109. Technites dionysiaques et la Piérie n° 232.

110. Concours isélastiques dans les inscriptions et dans les Oracles Sibyllins, n° 478, note 161. *Dôréa* d'un concours par l'empereur, *ibid.*, n. 160.

111. Concours en Béotie n°s 208, 210. Artémisia d'Anaïtis et Artémisiades à Hypaipa n° 447. Les Asclépieia isopythiques à Ancyre et concours divers où vainquit l'athlète Dionysios n° 489. Erôtideia de Thespies et l'éloge n° 215. Olympia de Dion en Piérie n° 232. Pamboiôtia n° 210. Sôtéria de Delphes n° 232. Commodeia, Sévéreia, Antôninеia à Nicée, Nicomédie, Byzance n° 478.

112. Gladiateurs : à Smyrne n° 407 ; à Éphèse n° 426.

113. **Langue, style et vocabulaire.** — P. J. Bicknell, *Klearchos*, 15 (1973), 91-100 : *Kleombrotos of Aminaia and Som<b>?rotidas of Megara Hyblaia*, après son étude sur l'identification de la ville Aminaia *Bull.* 1971, 752, revient, notamment en défense contre une condamnation de G. Pugliese Carratelli, *Bull.* 1973, 557, sur les inscriptions *Bull.* 1967, 697 (Francavilla Marittima) et 1952, 198 (Megara Hyblaia).

114. Le nominatif sur les bases honorifiques n° 383, pp. 304-308.

115. Maria Letizia Lazzarini, *Memorie Acc. Lincei*, ser. VIII, vol. XIX, fasc. 2, pp. 47-354 : *Le formule delle dediche votive nella Grecia arcaica*, réunit les dédicaces pour la période du VIIIe au Ve siècle, en prose ou en vers. Catalogue de 1 000 numéros, pp. 181-323 ; ils sont mis en fiches aux pages 55-178.

116. Sur le livre de H. J. Mason, *Greek terms for Roman Institutions*, *Bull.* 1976, 129 ; 1977, 89, voir aussi les comptes rendus de E. W. Gray, *JHS*, 96 (1976), 233-234 ; J. Marcillet-Jaubert, *Bull. Am. Soc. Papyr.*, 14 (1977), 51-56.

117. Latinismes dans des épitaphes en Asie Mineure n° 410.

118. Constantina P. Mentzou, Συμβολαὶ εἰς τὴν μελέτην τοῦ οἰκονομικοῦ καὶ κοινωνικοῦ βίου τῆς πρωΐμου Βυζαντινῆς περιόδου (259 pp. in-8°, Athènes, 1975). La matière et les limites du travail sont indiquées dans le sous-titre : l'apport des inscriptions et des documents hagiographiques d'Asie Mineure et de Syrie. C'est un catalogue, commenté à l'occasion, d'environ 700 textes relatifs à des métiers à l'époque qui va du IVe au VIIe siècle et avec des conclusions d'ensemble. Les métiers, au nombre d'une centaine, sont classés par groupes et les index permettent de s'orienter facilement. Il y aura des corrections à faire ici ou là, mais M. a rassemblé une matière épigraphique très dispersée ; seules les épitaphes de Corycos formaient un ensemble déjà facile à consulter. Encore plus précieuse est l'exploitation conjointe des textes hagiographiques, et le rapprochement de cette documentation inexplorée avec les épitaphes réunit deux sortes de documents qui se complètent naturellement. Il était pratiquement impossible d'utiliser à ce point de vue les Vies de Saints en dehors du hasard des lectures.

119. Noms de métiers à Ancyre de Galatie n° 497 ; à Tyr n° 522. Au Bas-Empire n° 100. Voir Institutions.

120. B. Bravo, *Dialogues d'histoire ancienne*, 3 (1977), 1-59 : *Remarques sur les assises sociales, les formes d'organisation et la terminologie du commerce*

maritime grec, partant de la tablette d'Olbia *Bull.* 1976, 496, traite des mots φορτήγιον, φορτηγός, φορτηγεῖν. — Portefaix nos 43, 408, 409, 508.

121. Titres de villes à l'époque impériale n° 95. Antiquité des villes : ἀρχαία, πρεσβίστη, αὐτόχθων, πρωτόχθων, πρωτόπολις, n° 508, pp. 115-116.

122. Artémisiades et datations semblables n° 447.

123. L'alimentation au Bas-Empire n° 100. Noms de mets à Panticapée n° 343.

124. Termes désignant les tombes dans la nécropole chrétienne de Tyr n° 522 ; dans la nécropole de Chalcédoine n° 480.

125. Ἀπερίεργος, ἁπλοῦς n° 508. Dieux βόηθοι n° 508. Γλοιός n° 274. Δημόσιον bain public n° 522. Δορποφόροι n° 365. Δοῦμος, φράτρα, συμβίωσις en Lydie n° 435. Ἐνάργειαι divines n° 572. Ἐπικηρύττειν pour les ventes par adjudication ; καθισάμενος, ἐκαθίσατο procédure dans ces mêmes cas n° 345. Ἔργον, πονεῖν, ἐπιδημεῖν, γενόμενος ἐν τῇι πόλει n° 512. Εὐγένεια n° 508. Εὐρύπρωκτος, καταπύγων n° 555. Καμινάριος n° 552. Καψάριος, καμψάριος n° 522. Κτίστης à Callatis n° 323. Λειτορεύειν, ἀφροδιτολειτορεύειν, ἀφροδισιαρχεῖν n° 256. Μιζότερος n° 385. Οἰκειότης d'une ville et de la maison impériale n° 478. Προμέτρης, *mensor*, συνέργιον n° 508. Dieu προπάτωρ n° 478. Πρωτοπυλεῖται à Akmonia n° 469. Χαλκός, de l'argent, des sous, et χαρκός κτλ. n° 434. Χρυσαιγίς à Kéos n° 366.

126. **Onomastique.** — Noms de divinités ou de héros n° 285. Noms thessaliens : Habicht (n° 257), pp. 164-167. En Pélagonie n° 285. Noms grecs à Rome n° 567. Onomastique à Tyr au Bas-Empire n° 522.

127. Noms iraniens en Lydie n° 447.

128. R. Schmitt, dans *Acta Iranica, Textes et mémoires*, vol. IV, *Études mithriaques* (1978, Leyde), 395-455 : *Die theophoren Eigennamen mit altiranisch* * *Mithra*, dresse une liste, pp. 417-455, des attestations de noms formés sur Mithra en toutes langues étrangères avec leur correspondant en iranien ancien ; les nos 85-244 sont en grec, 245-263 en latin. Pp. 395-417, S. classe les formes iraniennes qui s'y reflètent, au nombre de 35, et traite de la dizaine qui sont sûrement en rapport avec Mithra, mais dont il ne peut déceler la forme originale, et d'autres plus difficiles encore. Conclusion : malgré l'abondance accrue du matériel, « l'onomastique ne peut encore apporter une aide appréciable aux questions centrales de l'étude du mithraïsme, telle l'extension de son culte ».

129. Noms dans des épitaphes attiques n° 171.

130. O. Masson, *Rev. Phil.* 1977, 83-88, en faisant connaître la réimpression photographique des *Beamtennamen auf den gr. Münzen* de R. Münsterberg, signale ou rappelle quelques corrections à des noms.

131. H. Solin, *Z. Pap. Epigr.*, 28 (1978), *Varia onomastica*. Pp. 75-76 : *Bubastus und Verwandtes*, sur les noms tirés de la déesse égyptienne Boubastis, hommes (Βουβαστᾶς) ou femmes (Βουβαστοῦς, *Bubastus*, Βουβαστάριον) ; dans l'inscription de Rome *IGRomae*, 395, qu'il coupe ainsi : Αὐρ(ηλία) Βουβαστοῦς (sûrement une femme) Ἀλεξανδρίνη (ethnique) ὁ σύνδιος (addition comme l'a vu l'éditeur). — Pp. 76-78, Βούδιον *und* Βουδίων, sur *IGRomae*, 950 : T(ίτωι) Στατειλίωι Βουδίῳ τῷ καὶ Ταύρωι. S. se demande s'il ne faudrait pas lire Βουδίω(νι). Exemples de Βουδίων, Βοϊδίων, Βοΐδιον. Dans le catalogue dionysiaque à Tivoli (*IGRomae*, 160) les noms Βούδιον, Σκίνδιον peuvent être portés par des femmes (sans distinguer les βάκχαι des βάκχοι), ou, pour des hommes, il y a une anomalie morphologique ou l'*omicron* rend un *ôméga*. S. fait allusion à des noms d'hommes en -ιον ; sur ce sujet, cf. *Les stèles fun. Byzance*, p. 185 au bas.

132. O. Masson, *Z. Pap. Epigr.*, 27 (1977), 251-254 : *Pape-Benseleriana*, V : *Asklas l'Obscur*. L'absence de ce nom, aujourd'hui banal, dans Pape-Benseler (1862), « servira de prétexte et de point de départ pour essayer de retracer l'histoire du nom ». E. Curtius l'expliqua en 1872, d'après une inscription de Stratonicée du Caïque qui semble avoir été le 5e exemple : abréviation de Ἀσκληπιάδης. Dans les papyrus Ἀσκλᾶς, Ἀσκλᾶτος, Ἀσκλᾶτι. Surtout en Asie Mineure et en Égypte. Dérivés en Égypte, peu répandus : Ἀσκλατᾶς, Ἀσκλατίων, Ἀσκλεία, Ἀσκλειάς, Ἀσκλεταρίων, Ἀσκλετάριον, Ἀσκαλᾶς. — *Ibid.*, 255-257 : *Pape-Benseleriana*, VI, *Onas le Chypriote*, est apparu dans un graffite du Memnonion d'Abydos commenté par P. Perdrizet. Confirmation par des trouvailles postérieures à Chypre.

Ἀμφίλοχος n° 438. Ἀρίης, Ἀριεύς, etc. n° 508. Ἀρραβαῖος n° 134. Γαυκίας-Γλαυκίας n° 285. Δαλόξενος à Tanagra, non à Oropos n° 212. Θάλεια, etc. n° 410. Κατάγραφος n° 462. Ὀριγανίων n° 410. Πλωτεινάς n° 19. Πώταλος en Thessalie nos 255, 261. Ῥυσιάδας n° 240. Τίτας n° 178. Ὑπερβάλλων n° 554.

133. **Prosopographie**. — Citoyens de Kymè sur place et à l'étranger n° 405. Technites ayant participé aux Sôtéria de Delphes n° 232. Artistes en Béotie n° 208. Stratèges thessaliens de 196 à l'époque impériale n° 248.

134. Chr. Habicht, *Ancient Macedonia*, II, 511-516 : *Zwei Angehörige des Lynkestischen Königshauses*, rattache à la famille royale de Lyncestide, après l'exécution par Alexandre des trois fils d'Aéropos, l'Arrhabaios du décret de Nasos, *OGI*, 4, haut officier macédonien en 320 ou 319, le Κάσσανδρος Ἀρραβαίου Μακεδών proxène et théorodoque d'Épidaure et peut-être aussi un Κάσσανδρος Ἀρραβαίου d'une épitaphe de l'Orestide.

135. H. Hauben, *Z. Pap. Epigr.*, 25 (1977), 221-226 : *Was Stolos a Cyrenaean?*, revient sur la personnalité étudiée par R. S. Bagnall, *Bull.* 1972, 105. Il soutient que cet amiral n'était pas un Athénien, mais un Cyrénéen qui reçut le droit de cité à Athènes. Les relations de Stolos avec Ptolémée Sôter II et de ce roi à Chypre avec Athènes. Le rôle de Simalos de Salamine de Chypre.

136. Soldats macédoniens dans l'armée romaine n° 270.

137. Devijver, *Prosopographia militum equestrium quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum, Pars secunda : Litterae L-V, Ignoti, incerti* (pp. 521-1012, in-8° ; Louvain, 1977), suite du volume *Bull.* 1977, 114. Les textes grecs sont très rares, souvent fragmentaires et pas bien traités. L 23, *Lic(innius) Sabinianus* : « *IGL Syr.* IV 1315 (titulus honorarius), Apamea, Bithynia », et encore à la fin : « Apamea, Bithynia ». N'aurait-on pas dû s'étonner qu'un texte d'Apamée de Bithynie fût dans les *I. Syrie*? De fait il provient d'Apamée de Syrie. — P. 557, *L. Malius Reginus* est cité d'après *CIG*, 2885 (« inscriptiones Cariae, Miletus »). C'est une inscription de Didymes, émanant d'une hydrophore, avec la mention de sa famille. Mais après Le Bas-Waddington, 223, elle a été republiée par A. Rehm, *I. Didyma* (1958), n. 343. « Titulus spectat ad aet. reipublicae », écrit D. C'était ce que pouvait dire Boeckh. A. Rehm, plus d'un siècle après et dans l'ensemble des inscriptions de Didymes et de Milet trouvées dans les fouilles et des listes de stéphanéphores, étudiait la chronologie en une longue colonne. La date ancienne est exclue par les trois stéphanéphores nommés et par le nom de la mère de l'hydrophore Julia Lucia (le tribun militaire est son grand-père). En définitive, après discussion sur la famille, famille romaine fixée à Milet, Rehm date l'inscription vers 100 p. C. — P. 562, n. 27 et 564, n. 33, à Balboura. — P. 607, n. 29, confusion entre Nicanor d'Hiérapolis et Nicanor d'Alexandrie, d'après *PIR*², IV, p. 240, n. 220. — P. 758, n. 79 : *Sterlinius* Xénophon de Cos. — P. 806, n. 21 ; à qui peut servir la provenance

« Kestel, Lycia et Pamphylia », tirée de *IGR*, III, 398? On voit même dans *IGR*, comme dans *CIG*, que le lieu de provenance n'est pas Kestel, mais une ruine au Nord-Est de Kestel ; il est intéressant de chercher à savoir et de constater que le lieu est entre les villes pisidiennes de Cremna et de Comama (cet ordre géographique d'ailleurs dans *IGR*), qui sont des colonies romaines ; n'est-ce pas intéressant pour le sujet lui-même? Sur la région de Kestel et de Comama, voir G. E. Bean, *Anat. St.*, 10 (1960), 47-55. Les territoires des cités ne sont pas délimités. Le nom *Upturius* ferait penser à quelque nom rare d'Italien comme il s'en trouve dans les colonies ; ainsi Parion, d'après R. Syme, au vu des noms latins dans les inscriptions de cette ville que nous avons groupés *Hellenica*, IX. — Il en va de même pour le n° 19, p. 818, inscription mentionnant un οἰκονόμος [Λόν]γου τριβούνου : « *IGR*, III 279 (titulus honorarius) [non ; c'est une épitaphe selon la formule de ces régions], in vico Ak-Kilisse, Isauria, Galatia ». Quel intérêt peut avoir cette mention énigmatique : « in vico Ak-Kilisse, etc. »? Il suffit de regarder la source déclarée des *IGR* : Sterrett, *Wolfe Exp.*, n. 212 ; Sterrett y copia plusieurs inscriptions. On voit là et par la claire carte de H. Kiepert adjointe au volume (1888) qu'Akkilise était un village juste à l'Est du lac Trogitis (Soğla Gölü) en Isaurie. On a discuté de l'identification. Il est aujourd'hui démontré que c'était le centre des Gorgorômeis, comme l'avait pensé d'abord Sterrett d'après l'inscription honorifique : Ὁ δῆμος Γοργορωμέων ἐτείμησεν Γάϊον Ἰούλιον Ῥοῦφον τὸν ἑκατοντάρχην καὶ ἀρχιερέα τῶν Σεβαστῶν διὰ βίου ; et maintenant dédicace Τύχῃ Γοργορωμέων par Πετρώνιος Φαῦστος στατιωνάρις (un autre ἱππεὺς στατιωνάρις). Ces deux derniers textes dans A. S. Hall, *Anat. St.*, 21 (1971), 125-166 (avec cartes , *The Gorgoromeis* (cf. *Bull.* 1972, 484) ; ce savant a copié 17 inscriptions nouvelles à Akkilise, maintenant Akkise. Cet article donne une monographie complète et détaillée, qu'il est facile de consulter et dont les conclusions sont importantes pour apprécier la présence du *tribounos* : soldats et village, vétéran, deux inscriptions latines, nombreux noms latins complets et « veteran's adopted names » ; « Callistus (*Wolfe Exp.* n. 212), the freedman of Valerius Iulius Longus, tribune, probably came to the area with his master after the end of the latter's military service ». Ne pas se contenter de mettre en fiches les si dangereux *IGR*, se reporter aux éditions originales, suivre les localisations sur la carte, chercher l'entourage par les inscriptions du lieu (ici travail fait par Hall et aisément consultable), cela peut mener aux réalités en dehors des catalogues. — P. 832, n. 39 : « *IGR*, III, 481, [et cf. l'addition *ibid.*, 1501] = *BCH* 1886, p. 227 = *ILS* 8870, Termessus ; Pisidia ». Mais les *IGR* mêmes donnent « Termessus ad Oinoanda », c'est-à-dire une ville différente de la grande Termessos pisidienne, la ville toute voisine d'Oinoanda et liée à elle, rattachée à la Lycie.

138. B. E. Thomasson, *Laterculi praesidum, Moesia, Dacia, Thracia* (69 pp. petit in-8° ; Göteborg, 1977), après sa publication *Bull.* 1976, 159, donne une prosopographie revue des gouverneurs des provinces susdites.

Gouverneurs d'Arabie n° 526. Gouverneurs de Dacie à Romula n° 339.

139. M. Christol, *Chiron*, 7 (1977), 393-408 : *La carrière de Traianus Mucianus et l'origine des protectores*, utilise trois inscriptions de *Trajana Augusta*, *IGBulg.*, III 2, 1570, retraçant la carrière de Traianus Mucianus sous Gallien, III 2, 1568 et 1569, inscriptions honorifiques élevées par lui au préfet du prétoire Aur. Heraclianus et à son frère M. Aurelius Apollinarius, ses bienfaiteurs. Pour définir le titre de *protector*, octroyé par le prince aux centurions de l'armée mobile, qui le suit en campagne, Chr. donne le dossier épigraphique des *protec-*

tores et parle des *evocati*. — Pour une identification prosopographique, voir n° 292.

140. Bryonianus Lollianus, bienfaiteur de Sidè, ducénaire, époque où il a vécu nos 504-505.

ATTIQUE

Décret béotien à Athènes n° 209. Le cours du statère de Cyzique n° 69. L'archonte Polyeuctos daté de 246-245 n° 232. Inscription céramique du Dipylon n° 48. Inscription pour un Antiochos de Commagène n° 513. L'œuvre d'un lapicide n° 13.

141. **Athènes.** — A. S. Henry, *JHS* 1977, 155-158 : *Negative co-ordination in Attic decrees.*

142. Olga Alexandri, *Arch. Deltion*, 28 (1973), *Chron.* (paru en 1977). Inscriptions funéraires dans divers endroits d'Athènes. P. 31 B, relevons le nom Νικονίκη. Un Mantinéen : Νόστων Κλεομάχω Μαντινεύς. Colonnettes : sur l'une, Ἀγαθώ[νυ]μος Ἐρετρ[ιε]ύς. — P. 33 B, épitaphe chrétienne (croix) : Θήκη Ὀλύππου. Un homme du dème d'Aixônè. P. 38 B : Σωσίνομος Ἡνιόχου ἐγ Μυρρινούττης. — P. 41 A, base : τεῖ Ἀρτέμιδι ἀνέθ[εκεν — λ]ου Ἐπικηφίσσιος. P. 41 B l'épigramme de Κερκώπη *Bull.* 1977, 167.

143. F. Willemsen, *Ath. Mitt.*, 85 (170 ; paru en 1973), 100-113 : *Grab- und Weihinschriften*, trouvées dans les fouilles du Céramique et publiées avec photographies. N. 1, stèle d'un Byzantin *IG*, II², 8848. — N. 2 : Μύρτη en grandes lettres ; au-dessous Πυθογένεια Ἀντιδώρου Πλωθειῶς. Peut dater encore du ve siècle. — N. 3, base d'un vase de marbre : Θέολλος Φηγαιεύς. — N. 4, loutrophore de Καινεὺς Ἱεροκλέους. — N. 5, Σύρος sur un alabastre. Nous ne voyons pas de raison d'entendre, au lieu d'un nom, « für den Syrer ». — N. 6, colonnette : Εὐνομία Εὐνόμου θυγάτηρ. Même famille de Mélitè dans *IG*, II², 6861, 6824 (ici photographie), 6849. — N. 7, colonnette : Εὐανδρὶς Ἀριστοδήμου Σαλαμινία. — N. 8, une autre pour une femme de Sinope : Μᾶ Διονυσίου (Σ)ινωπῖτις (gravé un *epsilon*). — N. 9, dédicace à un héros : Σιμύλος ἥρωι ἐπηκόωι ὑπὲρ Λακράτου εὐχήν. Début du IIIe siècle. Le dédicant serait quasi sûrement l'homme de ce nom qui fit une dédicace à Asclépios vers 282/281, *IG*, II², 4444. — N. 10, dédicace à Hermès pour un [ὁ δεῖνα] Γόργιδος Φιλαίδης, vainqueur dans les Hérôa déjà connus. — N. 11, base honorifique pour Μεμμίαν [Λουκίου Πομ]πωνίου Φλάκ[κ]ου γυναῖκα [πρεσβευτο]ῦ Τιβερίου Καίσαρος [σ]ωφροσύνης ἕνεκα. Première attestation de la femme de ce personnage connu.

144. H. B. Mattingly, *Historia*, 26 (1977), 370-372 : *Athens and Aigina, a palinodie.* Dans le fragment *IG*, I², 18, même si la mention des Éginètes ne devait pas disparaître et si le fragment ne faisait pas partie de la même stèle que le traité avec Hermione *SEG*, X, 15, M. « professe un complet agnosticisme et le recommande aux autres ».

145. S. R. Slings, *Z. Pap. Epigr.*, 25 (1977), 277-279 : *Athenian ateleia in IG, I², 39*, le décret relatif à Chalcis, discute l'interprétation de D. Whitehead dans la même revue, 21 (1976), 251-259 (*Bull.* 1977, 133).

146. R. Vattuone, *Epigraphica*, 39 (1977), 41-50 : *L'alleanza fra Atene e Cartagine alla fine del V. sec. a. C. (IG², I, 47+SEG, X, 136).*

147. B. D. Meritt, *Z. Pap. Epigr.*, 25 (1977), 289-295 : *A proxeny decree restudied, IG, I², 85*, qui fut republié par W. K. Pritchett, avec nouveau

fragment *Bull.* 1973, 127. Aux lignes 9-10, M. restitue des précisions sur le lieu d'exposition ; après ἐμ πόλει, ὁς [ἐν καλλί]στοι ; après le bouleutérion : ἐν [σανιδί]οι. Il présente le texte de l'ensemble.

148. E. Ruschenbusch, *ibid.*, 26 (1977), 211-215 : *Zur Zahl der Tributbezirke des delischen Seebundes und zur Datierung des Kleinias- und des Münzdekretes (Meiggs-Lewis 45 und 46).* R. conclut que 438 est un terminus *post quem* pour les deux décrets mentionnés dans le titre.

149. W. K. Pritchett, *BCH* 1977, 7-42 : *The Choiseul Marble: a palimpsest with graffiti.* Après un nouvel examen en 1975, K., qui avait donné une réédition de la pierre (*Bull.* 1971, 243) après révision et avec des photographies, critique l'article que B. D. Meritt avait écrit contre son étude, les lectures que Meritt dit avoir faites sur ces photographies et les conclusions chronologiques que celui-ci en tire. *IG*, I², 304 B est un palimpseste, avec des lettres de l'ancien texte mal effacé par le lapicide et en outre avec des graffiti. 304 A aussi, mais la pierre a été plus soigneusement polie. En certains endroits, M. a pris des graffiti pour des lettres du texte original. P. donne deux planches de photographies en couleur de fragments de lignes pour montrer comment elles permettent de voir la vraie lecture du texte ou des graffiti. — C'est à l'étude du même Marbre Choiseul que se rapporte l'article de W. K. Pritchett, *Ancient Society*, 8 (1977), 33-47 : *Loans of Athena in 407 B.C.*

150. W. K. Pritchett, *Historia*, 26 (1977), 294-306 : *The Hellenotamiai and Athenian finance*, avec cette conclusion : ces magistrats étaient élus pour une année prytanique.

151. B. D. Meritt, *Historia*, 26 (1977), 161-191 : *Athenian archons 347/6-48/7 B. C.*, donne une liste rectifiée des archontes de cette période.

152. B. D. Meritt, *Ath. Ann. Arch.*, 9 (1976), 193-197 : *The archonship of Pytharatos (271/270)*, combat l'article de W. K. Pritchett, *Bull.* 1977, 121, en maintenant sa lecture d'une partie d'un *alpha* avant ρατου.

153. B. D. Meritt, *Hesperia* 1977, 255-256 : *Athenian dates by month and prytany*, constate sur la photographie que dans l'intitulé du décret *Hesperia* 1976, 287, il n'y a pas de blanc entre les indications du mois et du jour, ce qui sauvegarde une règle qu'il avait constatée. La date de l'archonte Peithidémos et le cycle des secrétaires.

154. W. K. Pritchett, *California Stud. Class. Ant.*, 9 (1976), 181-195 : *The Athenian count of days*, qui, dans son article : *Non-evidence for the omitted day* (*Bull.* 1977, 121), discutait l'article de B. D. Meritt : *The Athenian calendar again* (*Bull.* 1976, 167), critique un nouvel article de Meritt sur le même sujet *Am. J. Arch.*, 95 (1974), 268-279 : *The count of days at Athens.* Il discute l'interprétation que donnait Meritt des passages de Proclus, de Pollux et des scholies à Aristophane pour justifier sa façon de compter les jours dans la 3ᵉ décade du mois, la question des jours ajoutés ou supprimés et les trois exemples pris par Meritt pour critiquer les théories de P.

155. P. Amandry, *BCH* 1977, 165-202 : *Trépieds d'Athènes, II, Thargélies*, continue son enquête sur les trépieds commémorant une victoire. Là encore de nombreuses inscriptions sont reproduites dans le texte et en photographies après avoir été revues. Diverses avaient été reprises dans *IG*, II², les autres publiées depuis dans le *Deltion* ou autres revues en ces derniers temps. L'une est inédite, p. 167, l. 2-7 : Εὐωνυμεὺς χορηγῶν ἐνίκα Ἐρεχθηίδι Ἀντιοχίδι παίδων · Οἰνιάδης Προνόμο Θηβαῖος ηὔλει · Ἀντίφιλος Μεγαρεὺς ἐδίδασκεν. Διότιμος ἦρχεν. Nous ne signalons pas la réédition et le commentaire des inscriptions perdues.

156. Dina Peppas-Delmousou, *Ath. Mitt.*, 92 (1977), 229-243 et pl. 97-100 : *Zu den Urkunden dramatischer Aufführungen*, a fait des rapprochements de fragments nouveaux avec les inscriptions étudiées par Ad. Wilhelm dans son ouvrage qui porte ce titre. Deux fragments se rattachent à *IG*, II², 2325. Le premier se place au-dessus des colonnes VI et VII de ce qui reste de la liste des poètes comiques vainqueurs aux Lénéennes : deux poètes comiques déjà connus, Philiskos et Dexi[kratès] ; un [N]éanthès, peut-être Néanthès de Cyzique ; [Νη]λεύς, peut-être l'élève d'Aristote et de Théophraste, qui participa aux représentations dramatiques de 300 a. C. Propositions pour identifier d'autres noms plus ou moins mutilés, par exemple, l. 13, Ἐρατο[σθένης] de Cyrène, mathématicien, géographe, philosophe et poète, et Καλλ[ίμαχος] de Cyrène, fils de Battos, qui auraient concouru peu avant 250 a. C. Ces colonnes VI et VII, complétées par le nouveau fragment, donnaient les noms de poètes comiques vainqueurs aux Lénéennes de la fin du IVe siècle au milieu du IIIe. — L'autre fragment, placé par P. D. dans la liste des acteurs comiques vainqueurs aux Lénéennes, donne trois noms dont le mieux conservé, qu'elle lit [Φι]λοκράτης, ne peut être identifié. Les trois lettres séparées du premier nom et la finale -άνης du second ne permettent que des identifications très conjecturales. P. D. avance, comme « hypothèse de travail » à vérifier, la possibilité que ces listes de vainqueurs aient été gravées au théâtre de Dionysos.

157. La loi amphictionique de 380, *IG*, II², 1126 (*Sylloge*³, 145), est reprise et discutée en détail par G. Rougemont (n° 227), n. 10, pp. 88-119.

158. G. Daux, *BCH* 1977, 343-344. Dans la liste de réfugiés thasiens *IG*, II², 33, col. I, 18, le patronyme est, selon Kirchner, Βοετᾶδος, selon Bechtel Βοττᾶδος. D. avait cru qu'il y avait Βοστᾶδος. En revoyant la pierre à Athènes, « le *sigma* est exclu à la 3e place (j'ai cru voir trois barres horizontales, parallèles et égales, sans aucune trace de haste verticale où que ce soit) ; je ne saurais aller au delà de BO..ΑΔΟΣ, et je n'ai rien à proposer. Puissent d'autres être plus heureux ! ».

159. *Annual Br. Sch. Ath.*, 70 (1975), 183-189 : *A transfer from Eleusis*. A. M. Woodward avait beaucoup travaillé sur les inventaires attiques du IVe siècle, bien plus qu'il n'a publié. D. M. Lewis publiera plusieurs de ces notes. Il en donne une ici et il a ajouté des remarques personnelles, dont certaines avaient été soumises à W. Il s'agit ici du fragment d'inventaire publié ou republié par Stroud, *Hesperia*, 41 (1972), 422-423, n. 52, et qui est un morceau de *IG*, II², 1375. Ces phiales ont été transférées du trésor de Déméter et Perséphone d'Éleusis à celui d'Athéna et des autres dieux. Identification de la plupart de ces phiales avec celles d'Éleusis *IG*, I², 314, 46 sq., dont les restitutions (de Sardemann) sont modifiées. Changements aux restitutions de *IG*, II², 1375, 9-19. Observation sur le fragment de liste d'hydries publié par Stroud, *ibid.*, 426-427, n. 58, qui se rattache à II², 1393+1406+1448+1449. Pp. 188-189, R. E. Wycherley fait connaître un fragment inédit qui se combine avec I², 363, l. 31 sqq. (provenances Ἐλευσινόθεν, ἀπὸ Σκιράδος, etc.).

160. D. Clay, *Hesperia* 1977, 259-267 : *A gymnasium inventory from the Athenian Agora*, publie une inscription du IIe siècle a. C., recomposée de 4 fragments dispersés sur l'Agora et trouvés en 1933, 1935 et 1946 dans des restes de maisons modernes. C'est le premier document de ce genre à Athènes et ce n'est pas une copie d'un inventaire de Délos. Mentions de statues ou reliefs : Centaures, Courètes, Comédie, Tragédie, Asclépios, Hygie, Hermès, Artémis, Hermaphrodite, les Muses. Reliefs, τύπος, [τυ]πίον ; ἀνδριάς ; exèdres, βαλβίς ; matières, accessoires et précisions : Ὑμηττία, Ὑμήττιος, [Π]εντελεικόν ; ἀλάβαστρον, ποδήρη χιτῶνα, καθήμενον. C. reconnaît dans les noms d'hommes

ceux de sculpteurs, au génitif : [Εὔχ]ειρος, connu par Pline, *NH*, 34, 91), Ἑρμοκλέους, Χάρητος, connus comme Rhodiens, [Τ]ιμαρχίδου (Athénien, Pline, *ibid.*, et Pausanias sur Élatée et le sanctuaire d'Athéna Kranaia).

161. Ch. Karapas, *Arch. Deltion*, 29 (1974), I, *Meletai* (1977), 158-164 : [*Trois décrets attiques au Musée Épigraphique*]. Pp. 158-159, les fragments de décret *IG*, II², 392 et 586 se raccordent. Pp. 159-163, le décret 734 est complété à gauche, l. 4-11, par un fragment inédit ; il se confirme que le décret est bien de 303-302 (Reusch ; repoussé par Kirchner) ; tribu Kekropis et mois Élaphéboliôn. Pp. 163-164, le très petit fragment 904 s'adapte exactement au sommet de 889, et donne le nom de l'archonte Hippias, [Ἐ]πὶ Ἱππ[ί]ου κτλ., confirmant la restitution faite par H. Thompson.

162. Nous avons signalé *Bull.* 1974, 179, les tablettes de plomb relatives à la cavalerie trouvées à Athènes dans les fouilles de l'Agora, mais pas encore celles qui furent trouvées au Céramique dans un puits. Elles furent publiées par Karin Braun, *Ath. Mitt.*, 85 (1970, paru en 1973), 197-261 : *Die Inschriften auf Metall*. La tablette p. 197, pl. 93, est d'une autre catégorie : sur 4 lignes les noms Πλείσταρχον, Εὐπόλεμον, Κάσσ[ανδρο]ν, Δ[η]μήτ[ριον] ; des lettres éparses sur deux lignes ; l. 5, n'aurait-on pas Φ[αλ]η[ρέα] ? Le sens n'est pas clair. « Pleistarchos était un jeune frère de Cassandros, fils d'Antipatros, Macédonien. Quand Cassandre en 313 a. C. partit en hâte de l'Eubée vers la Macédoine pour repousser Antigone, il laissa Pleistarchos comme commandant de Chalcis et Eupolémos comme général pour la Grèce ; sur le vœu de Cassandre, Démétrios de Phalère fut choisi comme épimélète d'Athènes ». B. donne le catalogue, pp. 205-235, des 574 tablettes, en tableaux : propriétaire, couleur du cheval, signe marqué sur lui, estimation de la valeur, dimensions de la tablette. Fac-similés, p. 236 et photographies pl. 83-92. Classement alphabétique des noms de propriétaires ; onomastique, rapprochements prosopographiques avec des inscriptions de l'Attique ou d'Oropos. Les couleurs des chevaux sont, en ordre de fréquence déclinant, πυρρός (310), μέλας (67), παρῶος (59), λευκός (17), ποικίλος (14), ψαρός (2), φαλιός (2), μαλο[παρῶος] (1) ; commentaire sur ces termes. Les marques sont classées par ordre alphabétique et commentées : ἀγητήρ (inexpliqué), Ἀγυιεύς, ἀετός, δράκων, ἀρκάς (non le cheval, mais le *pilos* arcadien), ἅρπη, Ἄρτεμις, ἀντήρ, γλαῦξ, δράκων (en foule), δρέπανον, ἐσχαρίς, κάπρος, κένταυρος, κεραυνός, Κέρβερος, κηρυκεῖον, κιττοῦ πέταλον, κορώνη, κράνος, κρατήρ, κύων, λαμπάς, λέων, λόγχη, λογχοφόρος, λύρα, Νίκη, ὄρτυξ, Παλλάς, Πάν, πέλεια, πέλυξ, πέλεκυς, πελτοφόρας, Περσεύς, Πήγασος, πηδάλιον, πτέρυξ, ῥόπαλον, σάκος, σάν, σανφόρας, Σειρήνη, Σκύλλα, στέφανος, ταῦρος, τρίαινα, τρίπους, Τρίτων, φοῖνιξ, χάλινος, χελιδών ; marques de chevaux sur les vases. Commentaires sur la valeur ; rôle de ces listes dans la cavalerie athénienne (cf. *Bull.* 1964, 132).

163. J. H. Kroll, *Hesperia* 1977, 83-140, avec photographies et dessins : *An archive of the Athenian cavalry*, publie les 111 tablettes de plomb trouvées dans un puits sur l'Agora en 1971 ; voir déjà *Bull.* 1974, 179, l'analyse de Th. Leslie Shear Jr. Elles viennent du quartier général de la cavalerie, l'Hipparcheion. C'est le même matériel, avec les mêmes dates, que le gros lot du Céramique n° précédent. Les couleurs des chevaux sont connues par le lot du Céramique ; K. défend, pour ce dernier lot, l'interprétation de βουκέφαλος comme une marque, et non comme une particularité du cheval ; aux marques du Céramique, il n'y a à ajouter que κύκλος et χαρακτήρ. Discussion sur la valeur, τίμημα, des chevaux. Étude des démotiques et des tribus, groupés en séries. Calcul de l'effectif de la cavalerie d'après ces tablettes. Discussion sur

la τίμησις τῶν ἵππων et son but. Chronologie et prosopographie. Catalogue descriptif, pp. 106-140, avec observations diverses, notamment sur les tribus. — Ces deux études sont très importantes pour l'étude de la cavalerie athénienne. Elles sont exemplaires pour montrer ce que les inscriptions apportent de vie aux textes et aux institutions et, en l'espèce, l'importance des « petits objets », qui sont ici des pièces d'archives.

164. J. H. Kroll, *Hesperia* 1977, 141-146 : *Some Athenian armor tokens.* Dans le même puits que les tablettes de la cavalerie ont été trouvés 9 jetons de plomb datant du milieu du IIIe siècle. Sur 8 d'entre eux figure une pièce d'armement : casque, cuirasse, jambière, bouclier ; sur la 9e une Nikè. De l'autre côté une lettre : A (le plus souvent), Γ, Δ. Répartition des types et des lettres. Traces de remploi. D'autres avaient déjà été trouvés à l'Agora et publiés (M. Crosby) et certains déjà par Postolacca. Ils servaient pour se faire fournir un armement. Ils sont mis en relation avec l'*hipparcheion* qui a fourni les documents de la cavalerie. Armement des cavaliers ; cf. le décret pour l'hipparque Théophrastos (L. Moretti, *Iscr. stor. hell.*, I, n. 31).

165. G. R. Culley, *Hesperia* 1977, 282-298 : *The restoration of sanctuaries in Attica*, II, *The structure of IG, II², 1035 and the topography of Salamis*, utilise le texte de ce document (*Bull.* 1977, 155) pour des études de topographie religieuse. Il détermine l'ordre suivi : Salamine (l. 31-35), le Pirée (l. 36-47), environs d'Athènes (l. 48-51), la ville même (l. 52-57), addition sur les environs d'Athènes (l. 57-59). On réoccupa et restaura environ 52 sanctuaires, ce qui entraînait un gros effort financier. C. précise spécialement la topographie de Salamine, dont il admet qu'elle venait d'être rendue à Athènes par Julius Nicanor. Discussions sur l'ἀρχαία πόλις Κυχρεία et la ville romaine et sur un ἱερὸν Κύχρεως à la colline de Magoula ; le téménos d'Ajax (les inscriptions éphébiques), le trophée de Thémistocle (E. Vanderpool et P. Wallace, *AJA* 1969, 293-303).

166. E. Kapetanopoulos, *Riv. Fil.* 1976, 375-377 : *Gaius Iulius Nikanor, Neos Homeros kai Neos Themistocles*, accepte la distinction entre ce personnage et Gaius Iulius Nicanor d'Alexandrie. Il soutient que le Nouvel Homère n'est pas de l'époque d'Auguste, mais du milieu du Ier siècle p. C., peu après 61-62. Il accepte pour *IG*, II², 1723 l'adjonction d'un fragment faite par M. Mitsos *Bull.* 1973, 148. Le héraut de l'Aréopage serait Tiberius Claudius Θεογένης Παιανιεύς de *IG*, 3185 en restituant Τι[ϐ. Κλ.] ou τ[ὸ β'] avant Θεογένης. Nicanor fut agonothète des Σεβαστοὶ ἀγῶνες (*IG*, 1069, augmenté d'un fragment), qui auraient été institués en 41. Le rachat de l'île de Salamine serait postérieur au règne d'Auguste. Quant au martelage des titres Nouvel Homère et Nouveau Thémistocle, « il peut sans doute être expliqué par la *damnatio* de Néron » (nous ne voyons là aucun rapport) ; précédemment (1958), K. associait ce martelage à une *stasis* sous Auguste. — Cf. L. Robert, *Stèlè Kondoléon*, 15-16.

167. Dina Peppas Delmousou, *Ath. Ann. Arch.*, 9 (1976), 241-252 : *L'épigramme IG, II², 3734 et l'amphore panathénaïque.* Dans cette épigramme éphébique, les lignes 5-6 ont été présentées avec le début de chaque ligne restitué : [Μνημ]όσυνον θέμενος τῶν δ' ἄρ' ὁ μὲν / [Πτολεμαῖ]ον ἐπώνυμον ἔλλαχε φυλᾶς. Mais la première édition de Koumanoudis donnait ces syllabes comme conservées. Elles étaient gravées sur un petit fragment, que l'on classa à part au musée parmi les inscriptions chrétiennes et Konstantopoulos le publia en 1900 comme Μνημ[όριον] / Πτολεμ[αίου]. P. D. a retrouvé ce morceau et l'a fait recoller dans l'épigramme. Le vase représenté au sommet, avec une couronne et une palme, est un vase panathénaïque et l'inscription commémore une victoire de l'éphèbe Marcianus aux Panathénées de 126-127 p. C.

168. Simone Follet, *REG* 1977, 47-54 : *La datation de l'archonte Dionysios (IG, II², 3568) : ses conséquences archéologiques, littéraires et épigraphiques.* Dans sa publication d'une longue lettre de Marc Aurèle aux Athéniens (*Bull.* 1972, 135), J. H. Oliver montrait que Sex. Quintilius Condianus et son frère gouvernaient l'Achaïe entre 170 et 175, et non avant 151. Leurs reproches à Hérode Atticus sur les nombreux hermès qu'il élevait à Polydeukion et à ses deux autres τρόφιμοι datent donc de cette époque et F. en conclut que l'inscription où Polydeukion est honoré par vingt rhabdophores, datée par l'archonte Dionysios, est à placer en 173-174 ou 174-175 (et non en 148-150). Par suite les réfections de l'Odéon d'Agrippa sur l'Agora, où l'on retrouva de nombreuses tuiles portant ἄρχ(οντος) Διονυσίου, furent achevées à ce moment-là. F. utilise aussi cette nouvelle date pour préciser la méthode de certains auteurs ou la date de leur texte (Pausanias, Philostrate, Lucien dans son Démonax, Aulu-Gelle) et rectifier la chronologie de bases de statues ou d'autels consacrés à Polydeukion en Attique ou à Delphes. Elle rattache à cet ensemble l'épigramme W. Peek, *Gr. Grabgedichte*, 356, dont elle donne une traduction ; là où P. tentait de rapporter aux enfants légitimes d'Hérode ce texte qui concerne trois enfants morts à intervalles rapprochés, elle voit les trois τρόφιμοι, dont Philostrate dit qu'Hérode les aima comme des fils. Peut-être sont-ils morts de la peste qui sévit à partir de 166. — Cf. L. Robert, *Am. J. Phil.* (Festschrift Oliver).

169. J. H. Oliver, *Am. J. Phil.*, 88 (1977), 160-178 : *The diadochê at Athens under the humanistic emperors*, dans une étude sur la « succession » des Écoles philosophiques à l'époque romaine, avec ce que le titre de *diadochos* comporte, choix du successeur et maintien des possessions de l'École, note que les témoignages sur les successeurs se trouvent entre 70 p. C. (ou peut-être 90) et 160 ; qu'ils n'étaient pas nécessairement athéniens, mais toujours citoyens romains ; qu'ils étaient comme autrefois désignés par testament. O. pense qu'il y avait 3 *diadochoi*, le plus important pour représenter les intérêts des Platoniciens, Aristotéliciens et des éclectiques, et deux pour les deux sectes qui se tenaient à distance, Stoïciens et Épicuriens. Par les textes littéraires, des *diadochoi* sont attestés encore au ve siècle p. C. Revenant sur les deux inscriptions de l'Agora qu'il avait publiées en 1967, *Bull.* 1968, 226, il tient compte de nos observations : le n. 1, qu'il a revu, ne comporte pas de 4e ligne et donne, après le nom de Ti. Varios Kailianos, seulement διάδοχος. Dans la seconde inscription, avec le nom de Varia Archelaïs, fille du « diadochos » du n. 1, Varius Caelianus, il y a bien le nom de son mari, et non celui du fils, et O. donne pour cela encore une autre raison que la nôtre. Des additions ont été faites à l'inscription originale, quand Varia Archelaïs est morte, le nombre d'années vécues avec son mari : [ᾧ] συνεβίω ἔτ[εσι—], et pour le mari ἀνθύπατος quand il est devenu proconsul. Il identifie ce L. Aemilius Juncus au consul de 127. O. revient donc sur la famille des Juncii, sur le Juncus du Περὶ Γήρως, sur l'origine du *diadochos* Varius Caelianus et sa personnalité.

170. E. Kapetanopoulos, Ἑλληνικά, 29 (1976), 248-267 : *Three Athenian archons (et alia).* I, *Salloustianos Aioliôn Phlyeus.* L'archonte de *IG*, II², 1763 et sa famille. L. Vipsanios Aioliôn Phlyeus ; le document de Samos *Bull.* 1973, 160 ; autre fragment d'Éleusis où l'on doit restituer son nom, ce qui est assuré par le mot [ἐ]ξηγη[τοῦ]. K. discute le fragment de l'épigramme éphébique republié par Peek, *Bull.* 1973, 140, pour la prosopographie. Le nom Λάρ(χιος) et non Φλάβ(ιος) dans 1763. Le nom Κασιανός. Les *Vipsanii* en Attique. Modification du stemma pour Flavia Laodameia. Les cycles tribaux. — II, *Flavius*

Stratolaos II Phylasios. K. insère ce nom d'archonte dans *IG*, 3673, lu plus complètement, et discute de sa chronologie. — III, *Flavius Euphanes* dans *IG*, 2032, et *I. Délos*, 2536 ; cf. *Bull.* 1973, 108.

171. Il y a deux ou trois ans, R. Merkelbach publiait des pages surprenantes dans une revue scientifique, plus à leur place dans d'autres feuilles. C'était pour condamner le ton et les manières critiques de Wilhelm et de Holleaux ; il ne niait point que ce ne fussent des « bedeutende Epigraphiker » ; mais ils avaient été « für ihre Disziplin verderblich », ce qui était développé par des imputations à la fois graves et inexactes avec des hypothèses psychologiques sur leur conduite qui étaient matériellement fausses et moralement déplaisantes. Il n'y avait naturellement qu'à observer le silence là-dessus dans un Bulletin scientifique. Or, voici que paraissent des pages, *Z. Pap. Epigr.*, 29 (1978), 57-90, où Ad. Wilhelm est embrigadé à titre posthume comme collaborateur de cette *Zeitschrift*, 30 ans après sa mort. Sous le titre *Bemerkungen zu den attischen Grabinschriften IG, II²* (titre de la table des matières : *Aus dem Nachlass von A. Wilhelm, Teil I*), Kl. Wundsam et H. Engelmann, largement aidés par R. Merkelbach, extraient des papiers trouvés après la mort de Wilhelm un ' compte rendu ' non publié pour en donner « eine überarbeitete, gekürzte Fassung ». « Les morts, les pauvres morts ont de grandes douleurs ». Il est clair que la publication ne répond pas aux intentions et aux sentiments du mort, qui ne peut rectifier et se défendre et qui n'a pu empêcher une publication d'une part souvent vieillie, d'autre part remaniée et raccourcie. Notre analyse laisse de côté les épigrammes et nous nous concentrons sur les simples épitaphes où se trouvent surtout des restitutions ou des questions sur les noms et nous n'indiquons que les plus frappantes. N. 5665, le nom Εὐτάγ[η]ς, à introduire aussi dans *IG*, XII 5, 609, à *Ioulis*, col. IV, l. 176. N. 6532, Βιτιάς, nom de femme. N. 7006 a (p. 892), le nom Ῥαύκ[ιος]. N. 7080 a, p. 881 ; les remanieurs ne savent pas que M. N. Tod, *Ann. Br. Sch.*, 45, 139, avait déjà rétabli : ἐμαρτύρησεν δὲ ἐτῶν κγ' et qu'il avait pensé que le sens était sans doute chrétien. N. 7228, le nom Ἀσκληπίδης confirmé par des exemples. N. 8477, la copie de W. donne Δαύνιος, l'ethnique du peuple de l'Italie Méridionale. N. 8869, il faut dire que S. N. Koumanoudis a lu : Θαρσίας Φιλοάδου Θηβαῖος, *Bull.* 1971, 263. N. 8917, sans doute Ζωπυρίω[ν] (supprime le point qui sépare de la suite dans l'édition) Μορφῆς (la mère) Θρᾶιξ χρηστός. N. 9125, le Cyrénéen doit s'appeler Ἀλεξῖνος. N. 9393, série d'épitaphes avec le nom de la mère. N. 10331, Κίττος Διονυσίου Σινωπεύς et 10350, Σίττος Διονυσίου Σινωπεύς (copie de Rangabé) sont un même texte. Cela est indiqué dans L. R., *Noms indigènes*, 49, n. 1, avec renvoi à D. M. Robinson, *AJPhil.* 1905 (*Ancient Sinope*), 274, qui avait fait l'observation. W. signalait l'épitaphe inédite d'un autre Sinopéen : Διονύσιος Προκλέους Σινωπεύς. Celle-ci était notée par E. Ziebarth, *Phil. Woch.* 1941, dans un compte rendu du Corpus de Kirchner, p. 229, d'après Koumanoudis et Robinson, p. 272 ; une autre encore *ibid.*, d'après *IG*, III, 3633 et Robinson, *ibid.* : Σεραπίων Ἡφαιστίωνος Σινωπεύς. La remarque de Ziebarth indiquée *Bull.* 1941, 2, p. 229. N. 10418, Βακχὶς Διοσκουρίδου Ταρσ[ί]ς. N. 11688, Θρᾶιττα μύρεψος (nom de métier). N. 11836, les remanieurs n'ont pas su que Κεφαλίων avait été rétabli par W. Peek, *Ath. Mitt.* 67, 215, n. 22, au lieu de Κεφαλτών. Le nom féminin Μεληδών, n. 12061, est rétabli dans une inscription de Cyzique, *BCH* 1893, 525, n. 16 : [Με]ληδὼν καὶ Ὀνήσιμος ὁ υἱὸς αὐτῆς κτλ. Disons que F. W. Hasluck, *Cyzicus* (1910), p. 281, n. 146, suggérait : « Ἀηδών ? », ce qui introduirait une correction. N. 12228, W. interprétait Κολύζων comme Κορύζων et rapprochait le nom moderne Κορυζῆς. N. 13216 : non pas Τέλως,

mais Γέλως avec la copie de Lolling dans *IG*, III. Pp. 86-89, W. ajoutait 4 épitaphes, dont deux sont inédites et comportent une épigramme.

172. Avgi Proukakis-Christodoulou, *Ath. Mitt.*, 85 (1970), 56-99 : *Einige Marmorlekythen*. Après une étude d'ensemble, pp. 56-72, catalogue. Nous signalons ceux qui ont une inscription. P. 82, — ἵππος, Εὔθοινος, Κρίθων. P. 91 sqq., Ἱερώ, Μεγακλῆς Ἀλωπεκῆθεν. Photographies d'autres lécythes déjà publiés.

173. Athena G. Kaloyeropoulou, *Arch. Dellion*. 29 (1974), I, *Meletai* (1977 ; 1978), 194-225 et 283-295 (en anglais) : [*Nouvelle stèle funéraire attique*], avec l'inscription Φαιναρέτη Νικίου Κεφαλῆθεν. K. la date vers 330.

174. Angeliki K. Andreiomenou, *Arch. Dellion*, 27 (1972 ; paru en 1977), *Chronika*. P. 696, dans une collection privée, stèle avec relief (photographie) : Δημοστράτη Αὐτοκλέος Ἀχαρνέως. — C'est la stèle *IG*, II², 5789 ; provenance Kantza.

175. J. Papaioiconomou, *R. Arch.* 1977, 203-214 : *La stèle d'Eukolinè au musée du Louvre*, publie une stèle des réserves du Louvre avec le nom Εὐκολίνης et il la daterait « vers le premier quart du IVe siècle ».

176. D. Peppas-Delmousou, *Arch. Dellion*, 28 (1973), *Chron.* 1 (paru en 1977), 11-15 : [*Collection épigraphique*], signale des recollages et des rapprochements. P. 12, les épitaphes *IG*, II², 5236 et 5240 sont une même inscription. Le n. 11283 est le début de l'épitaphe d'un homme d'Adramyttion 7942. P. 13, à Ἀρίστων s'ajoute [Μειλή]σιο(ς) par le rapprochement d'un fragment : un même nom Ἀρίστων Μειλήσιος dans *IG*, III, 3624, non repris dans *IG*, II². Le nom Aristòn parmi les Milésiens à Athènes. Pp. 13-16, le nom Εὔκλεα dans *IG*, II², 11407 et 11408.

177. J. H. Oliver, *Am. J. Phil.*, 98 (1977), 209-210, dans un compte rendu du livre de Mabel Lang, *Bull.* 1977, 122, donne une lecture différente des graffites B 20 et C 8.

178. O. Vox, *Z. Pap. Epigr.*, 26 (1977), 118 : *Un pederasta dell'Agorà*. Dans l'inscription injurieuse sur vase Τίτας ὀλυπιόγ[ι]κος καταπύγων, *Bull.* 1958, 26, V. préfère restituer Ὀλυπιόδ[ο]ρος. « Il suffit de rappeler que d'après les gloses d'Hésychius il semble que la racine de τίτας, τιτάν soit liée à la pédérastie. Pour notre inscription il ne reste qu'à soupçonner une signification obscène de τίτας ; il s'ajoute ainsi un autre élément à faire valoir pour l'étymologie de la racine entière ». — Le nom Τίτας semblait nouveau quand fut publiée l'inscription. Aujourd'hui il a échappé à V. que le nom est attesté à Géla et à Camarina, pour lesquels P. Orlandini a rappelé le texte d'Athènes (*Bull.* 1967, 714).

179. D. Feissel (n° 38), 215-220 : VI. *Sur quelques graffites du Parthénon*. Les dates des voyages de l'archimandrite russe Antonin de Constantinople à Athènes à travers la Macédoine ; ses copies des publications de 1874, 1879 et 1886. Étude de certaines copies des graffites du Parthénon, reproduction d'une partie de la planche VII du volume de 1886 : le n. 100 du volume 1874, Orlandos n. 19 (cf. *Bull.* 1976, 228) un peu modifié, un Pothétos qui était orfèvre, χρυσοχόος (pas un nom propre Χρυσοχ-). Ensuite Antonin 1886, n. 3, nouveau, dont F. transcrit le fac-similé ; l. 4, Χ(ριστ)έ μου, σῶσέ τον, pour σῶσον αὐτόν, comme en grec moderne. La troisième inscription d'Antonin 1886, p. 594, n. 3, étudiée par F. contient à la 3e ligne à la fois ἀμήν et l'isopséphie du mot notée par *koppa thêta*. L. Vidman avait retrouvé cette isopséphie dans le n. 141 d'Orlandos (cf. *Bull.* 1976, 228). F. la reconnaît aussi dans le n. 46 d'Orlandos, prière pour un Épiphanios, diacre, chantre et *skeuophylax* ; l. 9.

après σκευωφύλακι : *koppa théta*, et non κ(αὶ) Θ. De même au n. 45 d'Orlandos, prière pour un Théophanès qui a les mêmes fonctions. Observations sur le n. 143 d'Orlandos, les copies et les éditions successives.

180. **Attique.** *Le Pirée.* — I. Papachristodoulou, *Arch. Deltion*, 28 (1973), *Chron.* 1 (paru en 1977), p. 48 A, sur une base : Θεοδότη / [ἐκ τῶν ἰ]δίων Ἀρτέμιδι ἵλεωι.

181. *Salamine.* — Topographie n° 165.

182. *Éleusis.* — Voir n° 159.

183. *Acharnes.* — P. Siewert, *JHS* 1977, 102-111, *The ephebic oath in fifth-century Athens*, présente à nouveau le texte du serment d'après la stèle d'Acharnes. Il discute contre G. Daux l'adverbe ἐμφρόνως, répété deux fois, et il rattache le premier à κραινόντων, le second à ἱδρύσωνται, comme on l'a fait dès la première édition ; il ne rattache donc pas l'adverbe à εὐηκοήσω et le second emploi, après ἱδρύσωνται, n'est ni une « répétition emphatique » ni une possible « répétition fautive » du lapicide. Comme on l'a dit dès le début, les formules archaïques attestent l'ancienneté du serment. S. trouve ou cherche à trouver des formules de ce serment ou des allusions ou paraphrases dans Thucydide, I, 144, 4 ; II, 37, 3 ; Sophocle, *Antigone*, 663-671 ; Eschyle, *Perses*, 956-962. P. 108, n. 36, S. signale des allusions possibles ; celle d'Aristote, *Eth. Nic.* 1130 a, 30 est tout à fait claire : εἰ ἐγκατέλιπε τὸν παραστάτην. S. rappelle les couleurs archaïques de ce serment des hoplites. En définitive, il cherche à le placer « dans les 100 ou 120 années entre l'introduction de la guerre hoplitique et l'ascension définitive de Pisistrate » ; « nous ne pouvons écarter une date antérieure aux réformes de Solon ». — Rappelons ici l'article de J. Moreau trouvant une allusion dans un fragment des *Saisons* d'Aristophane, *Bull.* 1955, 77.

184. *Kytherros.* — P. J. Bicknell, *REG* 1976, 599-603 : *Clisthène et Kytherros.* Après la découverte du grand texte religieux d'*Erchia* à Spata (pour la conséquence topographique, Vanderpool, *Bull.* 1976, 169), B. étudie la situation de Kytherros que certains plaçaient à Spata. Il distingue deux emplois de ce nom. Au sens large, une *tricômia* religieuse (deux des dèmes étant Kytherros et Erchia). Au sens restreint, le dème de Kytherros est à chercher tout près d'Erchia, à Vourva ou à Vathy-Pigadi. Tout près de ce dernier lieu, un site entre Vathy-Pigadi et Spata, doit être, d'après une épitaphe, Konthylè, et Kytherros serait à Vourva. Dans l'attribution aux tribus, « Clisthène aurait procédé pour l'association de cette Kytherros de la même façon qu'avec ses homologues Tétrapolis, Tétracomè et Épacria ». Kytherros ne figure pas dans les sacrifices de « la Grande Démarchie » d'*Erchia*, parce que ceux de Kytherros « étaient enregistrés dans une « Petite Démarchie », dont la Grande implique l'existence ».

185. *Région du Sounion.* — M. K. Langdon et L. Vance Watrous, *Hesperia*, 46 (1977), 162-177 : *The farm of Timesios : rock-cut inscriptions in South Attica.* A 3 km au nord du cap Sounion, dans la petite vallée d'Argileza, près de la ferme antique étudiée par J. H. Young. Pp. 163-166, sur un rocher, une dédicace à Artémis : Ἄρτεμι, δὸς εὐμοιρ[ε̃]ν (pas de place pour εὐμοιρ[ίᾳ]ν) Δώρωι Τιμησίου Τιμησίωι τε παιδὶ τ[ῶι] Λυσιστράτο. L. y reconnaît deux trimètres iambiques. Pp. 167-168, sur un rocher, quelque affaire juridique : [Τι]μησίωι [τῶ] Ἀντιπάτρο. L. 3, πρὸς τὸν πύργον, « la tour de la ferme ». Pp. 168-173, sur le rocher : Ἑρμῆς Ἀγαθός. Ἕρμα πρὸ Σουνίου, et des syllabes mutilées. A droite, la liste, en partie mutilée, des douze mois attiques. Il s'agirait des sacrifices à offrir. Au-dessous de cette liste, Αν...σωρος ἐπίτροπος χωρίου. En

graffites, deux noms de visiteurs : Ζώϊλος et un autre nom. W. date les inscriptions du IVe siècle, — disons plutôt le début. P. 173, sur le rocher, Ἀντιδίκε, en écriture rétrograde que W. daterait du VIe siècle. Remarques sur les possibilités économiques offertes par le terrain de cette ferme.

186. *Thoricos.* — G. Dunst, *Z. Pap. Epigr.*, 25 (1977), 243-264 : *Der Opferkalender des attischen Demos Thorikos*, a eu une copie plus complète du calendrier sacrificiel *Bull.* 1976, 235, et la publie. Commentaire sur les divinités et les héros et sur les sacrifices et les fêtes.

186 a. *Laurion.* — D. Feissel (n° 195) reprend, après révision, une épitaphe chrétienne du Laurion. — Sur l'inscription chrétienne du Laurion *Bull.* 1964, 618, utilisée par C. Foss, voir n° 39.

187. *Rhamnonte.* — B. Ch. Petrakos, *Praktika Arch. Et.* 1975, I, 5-35 : [*Fouille de Rhamnonte*], publie les épitaphes (cf. *Bull.* 1977, 181) du péribole funéraire d'Euphranôr, de celui de Diogeitôn avec une reconstitution architecturale de cet intéressant monument ; le péribole d'une Archippè. Au sanctuaire de Némésis, débris. — Photographie de *IG*, II², 3969.

PÉLOPONÈSE

188. **Corinthe et l'Isthme.** — Th. R. Martin, *Hesperia* 1977, 178-198 : *Inscriptions at Corinth*, publie avec photographies des inscriptions grecques, pour la plupart, et latines, trouvées surtout dans les fouilles de 1975 à 1977. N. 1, débris reconnu pour appartenir à un catalogue agonistique : Κι[θαριστάς] ou Κι[θαρῳδούς], - - - λοθ. — N. 7, fragment d'une inscription honorant l'une des deux Faustines : [θ]εὰν Φα[υστεῖναν Σεβαστήν]. — N. 10, début de 5 lignes avec les fonctions exercées par le personnage honoré à la basse époque impériale, sans doute au milieu du IIIe siècle, notamment : ταμίαν, γραμμ[ατέα], σύνεδρον β' ; il doit s'agir du koinon des Achéens ; M. rapproche les *synedroi* du koinon des Macédoniens ; la fonction de secrétaire pouvait aussi concerner le koinon achéen, comme aussi celle de ταμίας, et les lettres précédant ce dernier peuvent être complétées en [Ἑλλαδ]άρχην), ἀγορανόμ[ον] (peut-être des Kaisareia Isthmia'). Ensuite une haute magistrature municipale : στρατηγὸν τῆς λαμπροτάτης Κ[ορινθίων πόλεως] ὑγιῶς καὶ —. N. 11, ce petit fragment du IIIe siècle pouvait-il contenir, l. 2, ἐλεωνή[σαντα] ? Cf. *Arch. Eph.* 1969, 24-30 ; *Bull.* 1970, 246 ; 1972, 106. — Le débris n. 11 donnant ὠκεαν[έ] (un blanc à gauche) est très vraisemblablement interprété comme la formule d'acclamation. — N. 13-16, débris d'épitaphes chrétiennes ; n. 13, un [εὐλα]β(εστάτου) ψάλ[του].

189. G. Annibaldis et O. Vox, *Glotta*, 55 (1977), 183-190 : *Il coro di Pirria*, reprenant l'étude du petit vase archaïque avec aulète et danseurs (*Bull.* 1956, etc. ; en dernier lieu, *Bull.* 1976, 247) d'après des textes littéraires sur la musique et les chœurs, en faisant des observations sur la langue, se séparent des précédents commentateurs en coupant la phrase autrement : le flûtiste a le rôle principal ; Πολυτερπος est l'adverbe : πολυτερπῶς. Les auteurs retrouvent deux vers d'un rythme anapestique : πολυτερπῶς Πυρ*Fί*ας προχορευόμενος · (nominatif absolu : Pyrrhias qui conduit le chœur de façon très agréable) αὐτῶ δέ *Fοι* ὅλπα ; le vase était le prix réservé à l'aulète. Au VIe siècle, l'aulète avait le rôle prédominant dans le chœur ; προχορευόμενος ne désigne pas le chef de chœur qui danse devant les six autres jeunes gens, mais l'aulète qui conduit le chœur. — Des mêmes auteurs n° 21.

190. D. Feissel (n° 38), 220-224 : VII. *Cyriaque d'Ancône à l'Isthme de Corinthe*, les manuscrits de Cyriaque d'Ancône et la copie d'une pierre disparue relative aux restaurations de Manuel II Paléologue aux remparts. Cf. *Bull.* 1961, 16.

191. **Phlionte**. — Ch. B. Kritsas (n° 193), p. 135. Stèle hellénistique : Ἀχαϊκὴ χαῖρε. Sur une base, en lettres corinthiennes (fin ve siècle-début ive) : [Ὁ δεῖνα καὶ ὁ δεῖνα Φλει]άσιοι ἐποίϜεσαν. Stèle (ive siècle) : Νεανθίδος, Εὐῶπις, Χρυσίλλα, Ἀγαθῶν, Ἀστεῖος.

192. **Cleonai**. — Ch. B. Kritsas (n° 193), 135 : stèle hellénistique : Ἀριστα[ι]νέτου.

193. **Argolide**. *Argos*. — Ch. B. Kritsas, *Arch. Deltion*, 28 (1973), *Chron.* 1 (paru en 1977). P. 123, stèle, Μυρτίλε χαῖρε. P. 126, débris de décret : l. 1, [μ]ηνὸς Ερι — ; l. 2, [ἀ]ρήτευ[ε].

194. L. Robert, *BCH* 1977, 108-109 : Apollon Lykeios et Persée ; 110 : l'image d'Apollon. Pp. 120-127, réédition critique, photographie et commentaire du décret *BCH* 1904, 421-424, n. 6 pour le rhéteur Antiochos d'Aigeai et la parenté d'Argos et d'Aigeai. Voir n° 512.

195. D. Feissel (n° 38), 224-228 : VIII. *Une nouvelle inscription d'Argos*, publie une épitaphe conservée au Musée byzantin d'Athènes avec les indications de trouvaille et d'acquisition ; il manque la partie droite. Au début Κυμητήριον δια[φέρον —], suivi de 2 noms de femme (l. 1-2) qu'on ne peut restituer (F. rapproche les autres épitaphes d'Argos avec ce nom du tombeau *Bull.* 1976, 256 (Piérart) ; 1977, 193 (Kritzas) ; comme nous il lit au n. 1 : Ἐλπιδη(φόρου) σελεντιαρίου) ; il étudie, après l'interdiction d'ouvrir le tombeau : εἴ τις δὲ [ἀνορύξῃ αὐτὸ] ἔξοθεν τῶν [κληρονόμων] αὐτῆς, l. 3-5, la malédiction l. 5-7 : ἐχέτ[ω τὸ ἀνάθεμα ou τὴν μερίδα] τοῦ Ἰούδα [καὶ τῶν λεγόντων] ἄρον ἄρον σταύ[ρωσον αὐτόν]. Il rapproche le troisième exemple d'Argos, le n. 3 de l'article de Kritzas cité plus haut, — une épitaphe du Laurion qu'il a revue et dont il donne avec le texte une photographie, et *IG*, IV, 628, — une épitaphe de Delphes, — une de Naxos à l'époque byzantine (*Bull.* 1962, 260), — une à Nicée (cf. *Bull.* 1946-47, 189), qu'il a revue et où il lit : [εἴ τις δὲ] παρασαλεύσι τὸν τάφ[ον, — —] καὶ καταταγῇ μετὰ τοῦ προδότ[ου Ἰούδα]. Autres textes, épigraphiques ou non, avec cette formule ou des formules analogues.

196. *Épidaure*. — M. Th. Mitsos, *Arch. Eph.* 1976, 83-91 : [*Inscriptions de l'Asclépieion d'Épidaure*, III]. N. 1 : dans le fragment de décret publié par W. Peek (*Bull.* 1973, 188), n. 10, il lit [— 3-4 — μ]αχον et non [Φίλ]αινον. — N. 2, une pierre avec image d'un jeune homme, remployée dans la nécropole, porte un décret conférant la théorodoquie et la proxénie à l'Argien Δρῦμος Ἐπικράτος. M. le place peu après le milieu du ive siècle. Le κατάλογος βουλᾶς est Νίκαιος de la Ἱολιτάς. — N. 3 : stèle de la première moitié du ive siècle portant l'interdiction : Ὅπλα [μ]ὴ ἐπιφέρ[ειν] ἐπὶ πολέμωι.

197. *Ergon Arch. Et.* 1977 (1978), 104-105, du sanctuaire d'Apollon Maléatas, bonne photographie et transcription d'une inscription sur lamelle de bronze de 6 lignes, émanant d'un Argien. V. Lambrinoudakis l'a présentée au congrès épigraphique de Constantsa en septembre 1977.

198. Evangelia Deilaki, *Arch. Deltion*, 28 (1973), *Chron.* 1 (paru en 1977), 83-86, fouille du théâtre. P. 86-87, les inscriptions sur les sièges sont surtout du milieu du ive siècle, aussi du iiie : noms d'Épidauriens et leurs fonctions et dédicace à Dionysos. Certains des personnages sont déjà connus. N. 1, Ἀγήσανδρος, Ἀριστ...ς οἱ φρουροί. N. 2, Ἀριστολάδας, [Ἀρισ ?]τολάδας οἱ φρουροί. Les φρουροί sont déjà connus et ne sont pas une garnison étrangère. N. 3,

Δα[μ]τορ[γ]οὶ Διονύσῳ · Θεόφραστος, Δαμίων, Εὐρυφῶν, Ἰλαϊκός [?], Πολυχάρης, Διονύσιος, Τύρ[δ]ις, Ἀμφίλυτος.

199. Un proxène macédonien d'Épidaure n° 134.

200. *Trézène.* — F. J. Frost, *Am. J. Arch.*, 82 (1978), 105-107 : *Troizen and the Persian war, Some new date.* D'après Pittakis dans *Arch. Eph.* 1855, 1273, on avait trouvé à Trézène : « un décret des Trézéniens pour les Athéniens ou des Athéniens envers les Trézéniens pour la φιλοξενία des Trézéniens pour les Athéniens lors des guerres médiques ». Il n'en fut plus question ; Pittakis, ayant fait venir au Pirée la pierre, qui était à Poros, reçut en 1847 la stèle avec comptes de constructions *IG*, IV, 823 a. M. Mitsos, *Ath. Ann. Arch.*, 3 (1970), 246-248 *(non vidimus)*, en conclut que c'était déjà la pierre du « décret de Thémistocle ». Dans le portique contenant des statues des femmes et des enfants d'Athènes réfugiés à Trézène (Pausanias, II, 31, 5-7) ne pouvait manquer le décret de Trézène sur l'aide à ces réfugiés mentionné par Hypéride, *C. Athenog.*, et analysé par Plutarque, *Themist.*, 10, 5. De même le « décret de Thémistocle ». Le « document Pittakis » ne peut être ce dernier décret, dont le sujet est tout différent et qui ne fut jamais transporté à Poros. Ce n'est pas non plus le décret de Nicagoras pour les réfugiés ; car une autre information donnée à Pittakis parlait d'un décret d'Athènes remerciant les Trézéniens. Ce doit être ce décret-là. F. conjecture que le découvreur vendit la pierre et envoya à la place la pierre *IG*, IV, 823 *a*.

201. *Hermione.* — L'épigramme honorifique de l'aulète Pythoclès n° 232.

202. **Laconie.** *Sparte.* — A. Spawforth, *Z. Pap. Epigr.*, 27 (1977), 294 : *The slave Philodespotos*, Σύρος πότ(ε) Θηνάτας. Dans *IG*, V 1, 153, le δημόσιος Φιλοδέσποτος est désigné comme Σύρος Ποτθηνάτας. S. coupe les mots comme ci-dessus et reconnaît la ville de Samarie connue par Ptolémée et Eusèbe : Θῆναι.

203. *Thérapnè.* — H. W. Catling, *Arch. Reports for 1976-77* (1977), 24-42 : *Excavations at the Menelaion, Sparta, 1973-1976.* Pp. 36-37, photographies de deux dédicaces à Hélène et d'une autre (haut ve siècle) à Ménélas : Εὐθυκρίνες ἀνέθεκε τõ Μενελαί[ο]. Cela confirme définitivement l'identification du sanctuaire d'Hélène et de Ménélas et du site de Thérapnè par L. Ross en 1833.

204. **Magne.** Les voyageurs n° 6.

205. **Achaïe.** *Dymè.* — I. A. Papapostolou, *Athens Ann. Arch.*, 8 (1975), 291-304 : [*Stèles à couronnement ionique de Patras*]. Elles portent des inscriptions hellénistiques. P. 292, Νίκαια Δίωνος χαῖρε (avec photographie p. 295). P. 296 : cf. *Bull.* 1977, 210.

206. Lettre d'un proconsul n° 92.

207. G. Daux, *BCH* 1977, 341-342, tient à répéter pour la troisième fois en deux ans (cf. *Bull.* 1977, 210) sa lecture d'une épitaphe : Ἀσπασία Μοσχίωνος.

GRÈCE CENTRALE ET OCCIDENTALE

208. **Béotie.** — A. G. C. Gossage, *Annual Br. Sch. Ath.*, 70 (1975 ; paru fin 1976), 115-134 : *A comparative chronology of inscriptions relating to Boiotian festivals in the first half of the first-century B. C.*, d'après la prosopographie des vainqueurs, cherche à préciser les dates des catalogues agonistiques et spécialement à déterminer ceux qui se placent avant la guerre de Mithridate et ceux qui sont postérieurs.

209. G. V. Lalonde, *Hesperia* 1977, 268-276 : *A Boiotian decree in Athens*, publie les débris d'un décret en dialecte béotien, trouvé en 1952 dans une

maison moderne sur l'Agora. Le sujet était d'ordre religieux, notamment l. 11, τὰν θουσίαν. Le décret émanait sans doute de Thespies : l. 12, [Θεισ]πιέων ; l. 14 : [Θει]σπιε —. L. le place à la fin du IIIe siècle ou au début du IIe. Considérations sur les relations d'Athènes et de la Béotie à cette époque.

210. A. Schachter, *Cahiers des Études anciennes*, VIII (Mac Gill Université Montréal, 1978), 81-107 : *La fête des Pamboiotia : le dossier épigraphique*, a rassemblé les inscriptions qui lui paraissent se rapporter à ces fêtes de façon certaine, possible ou douteuse ; il reproduit les textes à la fin, avec une bibliographie présentée dans un grand désordre, en passant d'éditions récentes à de plus anciennes, puis en revenant à de plus récentes, sans qu'on voit l'intérêt et la relation de chacune d'elles. Des dix documents présentés comme certains, il faut en éliminer deux, le premier cité et le dernier : le premier est la reconnaissance par Delphes de l'asylie d'un sanctuaire d'Athéna Itonia sous l'archontat de Pleiston. S. met en tête de sa bibliographie : « *SEG* 18.240 : Delphes, 262-261 av. J.-C. ». Or, *SEG* donne le texte de J. Bousquet, *BCH* 1958, 76, qui datait l'archonte de 266-265 (ce que donne *SEG*) et pensait qu'il était question de Coronée. S. cite ensuite l'édition de J. Pouilloux dans *F. Delphes*, III 4, 4, 358, qui mentionne la date proposée par R. Étienne et M. Piérart : 262-261 et dit qu'on ne peut exclure le sanctuaire d'Athéna Itonia en Achaïe Phthiotide. De toute façon il ne s'agit ici que de l'asylie d'un sanctuaire d'Athéna Itonia, et non de la reconnaissance des fêtes, des Pamboiotia. Le n. 10, classé dans ceux qui concernent sûrement ces fêtes, est une inscription honorifique d'un boiotarque, grand-prêtre à vie des Augustes et *logiste* de Chéronée, pour sa mère, d'après le testament de celle-ci et avec l'autorisation par décret du conseil et du peuple, *IG*, VII, 3426. Il n'y a pas de rapport avec les Pamboiotia. Les raisonnements sont à l'occasion très faibles. Exemple : p. 96 sur *IG*, VII, 1727, catalogue d'Acraiphia du «premier concours après la guerre» (de Mithridate). «Sur les 8 concours mentionnés deux s'appellent ἱερός, c'est-à-dire qu'aucun prix n'a été décerné, vraisemblablement parce qu'il n'y avait pas de concurrents dans ces catégories. Ce manque de concurrents s'accorderait bien avec une atmosphère d'après-guerre ». Le terme ἱερός qualifie tout aussi bien une épreuve où les concurrents ont fait match nul (telle est l'interprétation courante ; sur la question, voir L. R., *R. Arch.* 1978, en publiant un catalogue des vainqueurs aux Rhômaia de Xanthos). Dans un cas comme dans l'autre, on n'aperçoit pas le rapport avec « une atmosphère d'après-guerre ». Indiquons aussi fermement que les Pamboiotia ont été un concours fédéral des Béotiens, mais non un concours sacré, ἱερός, à la différence de nombreux concours béotiens, ainsi ceux de Thespies et les Basileia de Lébadée. Pour la participation d'un roi Ptolémée Philopator à ce dernier concours, p. 97, voir *Bull.* 1977, 218, après 1973, 58. Sa création dépendait donc uniquement de la Confédération qui n'avait pas à solliciter Delphes pour quoi que ce soit en ce domaine agonistique ; le « dossier » imaginé par S., pp. 81-82, n'a pas de réalité. Il ne s'est pas agi pour les Amphictions « d'accorder aux jeux célébrés à ce sanctuaire un statut panhellénique », ce pourquoi il eût fallu d'ailleurs aussi l'accord des villes grecques.

211. *Oropos*. — G. J. M. J. Te Riele publie dans S. C. Bakhuisen, *Chalcis in Euboea, Iron and Chalcidians abroad* (Leyde, 1976 ; 1977), 81, avec photographies, deux blocs trouvés par B. en 1971, au port sacré d'Oropos, Delphinion. Sur l'un, le nom Ῥοδανόγ (serait un nom de femme nouveau ; B. avait pensé à Ῥοδάνθη) et le nom d'homme Διονύσις, que T. R. préfère à un nom de femme Διονυσίς. Mais l'inscription paraît très antérieure à la seconde partie du

IIIe siècle p. C. (date la plus haute selon T. R. pour la forme Διονύσις). — N. 2, bloc avec les lettres Γ X, sans doute marques de maçons.

Voir nº 212.

212. *Tanagra.* — D. Knoepfler, *Chiron*, 7 (1977), 67-87 et pl. 2 : *Zur Datierung der grossen Inschrift aus Tanagra im Louvre*, traite de la date respective des deux faces de la stèle de Tanagra au Louvre publiée par Th. Reinach, *REG* 1899, 52-119. Sur l'une des faces est un inventaire d'offrandes de femmes de Tanagra à Déméter et Corè pendant 3 ans ; sur l'autre, des décrets décidant le transfert du sanctuaire en le reconstruisant à l'intérieur de la cité. Th. Reinach avait daté la face des décrets de 230 environ a. C. et l'autre d'une vingtaine d'années plus tard au moins, peut-être vers 200. K. fait d'abord remarquer qu'il y a sur cette face des adjectifs patronymiques, formes qui ont disparu vers 230-220. Surtout il fait un rapprochement prosopographique que Th. Reinach ne pouvait connaître : E. Bourguet, en 1903, a montré qu'un Εὐγείτων Τύχωνος Ταναγραῖος se trouvait dans une liste de naopes (*FD*, III 5, 93), et qu'il fut aussi hiéromnémon. K. l'identifie au hiérarque Εὐγίτων Τυχώνιος de l'inventaire des offrandes et, comme l'archonte de Delphes est daté de 273-272 a. C., que le Tanagréen devait être déjà un homme d'un certain âge à ce moment-là, il fut hiérarque à Tanagra avant 250 ; les décrets sont donc postérieurs à l'inventaire. K. précise alors la date des décrets en étudiant des décrets de proxénie de Tanagra, *IG*, VII, 510-512, pierre perdue qui avait été copiée au village d'Oropos. Il retrace l'histoire des différentes copies qui en ont été faites en caractérisant les voyageurs ou ceux à qui ils envoyaient des copies (Leake, Cockerell, Fauvel qui l'a peut-être emportée à Athènes) ; K. pense que ces décrets de proxénie ont été gravés sur des bases de statues, plus tard que les dédicaces et les signatures d'artistes. Il rapproche *IG*, VII, 521-524, de l'Amphiaraion d'Oropos, où était gravée en tête la signature de Thoinias, fils de Teisikratès. Au n. 512, — τω προξενία Ἀλαλκο[μενίω], il restitue au début, non pas le nom d'un proxène, mais un nombre ordinal qui distinguait des archontes portant le même nom (à l'Amphiaraion : Ἀπολλοδώρου ἄρχοντος τῶ οὐστέρω) ; il restitue donc ici [— τρί]τω. Le nom écrit en lettres plus grandes à gauche devait être le nom du sculpteur Ἀγάθαρχος. K. rapproche *IG*, VII, 429, avec le sculpteur Ἀγάθαρχος Διονυσίου Βοιώτιος, daté ἐπ' ἱερέως Ὡρωποδώρου, prêtre d'Amphiaraos sous l'archonte fédéral Potidaios ; or K., après ses études sur Hyettos, peut le dater de la deuxième moitié du IIIe siècle. Agatharchos a pu travailler à Tanagra vers 250-240. Les décrets de proxénie gravés sur cette base l'ont été après cette date, car il faut un certain temps pour utiliser des bases de statues pour la gravure de documents officiels. K. date les décrets de la stèle du Louvre de la même époque et, comme le premier décret porte en tête : Καφισίαο ἄρχοντος τῶ τρίτω, il restitue au début de *IG*, VII, 512 : [Ἄρχοντος Καφισίαο τῶ τρί]τω · προξενία (p. 86, 106, nouvelle restitution pour tout ce texte). — P. 72, K. signale que *IG*, VII, 484, Σωσίνικος Δαλοξένου, qui se trouve dans une église d'Oropos, doit venir de Tanagra, de même que l'épitaphe 292 : ἐπὶ Βιότᾳ.

213. H. Loyd-Jones, *Z. Pap. Epigr.*, 25 (1977), 135-136 : *Aristaios in Boeotia ?* Dans l'inscription *Bull.* 1977, 214, L. J., admettant que nous aurions à lire Ἀριστ[η]αστή, parle de légendes sur le dieu Aristée.

214. *Thespies.* — P. Lazaridis, *Arch. Deltion*, 28 (1973), *Chron.* 1 (paru en 1977). P. 287, n. 1 : Θεοῦ Ταύρου. Cf. A. Plassart, *BCH* 1926, 393-394 : six autres exemplaires. N. 3, fragment de 10 lignes mutilées.

215. St. N. Koumanoudis, Ἐπετηρὶς Ἑταιρείας Στερεοελλαδικῶν μελετῶν, 4 (1973), 355-366 : *Catalogue de vainqueurs aux Érôtideia de Thespies.* Contre

P. Jamot et avec P. Monceaux et N. Pappadakis, K. soutient que les Érôtideia comportaient un concours musical, et pas seulement les concours gymnique et hippique, comme l'ont dit Strabon et Pausanias. Après avoir rappelé les 6 catalogues attribués aux Érôtideia, K. publie une inscription trouvée à Leondari de Thespies par un gardien du musée de Thèbes ; ayant servi aux lavandières, elle est très effacée au milieu. L'intitulé, l. 1-7, nomme l'archonte, l'agonothète, le hiérarque et le prêtre : Ἄ[ρχοντος — *ca* 8 —], ἀγωνοθετοῦν[τος τῶν Ἐρωτιδήων] καὶ Καισαρήων Σεβα[στήων Ῥωμαίων] Γόργου τοῦ Χρυσογόνο[υ, ἱεραρ]χοῦντος Χρυσογόνου τοῦ Γόρ[γου] (fils de l'agonothète ?), ἱερατεύοντος [Φι]λίπ[π]ου τοῦ Ἀφροδισ[ί]ου, οἵδε [ἐνί]κων τὸν θυμελικόν. Les vainqueurs sont classés ainsi, l. 8-16 : trompette, σαλπι[σ]τὴς [*ca* 7] Ἡρακλίδου Αἴνιος ; héraut, κῆρυξ [*ca* 6] Σπί]νθηρος Θεσπιεύς ; éloges, ἐγκώμ[ιον. . . .]ὸν (ἐπικὸν ou λογικὸν) εἰς Ἔρωτα καὶ Ῥωμαίους · Η [*ca* 9]ττου Θεσπιεύς, εἰς τὸ [*ca* 12] ἔριος Κα..έννιος (ne serait-ce pas Καισέννιος ?) ; aulète, αὐ[λητὴς — —] Μᾶρκος Σιλάνων [— — ο]υ Θεσπιεύς ; l. 15-16, [— — κιθ]αριστὰς [— — Ἰ]σμηνόδωρο[ς]. Aux lignes 17-23, le début du concours gymnique : [Ἐν δὲ τῷ γυμνι]κῷ τῆς νε[ω]τέρας, nous écrivons ensuite [ἡλικίας] (le sens de classe d'âge retenu par K., qui supplée παίδων) δόλιχ]ον ..θίων Ἀνδρο[κλέο]υς Καλυνδεύς (de Calynda près de Caunos, ethnique rare, spécialement dans ce genre de documents). Στάδιον Μνασίλαος Θρ[ασυ]μάχου Κυδωνιάτης. Δίαυλον Δαμασ[ί]λα[ος ? — —]Κυδωνιάτης (ne serait-ce pas le frère du précédent ?). Πάλην Ἀρισ[τ — — —]εύς. Πυγμὴν Στρα — —. Πανκράτι[ον —]. K. date le catalogue du Ier siècle p. C.

216. *Leuctres.* — Al. Ioannidou-Karetsou, *Arch. Deltion*, 27 (1972 ; paru en 1977), *Chronika*, 323-324 : brève inscription à étudier.

217. *Poseidônion d'Onchestos.* — Th. Spyropoulos, *Arch. Deltion*, 28 (1973), *Chron.* 1 (paru en 1977). P. 270, le décret de la Confédération béotienne pour un Athénien et les deux dédicaces à Apollon *Bull.* 1973, 212 ; 1974, 271.

218. *Tilphousion.* — *Ibid.*, 271 : les deux inscriptions *Bull.* 1974, 286.

219. *Ilônion de Coronée.* — *Ibid.*, 272 : dédicace à Nikè *Bull.* 1974, 281.

220. *Coronée.* — Al. Ioannidou-Karetsou, *Arch. Deltion*, 27 (1972 ; paru en 1977), *Chronika*, 323 : long document de 32 lignes sur la sitônia. Il sera republié et commenté par P. Roesch.

221. Th. G. Spyropoulos, *ibid.*, 316-317. Sur le territoire, à S. Georges de Lébadée, où l'on place Potze, en un lieu très fertile et aux eaux abondantes, une église a été construite avec des stèles funéraires. Sous l'église, au nord, en un creux, était une construction romaine envahie par la végétation et les terres ; on a trouvé dans l'été 1971 des lettres impériales de grand intérêt, notamment pour le lac Copaïs et les travaux techniques Elles devaient être publiées dans les *Chronika* des travaux de 1972. S. en donne, pl. 269 b, une toute petite photographie indéchiffrable. Pl. 270 a, photographie d'une base : Πόπλιον Αἴλιον Ἀδριανὸν ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος. — Disons qu'il s'agit alors des inscriptions trouvées à Coronée par l'excellent N. Pappadakis vers 1920, signalées par lui comme des documents impériaux sur l'asséchement du Copaïs. Ses copies et dossiers disparurent pendant l'occupation allemande lors d'un voyage d'Athènes à Salonique et les inscriptions n'étaient pas au musée de Thèbes ; elles étaient restées sur place et furent de nouveau ensevelies sous les terres grasses et la végétation.

222. Th. G. Spyropoulos, *Praktika Arch. Et. 1975*, II (1977 ; 1978), 401 : dans un temple inscriptions sur des tuiles, en fac-similés. — Deux fragments à rapprocher pour avoir Ποσι[δῶνο]ς ἱαρά ? Un autre fragment encore donne

-ωνος, qui pourrait être [Ποσιδ]ῶνος. — Deux morceaux auraient-ils un rapport avec Thelphousa ? Nous n'osons le dire.

223. P. Roesch et J. M. Fossey, *Z. Pap. Epigr.*, 29 (1978), 138-141 : *Un acte d'affranchissement de Coronée en Béotie*, publient, avec photographie d'estampage, un acte d'affranchissement à Héraclès Charops (cf. N. G. Pappadakis, *Arch. Deltion*, 2 (1916), 217-272) avec clause de paramonè. D'après l'écriture, seconde moitié du IIIe siècle a. C. Nouveauté à Chéronée : l'accord de certaines personnes : [σ]ουναφιόντων ἐλ[ευθ]ερ (le pluriel fut martelé) et les noms.

224. *Lébadée.* — Al. Ioannidou-Karetsou (n° 220), 323 : épitaphe, Ἐπὶ Κλέωνι.

225. *Orchomène.* — N° 220, 324 : épitaphe Ἀριστόκλεια, Ἄδρων.

226. *Chéronée.* — P. Roesch et J. M. Fossey, *Z. Pap. Epigr.*, 29 (1970), 123-137 : *Neuf actes d'affranchissement de Chéronée*, publient, avec photographies d'estampages, ces actes gravés sur la même pierre. Les consécrations sont faites à Artémis Ilythie, τὰν Ϝιδίαν θεράπηναν (ou bien θρεπτὰν) Ζωΐλαν (et autres noms) ἰαρὰν εἶμεν τᾷ Ἀρτέμιδι τᾷ Εἰλειθίᾳ, ou bien ἰαρὰν εἶμεν τᾶς Ἀρτέμιδος τᾶς Εἰλιθίας (formes diverses pour cette épithète). L'éponyme, au génitif, est ἀρχῶ ou ἄρχοντος. Dans le n. 3, le mois intercalaire : μεινὸς ἐμβολήῳ τριακάδι. N. 5, précision unique à la fin : Ἐκουρώθει Πανάμῳ δεκάτᾳ. Dans le n. 6, deux consécrations différentes : ἀντίθεντι... Ζωπούραν Ἀρτέμιδι Ἐλιθίᾳ, Προστατειρίδα Ματέρι Μεγάλᾳ ; les clauses des lignes 18-27 sont originales et difficiles. Il s'agit toujours de femmes. R. date la série de ces actes de la fin du IIIe siècle ou du début du IIe. Il reprend l'examen du formulaire de la centaine d'actes de Chéronée déjà connus.

227. **Delphes.** — G. Rougemont, *Corpus des inscriptions de Delphes*, tome I : *Lois sacrées et règlements religieux* (169 pp. gr. in-4° et 10 planches ; Paris, De Boccard, 1977). Après la publication de la très grande majorité des inscriptions de Delphes, non de toutes, dans les fascicules du tome III, *Épigraphie*, des *Fouilles de Delphes*, ce volume marque le début de la publication d'un Corpus des inscriptions de Delphes selon l'ordre traditionnel et indispensable par catégories d'inscriptions. Il contient seulement 13 inscriptions, mais des plus importantes et difficiles, allant du Ve au IVe siècle : notamment les tarifs du *pélanos* pour Phasélis et les Pières, les textes relatifs à Andros, Skiathos et aux Asclépiades de Cos et de Cnide, le règlement affiché au stade sur le vin, le cippe des Labyades, la loi amphictionique de 380. Tous ces textes sont des plus difficiles et ont suscité des interprétations très différentes et même des lectures. C'eût été une mystification que de présenter ces textes nus avec une bibliographie de titres d'éditions et d'articles. Par un travail exemplaire R. s'est rendu maître de cette littérature foisonnante. Il a, pour chaque phrase, classé et discuté les interprétations et traductions ; c'est un monument de critique perpétuelle. Chaque fois R. classe ce qui lui paraît assuré, vraisemblable ou encore obscur et non élucidé. Le lecteur a l'occasion de faire ainsi facilement des constatations et réflexions sur l'histoire de l'érudition et de la critique et sur les méthodes. Le cippe des Labyades, document aussi passionnant que difficile par son isolement, a naturellement la part du lion. Des index complets donnent non seulement tous les mots grecs et des tables de concordance des publications, mais aussi un index de mots français, permettant rapidement au lecteur de retrouver les sujets traités. Ce Corpus détaillé et éducatif ne plaira sans doute pas à ceux qui se croient capables de comprendre dans toute l'épigraphie grecque des textes nus et sans explications pour les feuilleter et y pêcher quelque renseignement pris à contresens, qui s'imaginent que l'idéal d'un corpus

est une enfilade de recopiages comme le *SEG* et le *Sammelbuch* et que *SEG* peut se présenter à juste titre comme un « Supplément au Corpus [inexistant] des inscriptions grecques ». On constate chaque jour que ces ' poteaux indicateurs ', utiles à ce titre et sous cette condition, comme le précisait avec nous G. Klaffenbach, sont utilisés sans recours aux éditions commentées dont ils recopient le texte nu. À Delphes, il est clair que la masse des inscriptions ne nécessitera pas le même traitement que les lois sacrées ; ainsi les volumes en projet sur les décrets de proxénie (spécialement les décrets abrégés, résumés), les dédicaces, les actes d'affranchissement. En revanche, les comptes devront présenter en détail la justification de leur datation et de leurs rubriques pour être utilisables pour l'étude de l'administration, des finances, des travaux, des prix et des personnes avec leur patrie. Certaines catégories, qui ne sont pas annoncées (page de garde), seraient à mi-chemin du Corpus détaillé de documents inutilisables pour le savant sans les commentaires perpétuels développés et du Corpus des catégories que nous venons de citer. Pour le présent volume, il est indispensable de lire les pages de ' présentation ', 1-4 (présentation, préface, avant-propos trop souvent ne sont pas lus par l'utilisateur qui s'est précipité, d'après l'index, sur la seule page qui l'intéresse), où R. a exposé ses raisons de façon convaincante en partant des numéros 9 et 10 (Labyades et loi de 380) : « La bibliographie était si abondante, si dispersée et les questions si embrouillées qu'il m'a fallu longtemps pour y voir clair. Quand j'y suis arrivé, j'ai voulu procurer à ceux qui se serviront de mon livre ce que j'aurais souhaité trouver dans les livres de mes prédécesseurs : un moyen de gagner du temps ». R. parle justement de « documents bien connus, mais quelquefois enfouis sous une bibliographie complexe et dispersée, où conjectures et certitudes se trouvent inexorablement mêlées ».

228. Mary-Anne Zagdoun, dans les *Fouilles de Delphes*, tome IV, *Monuments figurés : sculpture*, a publié le fascicule 6 : *Reliefs* (162 pp. in-f° ; 1977), reliefs funéraires et votifs, décrets honorifiques avec représentations figurées, autel de Marmaria, sarcophage dit de Méléagre. De nombreuses figures d'autres provenances sont reproduites pour comparaison ; l'index de ces reliefs pp. 149-153. « MM. Jean Bousquet et Georges Daux m'ont autorisée à publier deux dédicaces delphiques inédites ». N. 9, du IVe siècle, [— — Κλ]ευμένης [ἀ]νέθηκε. . . . ἐπι ?]νίκιον ; scène de procession pour le sacrifice, mutilée. En haut, Hermès, Apollon Citharède, déesse à la corne d'abondance, trois déesses assises derrière une table. P. 47, dédicace à Hermès par un homme qui porte l'ethnique Βόττ[ιος]. — Déjà connus : N. 5, — κο Προξένω[ι]. N. 7, dédicace à Athana Sôteira. N. 14-24, les en-tête sculptés ou parasèmes avec photographies de comparaison. N. 50, la stèle Αἰακίδα χαῖρε *Bull.* 1976, 30.

229. Brunilde Sismondo Ridgway, *Am. J. Arch.* 1977, 374-378 : *The Plataian tripod and the serpentine column.*

230. G. Daux, *BCH* 1977, *Notes de lecture*, 328 sqq. P. 328-331, *Nouveau fragment de la base des Arcadiens de Delphes.* Ce fragment nouveau, attribué par P. Amandry, se rattache à *F. Delphes*, III 1, 24, disparu pour le moment, dont il permet de restituer la fin des lignes 5-7 ; le 3e bouleute n'est pas un [Ἄρχωνος], mais un Εὐκλέ[ος]. — Pp. 331-340 : *F. Delphes, III 4, 354, 365, 411.* Les pages consacrées au n. 354 peuvent étonner, car elles n'apportent rien ni à la constitution du texte, arbitrage de Thèbes entre Halai et Boumelita, et aux lectures, ni au fond. N. 365, liste amphictionique. D. rappelle sa lecture pour le Corinthien : Ἀρχίλλου, au lieu de Ἀγ[ύ]λλου. Discussion sur ἀμ[ισθί] et ἀν[εγκλήτως] pour le sous-secrétaire. Pour la ligne 5, D. appuie la restitution

προεδρίαν de R. Flacelière et J. Pouilloux contre J. Bousquet. — Pp. 340-341, dans *F. Delphes*, III 1, 142 et *IG*, IX 1², non pas Λυδικός, mais Ἐΰδικος. — Pp. 343-344, dans l'acte d'affranchissement *SGDI*, 2156, le nom d'une esclave, Κτήμα, Κτήμαν, doit être accentué Κτῆμα et corrigé à l'accusatif Κτῆμα<ν>. — Pp. 350-351, sur le nouveau morceau de la base de M' Acilius (*Bull.* 1977, 238), le patronyme d'un Étolien de Callipolis n'est pas Σκωφίωνος, mais Λυκόφρονος.

231. P. Marchetti, *BCH* 1977, 133-164 : *A propos des comptes de Delphes sous les archontats de Théon (324/3) et de Caphis (327/6)*. 1, *La comptabilité de la session-automne*. 2, *A propos de* δοκιμεῖον. 3. *Les prytanes dans leur fonction d'agents comptables*.

232. G. Nachtergael, *Les Galates en Grèce et les Sôtéria de Delphes* ; XLII et 546 pp. in-8° ; Bruxelles 1978. Après avoir repris l'examen critique de l'invasion des Galates en Macédoine et en Grèce, avec l'attaque contre Delphes, pp. 1-205, N. étudie les concours Sôtéria de Delphes, pp. 209-519, en admettant naturellement la distinction capitale établie par P. Roussel entre les Sôtéria amphictyoniques annuelles, avec leurs listes de participants, et les Sôtéria étoliennes pentétériques. Il fixe l'archontat athénien de Polyeuctos à 246-245 (cf. *Bull.* 1977, 237) et la première célébration de la fête à 245. L'étude s'appuie sur le recueil commode des 82 inscriptions, de toute provenance, relatives aux Sôtéria, pp. 391-495. Sont étudiés pour chacune des deux séries la chronologie et le programme. Une attention spéciale est apportée à la prosopographie systématique des Technites, notamment pp. 252-262. Index des artistes, classés par ethniques pp. 499-519. — N. 15 *bis* du Recueil, pp. 429-430, l'inscription métrique mutilée de la base de statue de l'artiste Pythoclès dans sa patrie, Hermione (commentaire pp. 317-323), vers les années 265-255. Il faut prendre cette occasion de risquer d'indiquer une conjecture formée depuis longtemps. On a reconnu que Pythoclès, τὸν ἀοιδόν, avait vaincu à Corinthe, à Delphes, aux concours de Thèbes pour Dionysos Cadmeios, épithète rituelle et non invention personnelle du poète, comme on avait pu le penser autrefois, aux Mouseia de Thespies. L. 11, [ἡνίκα Βοιωτῶν] με πανήγυρις ἐστεφάνωσεν, supplément arbitraire ; si on l'adopte, il faut penser aux Basileia de Lébadée. L. 5-6, Kaibel et Wilamowitz (*Epigr. gr.*, 926), ont écrit : [τρεῖς δ' ἔτι καὶ Ζεὺς] / τὰς δ' ἄλλας Boeckh) οἶδε[ν] Ὀλύμπ[ι]ος ὡς ἐτύμας [τοι] / [εἰπεῖν ἐξ ἶ]ε[ρ]οῦ (φθ]εγγόμενος στόματος. On a toujours dit qu'il ne pouvait s'agir de victoires aux Olympia, qui ne comportaient pas de concours musical. « On s'attend plutôt à ce que le prestigieux témoignage de Zeus soit invoqué pour cautionner, en bloc, les autres victoires, qui n'ont pas été remportées aux grands jeux de la Grèce ». On ne voit guère ce que vient faire le témoignage du Zeus d'Olympie, qui n'avait pas de rapport avec les concours musicaux. Le texte est trop mutilé pour être jamais restitué (copie de Fourmont). Mais un Zeus Olympios se trouvait en Macédoine, au pied Nord de l'Olympe, où il avait un sanctuaire célèbre (*Bull.* 1969, 359 ; 1976, 238 ; ci-après n° 272), en Piérie, le domaine des Muses que Zeus engendra là de Mnémosynè, selon la tradition hésiodique. On attribua à Alexandre l'intention de construire des temples magnifiques à Délos, Delphes et Dodone et, en Macédoine, à Dion pour Zeus, à Amphipolis pour la Tauropole, à Kyrrhos pour Athéna, et aussi tout spécialement à Ilion pour Athéna (Diodore, 18, 4). Des concours y avaient été institués en l'honneur de Zeus et des Muses par le roi de Macédoine Archélaos. Philippe et Alexandre, pour leurs succès, y firent célébrer une panégyrie et de luxueux sacrifices pour Zeus Olympios et pour les Muses, avec invitation des Technites et concours scéniques (la série des textes dans W. Baege, *De Macedonum sacris* (1913),

pp. 10-12 ; pour les Muses de Piérie, *ibid.*, pp. 122-126). Une inscription de Cassandreia, à l'époque hellénistique, montre que ce concours était compté parmi les concours sacrés stéphanites : Ὀλύμπια τὰ ἐν Δίωι ἄνδρας ὁπλίτην, Νέμεα ἄνδρας στάδιον, Βασίλεια στάδιον, δίαυλον, ὁπλίτην τεῖ αὐτεῖ (D. M. Robinson, *Trans. Am. Phil. Ass.*, 69 (1938), 64-65, n. 16 (cf. p. 62) et pl. XII ; le texte repris dans L. Moretti, *Iscr. agon. gr.* (1953), n. 54 ; cf. *Bull.* 1939, 169). D'autre part, une inscription de Thèbes, *IG*, VII, 2486, honore, en le consacrant à Dionysos, un proxène des Technites pour son dévouement envers les Technites et sa piété envers le dieu ; le document émane de [τὸ κοινὸν τῶν περὶ τὸν Διόνυσον τεχνιτῶ]ν τῶν εἰς Ἰσθ[μὸν καὶ Νεμέαν καὶ] Πιερίαν συντελούντων. F. Poland y voyait un problème et suggérait que l'association avait été active en Macédoine « en passant, vorübergehend » (*Gesch. gr. Vereinsw.*, 134, note) ; c'était « un remarquable élargissement, pour une fois, vers la Macédoine » (PW s.v. *Technitai*, 2504). Il semble que cette mention de la Piérie s'applique exactement aux concours célébrés à Dion de Piérie. Ajoutons que dans le fragment de Délos *IG*, XI 4, 1059, après [ἔδοξεν τ]ῶι κοινῶ[ι τῶν περὶ τὸν Διόνυσον τῶν ἐξ Ἰσθμοῦ κ]αὶ Νεμέας, nous restituons : καὶ Π[ιερίας] ; ce document « n'est pas postérieur à la première partie du IIIe siècle ». L. 15 : καὶ βασιλεῖς δώροισί [μ']ἐτίμησαν τὸν ἀοιδόν. N. commente : « Pythoclès prétend avoir été honoré par les rois, *basileis*. Bien qu'aucun nom ne soit cité [ce qui ne conviendrait pas au style], admettons que ce pluriel n'est pas nécessairement poétique [aucune apparence en effet]. Il est possible en effet, qu'en raison de son talent et des fonctions qu'il exerçait au sein des technites, l'artiste ait été invité par tel ou tel dynaste de la première moitié du IIIe siècle. On pourrait songer en particulier à Antigone Gonatas [« apud reges (Macedoniae, ut equidem conicio », écrivait E. Reisch, *De musicis Graecorum certaminibus* (1885), 102], mais il est notoire que tous les souverains de l'époque hellénistique protégeaient les Technites et les couvraient d'honneurs ». Ainsi dans le n. 75, pour le lutteur et pancratiaste Ménodôros d'Athènes, à la fin est nommé le roi de la Cappadoce, βασιλεὺς Ἀριαράθης (cf. L. R., *Noms indigènes en Asie Mineure*, 496). Les mots de l'épigramme sont parallèles à ceux d'un document bien postérieur, le décret des Technites pour l'aulète Craton, l. 16-17 : les Technites que καὶ θεοὶ καὶ βασιλεῖς κα[ὶ πάντες οἱ ἄλλοι Ἕλ]ληνες τιμῶσιν (n. 83 ; la disposition de l'apparat critique ne rend pas un compte exact du progrès des lectures et des restitutions pour les lignes 19 et 20).

233. E. Vanderpool, *Am. J. Arch.* 1977, 553-554 : *Fouilles de Delphes, III 2, n° 49 : an explanation of the puzzle*, avec photographie de cette inscription gravée incomplètement (*Bull.* 1976, 20). Avec une lumière très favorable et en passant la main sur la pierre, V. a compris que la partie du bloc où fut gravée (ou non) l'inscription 49 fut traitée à la râpe, tandis que les parties du bloc au-dessus et au-dessous furent très bien polies comme il est normal. Naturellement il ne s'agit pas de martelage. Ce travail dut être fait pour préparer la surface à recevoir de la peinture qui n'aurait pas bien adhéré sur une surface polie. V. admet, après avoir examiné avec S. V. Tracy d'autres hypothèses, que l'on voulait dès le départ peindre le texte et non le graver, peut-être par économie, mais le résultat ne fut pas un succès ; la peinture peut, ici ou là, avoir coulé ou bavé ; on aurait alors gravé les lettres brouillées et on les aurait peintes sur la gravure ; quand enfin toute la peinture disparut, il ne resta que les parties qui avaient été corrigées par la gravure ; d'où l'effet qui nous apparaît.

234. *F. Delphes*, III 4, 37, plutôt que *lex de piratis persequendis*, *lex de provinciis praetoriis*, n° 93. — Liste des théorodoques : celui de Pherai n° 253 ;

région de Kymè nº 403. — Un lapicide athénien à Delphes nº 13. Inscription agonistique de Nicomédie nº 478.

235. **Phocide**. *Amphissa*. — B. Chr. Petrakos, *Arch. Deltion*, 27 (1972 ; paru en 1977), *Chronika*, 375 : deux épitaphes.

236. *Érôchos* (Souvala, Polydrosos). — B. Chr. Petrakos (nº 235 , 384-388, rappelle la fouille du sanctuaire de Déméter par Chr. Karouzos (*BCH* 1928, 484 et rapport inédit sur la campagne de 1934, avec plan de Travlos, ici publié). Il publie d'après une copie de G. Klaffenbach, communiquée par J.-P. Michaud, l'inscription d'un fragment de vase en bronze : Δάματρι ἐν Ἐρόχωι ; la localité est connue par Hérodote et Pausanias. Inventaire des objets au musée de Thèbes, céramique, terres-cuites, bronzes, monnaies, etc. Trois exemplaires d'une marque céramique, dont la plus complète donne Λιλαιέων. — Ces timbres assurent qu'alors Érochos était absorbée par *Lilaia*, la ville toute proche, comme on pouvait l'attendre. Ils confirment L. B. Tillard, *Ann. Br. Sch. Ath.*, 17 (1910/1911), 62-64. Chr. Karouzos avait montré l'inscription sur bronze à L. R., quand celui-ci allait faire un tour en Phocide à mulet, en juillet 1932 ; mais L. R. n'en prit pas copie.

237. *Drymaia*. — Nos 238, 325 et photographie : stèle funéraire : Καλλικράτεια.

238. **Locride orientale**. *Oponte*. — Alexandra Ioannidou, *Arch. Deltion*, 28 (1973), *Chron.* 1 (paru en 1977). P. 279-280, intéressante dédicace du début de l'époque impériale : l. 1, en plus grands caractères : Γάϊος Καλπόρνιος Ἔλιξ (I. transcrit ces lettres en majuscules ; le nom Ἔλιξ est bien attesté) ; l. 2-10 : ὁ ἱερεὺς θεοῦ Σεβαστοῦ Καίσαρος καὶ ἄρχων, ἀγορανομήσας ἔν τε τῶι αὐτῶι ἐνιαυτῶι, ἀγωνοθετήσας τῶν τριετηρικῶν Διονυσείων, ἐκ τῶν ἰδίων Δήμωι Ῥωμαίων, θεῶι Σεβαστῶι Καίσαρι καὶ Δήμωι Ὀπουντίων τὴν εἰρήνην καὶ τὰ ἐν αὐτῆι ἀγάλματα καὶ τὴν λῆνον. — Le mot εἰρήνη n'a pas de sens ici. La photographie donne clairement κρήνην. Cette fontaine avait une auge, λῆνος, et elle était ornée de statues ou statuettes de divinités. Cette dédicace convient à un agoranome.

239. *Atalanti*. — Nº 238, 325 : relief funéraire, Λύκος Αὐτονόμου χαῖρε.

240. **Acarnanie**. *Astacos*. — *Ibid.*, 206-207, de la région du sanctuaire de Zeus Karaios : 3 fragments dont l'un avec ces noms : Πραυχίωνος (un Πράϋχος à Astacos *IG*, 436, 7 ; 2 autres à Stratos dans *IG* ; — [Ἴ]υσιάδα ; nous restituons ce nom sur lequel nous reviendrons, et non [Τ]υσιάδα ; justement G. Klaffenbach, *IG*, p. XVI, l. 65 (*IG*, II², 96) donne un Ἴυσιάδ[ας] acarnanien ; — Κνέφιος.

241. *Palairos*. — J. McK. Camp II, *Hesperia* 1977, 277-281 : *Inscriptions from Palairos*. Le n. 1 confirme l'identification du site important au sud du lac Voulkaria avec Palairos : sur le sommet d'une base, Πόλις Παλ[αιρέων τὸν δεῖνα] / Σωσικράτεος — —. C. le date de l'époque hellénistique. — N. 2, Πόλις Πα[λαιρέων τὸν δεῖνα Σωσι ?]κράτεος. — N. 3, quelques syllabes difficiles.

242. *Thyrreion*. — *Ergon Arch. Et. 1977* (1978), 206, avec photographie et transcription en majuscules, plaque avec 10 lignes de noms. L. 1, Τιμόλαος Σωτίωνος καὶ συμβ[ιωταί]. Il faut rapprocher *IG*, IX 1², 248-250. Ensuite le texte est partagé en deux colonnes. A gauche, 9 noms ; l. 5, lire Σώσανδρος Φρύνου et non ΙΡΥΝΟΥ. A droite, après 6 noms, on a, comme dans 248, 250, 251, en partant du bas, le διάκονος, serviteur des banquets, le μάγειρος ; plus haut, ΕΑΦΟΡΟΣ ne signifie rien ; il faut sans doute ἱεραφόρος, d'après le ἱεροφόρος de 250 et 251.

243. A. Papapostolou, *Arch. Deltion*, 27 (1972 ; paru en 1977), *Chronica*, 436-437 : 8 épitaphes très brèves.

244. *Nicopolis*. — I. Vokotopoulou, *ibid.*, 452-453 : 2 épitaphes du type courant avec l'âge du défunt ; photographies.

245. **Iles Ioniennes**. *Ithaque*. — G. Daux, *BCH* 1977, 345, dans l'épitaphe *Ann. Arch. Ath.* 1971, 201 (*Bull.* 1972, 219, avec point d'interrogation après καλὸς [ἄ]ρισ[τος]), suggère l. 1 Θεοδώ[ρα], l. 3, καλῶς ζήσασα. « La photographie publiée ne semble pas s'y opposer, au contraire. A vérifier ».

246. *Leucade*. — P. Agalopoulou, *Arch. Deltion*, 27 (1972 ; paru en 1977), *Chronika*, 490-493 : brèves épitaphes dans la fouille d'une nécropole et ailleurs, avec photographies. Relevons Φιλικὰ Κορκυραῖα. Photographie de la stèle *IG*, IX 1, 543 : l'épigramme n'y est pas déchiffrable.

247. G. Daux, *BCH* 1977, 345, revient sur une des épitaphes *Bull.* 1977, 251. « Les pierres funéraires inscrites n'enrichissent pas seulement notre connaissance de l'onomastique et de la prosopographie ; elles apportent, chemin faisant, d'autres indications. Il faut retenir, par exemple, dans la funéraire de Διονύσιος Μιλήσιος, à Leucade, une 3e ligne ΙΑΣ, qui fait connaître le nom d'une des douze tribus de Milet : Ἰάς ; sont explicitement attestées désormais 6 tribus sur les douze que comptait la grande cité. Le nom de tribu *Ias* est rare ; il n'était connu, sauf erreur, qu'à Thourioi et à Laodicée du Lycos : voir, dans l'ouvrage collectif *Laodicée du Lycos* (Québec-Paris, 1969), L. Robert, p. 328 ». — Il faut en rabattre. A l'étranger, aucun Milésien n'adjoint à son ethnique le nom de sa tribu ; or on a une foule de mentions de Milésiens dans des inscriptions de toute catégorie. S'il le faisait, le nom de la tribu serait au génitif. Un Athénien ne serait pas appelé Λάνπων Τειθρὰς Αἰγηίς, mais Τειθράσιος Αἰγηίδος, non pas Ξενοκλῆς Ἀντιοχίς, mais Ἀντιοχίδος, etc. (cf. les épitaphes des clérouques de Potidée *Bull.* 1976, 458). Enfin une tribu Ias se comprend bien à Thourioi et à Laodicée, créations récentes avec une population hétérogène ; il semble difficile dans l'ionienne Milet qu'une tribu ait été appelée « Ionienne ». Le nominatif *Ias* est le nom d'une femme qui fut enterrée avec Dionysios. Le corpus des épitaphes attiques fait connaître une Ἰὰς Μιλησία, *IG*, II², 9678 *a*. A Athènes, le nom apparaît comme celui d'une femme qui, au milieu du IVe siècle, consacre des objets à Asclépios (Bechtel, *Att. Frauennamen*, 57 ; *IIP*, 545, ; elle est de statut incertain, sans doute une esclave. Je retrouve le nom en Asie Mineure, à l'époque impériale ; ainsi en Pisidie, à Selgè : Ἰάδα θυγατέρα Κρατέρου (*Villes Pisidie*, n. 218) ; ailleurs dans la région : Τρωίλος ἰδίᾳ θυγατρὶ Ἰάδι μνήμης χάριν (transportée à Antalya ; Bean, *Belleten*, 22 (1958), 47, n. 44).

248. **Thessalie**. — H. Kramolisch, *Die Strategen des thessalischen Bundes vom Jahre 196 v. Chr. bis zum Ausgang der römischen Republik* (*Demetrias II* ; 180 pp. in-4°, Habelt, Bonn, 1978), expose en détail et en évitant des précisions illusoires la chronologie des stratèges fédéraux depuis leur institution en 196 jusqu'à la première partie du règne d'Auguste (*ca* 31-*ca* 20 a. C.). Un chapitre explique clairement les critères qui favorisent ou excluent telle datation. Cette étude sera la base de la chronologie.

249. *Melitaia*. — N° 238, 325 : deux débris, dont l'un sans doute d'une dédicace à Artémis.

250. *Sanctuaire d'Athéna Ilonia* à Philia près de Karditsa. — Chr. Habicht (n° 257), 175-180 : *Ambrakia und der Thessalische Bund zur Zeit des Perseuskrieges*, a revu l'inscription publiée par D. R. Theocharis, *Arch. Deltion*, 19, B, 1964 (1966), 247-248 (*SEG*, XXV, 653) et amélioré les lectures (la pierre fut brûlée ; ici pl. 42) et les restitutions. C'est un décret de la Confédération Thessalienne que H. date entre 179 et environ 165. On décerne l'éloge à l'ambas-

sadeur d'Ambracie, Alypos, et à ses compagnons. Cet Ambraciote est connu en 189 parmi les ambassadeurs étoliens à Rome (Polybe, 21, 25, 11). L. 13 sqq. : ἐπαινέσαι δὲ καὶ Ἄλυπον καὶ τοὺς μετ' αὐτοῦ ἐπὶ τῇ αἱρέσει ᾗ ἔχουσι πρὸς Θεσσαλοὺς καὶ Ἀμβρακιώτας. Ils deviennent proxènes de la Confédération et reçoivent les honneurs des autres évergètes : καὶ ἐ[ν τῶι κ]οινῶι καὶ ἐν ἑκάστηι πόλει. Le stratège leur enverra des ξένια et les invitera au sacrifice célébré dans le sanctuaire fédéral : καὶ καλέσαι ἐπὶ [τὴν θυ]σίαν τὴν συντελουμένην τῆι Ἀθη[ναῖ τῆι Ἰτωνία]ι καὶ τοῖς ἄλλοις θεοῖς. Le trésorier fera transcrire le décret εἰς κίονα λιθίνην et le consacrer dans le sanctuaire d'Athéna. Les considérants ont disparu sauf le mot ἐπελθόντες. Pour porter secours aux Ambraciotes, on donnera à la ville une somme d'argent, comme il a été entendu avec les ambassadeurs, l. 3-8 : [ὅπως δ' οὖν Θεσσαλοὶ κατὰ δύ]ναμιν φαίνωντ[αι πρόνοιαν ποιησάμενοι] τῶν ἐπαρκείας προ[σδεομένων φί]λων, δοῦναι τῆι πόλει τῆι Ἀμβρακιωτῶν δωρεὰν ἀργυρίου στατῆ[ρας *chiffre* καθὼς κα]ὶ οἱ πρεσβευταὶ συνευδο[κοῦσιν]. Précision pour que les ambassadeurs puissent partir aussitôt (sans doute pour continuer leur tournée), l. 8-12 : [ἵνα δὲ πα]ραχρῆμα ἀπολύωνται ἔχον[τες τὸ ἐπ[?]εψ]ηφισμένον ἀργύριον, ΕΙΙΕΙ [*ca* 7 μὲν ἐ]πὶ τοῦ παρόντος ἐν τῶι κοινῶι [*ca* 9] (H. a suggéré συνεδρίωι) Τισαμενὸν τὸν στρατηγὸν ΔΙ [*ca* 9]. H. rattache ces besoins financiers d'Ambracie aux contributions levées en Grèce par les Romains dans la guerre contre Persée et à l'hébergement de soldats romains pendant l'hiver.

251. *Thèbes de Phthiotide.* — *Ergon Arch. Et.* 1977 (1978), 49, sur un petit hermès dédicace à Hermès Épékoos : Μένανδρος Ἑρμῆ ἐπηκόῳ εὐχήν.

252. *Halmyros médiévale.* — B. Helly, *Z. Pap. Epigr.*, 29 (1978), 149-156 : *Érythrées d'Ionie ou Érythrées des Thermopyles?* discute le fragment de décret attribué par Chr. Habicht à la ville d'Ionie, *Bull.* 1972, 225, ce qui était critiqué par Engelmann et Merkelbach, *I. Erythrai*, II, n. 431. Il rappelle, d'après N. Giannopoulos, que la pierre fut trouvée à Tsengeli [un ancien Çengel turc], site médiéval d'Halmyros, à 45 mn à l'Est de la ville moderne. C'était un port actif au XIIe et au XIIIe siècle et son commerce était dirigé vers le canal d'Eubée, ce qui exclurait un transport depuis l'Ionie. Le décret a dû venir de la vallée du Spercheios, d'*Érythrées* chez les Ainianes. Il doit bien concerner un médecin d'Hypata. Le hiérope éponyme s'expliquerait par la parenté de cette ville avec la ville d'Ionie. H. a revu la pierre et en donne une photographie.

253. *Pherai.* — Chr. Habicht (n° 257), 181-197 : *Hellenistische Gymnasiarchenliste aus Pherai*, republie la longue liste de 68 lignes, presque toutes en double colonne, noms avec adjectif patronymique, publiée par D. R. Theocharis, *Arch. Deltion*, 19, 1964 (1966), *Chron.*, 265-267 (*SEG*, XXV, 664). Des groupes de 2, 3, 4, 5, 6 noms sont séparés par un court trait dans la marge à gauche ; parfois même 1 seul nom. On grava d'un coup les lignes A 1 à B 33, puis des additions à divers intervalles. En B 7, le nom est remplacé par ἁ πόλις ; en B, l. 40-48, μετέλιπε (semble un *hapax*), ' a manqué ', divisé par le trait en deux groupes de 4 et 5 titulaires ; encore μετέλιπε, l. 56. La ligne 2 montre que ces fonctionnaires sont des gymnasiarques. L'intitulé rappelle la participation des Phéraiens à l'expédition d'Alexandre, cette participation de la cavalerie thessalienne mentionnée dans des inscriptions d'Orchomène et de Thespies. Cette mention date le début de la liste de 334/333, et H. restitue : [Οἵδε οἱ αἱρεθέντες ? ἀφ' οὗ Φερ]αῖοι μετ' Ἀλεξάνδροιο / [τοῖ βασιλεῖος διέβησαν εἰς] τὰν Ἀσίαν γυμνασίαρχοι. Il est clair maintenant que le gymnase de Pherai existait dès le IVe siècle. La première colonne donne les années 334/3 à 266/5. Mais la stèle est brisée au bas. Des identifications prosopographiques amènent à la conclusion

que le gymnasiarque Damothoinos, qui dut faire graver la première liste (comme ce fut le cas pour la liste des gymnasiarques de Délos), fut en charge à peu près en 216/215 ; cette date convient à l'époque des meilleures relations de la Thessalie avec la dynastie macédonienne, comme le postule la date prise alors, celle du départ d'Alexandre en Asie. L'explication des 9 années consécutives où la charge ne fut pas remplie ne peut être donnée ; cependant une partie de ces années tombe pendant la première guerre de Macédoine. Dans B 50, le gymnasiarque est Περδίκκας Διονύσσειος ; H. l'a conjecturé dans la liste des théorodoques, col. III, 17, et G. Daux a lu sur la pierre : ἐν Φερ[αῖς · Π]ερδίκκας (et non ΕΛΙΚΙΑΣ) Διονυσίου ; cette identification s'accorde avec la datation de la liste des théorodoques vers le début du IIe siècle, et non vers 235-221. Nombreuses autres conclusions prosopographiques. Abondance des noms se rattachant aux tyrans de Phères dans la première moitié du IVe siècle, Lycophrôn, Iasôn, Polydôros, Alexandros, Teisiphonos, Peitholaos, Merionès. Rapprochements avec des inscriptions de Phères et aussi celle de Delphes, *Klio*, 15 (1918), 24, n. 47. Pp. 195-197, liste alphabétique des noms dans l'inscription.

254. *Krannôn*. — K. I. Gallis (n° 263), 416 : épitaphe Θεογένης Διονυσίου.

255. *Larisa*. — K. I. Gallis, *Ancient Macedonia*, II, 33-43 : Χρυσόγονος ἐξ Ἐδέσσης, Λαρισαϊκὸν τιμητικὸν ψήφισμα, publie avec photographie, pl. 5, un décret de Larisa apporté au musée en 1970. Il est en dialecte thessalien. En tête, après ταγευόντων, 5 noms avec l'adjectif patronymique, et la date et le président de l'assemblée : un des tages, Ἱπποδρομίοι τᾶ ἒς καὶ δεκότα, ἀγοραμέντος Μνασία. Les mérites de Χρυσόγονος Πυρρίχειος Μακετοὺν ἐξ Ἐδέσσας, φίλος ἐοὺν καὶ εὐεργέτας τᾶς τοῦν Λαρισαίουν πόλιος ἐν παντὶ καιροῦ sont très vaguement développés. On lui donne le droit de cité : τοῦν ταγοῦν λεξάντουν, ἐψαφίστει τᾶ πολιτεία · δεδόστειν Χρυσογόνου πὰρ τᾶς πόλιος πολιτείαν καὶ ἔντασιν πάντουν καὶ αὐτοῦ καὶ ἐσγόνοις καττάπερ Λαρισαίοις, φυλᾶς ἐλο[μ]έν[ο]υ τᾶς κὲ βέλλειτει. Les trésoriers feront graver le décret et l'exposeront dans le sanctuaire d'Apollon Kerdôos, ici ἐν τὸ Κερδοῖον. Le décret est contemporain des lettres de Philippe V (photographie) d'après la gravure et le dialecte et parce que deux des tages sont nommés dans les deux documents. Le tage et président Μνασίας est fils de Πούταλος (le nom Πώταλος à Larisa dans *IG*, IX 2, 541 et 568) ; il est le père du 5e tage du document de 214, Poutalos. Chrysogonos est connu par Polybe, VII, 12, 5-6 et IX, 23, 9, comme grand ami de Philippe V et de caractère doux. Dans V, 17, 5-6, il commande (en 218) un contingent vers la Thessalie et la Péonie et il agit contre Dorimachos et les Étoliens. Aussi V, 97, 3-5 (il commande les Macédoniens à Édesse qui, avec le roi, se portent sur Larisa). Tels sont les rapports de Chrysogonos avec Larisa qui sont évoqués de façon si vague dans le décret. Ce décret est placé par G. en 218-217 ou peu après.

256. K. I. Gallis (n° 263), 419. Sur un petit autel, dédicace intéressante à « Dionysos Macédonique » : Ἐν στρατηγῷ Ἐπικράτη ἀφροδιτολιτορεύσασαι [redacted]

1911, 124). Ce texte fait la liaison entre l'*hapax* ἀφροδιτολειτορεύεν et l'*hapax*, à Abai de Phocide, ἀφροδισιαρχεῖν ; cf. sur ce dernier groupe de mots *Bull.* 1970, 305, avec πυθαρχεῖν, ναϊάρχος à Dodone, βενναρχεῖν en Phrygie pour Zeus Bennios. Entre Οὐεσσία Ἑλένη et Ζωσίμη Μενίππου, le texte tel qu'il est transcrit n'a pas de sens ; on ne peut avoir autre chose que le nom de la seconde femme. D'après la photographie on peut écrire Παρθένιον Σωκράτους, qu'on puisse deviner un *iota* ou qu'on le place dans une cassure. G. date le document de la seconde moitié du Ier siècle p. C. Ajoutons que le stratège fédéral Épicratès, connu par un affranchissement d'Atrax, est daté de l'époque d'Auguste ; cf. Kramolisch (n° 248), 137-138, 156.

257. Chr. Habicht, dans *Demetrias I*, de V. Milojcic et D. Theocharis (Bonn, 1976), 157-173 : *Eine hellenistische Urkunde aus Larisa*. Pour l'inscription *Bull.* 1959, 223 ; 1974, 313, H. publie tout l'ensemble du dossier appartenant à une stèle ou plutôt à plusieurs. Le fragment A comprend 55 lignes ; C, petit morceau *IG*, IX 2, 1014 rapproché par nous *Bull.* 1951, 125, et avec conjectures confirmées ; D, 14 lignes, publié par Th. Axenidis, comme E ; F inédit, 20 lignes. Le document offre des noms d'hommes et de femmes, avec patronymes, et des mesures de surface, πέλεθρα ou πελεθραίας, πελεθριαίας et καπβολαίας ; ici ou là, des toponymes énigmatiques. D'après l'écriture et de nombreux rapprochements prosopographiques, H. date l'ensemble de 205 à 185, une génération après les documents de 217 et 215, plus exactement dans la première décennie du IIe siècle sans doute aussitôt après 196. Observations onomastiques sur des noms nouveaux ou rares, particuliers à Larisa ou à la Thessalie ; malheureusement il n'y a pas d'index pour la foule des noms de ce document, alors que H. l'a fait pour Pherai n° 253. Les nouvelles parties de cet ensemble permettent de reprendre la question de la catégorie où entre le texte, premier exemple d'un cadastre avant le Bas-Empire selon Salviat et Vatin, *Bull.* 1974, 313. Le terme φρατρικά. Titres énigmatiques ; étude de ὀργάδας et de σύμπαν λυκκάβοι. Dimensions très variables des terrains, mentions fréquentes de femmes, nombreuses personnes citées plusieurs fois ; il ne s'agit donc pas de distribution de terres comme à Pharsale *IG*, IX 2, 234. Impossibilité d'avoir pu faire loger sur des stèles un cadastre complet ; on n'a là qu'une très petite partie du territoire ; absence d'indications précises nécessaires à un cadastre ; les mentions servent à fixer le prix des domaines. Plutôt, selon la seconde interprétation de Salviat et Vatin, un terrain aliéné, cédé contre indemnité pour un but public. Étant donné la date, H. met en rapport le document avec l'organisation de la Confédération Thessalienne en 196 et celle des grands concours de Zeus Éleuthérios ; il était besoin d'un vaste terrain pour le sanctuaire et pour les installations agonistiques, dont l'hippodrome ; « il est bien possible que les inscriptions portent les noms des gens qui ont donné leurs domaines de différente grandeur ou les ont cédés contre une indemnité et les dimensions de ces domaines », ce qui reviendrait à l'hypothèse exprimée *Bull.* 1951, 125, III, pp. 168-169 : « donations de terrains pour un usage public », en rapprochant l'inscription de Trézène *IG*, IV, 757. Mais, dit H., si les fragments EF sont plus récents que A-D (prosopographie), il y aurait eu une occasion semblable à un autre moment.

258. G. J. M. J. Te Riele, *Z. Pap. Epigr.*, 27 (1977), 259-262 : *Un nouvel affranchissement de Larissa*, publie, avec photographie, une stèle comportant 7 affranchissements. Parmi les 7 personnages qui affranchissent l'un est de Magnésie du Méandre, un autre, Ἀπολλωνίδης Ἀπολλωνίου, de Salamine (de Chypre).

259. Dédicace des συμπολιφύλακες n° 80.

260. Nouvelle interprétation de l'inscription chrétienne *IG*, IX 2, 991 n° 38.

261. *Phalanna.* — K. I. Gallis (n° 263), 417. Dans une épitaphe de la fin du IIIe siècle ou du IIe, le nom Πώταλος. — Cf. *Coll. Froehner*, p. 75. — Épitaphe que l'on date du Ier siècle a. C. Συντύχη ἱερόδουλε ἡρωῒ χαῖρε.

262. B. Helly (n° 80) rapproche, en un même monument, la dédicace des ττολίαρχοι à Athéna Polias *IG*, IX 2, 540 et la dédicace métrique publiée par M. Giannopoulos, *Arch. Deltion* 1926, p. 50 : Τούσδε ὅρκους ἁγίους ὁμόσας πᾶς εἵλετο δῆμος / πατρίδος οἰκείας πιστοτάτους φύλακας κτλ. — Ces derniers mots ne signifient pas « gardiens très fidèles de leur patrie et du patrimoine » ; πατρίδος οἰκείας veut dire simplement : « de leur patrie ».

263. *Olosson.* — K. I. Gallis, *Arch. Deltion*, 27 (1972) ; paru en 1977, *Chronika*, 414-415 : sur une mosaïque paléochrétienne, l'invocation Ἅγιε Ἀνδρέα μνήσθητι τῆς δούλης σου Μαρίας. P. 418, bloc avec restes sur trois côtés de 4 séries d'affranchissements (photographies). Trois épitaphes hellénistiques ; relevons Σιβύλλη Φιλονίκου.

264. *Démétrias.* — J. G. M. J. Te Riele, *ibid.*, 408-410, commente l'inscription sur rocher, devant une grotte, Διὸς Μιλιχίου *Bull.* 1973, 251. Pp. 410-411, deux abaques en marbre, très bien conservés.

265. Chr. Habicht (n° 157), 199-203 : *Spätantikes Grabepigramm aus Demetrias*, publie une épitaphe métrique de 10 hexamètres avec « die souveräne Nichtachtung der Prosodie ». Le texte est mis dans la bouche du mari de cette Eustathia, qui fut sa femme pendant 6 ans. V. 3-4 : Εἰ δὲ καὶ σὺ γνῶναι θέλεις, τίς γένος ἢ πόθεν ἦδε, / ἐστὶν ἐξ Αἰακίδου, οὗ γένος ἐστὶ τὸ πρῶτον. Le texte est daté par H. de la fin du IVe siècle ou du Ve. Il l'attribuerait à une famille chrétienne plutôt que païenne, tout en relevant qu'il n'y a pas de signe apparent de christianisme. H. relève le sentiment personnel des quatre derniers vers : Σπεύδω δὲ κἀγὼ πῆδα τὸν κοινὸν ἐξαναθρέψας / βένιν πρὸς αὐτὴν ἐωνίῳ οἴκῳ συνκαταμίνας. / Ἤδύτερον γὰρ τούτου οὔκ ἐστίν τι, ὡς αὐτὸς οἶδας, / ἐωνίῳ οἴκῳ συνοικῆσε κὲ νικῆσε Μοίρην.

ÉPIRE ET ILLYRIE

266. *Ambracie.* — Voir n° 250 le groupement des inscriptions et des textes relatifs à Ambracie au IIe siècle.

267. *Cassiopè.* — Aik. Kostoglou-Despini, *Arch. Deltion*, 27 (1972 ; paru en 1977), *Chronika*, 482-483 : débris d'épitaphe (photographie).

268. *Région de Lychnidos.* — F. Papazoglou, *Sbornik VIII Narodnoz Muz.* (1975), 91-96 : [*Un nom fantôme illyrien* : ΜΗΚΟΣ], interprète comme nous *Bull.* 1973, 267, ces marques sur des tombeaux : μῆκος π(όδας). Ce sont des graffites inscrits par les carriers ou les constructeurs des tombeaux.

MACÉDOINE

269. Il a paru en 1977 à Thessalonique le volume *Ancient Macedonia*, II, *Papers read at the second international symposium held in Thessaloniki, 19-24 August 1973* (544 pp. in-8° et 47 planches). Les inscriptions sont analysées ci-après.

270. Th. Sarikakis, *ibid.*, 431-463, traite *Des soldats macédoniens dans l'armée romaine* et dresse la *Prosopographie des militaires macédoniens* en 254 numéros.

271. Statut des cités sous les Antigonides n° 361. Les politarques n°s 80, 262. Une épitaphe de l'Orestide n° 134.

272. *Dion.* — D. Pantermalis, *Ancient Macedonia*, II, 331-342 : *Cultes et sanctuaires de Dion de Piérie*, énumère les cultes attestés à Dion par les résultats des recherches et des fouilles. Pour les inscriptions grecques, p. 332, la dédicace d'un agoranome à Dionysos et au thiase *Bull.* 1953, 105. P. 333, bronze et plomb pesant une mine avec la marque Λειβη θρίων (sur la ville, cf. *Bull.*, *ibid.* et B. Helly, *Gonnoi*, I, 35-36, 92 ; II, 3-5) et une grappe de raisins. P. 334, P. redonne le texte d'époque impériale publié par G. P. Oikonomos, Ἐπιγραφαὶ τῆς Μακεδονίας (1915), 13, n. 6 : Ἡ πόλις Κασσίαν Σαβεῖναν Κασσίου Σαβείνου θυγατέρα καὶ Σατυρίας Σεκούνδας τὴν ἱέρειαν τῆς Ἀθηνᾶς. Ce doit être une faute d'impression chez P. que les noms Σασσίαν, Σασσίου. Sur un fragment trouvé dans la fouille de 1971 : — ν Ἀθηνᾶι. P. 335, sur une table cultuelle trouvée dans la nécropole chrétienne : Μενεκρίτη Θεοδώρου ἱερητεύσασα Βαβοῖ (avec fac-similé). Notons que cela confirme la leçon d'un manuscrit de la Souda Βαβώ. Pp. 336-337, près du fragment de statue d'Hygie au serpent, la dédicace Ἀσκ[ληπιῷ — —] καὶ —. Oikonomos avait publié, p. 8 sqq., n. 4, un péan à Asclépios. — Discussion sur l'emplacement du sanctuaire de Zeus en dehors de la ville. Du très important document trouvé par G. Bakalakis (cf. *Bull.* 1969, 359), P. indique que c'est une lettre de Philippe V à la ville de Phères et, très vraisemblablement, aux habitants de Démétrias pour les frontières et le bornage. Il donne ces lignes : σύνταξον οὖν ἀναγράψαντας [εἰς στήλην λιθίν]ην ἀναθεῖναι ἐν τῶι ἱερῶι τοῦ Διὸς [τοῦ Ὀλυ]μπίου. Ἔτους ς' καὶ ι', ἐμβολίμου ιβ' ; il en conclut à la date de 206. A quelques mètres de là une inscription dont P. fait connaître ces lignes : [προ]εδρίαν ἐν τοῖς γυμ[νικ]οῖς ἀγῶσι καὶ ἐν τοῖς [Δι]ονυσίοις καὶ τὸ ψήφισμα τοῦτο ἀναγράψαντας εἰστήλην λιθίνην ἀναθεῖναι πρὸ τοῦ ναοῦ · τὴν δὲ εἰκόνα στῆσαι ἐν τῶι τεμένει τοῦ Διὸς τοῦ Ὀλυμπίου. Gravure stoichédon ; P. placerait le décret vers 300 a. C.

273. Concours Olympia à Dion n° 232.

274. *Beroia.* — J. M. R. Cormack, *Ancient Macedonia*, II, 139-150 : *The gymnasial law of Beroia*, donne le texte sans commentaire de cette fameuse loi, avec 4 photographies en trop petit format des côtés A et B. La face A comptait 106 lignes, qui deviennent difficiles ou très difficiles à lire depuis la ligne 35 ; la face B 110 lignes très bien conservées. Découverte en 1949 par Ch. Makaronas, cette loi fut communiquée, au moins en partie, à divers savants ; cf. *Bull.* 1953, 104 ; 1956, 36 (M. P. Nilsson) ; 1958, 258 (D. Kanatsoulis) ; une copie de Cormack circula quand il l'eut présentée au symposion macédonien de Thessalonique en août 1973 (cf. *Bull.* 1976, 354). L'étendue du texte ne nous permet pas de le reproduire par morceaux commentés ; il est à prévoir d'ailleurs que nous aurons à y revenir à l'occasion des contributions qu'apporteront des érudits. Nous indiquons ici essentiellement les sujets traités par la loi. Le texte est daté du milieu du IIe siècle a. C. et, à cause de la question si discutée des politarques mentionnés B 110, « en toute probabilité » entre 167 (fin de la royauté) et 148 (réduction en province romaine). — Face A. Le texte est ainsi daté et introduit, l. 1-5 : Ἐπὶ στρατηγοῦντος (et non ἐπιστρατηγοῦντος avec Kanatsoulis) Ἱπποκράτου τοῦ Νικοκράτου, Ἀπελλαίου ιθ', συναχθείσης ἐκκλησίας, Ζώπυρος Ἀμύντου ὁ γυμνασίαρχος, Ἀσκληπιάδης Ἡρᾶ, Κάλλιππος Ἱπποστράτου εἶπαν. Comme il arrive si souvent, la loi n'institue pas la gymna-

siarchie, elle codifie l'usage actuel et le complète par des précisions qui visent à empêcher certains abus. Mais elle le fait de façon très systématique. Nous n'avions jusqu'ici aucun texte aussi riche sur le gymnase et le gymnasiarque, bien que tant d'inscriptions nous aient informés si largement de ce sujet. L. 5-8 : toutes les autres magistratures sont réglées par une loi, ἐπεὶ καὶ αἱ ἄλλαι ἀρχαὶ κατὰ νόμον ἄρχουσι, et ailleurs les lois sur le gymnase sont déposées dans les archives, καὶ ἐν αἷς πόλεσιν γυμνάσια ἔστιν (il ne semble donc pas y en avoir dans toutes les villes de la Macédoine ; du moins peut-on penser qu'on se réfère aux usages du pays, et non du monde grec) καὶ ἄλειμμα συνέστηκεν (l'onction d'huile est marquée comme une institution fondamentale) οἱ γυμνασιαρχικοὶ νόμοι κεῖνται ἐν τοῖς δημοσίοις. Il convient donc, καλῶς ἔχει, de faire la même chose et que la loi, remise aux exétastes, soit transcrite au gymnase sur une stèle et aussi dans les archives, εἰς τὸ δημόσιον (l. 8-11). Ainsi, τούτου γὰρ γενομένου, on parera à deux dangers : les jeunes gens concevront quelque honte et obéiront mieux à leur chef, οἵ τε νεώτεροι μᾶλλον αἰσχυνθήσονται καὶ πειθαρχήσουσιν τῶι ἡγουμένωι, et les revenus ne seront pas dilapidés, les gymnasiarques agissant selon la loi et étant responsables, αἵ τε πρόσοδοι αὐτῶν οὐ καταφθαρήσονται τῶν αἱρουμένων ἀεὶ γυμνασιάρχων κατὰ νόμον ἀρχόντων καὶ ὑπευθύνων ὄντων (l. 12-16). Il y avait donc des situations scandaleuses et par l'indiscipline brutale des jeunes gens (on en trouvera des traces plus loin) et par les prévarications des gymnasiarques choisis sans garantie. Suit alors, l. 16, la formule de sanction ἔδοξεν τῆι πόλει. On approuve, κύριον εἶναι, la loi proposée par le gymnasiarque Zôpyros et les deux autres *rogatores* ; elle sera placée aux archives et gravée au gymnase (l. 16-21) ; pour certaines lectures, voir ci-après les observations sur la fin de cette face. L. 21-22, la date de la loi : Ἐκυρώθη Περιτίου νουμηνίᾳ. Après une lacune d'environ 19 lettres, la série, qui durera jusqu'à la fin du document, des impératifs par où s'exprime la loi. Ἡ πόλις αἱρείσθω γυμνασίαρχον ; son âge : de 30 à 60 ans (l. 22-24). Il prêtera serment, l. 25-34 ; notamment il ne favorisera pas l'ami et ne nuira pas à l'ennemi ; il ne prévariquera pas, οὔτε αὐτὸς νοσφιοῦμαι, et ne tolérera pas que d'autres le fassent ; formule habituelle de bénédiction et de malédiction à la fin du serment. La ligne 34 se lit bien : ὁ δὲ [αἱρεθεὶς] γυμνασίαρχος ὅταν εἰσπορε[ύ]ηται εἰς. Dès lors, pour les lignes 35 à 42, C. ne donne que des groupes de mots sans suite. Après la ligne 42, il n'y a plus que 4 mots épars jusqu'à la fin. L. 35-42 :

..N — — *ca 23* — τῆι νουμηνίαι — — *ca 10* —
36 ἐν τῶι — *ca 12* — ἄνδρας τρεῖς οἵτινες EXEIPOT *ca 3*
O — — *ca 15* — — — τὸν ὑπογεγραμμένον ὅρκον ΣΥΝΕ *ca 4*
.OΥ — — *ca 16* — — — καλῶς ΑΝΠΡ — *ca 4* — αὐτοὺς — *ca 8*
— — — — *ca 18* — — — ΗΣΟ — *ca 6* — ΘΗΜ...ΑΝ...τῶι γυ-
40 — — — *ca 21* — — [γ]υ[μνα]ΣΙΑΡΧΟΥΜ — *ca 8* — — ΗΣΕ
— — — *ca 21* — — Υ.ΤΕΡΑΣΟΥΔΙΟΥ..Θ..παρὰ
— — — *ca 19* — — Τ..ΧΑ..ΑΝ ἐξεταστάς.

Il était dit qu'une étude ultérieure de la pierre permettrait sûrement de recouvrer des mots isolés et des morceaux de phrases mutilées. Ce travail est certes souhaitable ; mais il serait fâcheux que des érudits perdissent leur temps en ne connaissant pas une version déjà améliorée. Nous avons sous les yeux une copie de Chr. Makaronas prise aussitôt après sa découverte ; elle nous fut communiquée, il y a une vingtaine d'années déjà, par notre ami G. Klaffenbach. On y lit, après εἰσπορεύηται εἰς :

35 τὴν ἀρχ[ὴν — — — — — —] ΗΝΟΣ τῇι νουμηνίαι ἐκκλησίαν ; (nous restituons alors : [συναγέτω Περιτίου μ]ηνὸς κτλ. ; nous ajoutons les *iota* adscrits, souscrits dans la copie)

36 ἐν τῶι [γυμνασίωι — —] ΑΙ ἄνδρας τρεῖς οἵτινες χειροτονη- (nous songeons à [ἑλέσθ]αι, ' pour désigner trois personnes ')

37 θέντες [— — — — — τὸν ὑ]πογεγραμμένον ὅρκον, συνεπιόλέ- (nous restituons [καὶ ὁμόσαντες κτλ.])

38 ψονται τοὺς — — — ΟΥΣΑ.ΩΣΑΝ πρὸς αὐτοὺς τάξωνται (la photographie, où la loupe n'agrandit que la trame, ne permet pas de vérifier une conjecture du genre de τοὺς [νεωτέρ]ους [ὅπ]ως ἂν κτλ.)

39 καὶ τὸ γυ[μνάσιον....] ΑΛ.Ω.... ουσιν καθ' ἡμέραν ἐν τῶι γυ- (il doit s'agir de l'assiduité journalière au gymnase).

40 μνασίωι — — — — τοῦ γυμνασιάρχου μεθ' ὧν δεήσε[ι],

41 [κ]αὶ τὴν — — — — — ΕΓΑΙΔΟ — — — ΕΡΑΙΤΟΥΔΙΟΥ προσπαρα- (nous retrouvons [τῆι προτ]έραι ou ὑστέραι) τοῦ Δίου ; un verbe du type προσπαραδιδόναι, προσπαραλαμβάνειν, etc.). Les lignes 42-52 sont en partie conservées de façon suivie dans la copie de M. : à la fin de 42 : πολιτάρχας καὶ ἐξεταστάς ; fin de 43 : τὸ γ[υμν]άσιον μετὰ τῶν προειρημένων ἀνδρῶν ; fin de 44 : τὸ ἀποταγὲν ἀπὸ τούτων Δ. La suite se tient assez bien :

45 — — — ΩΤΑΙ ἀπὸ τῶν πρ[ο]σόδων ὧν ἀναλαμβάνῃ εἰς τὸ ἄλειμμα καὶ οὕτως

46 — — — ΟΥΚΑΤΑΛΕΙΠΟΥ — — — — — — — — πρᾶξις γινέσθω διὰ τοῦ [πολι]-

47 τικοῦ πράκτορος [παραγραψάντων] τῶν ἐξεταστῶν · ἐὰν δὲ μὴ παρα-

48 [γ]ράψωσιν, αὐτοὶ ἀποτινέτω[σαν] τὸ..ἐπίτιμον καὶ τῶι ἐγδικασα[μέ]-

49 [ν]ωι διδόσθω τὸ ἥμ[ισυ — — —].

Ces lignes sont restituées par M. d'après des passages de la face B. D'autre part, nous suggérons l. 44-45, sans doute δ[ι/δ]ῶται, après une conjonction amenant le subjonctif. L. 46, peut-être [ἐκ τ]οῦ καταλειπου — ? Puis, [ἡ δὲ] πρᾶξις. L. 48, τό [τε] ἐπίτιμον ? A la fin de la ligne 50, un titre intéressant : ξύλων παρασκευή. L. 51, M. lisait : — — μετὰ τῶν ἑξε[τ]αστ[ῶν] Α — — ΝΑ — — ντων ἀνδρῶν καὶ μὴ πλεί —. La même copie de Makaronas permet de remettre sur pied plusieurs lignes précédentes. L. 19-22, selon C. : après τὰ δημόσια, καὶ αἱρεῖσθαι τοὺς γυμνασιάρχους ΕΘ — *ca 11* — — ΚΑΤΑ — *ca 7* — Ν καὶ ἐν τῶι / γυμνασίωι ἀναγρ[αφέντα — *ca 7* —] ΑΓ.Α ἐκυρώθη. La copie de M. donne une lecture différente et complète : καὶ χρῆσθαι τοὺς / γυμνασιάρχους τούτωι, τιθέναι δὲ αὐτὸν (la loi) καὶ ἐν τῶι / γυμνασίωι ἀναγραφέντα εἰς στήλην. Ἐκυρώθη Περιτίου νουμηνίαι. Avant la phrase initiale Ἡ πόλις αἱρείσθω, la lacune de 19 lettres est remplie par ces deux mots de titre, avec blanc d'une lettre auparavant et blanc de 2 lettres ensuite : Νόμος γυμνασιαρχικός. Quant au serment des lignes 26-29, C. présentait :

26 [ὀ]μνύ[ω — — *ca* 4 —] ΑΝ — — *ca* 16 — Ν Ἑρμῆν γυμνασιαρχήσω

27 κατὰ τὸν [νόμον τὸν γυμνασιαρ]χικόν · ὅσα δὲ μὴ ἐν τῶι νό-

28 [μωι — — *ca* 12 —] ΛΩΜΗ — — *ca* 8 — — οὐ χρώμενος ὡς ἀνδρὶ

29 Δ...ΟΥ — *ca* 4 — Α οὔτε φίλωι χαριζόμενος κτλ.

La copie de M. donne l. 26 : Ὀμνύω[— — —] ΛΗΝ Ἑρμῆν ; donc diverses divinités, puis [Ἡρακ]λῆν Ἑρμῆν, les deux divinités du gymnase. L. 28, après ὅσα δὲ μὴ ἐν τῶι νό/μωι γ[έγραπται — — —], χρώμενος ὡς ἂν δύ/νωμα[ι —]. En combinant avec les lettres lues par C., nous pensons à [γ]νώμῃ [δικαιοτάτῃ]

χρώμενος (les prévisions pour la façon de juger ce qui n'est pas prévu par la loi furent étudiées récemment par J. Triantaphyllopoulos). — La face B n'offre pas les mêmes difficultés. Après la partie disparue au bas de la face A, on traite d'interdictions suivant les heures d'ouverture marquées par le signal (τοῦ σημείου κειμένου, ὅταν δὲ τὸ σημεῖον ἀρθῇι) ; institution d'un ἀφηγούμενος désigné par le gymnasiarque et auquel tous doivent obéir ; sanctions prévues, avec la distinction habituelle, amende pour l'homme libre, fouet pour les autres ; la formule τὸν μὲν ὑπὸ τὸν ῥάβδον μαστιγούτω ὁ γυμνασίαρχος (l. 1-10). Enseignement du tir au javelot et à l'arc, et éventuellement quelque autre des μαθήματα (l. 10-13). Sur ces exercices au gymnase, voir L. R., *Études anatoliennes*, 401-402, avec des renvois pour une dizaine de villes ; à cela s'ajoute souvent soit l'hoplomachie, soit le tir à la catapulte. On est surpris que l'éditeur, p. 148, parmi ses très brèves notes, ait exprimé l'opinion que « there is probably no military significance in the practising of javelin throwing and archery ». Interdiction à tout *néaniskos* d'entrer chez les *paides* et de leur parler ; sanction prévue (l. 13-15) ; il y avait là un des nombreux abus à supprimer. Présence des pédotribes deux fois par jour à l'heure fixée par le gymnasiarque, sauf maladie ou ἄλλη τις ἀναγκαία ἀσχολία γένηται ; sanctions (l. 15-21). Pouvoirs du gymnasiarque envers les *paides* en faute ou les pédagogues (l. 21-23). Examen, ἀπόδειξις, des enfants par les pédotribes 3 fois l'an, à chaque tétramestre ; juges ; couronne de feuillage au vainqueur (l. 23-26). Interdiction de participer au gymnase pour les catégories suivantes : esclaves, affranchis et leurs enfants, ἀπάλαιστρος, [μη]δὲ ἡται[ρ]ευκώς, μη[δὲ] τῶν ἀγοραίᾳ τέχνῃ κεχρημένων (cette mention dans cet entourage est très significative et typique d'une conception antique de l'éphébie et du gymnase par la surprise qu'elle peut provoquer chez nos contemporains), μηδὲ μεθύων, μηδὲ μαινόμενος ; procès que devra intenter le gymnasiarque (les exétastes, le πολιτικὸς πράκτωρ, le tribunal compétent ; la παραγραφή) (l. 27-39) ; au début de la ligne 35, nous écrivons [ἐπ]ίτιμον, et non [ἀν]τίτιμον. Pénalités contre le gymnasiarque qui injurie quelqu'un (κακῶς εἰπεῖν) et contre ceux qui le frapperaient (l. 39-45) ; rapprocher les considérants de la face A. Célébration des Hermaia ; sacrifice ; un prix, ὅπλον, et trois autres pour εὐεξία, εὐταξία, φιλοπονία, pour les moins de 30 ans ; juges des concours désignés par le gymnasiarque ; serment des juges ; la ἐξωμοσία et la procédure ; les vainqueurs ἐκείνην τὴν ἡμέραν στεφανηφορείτωσαν καὶ ἐξέστω ταινιοῦν τὸν βουλόμενον ; la course aux flambeaux ; rôle des hiéropes et des pédotribes, et contribution levée sur les habitués et les *paides* (l. 45-65) ; distribution des chairs des victimes, ποιείτωσαν [με]ρίδας τῶν θυθέντων τὰ κρέα ὠμά (l. 65-66) ; interdiction aux hiéropes et au gymnasiarque d'introduire au symposion des ' artistes ', ἀκρόαμα [μ]ηθὲν παραγέτωσαν εἰς τὸν πότον (l. 66-67 ; voir *Ann. Coll. France* 1974, 535-537 ; *Bull.* 1976, 354 ; la lecture de Cormack était [ῥ]ηθέν, celle de Makaronas τ̣ιθέν) ; consécration des ἄθλα remportés par les vainqueurs ; sanctions prévues pour diverses fautes (l. 66-71). Choix des lampadarques, qui auront à fournir l'huile aux *néaniskoi* : procédure, ἐξωμοσία (l. 71-84). Les βραβευταί choisis par le gymnasiarque (l. 84-86) ; gestion des revenus administrés par le gymnasiarque (l. 86-97). L. 97-99 : ὁ δὲ τὴν τοῦ γλοιοῦ πρόσοδον ἀγοράσας παρεχέσθω τὴν τοῦ παλαιστροφύλακος χρείαν, ποιῶν τὰ προστασσόμενα ὑπὸ τοῦ γυμνασιάρχου ὅσα καθήκει ἐν τῶι γυμνασίωι. Le γλοιός est le mélange d'huile et de sueur et crasse que l'on raclait avec le strigile ou qui surnageait dans le bain. La diatribe de Télès, au IIIe siècle, sur la pauvreté met en scène (éd. Hense, pp. 30-31) le personnage qui couche l'été dans les sanctuaires, l'hiver dans les bains ; s'il veut s'oindre

d'huile, il va au bain et s'oint de γλοιός : εἰ ἀλείψασθαι χρείαν ἔχοι, εἰσελθὼν ἂν εἰς τὸ βαλανεῖον τῷ γλοιῷ ἠλείψατο (cf. la diatribe p. 17). Pline, *NH*, 15, 19, dit précisément que les directeurs des gymnases vendent ces râclures d'huile, *strigmenta olei* ; dans 28, 50, il parle de ce remède chez les Grecs qu'est « le mélange d'huile et de sueur » ; A. Ernout, *ad loc.*, p. 133, allègue ce remède chez Dioscoride (voir I, 30, 6 : ὁ ἐπὶ τοῖς βαλανείοις συναιρόμενος (ou συναγόμενος) ῥύπος, ὁ ἐν τοῖς τῶν γυμνασίων τοίχοις ῥύπος καὶ ὁ ἀπὸ τῶν ἀνδριάντων) et le passage de Valère Maxime, IX, 14, sur un esclave public à Kymè qui ramassait ce produit : *Cymaeorum servo strigmenta gymnasii colligenti*. Le vol au gymnase assimilé à la ἱεροσυλία (l. 99-101). Amendes infligées par le gymnasiarque, qui devra en marquer la raison, la faire proclamer au gymnase et afficher les noms sur un *leukôma* ; rôle du πολιτικὸς πράκτωρ et procédure éventuelle, εὐθυνέτω δὲ τὸν γυμνασίαρχον ὁ βουλόμενος, après sa sortie de charge annuelle, pendant 24 mois, et jugements devant les tribunaux compétents (l. 107-109). L. 110, bien séparés, ces mots : Παρὰ τῶν πολιταρχῶν, puis τοῦ ψηφίσματος · οὐ εἷς ; un des politarques a voté non. Deux mots sont des *hapax* : B, 1, ἐπεγδύεσθαι (du moins au moyen) ; mais n'attend-on pas ἀπεγδύεσθαι et la première lettre, pointée et qui ne se voit pas sur la photographie, est-elle assurée ? — et B, 69 : τοὺς λυμαγωνοῦντας καὶ μὴ δικαίως ἀγωνιζομένους τοὺς ἀγῶνας.

275. R. M. Errigton, *ibid.*, 115-122 : *An inscription from Beroia and the alleged co-rule of Demetrius II*, admet l'identification du Démétrios fils d'Antigone avec Démétrios II pour le traité du roi de ce nom avec Gortyne (*I. Creticae*, IV, 167 ; *Staatsverträge*, III, 498) ; la 3e année de ce roi est 238-237. L'acte d'affranchissement de Beroia publié par M. Andronikos en 1950 (*Bull.* 1951, 136 ; Moretti, *Iscr. stor. ell.*, II, 109) est daté Βασιλεύοντος Δημητρίου ἑβδόμου καὶ εἰκοστοῦ ἔτους, Περιτίου. E. attire l'attention sur le fait que les lettres καὶ εἰκοσ sont gravées sur un martelage ; il y voit la correction d'une erreur manuelle du lapicide. On a admis toujours, à la suite d'Andronikos, que, puisqu'aucun Démétrios n'a régné 27 ans, Démétrios II avait été associé à la royauté par Antigone Gonatas, avant 257-256, peut-être en 262 ; d'où les 27 ans, alors que son règne personnel n'a duré que 10 ans. E. met le doigt sur la difficulté d'admettre ce co-règne. Ni la lettre de Démétrios à Harpalos (Beroia), datée de l'an 36 d'Antigone Gonatas (248-247), ni le décret d'Amphipolis pour l'Asclépieion de Cos, daté de l'an 41 d'Antigone (243-242), ne présentent la trace d'une co-royauté de Démétrios. E. voit alors dans le Démétrios de l'inscription de Béroia le Poliorcète. Il pense que le Poliorcète a dû faire partir sa seconde année de règne du 1 de Dios 306 ; l'année 27 commencerait au 2 de Dios 281, et Péritios, mois de l'inscription, serait environ janvier 280. Or le roi était mort en captivité en Syrie sans doute en 284-283. Démétrios quitta la Macédoine en 288-287 pour l'Asie. Depuis lors la situation fut très confuse en Macédoine, avec Pyrrhus (discussion du canon d'Eusèbe), Lysimaque, puis Keraunos, et on ignore leur position à Béroia. Dans cette situation chaotique, dans les derniers mois ou les dernières semaines du bref règne de Kéraunos, dans l'incertitude même de la mort de Démétrios, pour une date claire dans un document juridique on aurait continué, à Béroia du moins, — car on ne peut faire alors de la Macédoine un bloc, — à dater par les années de Démétrios, alors posthumes.

276. I. P. Touratsoglou, *ibid.*, 481-493 : Ἀπὸ τὴν πολιτεία καὶ τὴν κοινωνία τῆς ἀρχαίας Βεροίας, Ἐπιγραφικὲς σημειώσεις. P. 482, inscription d'un archihiereus provincial : Τὸν διὰ βίου ἀρχιερέα τῶν Σεβαστῶν καὶ ἀγωνο-

θέτην τοῦ κοινοῦ Μακεδόνων Τι(βέριον) Κλαύδιον Πειερίωνα (connu déjà par l'inscription *Bull.* 1956 et sans doute ailleurs) Τι(βερίου) Κλαυδίου Πειερίωνος ὑὸν, καὶ δὶς γυμνασίαρχον, δόγματι συνέδρων Μακεδονίας καὶ πρῶτον τῆς ἐπαρχείας, φυλὴ Βερενική, δι' ἐπιμελητοῦ Γ(αίου) Μαρίου Δομιτίου καὶ γραμματέως Λ(ουκίου) Νασιδιηνοῦ Οὐάλεντος. On connaît déjà les tribus Πευκαστική, Παιονίς et (publication ici, 484, d'un débris) Ἀ[ντιγονίς ?]. — P. 487, sur la base d'une statue de Claude : [Αὐτ(οκράτορι) Κλαυδίωι Καίσ(αρι) Σεβαστῶι Γερμανικῶι ....]αων θεῶν ἔγγονον (la restitution [συνν]άων θεῶν ne nous paraît pas offrir de sens) Βεροιαίων ἡ πόλις κ[αὶ οἱ ἐγκεκτημένοι Ρωμαῖοι, διέποντος τὴν ἐπαρχείαν Π. Μεμμίου Ῥήγλου πρεσ]βευτοῦ, Τιβερίου Κλαυδίου Καίσαρος Σεβαστ[οῦ Γερμανικοῦ ἀντιστρατηγοῦ, διὰ ἐπιμελητῶν Γ. Ἰ]ουλίου Θεοφίλου, Ἀρπάλου τοῦ Ἀρπάλου. Au bas, le titre [πολιταρ]χούντων et 5 patronymes (les noms ont disparu), puis la mention du trésorier de la ville et de l'architecte, ces titres restitués).

277. Aik. Romiopoulou, *Arch. Deltion*, 27 (1972 ; paru en 1977), *Chronika*. P. 513, 4 épitaphes d'époque romaine (photographies) ; la 3e, avec buste de jeune homme, est datée ; en toutes lettres, ἔτους ὀγδόου διακοσιοστοῦ, Ὑπερβερεταίου ιγ', 176-177 p. C. P. 515 : Ἄλκηστιν Τερπνὸς ὁ ἱερεὺς τὴν μητέρα.

278. *Leucopétra*. — Ph. Petsas, *Praktika Arch. Et.* 1975, I (paru en 1977), dans le compte rendu de ses Σκαφικὲς ἔρευνες στὴ Μακεδονία, pp. 87-89, publie la transcription des 6 actes ' d'affranchissement ' dans le sanctuaire de la Mère des Dieux Autochtone. Il avait donné la photographie des 4 premières et la reproduit pl. 87, et il publie une photographie lisible de la seconde stèle avec les actes 5 et 6. Cf. sur ces trouvailles *Bull.* 1969, 344 ; 1971, 401. Il en donnera ailleurs le commentaire. Ces documents sont très intéressants pour le culte et pour l'enregistrement des actes. Notons que dans le premier acte, l. 7, il ne faut pas couper ἐξ ἧς ἡμερῶν δέκα, dont on ne voit pas le sens et la construction. Nous écrivons ἐξῆς ἡμερῶν δέκα, « pendant dix jours consécutifs ». Cela entre dans la phrase relative à l'exposition, temporaire et obligatoire, du document sur tablette : προτεθεικέναι αὐτὸν πιττάκιον δωρεᾶς (la tablette portant le don d'un παιδίον à la déesse) ἐξῆς ἡμερῶν δέκα. Le document était enregistré à *Béroia*, l. 1-2 : τῇ λ' τοῦ Δαισίου μηνός, ἔτους εοσ' τοῦ καὶ αυτ' (ères d'Actium et de la province), ἐν Βεροίᾳ τῇ μητροπόλει τῆς Μακεδονίας καὶ δὶς νεωκόρου. A la fin, compléter Ἔρρωσ[θέ] μοι. — Ces actes ne nous paraissent pas des affranchissements par vente à la divinité ou par consécration, mais des cadeaux : ces esclaves deviendront hiérodules. Cf. *Bull.* 1977, 268.

279. *Aigai*. — M. Andronicos, *Ath. Ann. Arch.*, 9 (1976), 120-130 : *Fouille dans le grand tumulus de Vergina*. Dans une tranchée sur le tumulus, stèles qui avaient été jetées là. Trois, pp. 124-126, étaient peintes et portent les noms : Ἄρπαλος Πευκολάου, — Θεόδωρος Θευφάνους, — Ἀντίγονος Ἀδέου, avec restes d'une épigramme.

280. Aik. Romiopoulou, *Arch. Deltion*, 27 (1972 ; paru en 1977), *Chronika*, 515. Dans le grand — et désormais fameux — tumulus, stèle de Κλεόβουλο[ς], Μελίτεια (photographie).

281. *Éordée*. — G. Daux, *BCH* 1977, 347-348, cite deux exemples du nom Δαβρείας. Il republie, avec photographie (musée de Florina), la belle stèle hellénistique trouvée à Petersko-Petres et publiée par N. Pappadakis, *Athena* 1913, 431, n. 2 : Δαβρείας Ὀνομάστου, Νίκαια Ἀπολλοδώρου, Πραξινόη Δαβρείου. Il publie avec photographie une stèle de même provenance, connue seulement par la revue locale de Salonique Ἀριστοτέλης en 1962 et transportée au musée de cette ville : Δαβρείας Ὀνομάστου ἱερατεύσας Διὶ

Ἐλευθερίωι καὶ Ῥώμῃ τὸν βωμόν. « Quand cela se passe-t-il ? Je ne sais comment dater l'écriture », « de deux générations au moins » après le premier texte, « Je n'ose être plus précis ; trop d'éléments me manquent encore ». — En fait, cette inscription avait été signalée par Edson, *Harvard St. Cl. Phil.*, 51 (1940), 131, n. 1 ; 134 (cf. *Bull.* 1946-1947, 139), qui l'avait copiée au musée de Salonique. Edson datait l'institution du culte de Zeus Éleuthérios à Thessalonique et dans l'Éordée de 148, après la défaite d'Andriskos et la création de la province ; la gravure de l'inscription ne lui paraissait pas postérieure à 100 a. C. et il rapprochait le même culte double à Abdère d'après une inscription de l'époque impériale. R. Mellor, *Théa Rômè* (1975), 107-109, ajouta Ainos d'après *Bull.* 1972, 275 et Maronée, mais en relevant que dans ces deux dernières villes Zeus n'est pas qualifié d'Éleuthérios. Il incline à placer l'institution du culte de Zeus Éleuthérios après 167, quand la Macédoine fut déclarée libre.

282. *Aianè.* — D. Kanatsoulis, *Ancient Macedonia*, II, 129-134 : Τὸ κοινὸν τῶν Ἐλιμιωτῶν, reprend et commente les deux inscriptions d'Aianè qui honorent Antonin le Pieux et Marc Aurèle *Bull.* 1960, 201.

283. *Kastoria.* — Aik. Romiopoulou, *Arch. Dellion*, 27 (1972 ; paru en 1977), *Chronika*, 517, base avec inscription honorifique émanant des synèdres (intéressant) : [Π]. Αἴλιον Πολύεκτον [?] οἱ σύνεδροι ἀρετῆς ἕνεκεν.

284. *Héraclée des Lyncestes.* — D. Feissel (n° 38), 219, note 69, indique que l'archimandrite russe Antonin, publiant en 1879 des résultats de son voyage en Macédoine en 1865, a donné pour l'inscription chrétienne *Bull.* 1971, 393, une copie du début différente de celle de J. G. Hahn et qu'il préfère : Ἐνθάδε κῖτε Σπουρκίων στρατιώ(της), καλῶς πορευθὶς τὸν τῆς ζωῆς προσκέρου *(sic)* χρόνον κτλ.

285. *Pélagonie. Région de Prilep.* — F. Papazoglou, *Živa Antika*, 27 (1977), 135-150 : *Stèles anthropomorphes et amorphes de Pélagonie.* L'intérêt principal de ces stèles de la plus grande rusticité est dans leur forme, étudiée en détail et mise dans l'ensemble des monuments funéraires de la région de Prilep. Leur localisation géographique est précise et la position est souvent retirée. Relevons les noms : Ἄλκιμος Δημητρίου (une 3e ligne peu déchiffrable) χαῖρε. D'autres avaient été publiées par N. Vulić. Stèle de Μέστυλα. Δούλης suivi de lettres peu claires. Ἐπιγένη Μεσστύλου ἥρωι. Inédits : Ἄδυμος Οὐ[ετ]τίου ἥρως χαῖρε ; — Ἀλέξανδρος Διονυσίου, — Ἥρα Γαυκίου ἐτῶν ν' ἥρως χαῖρε. D'après la photographie il n'y a pas triple ligature de Γλαυκίου, ni non plus « omission du lambda par inattention » ; la forme Γαυκίου pour Γλαυκίου, noms de la même racine, est très fréquente notamment sur les côtes méridionale et occidentale de la Thrace et en Scythie Mineure ; cf. Γαύκιον-Γλαύκιον, Γαυκίας-Γλαυκίας (à Mésembria le même personnage, dans la même inscription, est Γαυκίας Ἀμφίονος et Γλαυκίας Ἀμφίονος) ; cf. notamment *Les stèles funéraires de Byzance*, s. v. Γαύκιον ; voir aussi s. v. Γυκέα. Le nom de divinité porté par une femme n'a rien à voir avec l'interprétation évidente d'une épitaphe d'Apamée de Syrie *Bull.* 1948, 239 : Ἥρᾳ ἄλυπε χαῖρε. Sur ce type de noms, en grec et en latin, un bon point de départ dans la vieille dissertation de H. Meyersam, *Deorum nomina hominibus imposita*, Diss. Kiel 1891, avec la chronologie et la condition sociale. Les exemples pris dans *MAMA*, V, VII, VIII, comme dans Preisigke, n'ont de valeur que si l'on indique pour chacun la provenance précise, bien classée géographiquement, la date approximative et l'entourage familial ; « en Asie Mineure » ne signifie rien. Ἄδωνις, second nom à Apollonia du Pont, n'est pas tant un ' nom divin ' qu'un compliment pour la beauté d'un jeune homme ; cf. le texte *Bull.* 1964, 593, à Taucheira en

Cyrénaïque : τέθνηκεν ὁ ποθητὸς Ἄδωνις Ὑάκινθος ἐτῶν δεχεπτά ; ces noms, ici cumulatifs, n'ont pas d'autre portée religieuse que notre formule contemporaine : c'est un Adonis. Ces noms-là ne sont pas nés dans le gynécée, mais dans le cercle des adolescents et de leurs parents admiratifs ; ce sont les comparaisons usuelles dans les épitaphes métriques ; cf. d'une certaine façon ci-après, n° 474, la comparaison avec le beau Nireus. — Rien n'empêche d'ailleurs d'entendre plus haut : Ἡρᾶ (vocatif du masculin Ἡρᾶς) ἥρως χαῖρε, et ce semble même bien préférable. Considérations sur les noms thraces et les noms d'une ' couche prémacédonienne ' en Macédoine.

286. *Kilkis.* — A. Vavritsas, *Arch. Deltion*, 27 (1972 ; paru en 1977), *Chronika*, 499 : au musée, épitaphe de 4 personnes, dont trois fils d'un Patraos ; trouvée en 1960, elle a été publiée en 1960 et 1961-1962. Cf. *Bull.* 1963, 135 ; sur ce nom péonien, *R. Phil.* 1974, 246, la note 435. Une autre épitaphe de la région avec photographie.

287. *Édesse.* — G. Daux, *Ancient Macedonia*, II, 320-323 : *Mort, près d'Édesse, d'un cochon dalmate*, repousse l'interprétation de F. Chamoux, *Mél. Boyancé* (*Bull.* 1977, 271) pour le cochon d'Édesse trop fameux (*Bull.* 1970, 363 ; 1971, 396-398), qu'il s'agisse des arguments publiés ou de ceux que ce savant lui avait exposés oralement. Même discussion, et encore avec une photographie — jamais charmant cochon ne fut aussi souvent figuré photographiquement — dans *J. Savants* 1977 (ci-après n° 291) à propos de la lecture d'un milliaire de la Via Egnatia à Thessalonique.

288. *Kyrrhos.* — A. K. Vavritsas, *ibid.*, 7-11 : Ἐπιγραφὴ ἐξ Ἀραβήσσοῦ Πέλλης. Le lieu est à mi-chemin d'Édesse et de Pella. Parmi des murs sur une colline, des sculptures, des morceaux d'architecture et des tessons, on a trouvé une stèle de 1 m de hauteur avec 54 lignes. Il s'agirait de la réfection de routes ; des deux principales l'une part de Kyrrhos. Il est question ensuite de l'Agora et de la rue autour, puis d'un métier, et ensuite de περίβολοι, Πύλαι (sans doute de l'Agora), τάφροι. Une photographie est donnée pl. 8 ; mais elle est très difficile ou impossible à lire et c'est le genre d'inscriptions que l'on ne peut déchiffrer que sur la pierre. La stèle, remployée dans un mur de soutènement près du sanctuaire d'Athéna, porte sur le petit côté 4 inscriptions du même modèle nommant toutes Athéna Kyrrhestis (2 photographies). La plus claire porte : Ἀννδία Ξενάνθου ἀπελευθερωθεῖσα ὑπὸ Ξενάνθου τοῦ Ἀμδικάτου Ἀθηνᾷ Κυρρεστίδι. Comme patronyme apparaît Γενδέρριος et comme toponymes Γενδερρος, Γενδερρα. Or on connaît en Syrie Gindaros dans la Kyrrhestique avec une Athéna Kyrrhestis. Le nom et le culte sont venus de Macédoine. Alexandre avait projeté de consacrer de grosses sommes à un temple d'Athéna ἐν Κύρρῳ de Macédoine (cf. ci-dessus n° 232).

289. *Thessalonique.* — A. Vavritsas, *Arch. Deltion*, 27 (1972 ; paru en 1977). Le fragment p. 501 nous paraît émaner de Βεροιαίων [— — κ]αὶ ὁ δῆμος ; trouvé dans les constructions de Galère, il a pu être transporté là depuis cette époque. Dans le même édifice, p. 503, nous reconnaîtrions dans ce fragment : [— τ]οῦ λαμ(προτάτου) ὑπατικοῦ κτίστου τοῦ [répétition à supprimer?] γαμέτης Αἰθερίας. P. 504, épitaphe d'époque romaine (photographie) : ἔτους θισ'.

290. G. Daux, *Ancient Macedonia*, II, pl. 29, publie les photographies des épitaphes chrétiennes *IG*, X 1, 337 et 338, au musée du Louvre ; cf. p. 327, note 42 : « La reproduction donne à ces pauvres textes une vie nouvelle ; comparés aux monuments du Ier et du IIe siècle, ils parlent à l'imagination de l'historien ». — Pp. 328-330 et pl. 30, D. présente l'épitaphe *IG*, X 1, 516. L. 1, à la fin, il restitue θρε[πτῆς] au lieu de θρε[πτή]. Répétons que θρεπτή ne peut être traduit par « affranchie ».

290 *a*. G. Daux, *BCH* 1977, 344-345 donne une photographie du sarcophage *IG*, X 1, 550 ; il a lu οἰκουμένης, comme Edson, avec ligature, et non pas le nom Οἰκουμενίς, avec Kanatsoulis, qui l'avait d'abord tenté en accentuant Οἰκουμένις. — Pp. 345-346, D. transcrit l'épitaphe *Arch. Delt.*, 26, *Chron.*, 382, pl. 379 (*BCH* 1976, 670, fig. 191), qui était bien lisible en majuscules.

291. G. Daux, *J. Savants* 1977, 145-163 : *Le milliaire de la Via Egnatia au Musée du Louvre*, a revu le milliaire publié par A. Dain, *Inscr. gr. inéd. Louvre*, n. 24 (*IG*, X 1, 1018) et il en donne des photographies. Il n'y a rien à changer à l'inscription d'Hadrien n. 124, avec le chiffre de 4 milles. Dans l'inscription de Constance Chlore et de Galère, de Sévère et de Maximin (305-306), après ἡ Θεσσαλονικέων πόλις, la lettre *théta* n'est pas l'initiale de Θ(εσσαλονικέων), mais le chiffre 9 ; le milliaire fut alors déplacé de 5 milles. De même dans l'inscription que D. numérote III, postérieure à II. D. a joint à cette étude une reproduction du fac-similé, paru *BCH* 1974, 813-816 (*Bull.* 1976, 456) du milliaire du proconsul Egnatius, qui n'a pas de rapport nécessaire et sur lequel il ne peut rien dire de nouveau (pp. 145-147). Pour la fin de cet article, sur la mort du petit cochon, voir n° 287.

292. M. Christol, *Latomus*, 35 (1976), 866-874 : *Une carrière équestre sous le règne de l'empereur Gallien*, identifie le gouverneur de Macédoine de *IG*, X 1, 140, M. Αὐρ. Ἀπολλινάριον τὸν κρ(άτιστον) ἐπίτροπον τοῦ Σεβ(αστοῦ), non pas avec le tribun d'une cohorte prétorienne, qui fit partie de la conspiration contre Caracalla, en 217, ce qui soulevait des difficultés (relevées par H. G. Pflaum ; cf. *Bull.* 1974, 342), mais avec M. Aur. Apollinarios de *IGBulg.*, III, 1569, gouverneur de la province de Thrace sous Gallien.

293. Décret à Délos n° 347. Culte de Zeus Éleuthérios et de Rome n° 281.

294. *Olynthe*. — A. Vavritsas, *Arch. Deltion*, 27 (1972 ; paru en 1977), *Chronika*, 505 : fragment d'épitaphe tardive.

295. *Apollonia de Mygdonie*. — Ch. I. Makaronas, *Ancient Macedonia*, II, 189-194 : Ἀπολλωνία ἡ Μυγδονική, traite du site de cette ville. On la place juste au Sud du lac Bolbè, sur la Via Egnatia, près de Néa Apollonia qui s'appelait auparavant Polina (cf. la persistance aussi d'Apollonia d'Épire). En 1961, Photeini Papadopoulou-Zapheiropoulou a trouvé de nombreux restes antiques à Kalamòtos, à 7 km environ de Zakgliveri et 12 km de la rive Sud du lac Bolbè. C'est là que M. place Apollonia, qui serait la seule ville restant à identifier dans cette région et il place à Polina une *mansio* Apollonia. Il signale, parmi les trouvailles épigraphiques de Kalamòtos : stèle funéraire du IIIe siècle a. C., autel avec dédicace à Hermès, plaque funéraire de 4 lignes avec des noms surtout thraces au IIe siècle p. C., 4 plaques du IIe siècle p. C. avec des catalogues éphébiques contenant des noms thraces. Trois ans avant la communication de M. à Salonique, celui-ci a étudié une trouvaille fortuite : décret de 55 lignes, de mai 1 p. C., pour un Apollònios, fils d'Apollònios et petit-fils de Kertimmas (sur ce nom macédonien, voir *R. Phil.* 1974, 244-245), qui a rendu de multiples services ; mention des politarques, de la βουλή, de l'ἐκκλησία τοῦ δήμου, de la division en tribus ; on élèvera sur l'agora des statues d'Apollònios, de son père et de sa mère Strattò ; M. annonçait la publication de tous les objets et de la topographie dans une ample étude ; mais il est malheureusement décédé depuis lors.

296. *Tragilos*. — N° 309, 530 : « la plupart des monnaies sont des bronzes de Tragilos ». Cf. *Bull.* 1970, 377.

297. *Amphipolis*. — D. Lazaridis, *Arch. Eph.* 1976, 164-181 et pl. 57-63 : Ἐπίγραμμα Παρίων ἀπὸ τὴν Ἀμφίπολιν. Dans les fouilles du rempart d'Amphi-

polis fut trouvée une base d'un monument avec une belle épigramme funéraire archaïque, antérieure à la fondation de cette colonie d'Athènes (437 a. C.), monument élevé par les Pariens. L'inscription est bien gravée, c'est l'œuvre d'un artiste, peut-être du sculpteur lui-même ; L. la date du dernier quart du VIe siècle ou des dix premières années du Ve, après avoir comparé les lettres à celles d'autres inscriptions archaïques, notamment aux inscriptions thasiennes. Elle se compose d'un distique, avec une irrégularité de métrique dans l'hexamètre pour le nom du défunt honoré ; au haut d'une base monolithe (brisée en deux morceaux ; 1,94 m de longueur) qui porte à droite sur les 2/3 environ de la partie supérieure une plinthe et des traces d'une statue. L. écarte l'hypothèse d'un lion funéraire ; d'après les traces, il s'agissait d'un cheval et d'après le texte de l'inscription, L. incline à penser que le héros défunt était avec son cheval. Trois points séparent les deux vers gravés à la suite :

Μνῆμ' ἀρετῆς ἔθεσαν Πάριοι Τοκέω *h*[οὑ]νεκεν ἥβην
Ἠιόνος ἀνφ' ἐρατῆς ὤλεσι βαρνάμενος.

L'alphabet est parien. Pour ὤλεσι, au lieu de ὤλεσε, L. pense que l'on a oublié de graver les trois petits traits horizontaux de E. « Les Pariens ont dressé le monument de Tokès parce qu'il est tombé tout jeune en combattant pour (et autour de) l'aimable Eion ». L'inscription, outre son caractère esthétique, est très intéressante historiquement : par le nom thrace du jeune héros, nom rare d'ailleurs ; par la lutte pour Eion, ville sur la côte de la Périe thasienne, et par la construction du monument par les Pariens. Il faut remonter, dit L., vers le milieu du VIIe siècle ; une génération après la fondation de Thasos, les Pariens envoyèrent d'autres colons pour s'emparer de la région côtière où ils fondèrent beaucoup de villes, campagnes auxquelles Archiloque prit part, ainsi que le fils du fondateur de Thasos Télésiclès (L. rappelle le monument archaïque de Glaukos publié par J. Pouilloux ; cf. *Bull.* 1956, 220). On connaît peu de chose sur les débuts d'Eion du Strymon (opposé à Eion τὴν ἐπὶ Θράκης, colonie de Mendè) ; on trouve mention de la ville à l'époque des guerres persiques, quand les Perses en firent un *phrourion* de base contre les Grecs. Son existence avant les Perses d'après ce qu'on peut conclure d'Hérodote et d'un passage d'Homère et par des monnaies d'argent ou d'électron. L. conclut qu'au milieu du VIe siècle, Paros, dans son élan de conquête de la côte, a fondé Eion et que ceux qui élevèrent le monument du jeune homme tombé au combat étaient les colons fondateurs eux-mêmes. Paros tenait par là les mines d'or du Pangée et quand, en 489, Miltiade fit une expédition contre Paros en promettant de l'or aux Athéniens, c'était pour marcher ensuite contre Eion. Dans quel combat est mort Tokès ? L. retient comme l'hypothèse la plus probable qu'un danger venant de l'extérieur avait menacé Eion. La trouvaille de cette base monumentale et lourde rend invraisemblable le transport depuis Eion qui se trouvait, d'après Thucydide, à 25 stades de la future Amphipolis. Elle n'a pas dû appartenir à une nécropole, mais le monument a été érigé à l'endroit du combat, ce qui expliquerait la préposition ἀμφί de l'hexamètre, avec les deux sens de « pour » et « autour ».

298. D. Lazaridis, *Praktika Arch. Et.* 1975. P. 66, une borne avec photographie, pl. 57, portant Ὅρος, du IVe siècle a. C. P. 67, L. signale un contrat de vente, avec des noms intéressants et un épistate déjà connu par les contrats ; Lycophrôn a acheté une maison à Ménandros pour 280 dr. La photographie, pl. 60, ne permet pas le déchiffrement.

299. Chaidô Koukouli-Chrysanthaki, *Ancient Macedonia*, II, 151-157 : Ἐπιστολὲς τοῦ Φιλίππου ε' ἀπὸ τὴν Ἀμφιπόλη, publie une inscription (pl. 17 ;

photographie et photographie de l'estampage non retournée) trouvée dans la région des basiliques paléochrétiennes : lettre de Philippe V : Βασιλεὺς Φίλιππος — — — / χαίρειν. Les citoyens d'Ainos établis dans la ville demandaient que soient transcrits les privilèges accordés par le roi dans le sanctuaire de la Tauropole, ainsi que ceux qui avaient été accordés par son père : Οἱ Αἴνιοι οἱ κατο[ικοῦν]τες παρ' ὑμῖν ἠξίουν ἀναγρ[αφῆ]ναι καὶ τὰ ὑπ' ἐμοῦ συ[γκεχω]ρημένα ἐν τῶι Ταυροπολ[ίωι, καθώσ]περ καὶ τὰ ὑπὸ τοῦ π[ατρός]. Après une lacune d'environ 13 lettres après πατρὸς, subsiste, l. 7 : ..α τε φόρων γενο — —. Puis la date : [ἔ]τ(ους) λδ' Δύστρου —. Ensuite débris d'une autre lettre royale : [Βασιλε]ὺς Φίλ(ι)ππος — — — κατοι[κοῦντες — —]. K. Chr. suppose que le destinataire de la lettre était l'épistate royal (mais il n'y a pas la place pour écrire dans la lacune l. 1 τῶι ἐπιστάτηι et le nom de l'épistate se terminant par un datif en -ωι). K. Chr. constate que le destinataire était un organisme administratif à cause de παρ' ὑμῖν, mais qu'il n'y a pas la place pour Ἀμφιπολιτῶν τῶι δήμωι. (Disons aussi que cela serait en désaccord avec la coupe syllabique appliquée ici. S'agirait-il de la communauté administrative de ce grand sanctuaire sous la forme [τῶι Ταυροπολί]ωι, qui s'accorderait avec le chiffre 27 ± que l'on peut calculer pour les lignes suivantes 2-5, restituées de façon certaine ?). Mais D. Chr. rattache de préférence ἐν τῶι Ταυροπολίωι à ἀναγραφῆναι, ce qui est raisonnable. Considérations sur la grande variété d'origine des habitants d'Amphipolis et sur les troubles politiques à Ainos qui ont dû entraîner des émigrations. Discussion sur la lecture des chiffres de la date ; K. Chr. se prononce en définitive pour 167 a. C. Elle reprend, avec photographie, une dédicace à la Tauropole : [ἡ δεῖνα —]λείδου [ἱερατε]ύσασα [Ἀρτέμιδι Ταυ]ροπόλωι, *Bull.* 1973, 286 ; 1977, 279. Elle signale l'épitaphe inédite d'un citoyen de Lampsaque et elle donne la photographie de celle d'Ἀπολλοφάνης Ἰσοδήμου Αἴνιος, *Bull.* 1968, 330.

300. *Ergon Arch. Et.* 1977 (1978), 38 : stèle à anthémion, Χαίρων Παντακλέος. — P. 44, dédicace aux divinités égyptiennes auxquelles est associé Héraclès : Λυσίστρατος Ἀπολλοδώρου Σαράπιδι, Ἴσιδι, Ἡρακλεῖ.

301. *Eion.* — Dans une épigramme archaïque trouvée à Amphipolis n° 297.

302. *Galepsos.* — Chaidò Koukouli-Chrysanthaki, *Arch. Deltion*, 27 (1972 ; paru en 1977), *Chronika*, 429 : 2 épitaphes (photographies) avec dates et noms intéressants : N. 1, Ἔτους επ', Καζιζης Διοκουρίδου ἥρως χαῖρε. N. 2, Ἔτους γισ', μηνὸς Δ (?) Ξανδικοῦ, Ζιπύρων Ἀγατοκλέου, ἐτῶν λε', ἥρως χαῖραι. — A Orphanion, *ibid.* : Ἔτους δλσ', μη(νὸς) Ἐδνέου η'. Ἡρίνη Νικάρχου ἐτῶν κε' · χῆρε κὲ σὺ παροδῖτα.

303. *Pérée Thasienne.* — Paros et la Pérée thasienne au VIIe siècle n° 297.

304. *Philippes.* — S. Pelekanidis, *Praktika Arch. Et.*, 1975, I, [*Fouilles de Philippes*], 98-102, publie avec plan, dessins et photographies l'inscription polychrome sur mosaïque *Bull.* 1977, 284.

305. Pour l'épitaphe à Philippes d'un Προυσαεὺς ἀπὸ Ὑπίου, élevée par ses fils Δημήτριος καὶ Παπείς (*BCH* 1935, 153), G. Daux, *BCH* 1977, 346 347, se demande avec inquiétude : « Comment cette forme Παπεις, quels qu'en soient le genre et l'accent, a-t-elle échappé aux filets de Zgusta et de L. Robert ? ». Mais ledit L. R. n'a tendu aucun filet. Il n'a pas essayé de dresser un catalogue de noms indigènes, mais d'en étudier un certain nombre, comme on peut le voir si l'on ouvre seulement son volume *Noms indigènes* (pas *Les noms indigènes* ; cf. p. 541, n. 1), et pas tous ceux qui lui sont connus. D'autre part, cette inscription même lui était bien connue, puisqu'il l'a citée à mainte reprise pour la distinction entre les ethniques Προυσαεύς (Prousa de l'Olympe) et

Προυσιεύς (les deux Prousias) ; ainsi déjà *Ét. Anat.* (1937), 230, n. 1. Voir ci-après n° 510.

306. *Argyroupolis.* — Eut. Kourkoutidou-Nikolaïdou, *Arch. Deltion*, 27 (1972), *Chronika*, 575. Sur une colonne : Ἀ(ρχι)ε(πισκόπου) Μαυρεντίου Π+Μ+, μέγε(θο)ς[?] διαφέ(ρον) τῇ [Φ]ιλιππισ(ίων) ἁγ(ίαι) ἐκκλ(ησίαι).

THRACE, MÉSIE, DACIE, SCYTHIE MINEURE

307. R. Vulpe, *Studia Thracologica* (336 pp. in-8° ; Bucarest, 1976), a réuni, en les révisant, 16 études sur les Thraces et les Géto-Daces. Celles qui ont un rapport avec l'épigraphie ont été analysées à leur date dans ce Bulletin. Il est très utile de les avoir ainsi réunies et revues, toutes rédigées en français, même quand elles avaient paru en roumain, ce qui était le cas de plusieurs d'entre elles. Le chapitre II, *La succession des rois Odryses*, avait été publié en 1934 dans la revue *Istros*, qui eut une vie très brève et fut peu répandue. N'omettons pas, pour le commentaire du décret de *Dionysoupolis Sylloge*³, 762, le chapitre V, *Argedava*, qui reprend toute la question avec addition discutant l'évolution du problème depuis son article. Les derniers chapitres, XV, *Le problème des Lai* avec les *Lai*, *Lae* et le Λαϊκὸς πύργος, et XVI, *Colonies et municipes de la Mésie Inférieure*, sont pratiquement inédits.

308. *Xanthi.* — Daphne Hereward, *Z. Pap. Epigr.*, 25 (1977), 296 : *An inscription from Mandra, near Xanthe*, publie un débris d'inscription honorifique de même provenance que *Bull.* 1976, 463.

309. *Porto Lagos.* — Chaidò Koukouli-Chrysanthaki, *Arch. Deltion*, 27 (1972), *Chronika*, 533 : deux noms mutilés d'une épitaphe.

310. *Maronée.* — D. Triantaphyllos, *Arch. Deltion*, 27 (1972 ; paru en 1977), *Chronika*, 549 : épitaphes (photo) : Διονύσιος Δωρίωνος ἥρως. Διονυσία Μελανιππίδου, γυνὴ δὲ Διονυσίου τοῦ Δωρίωνος χαῖρε. — Λεπτίνης Μοχάρεως. Encore une épave du sanctuaire des dieux égyptiens (photographie : [— Φι]λοστράτου[— — Σε]ράπιδι Ἴσιδι Ἀνούβι[δι — — εὐχαρι]στήριον. Pp. 540-541 : à *Xylagani*, deux épitaphes (photographie). — P. 541, à *Isalon*, Ἀρκεσίλη Ἡρακλείου (photographie).

311. ' *Mesembria* '. — *Ergon Arch. Et.* 1977 (1978), 65 : sur la tour Nord-Ouest, sur un bloc voisin de celui qui porte le nom Ἀδάμας Βοστᾶδος, le nom d'une femme : Μυρσίνη Ἀλκεδιάδο. — 43 monnaies de bronze, la plupart de Maroneia, 15 monnaies d'argent de Maroneia et 3 de Philippe II. — On eût aimé connaître l'origine des bronzes qui ne sont pas de Maronée ; c'est ceux-là qui sont importants pour l'identification (cf. *Bull.* 1977, 290) et ci-après.

312. A. K. Vavritsas, *Praktika Arch. Et.* 1975, I (paru en 1978), 140-145 : [*Fouille de Mesambria*]. Il n'y a pas d'inscription, sauf un timbre amphorique de Thasos avec Ἰσοδίκο, p. 143. Mais il y a des renseignements sur les trouvailles numismatiques qui, à notre avis, confirment que le site n'est pas celui de Mésembria, mais celui de Zônè. Nous avons exposé en détail *Bull.* 1976, 461, que l'atelier de Zônè n'avait été connu que depuis 1922 (donc pas dans Head, *HN*²) et par un bronze unique. Ce nombre a crû très lentement. Or, le site de ' Mésembria ' en a fourni plusieurs : ainsi une campagne fournissait 6 bronzes de Maronée, la grande ville la plus proche, 1 de Thasos, 1 d'Héphaistia de Lemnos, 1 d'Alòpéconnèse et 6 de Zônè, chiffre qui fait beaucoup réfléchir pour un monnayage si rare. Nous avons conclu que si les fouilles, qui ont fourni

des monnaies d'Orthagoreia, n'en donnaient pas d'autres qui fassent pencher la balance en faveur de cette ville, la ville fouillée serait Zônè. Or, dans ce rapport, nous avons enfin une série d'indications chiffrées, qui sont groupées par lieu précis de trouvaille. Nous relevons ainsi : p. 141, 7 bronzes dont 1 de Zônè, 1 d'Alexandre III, 1 d'Alexandre V ; *ibid.*, 16, dont un de Zônè (les autres ? indéchiffrables ou d'une ville comme Maronée et de rois?) ; p. 142, 1 de Maronée ; p. 143, 3 dont 1 de Maronée ; *ibid.*, 20 dont 4 de Maronée, 1 de Zônè, 1 de Samothrace (cf. *Ergon Arch. Et.* 1966, 63-74 : de ' Mésembria ', on voit clairement l'île de Samothrace), 1 de Lysimaque ; p. 144, 1 de Maronée, 1 de Cassandre ; *ibid.*, 15, dont 1 d'Alexandre III, 5 de Maronée (et 1 de cet atelier « après 146 »), 1 d'Abdère, 2 de Zônè. Il semble que, s'il y avait eu des bronzes d'Orthagoreia, ils eussent été signalés. C'est à Maronée, même revue, 136 et 139, que E. Tsimpidis-Pentazis a donné la liste des 46 monnaies de bonne conservation trouvées sur ce site pendant la campagne. Outre 2 monnaies d'or de Philippe II et de Lysimaque, des bronzes royaux (2 Philippe II, 1 Philippe V, 1 Alexandre, 1 Démétrios II', 1 de Cyzique, 32 de Maronée, 1 du dynaste Adaios, 2 d'Abdère et 5 d'Orthagoreia. La mention persistante des monnaies de Zônè dans la fouille de ' Mésembria ' nous amène à conclure que la ville est Zônè et non Mésembria. Nous relevons encore un bronze de Zônè trouvé à Maronée, Oikonomidou, *Arch. Deltion*, 25, *Chron.* (1970), 8. Confimation *Bull.* 1979.

313. *Zônè.* — Voir le n° précédent.

314. *Ainos.* — Citoyens d'Ainos à Amphipolis n° 299.

315. *Périnthe.* — Stèle funéraire n° 19.

316. *Byzance.* — *Am. J. Arch.* 1977, 313 : « Dr. Nezih Firath reports that a relief of a Thracian horseman, inscribed *Heros Stomianos*, was found in Sirkeci ; cf. G. Mendel, *Cat. Sculp.*, III (1914), n. 1333 ». — Ce relief fait partie d'une série, dont on peut fixer très exactement la provenance. Le relief Mendel a été publié en photographie par L. R., *Rev. Phil.* 1959, pl. I et la provenance de cette série avait été déterminée. G. Mendel indiquait que ce relief avait été donné, avec 5 autres fragments de plaquettes semblables, par un officier de marine ; le lieu de trouvaille était le cap Karaburun, sur la Mer Noire, environ à 35 km à l'Ouest du Bosphore, sur la côte du lac de Terkoz, antique Delcos (sur Delcos voir *Hellenica*, X, 33-45) ; voir *loc. cit.*, 194-196. L. R. a montré que provenait de la même trouvaille un relief semblable trouvé sur la côte bulgare, à Ahtopol, une Agathopolis byzantine, *IGBulg.*, I, 474 ; dans *IGBulg.*², si G. Mihailov a encore reproduit l'inscription, c'est en acceptant la démonstration de la provenance. Il y a devant Delcos une « Fausse Bouche », devant laquelle allaient se perdre les navires croyant entrer dans le Bosphore ; le Héros Stomianos, de la Bouche, était invoqué pour indiquer la Vraie Bouche du Bosphore. Dans *R. Phil.* a été cité un texte des *Instructions Nautiques* de 1858 pour les dangers extrêmes de cette région et sur le phare de Karaburun. On en citera d'autres dans un prochain volume. Nous avons pu, malgré la situation de la région, visiter le lac de Delcos et le cap de Karaburun avec son phare et son village, *Opera Minora*, IV, 261, 276, et on a eu la chance, pour la documentation photographique et historique, de photographier un grand cargo échoué devant la plage et irrécupérable.

317. Châtiment par Septime Sévère et pardon grâce à Caracalla n° 478, note 134.

318. *Trajana Augusta.* — Sur les inscriptions concernant Trajanus Mucianus voir n. 139.

319. D. M. Pippidi et Em. Popescu ont réuni sous le titre *Epigraphica* des *Travaux dédiés au VIIe Congrès d'épigraphie grecque et latine, Constantza*

9-15 septembre 1977 (286 pp. in-8° ; Bucarest 1977), et relatifs à la côte roumaine de la Mer Noire, à la *Scythie Mineure.*

320. D. M. Pippidi, *Studii Clasice,* 17 (1977), 196-198, 205-206 : [*Encore sur l'organisation du Koinon pontique et le rapport* ποντάρχης-ἀρχιερεύς], pour les charges de pontarque et d'archihiereus exercées ensemble par la même personne (*Scythica Minora,* 230-249), invoque l'exemple de la Macédoine avec, le terme macédoniarque-archiereus dans les inscriptions de Béroia *Bull.* 1971 400.

321. Em. Popescu (n° 319), 255-283 : *Praesides, duces et episcopatus provinciae Scythiae im Lichte einiger Inschriften aus dem 4. bis 6. Jh.* Dans cette étude d'histoire des institutions du Bas-Empire et de géographie historique, P. utilise en détail diverses inscriptions de son Corpus *Bull.* 1977, 307 ; naturellement le grec y joue moins de rôle que le latin.

322. *Callatis.* — Alexandra Ştefan (n° 319), 25-32 : *Graffite callatien du IVe siècle av. n. è.*, republie et commente la difficile inscription sur un canthare attique. Elle la date du dernier quart du IVe siècle, un peu plus tard que le vase. Sur le col : Ναυκασαμαι τοὶ σύσσιτοι τοὶ Τιμώνακτος ; sur le pied, Χαίρετε τοὶ ἀνθέντες πάντες τῶι Ναυκοσαμαι με, les deux parties étant métriques. Écartant pour le nom Ναυκασαμας Ναυκοσαμας une origine géto-thrace, iranienne et micrasiatique, Ş. veut la trouver dans le sémitique. Les σύσσιτοι seraient des militaires réunis temporairement sous leur chef Timônax et faisant une offrande funéraire. Cet état de guerre pourrait être en rapport avec la résistance de Callatis contre Lysimaque. Plutôt qu'un marchand, ou même qu'un mercenaire, le sémite Naukasamas aurait fait partie d'un contingent envoyé par Antigone au secours des Callatiens assiégés.

323. D. M. Pippidi (n° 319), 57-64 : *Sur un fragment de décret inédit de Callatis,* publie avec photographie un nouveau fragment de décret honorifique pour un membre de la famille des évergètes Aristôn aux environs de l'ère chrétienne. En tête de la stèle, Ἀρίστωνος. C'est un décret d'un thiase dionysiaque : Ἔδοξε τοῖς θιασείταις τοῖς π[ερ]ὶ Φίλωνα Διοσκουρίδα · τοῦ βακχικοῦ θιάσου ὁ ἱερεὺς Φίλων εἶπεν. P. remarque « l'inversion quelque peu insolite » du génitif ; ne pourrait-on rapporter ces mots à ce qui précède ? On rappelle les grands mérites du père : ἐπειδὴ Ἀρίστων Ἀρίστωνος, πατρὸς ὢν εὐεργέτ[α] καὶ δεύτερον γενομένου μὲν κτίστα τᾶς πόλιος, φιλοτείμου δὲ τοῦ θιάσου. Après des généralités, on rappelle les services du fils dans les malheurs ou les difficultés de la ville : καὶ αὐτὸς φαίνεται τὰν αὐτὰν ἔχων αἵρεσιν, στοιχῶν τᾷ τοῦ πατρὸς φιλοδοξίᾳ τάν τε πόλιν σώζων ἐν παντὶ καιρῷ ἐκ τῶν συμβαινόντων αὐτᾷ πραγμάτων. P. s'attache à réfuter l'interprétation de A. Ştefan (*Bull.* 1977, 308) sur Aristôn, κτίστης de la ville pour la seconde fois et sur la δευτέρα κτίσις d'Istros, sur le rôle du *klistès,* homme influent qui a obtenu des Romains une nouvelle fondation de la ville dans ses droits rétablis, selon Ş., et sur la date de l'annexion des villes du Pont Gauche par Rome et sur la destruction d'Istros par les Gètes de Byrebistas ; Ariston I, deux fois bâtisseur de la ville.

324. A. Radulescu et M. Munteanu (n° 319), 99-111 : *Unveröffentlichte Inschriften aus Tomis und Callatis.* Pour Callatis, pp. 99-106. N. 1, stèle funéraire à fronton avec épitaphe de la haute époque hellénistique : Ἆδα Τιμοκλέους, Δωριέος γυνή. — N. 2, au même endroit, petite stèle de la même période : Ποσείδεος Φιλοκράτους. — N. 3, stèle remployée, qui semble dater du IIe siècle a. C. : Ἁ βουλὰ καὶ ὁ δᾶμος Βασιλείδαν Βασιλείδα ἀρετᾶς ἕνεκεν καὶ εὐνοίας τᾶς εἰς τὰν πόλιν. Le nom est nouveau à Callatis. Nous ne croirions

pas que ce soit un étranger fixé dans la ville. — N. 4, sur un fragment de plaque, consécration à Auguste des colonnes d'un portique : Αὐτοκράτορι Καίσαρι Σεβαστῶι τοὺς κείονας τᾶς στοιᾶς ὁ δᾶμος. Nous penserions que ce portique faisait partie d'un sanctuaire dédié à Auguste, Kaisareion.

325. Maria Munteanu, *Pontica*, 8 (1975 ; paru en 1977), 389-397 : [*Inscriptions funéraires inédites de la Scythie Mineure*]. Pp. 389-391, n. 1 : au-dessous du relief mutilé d'un banquet funèbre, Ἀπφία Ἰουλία ζῶσα τὴν στήλην ἀνέθηκεν τῷ ἀνδρὶ καὶ τοῖς τέκνοις μνείας χάριν. Χαῖρε παροδεῖτα.

326. *Tomis*. — A. Radulescu et M. Munteanu, *ibid.*, 106-107, publient le fragment d'une inscription bilingue, 4 lignes en latin et 5 en grec. R. et M. le placent à droite d'une inscription bilingue pour Hadrien *IGR*, I, 606 (datée de 120), après une lacune. Les restitutions antérieures sont confirmées à quelques détails près (Τραιανῷ omis dans la restitution de la partie grecque, mais restitué dans la partie latine). Le nom du gouverneur est plus complet : Γ. Οὐμμίδιος Κόδρατος Σ[εουῆρος ? ? ; (latin S[evero ? ?]) Σε]ρτώριος, plutôt que [Ἀρ]τώριος, πρεσβευτὴς τοῦ Σεβαστοῦ [καὶ ἀντιστρά]τηγος καθιέρωσεν. C. Ummidius Quadratus, consul en 118 ; on datait son gouvernement de 121-124. N. 2, fragment avec ὁ υἱὸς τ[ῆς π]όλεω[ς]. Nous croirions que ce titre n'était pas tant décerné à un personnage « au plus haut de sa carrière politique » qu'à un homme encore jeune, de même que θυγάτηρ. Au sommet de la carrière on était plutôt acclamé comme πατήρ, μήτηρ, de la ville, de la gérousie, etc.

327. A. Aricescu (n° 319), 193-202 : *Deux épigrammes inédites de Tomis*. N. 1, sur une stèle avec banquet funèbre (à gauche un autel avec une pile de 7 objets circulaires ou à tranche circulaire difficiles à identifier), épitaphe d'un Attalos, enlevé jeune ; v. 2, Μοῖρ' ὁλοὴ γονέων δ' ἐλπίδας ἐστέρισε. — N. 2, épitaphe d'un Marcellus mort à 30 ans : Οὔνομα μέν μυ ἔην Μάρκελλος, ἠδέ τε πάτρη Ἄφρος. Le défunt était Africain. Le monument fut élevé par un Asclépiadès *syntrophos*.

328. W. Peek, *Studii Clasice*, 17 (1977), 113-116 : *Compositis componendis, Grabepigramme eines Bithyniers in Tomi*, publie une épigramme de 10 vers reconstituée par des fragments d'Eforie Sud et du Musée de Bucarest. Le défunt était originaire de la Bithynie, v. 6 : καὶ προλιπὼ[ν Προύσης]ς Βειθυ[νίδος εἰερὸν ?] ἄστυ.

329. A. Aricescu (n° 319), 239-243 : *Autour de l'inscription de Sedatius Apollonius praefectus alae Gaetulorum*, dédicace au Héros Manibazos d'un ἔπαρχος ἱπ(π)έων αἴλης Γαιτουλῶν τῶν ἐν Ἀραβίᾳ, *Bull.* 1964, 293, discute de cette unité militaire. Cf. A. M. Speidel, *Bull.* 1976, 484.

330. Maria Munteanu (n° 325), pp. 391-394, n. 2, stèle trouvée à Piatra, cavalier et personnage debout ; l'inscription dans un cadre de pampres : Ἀπολ[λ]ώνιος Δαδα[ς ἀ]νέστησε τὴν [σ]τή[λη]ν ἑαυτ[ῷ] καὶ [τ]ῇ ἰδί[ᾳ σ]υμβίῳ Ζου[νη ? Ἀ]τικοῦ (?) Θιάτ[ου ?] θυγ[άτηρ].

331. D. M. Pippidi, *Studii Clasice*, 17 (1977), 191-194, 205 : [*A la poursuite du salut*]. Dans *IGR*, I, 614, I, l. 17, liste de dendrophores de Cybèle, il faut corriger Ἀλέξανδρος Ηδει en Ηλει. Ce pourrait être le même personnage que Ἀλέξανδρος Ηλει dans une liste d'hymnodes dionysiaques à Istros, *Bull.* 1955, 163 *a*, p. 243, n. 6 ; 1956, 190 ; cf. D. M. Pippidi, *Scythica Minora*, chap. 20 ; *Bull.* 1962, 240.

332. Aida Slabotzky, *ibid.*, 117-138 : *Some observations on SEG 24, 1081*, republie cette longue épitaphe métrique d'une Épiphania, née de mère athénienne et d'un père d'Hermione ; elle est érigée par son mari Ἑρμογένης Ἀνκυρανὸς καὶ Τομίτης φυλῆς Οἰνώπων. S. la commente longuement.

333. *Istros.* — D. M. Pippidi (n° 319), 9-24 : *Les plus anciennes inscriptions d'Istros*, en dehors des inscriptions céramiques dont certaines remontent à la première moitié du VIe siècle. N. 1, sur un disque de granit à peu près circulaire percé d'un trou rond : Τέλονος ἐμί, un des mots sur chaque face. P. date cet objet, dont la destination n'apparaît pas, de la seconde moitié du VIe siècle au plus tard. — N. 2, trouvé dans un sondage à l'intérieur du temple de Zeus Polieus, éclat de calcaire coloré en rouge. P. y reconnaît le nom du dédicant, Πολυμ[ήδης] ou Πολυμ[ήστωρ], le groupe ΩΝΑΕΟΣ ou ΩΝΑΡΟΣ et le verbe ἀνέθηκε. D'après les caractères et l'histoire du temple, P. date l'inscription d'avant la reconstruction du temple « dans les premières décennies du Ve siècle ou vers le milieu du siècle, avant 450 ». — N. 3-6, P. reprend les dédicaces de l'architrave du temple d'Apollon Iétros et de la statue dues aux enfants d'Hippolochos, Xénoclès et Théoxénos, ainsi que l'épitaphe d'Hippolochos, fils d'Hégésagoras, et une dédicace à Létô. Stemma de la famille. P. fait descendre la date de la fin du Ve siècle à la première moitié du IVe. — N. 7, épitaphe d'Hédistè fille d'Évagoras avec épigramme *Bull.* 1976, 488. — N. 8, épigramme adressée à la déesse Arétè *Bull.* 1958, 335. — N. 9-12, P. reproduit quatre épitaphes du IVe siècle.

334. D. M. Pippidi, *Studii Clasice*, 17 (1977), 101-111 : [*Glanures épigraphiques*], publie avec photographies 12 inscriptions dont 2 latines. N. 1, trois lignes de l'intitulé d'un décret. Dans le fronton, le parasème d'Istros : aigle sur dauphin. N. 2, 8 lignes mutilées du début d'un décret. Le personnage a été prêtre, ἱερησάμενος πάντ[ων τῶν θεῶν], a rempli magistratures et [συνε]δρείαις, a été πρ[ε]σβευτ[ής]. — N. 3, petit fragment d'un décret honorifique. A la fin de la ligne 8 et au début de la ligne 9, nous écrivons : [εἰς τὰς κα]τεπειγούσας χρείας, qui est encore plus fréquent que ἐπειγούσας. Fin 10 et début 11, nous restituons : [ὅπως (ἵνα) οὖν ὁ δῆμος εὐχάριστο ?]ς φαίνηται καὶ τιμῶν — —. — N. 4, autel : Ἀγαθῇ Τύχῃ. Ἀσκληπιῷ Περγαμηνῷ Σαβεινιανός. Il est intéressant que l'Asclépios soit celui de Pergame. — N. 5, liste de 12 noms avec patronymes. Trois patronymes sont Ζουρηι, Πατει, Ζεισκεαγι. — N. 6, débris de patronymes. — N. 7, stèle de la fin du IVe siècle ou du début du IIIe. Distique honorant le défunt Diophantos de la stèle et du tombeau : Τόνδε ἀρετῆς ἕνεκεν Διόφαντον ὁ Σωκλέος υἱὸς / Νικήτης τιμᾶι στήληι ἠδὲ τάφωι. Au-dessous le nom Διόφαντος Δρυΐτης. P. y verrait apparemment le démotique rhodien Δρυΐτης. — Ce n'est pas à insérer dans les relations de Rhodes avec la Mer Noire. Un Rhodien à l'étranger est désigné par son ethnique, non par son démotique. Dans *Hellenica*, I, 80-94 : *Une ville de Thrace dans une inscription de Delphes*, reconnaissant le nom des Ζωναῖοι (cf. ci-dessus n° 312) dans une liste de Delphes, L. R. a traité des petites villes sur la côte méditerranéenne de la Thrace et notamment de Δρῦς et des Δρυΐται, dont l'ethnique suit immédiatement celui de Zônè dans l'inscription de Delphes (fin du IVe siècle-début du IIIe) et il a rappelé les diverses attestations de Drys : Démosthène, Théopompe, le périple du Pseudo-Skylax, Polyen, Étienne de Byzance et des listes des tributs attiques, en 421. On ne connaît pas de monnaies, à la différence de Zônè. L'épitaphe d'Istros atteste que Drys existait comme cité à l'époque où remonte ce témoignage. La ville perdit ensuite ce statut ; en tout cas c'était un village sur le territoire de Trajanoupolis. Cet homme de Drys mort à Istros rapelle, à Istros, l'épitaphe d'un Thasien *Bull.* 1955, 163, p. 244, *ad* n. 9, et le Thasien dédicant d'un temple au Théos Mégas dans la première moitié du IIIe siècle. — N. 8, début de dix lignes d'une épigramme. L. 8, Σμύρναν. — N. 9, épitaphe du Ier siècle avant ou après notre ère pour un gymnasiarque :

Ἱερώνυμε Μενίσκου γυμνασίαρχε χαῖρε. Χαῖρε καὶ σὺ παροδεῖτα. Au sommet de la stèle à fronton une couronne. Entre la couronne et l'inscription, un bas-relief : devant une table (?) et un hermès, un homme en manteau, torse nu, tend la main vers un enfant. N. 11, épitaphe, de la basse époque impériale, d'un Héracléote (la ville du Pont) : Διομήδης Διομήδου Ἡρακλεώτης ἐτῶν ν' χαῖρε.

335. D. M. Pippidi, *ibid.*, 187-191, 204-205 : [*Sur un document mithriaque de la Dobroudja*]. Dans la liste des souscripteurs pour la construction d'une grotte sacrée, dédiée Ἡλίωι Μίθρᾳ ἀνεικήτῳ, V. Parvan, *Dacia*, 2 (1925), 218, n. 21, a restitué ainsi la mention du prêtre : ἐπὶ ἱερέω (éponyme de la ville, prêtre d'Apollon Iétros, et non prêtre de l'association) Ἰουλίου Σευήρου β (ενεφικιαρίου) ὑπατικοῦ et peut-être ἀ(πὸ) avant β. Il n'y a pas trace de lettres (qu'on lit à la ligne 15 : Ἰουλ. Βάσσος βφ' ὑπατικοῦ) avant ὑπατικοῦ qui est encadré de deux blancs. L'éponyme de la cité fut un gouverneur de rang consulaire de la Mésie inférieure. Il y eut trois gouverneurs Iulius Severus vers le milieu du IIe siècle ; ce pourrait être ici T. Statilius Iulius Severus, attesté en 159. L'un des cotisants est pontarque.

336. Au Ier siècle a. C., voir nº 323. Le blé nº 90.

337. *Environs d'Istros.* — R. Vulpe (nº 319), 113-130 : *Le sanctuaire de Zeus Kasios de Şeremet et le problème d'un Vicus Cassianus*, a étudié à mainte reprise, de 1953 à 1964, les inscriptions rupestres publiées par V. Parvan en 1913 et la topographie très précise de la vallée voisine du village de Şeremet, aujourd'hui Kasian. A l'extrémité d'une sorte d'amphithéâtre de rochers, sur l'un, à l'Est, Ὅροι Κασιανῶν καὶ Σπηλούχα, sur un autre à l'Ouest Ὅροι Κασιανῶν σπηλουχῶν, « limites des Casiens et de la grotte, limites des grottes casiennes ». V. écarte l'idée d'un *vicus Casianus* (notons que des bornes ne sont pas nécessairement sur des pierres « façonnées et mobiles », mais aussi bien sur des rochers) et veut voir dans l'ensemble un sanctuaire du Zeus Casios de Syrie, dont le culte aurait été porté là par des négociants syriens, et les Casianoi seraient les adorateurs du dieu. L'une et l'autre proposition nous paraissent impossibles à admettre. V. repousse, pp. 125-130, les considérations de H. I. Marrou, *Bull.* 1949, 110, sur un rapport avec Jean Cassien et son origine « scythe ». — P. 128, n. 4, V. signale qu'une plaque de marbre, trouvée à Tariverdi, porte d'un côté Κασιανά, de l'autre Σπηλούχα.

338. *Ollénie.* — I. I. Russu (nº 319), 33-50 : *Die griechische und lateinische Schrift im vorrömischen Dakien, König Thiamarcos, Decebalus und Scorilo*, reprend une inscription en deux fragments sur un vase trouvé dans un site gète à Ocnitsa, antique Buridava. Il reconstitue : Βασιλ[έως] Θιαμάρκ[ου], et il insère ce nom dans l'onomastique thrace avec *Tiamarcus*, Ζιαμαρκη, *Zimarcus*, Ζημαρχος, etc.

339. *Romula.* — I. Piso, *Revue roum. d'histoire*, 15 (1976), 466-481 : *Carrières sénatoriales.* Pp. 465 sqq., P. traite du gouverneur C. Arrius Antoninus avec l'inscription sur brique *Bull.* 1976, 493.

CÔTE SEPTENTRIONALE DU PONT-EUXIN

340. *Olbia.* — Sur la tablette de Berezan nº 120.

341. Yu. G. Vinogradov et P. O. Karyszkowski, *Vjestnik Drevnej Ist.* 1976, IV, 20-42 : [*Le décret d'Olbia sur le monnayage, IosPE, I², 24*]. Aux lignes 24-25, V. et K. repoussent les restitutions antérieures et ils proposent ἐ[νδεκά]το.

Ils placent le décret dans le troisième quart du IVe siècle. Ils discutent de la valeur au change des cyzicènes et de la circulation de ces monnaies.

342. Sur le blé à Olbia, voir n° 90.

343. *Panticapée.* — D. R. Jordan, *Z. Pap. Epigr.*, 30 (1978), 159-163 : *A graffito from Panticapaeum*, reprend longuement l'examen d'un graffite sur un vase du IVe siècle publié par L. Stephani en 1877 qui, après le nom Πρωτίωνος sur le bord, interprétait 5 mots sur 5 lignes comme des anthroponymes barbares. Erich Diehl, en 1931, y voyait les noms d'hommes objets d'une malédiction. J. y reconnaît les noms de divers mots au génitif : τρωγαλίων, fruits secs, φακῆς, soupe aux lentilles, κρεῶν, viandes, ζωμοῦ, bouillon, πτισάνης, tisane d'orge. Il remarque que K. Preisendanz (1930 et 1935) a exclu ce texte des défixions. Il ajoute : « Preisendanz did not explain what the liste meant, though, and it has apparently attracted no other scholar's notice ». Il aurait pu lire l'histoire détaillée de cette liste de mets dans L. R., *Noms indigènes* (1963), 250, note 2, à l'occasion des mots πτισάνη, πτισανᾶς. Les noms de mets furent reconnus par Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, 27 (1932), *Beiblatt*, 261-264 : *Magica Bosporana*, et par A. Peretti, *Studi ital. fil. cl.*, 10 (1932), 213-222 : *Una iscrizione magice sopra un vaso Bosporano*. L. R. ajoutait que le caractère de l'inscription avait été reconnu par P. Wolters, *Arch. Z.* 1884, 209 (d'où S. Reinach, *Traité d'épigr. gr.* (1885), 451) et aussi déjà par H. Roehl, *Bursians Jahresber.*, 32 (1882), p. 52. Ainsi l'inscription était définitivement élucidée dès 1882 et 1884, peu après la publication de Stephani, et, après celle de Diehl, dès 1932. Quatre savants l'avaient déjà expliquée indépendamment et six au moins en avaient parlé avec toujours la même interprétation évidente.

ÎLES DE L'ÉGÉE

344 *a.* **Délos.** — Marie-Françoise Baslez, *REG* 1976, 343-360 : *Déliens domiciliés à Délos (166-155)*, traite de la situation des οἰκῶν ἐν Δήλωι et des οἰκοῦντες dans d'autres villes, de celle des Ῥηναιεῖς (deux exemples) et des ἐγκεκτημένοι ἐν Ῥηναίαι.

345. Ph. Gauthier, *BCH* 1977, 203-208 : *Les ventes publiques de bois et de charbon : à propos d'une inscription de Délos*, explique la clause des l. 5-6 de *I. Délos*, 509 : μηδὲ ἐπικηρυσσόμενα καθισάμενον πωλεῖν, μηδὲ τὰ ἀλλότρια ξύλα μηδὲ ῥυμοὺς μηδὲ ἄνθρακας. Un des sens de ἐπικηρύττειν dans les documents hellénistiques, connu surtout par les papyrus, est : « mettre en adjudication publique », « vendre aux enchères publiques ». Il s'agit donc ici de biens publics vendus par l'entremise du héraut sur l'agora. Ce ne sont pas des marchandises importées par un commerçant et les bois et charbons qu'il aura achetés ainsi il n'aura pas le droit de les revendre à Délos, l. 2-3, [— μὴ] πριάμενον ἐν Δήλωι πωλεῖν, ce qui est encore précisé : même s'il est à bord de son bateau à ce moment-là. Les bois déliens vendus sur l'agora n'étant que des bois de rebut, il doit s'agir de cargaisons de bois et charbons confisquées pour des irrégularités par les représentants de la cité. Un importateur de passage à Délos peut les acheter, mais non les revendre au détail à Délos. L'expression καθισάμενον est expliquée par un passage d'Hésychius : quand un acquéreur d'un bien vendu par le héraut ne l'emporte pas immédiatement (notamment dans le cas de marchandises lourdes), il va s'asseoir près des marchandises et le héraut proclame ἐκαθίσατο ὁ δεῖνα, validant la vente.

346. Marie-Françoise Baslez, *Recherches sur les conditions de pénétration et de diffusion des religions orientales à Délos, IIe-Ier siècle avant notre ère* (414 pp.

in-8° ; *Coll. ENS Jeunes Filles*, n. 9, Paris 1977), étudie d'abord les dieux orientaux par catégories d'origine, en précisant ce qu'ils apportent de leur pays, personnalités divines et caractères des sanctuaires. Une deuxième partie caractérise, pour tous ensemble, les formes de la vie communautaire et c'est là-dessus qu'a porté surtout l'effort : les dévots, la place des femmes et des esclaves, les professions des fidèles et leur niveau économique, les associations cultuelles ; puis les règlements cultuels et les sacerdoces avec leurs auxiliaires ; le rituel : cérémonies particulières, sacrifices avec banquets. L'aboutissement est l'effort pour saisir l'esprit communautaire et les nuances du sentiment religieux, avec les vœux et les dons, spécialement les dédicaces d'oreilles et de pieds. — B. admet, selon la tradition indéracinable des historiens modernes, qu'avec le début de l'époque hellénistique a cessé la vie civique de la cité grecque ; avec persévérance nous marquons le contraire et que le sentiment de la cité n'a point disparu et comme subitement ; les monarchies nouvelles n'ont pas eu sur les vieilles cités l'influence annihilante que l'on admet couramment ; les citoyens ne se sont pas sentis tout d'un coup veufs et orphelins, sentiment d'où auraient surgi les philosophies avec leurs écoles et aussi les associations. Tout cela s'étend déjà sur tout le IVe siècle, siècle préhellénistique, et même antérieurement. La cité a continué à être le cadre normal de la vie et des sentiments ; les gens d'Abydos dans leur furie suicidaire lors du siège de Philippe V étaient-ils donc des sortes d'apatrides par leurs sentiments? Cf. aussi *R. Num.* 1977, 14, n. 49. Il faut dire que Délos avait une faible tradition civique d'un siècle et demi, son asservissement à Athènes avant et après cette époque et spécialement dans la période qui a livré le plus de documents sur les cultes orientaux (B. l'a marqué), avec son développement commercial, constitue un type particulier. Le commerce ne suffit pas à expliquer cette situation. Le grand centre commercial de Rhodes, avec l'importance de sa colonie d'étrangers, offre un modèle entièrement différent. Un sentiment national inspire sa politique, aussi importante, et même davantage, que celle des monarchies dans le jeu international ; comme Athènes, Rhodes n'a pas connu l'appel à des juges étrangers, — et non plus l'emprunt public. Ainsi Délos ne nous fournit pas un modèle hellénistique courant, — loin de là, peut-être unique. Les cultes orientaux étudiés à Délos sont les cultes égyptiens, les cultes syriens et phéniciens, les cultes arabes et palestiniens. Nous supprimons « les dieux anatoliens », pp. 105-109 et ailleurs. Les cultes de la Mère des Dieux, avec un Métrôon, sont un phénomène très complexe et qui remonte ordinairement très longtemps avant l'époque hellénistique ; B. en convient, en suivant une bonne étude d'Ernest Will. La restitution en un texte du nom d'Attis a été faite « sous toutes réserves » et la restitution de l'épithète de Zeus Ἰδο[γένης] est une audace malheureuse de R. Vallois, et plus encore son rattachement à Gargaros sous l'Ida. A cette époque il n'y a pas de « dieux anatoliens » ; à toute époque il n'en existe pas d'ailleurs que l'on puisse grouper sous cette étiquette ; « l'Anatolie » contient de nombreux mondes, ethniques et religieux, très distincts. En tout cas, n'en peuvent pas porter témoignage des Grecs de la côte Ouest et on ne peut parler d'un groupe phrygo-mysien, après R. Vallois suivi par Ph. Bruneau ; ce n'est pas un ' mysien ' que le citoyen de Gargara, dont le nom s'est trouvé dans un sanctuaire du Cynthe, *I. Délos*, 2578, sans nom de divinité : cette ville de Troade était toute proche de l'éolienne Assos et était une ville grecque. Le poète nourrisson d'Apollon qui reçut du dieu sa vocation d'hymnode dans la vallée du Caystre (cf. *Ét. Dél.*, 472-478) était un Grec ou, si l'on veut, un descendant de Lydiens hellénisés depuis très longtemps. Les représentations de cavaliers

à Délos n'ont pas de contact avec telle déesse cavalière de la vallée du Granique. Quant aux dédicaces à Mèn dans les sanctuaires de Sarapis B et C, le dieu pourrait venir à Délos de l'Attique où la population étrangère — souvent servile — l'avait introduit dès le IVe siècle ; c'est au Laurion que plus tard l'esclave lycien Xanthos dut apprendre à le connaître ; en tout cas, les traces à Délos sont évanescentes avec les offrandes plus que modestes d'Aristokydès et de Taosa.

347. G. Daux, *Ancient Macedonia*, II (1977), 317-320, dans *Contributions récentes de l'épigraphie à l'histoire de la Macédoine antique, Dicastes, non pas harmostes.* Dans le décret de Thessalonique à Délos *IG*, XI 4, 1053 ; *IG*, X 1, 1028, D. tient à rappeler, contre l'éditeur F. Dürrbach (1886) et M. Holleaux (*REG* 1897), qu'un nouveau document de la ville a permis à S. Pelekidis, en 1934, de restituer δ[ικα]σταί au lieu de ἀ[ρμο]σταί, le *diagramma* de Philippe V sur les finances du Sarapieion. Il est curieux de lire ces pages puisque la question était réglée depuis 1934 et que les dicastes ont été acceptés partout, notamment dans la réimpression des *Études* de M. Holleaux, I (1938), 268, n. 3, et dans *IG*, X 1 (1972). Cf. par exemple C. B. Welles, *Am. J. Arch.* 1938, 249-251 ; L. Robert, *Documents de l'Asie Mineure méridionale* (1966), 56, à l'occasion de la mention de dicastes dans un décret hellénistique de Termessos. D. semble avoir répété ces vieilleries pour tirer cette grande conclusion de « méthodologie scientifique » : « La sagesse le plus souvent serait d'attendre et de conclure par un refus de prendre position. Seuls les documents permettent d'aller de l'avant ». Il faut redire qu'à la différence d'un symposion le papier ne supporte pas tout.

348. Stolos de Cyrène et Simalos de Salamine de Chypre n° 135. Incendie et épitaphes n° 65.

349. **Rhodes.** — A. Johnston, *Z. Pap. Epigr.*, 26 (1977), 157-158 : *Rhodes, sunny side up.* Même coupe des mots que dans *Bull.* 1976, 513.

Stèle funéraire venue d'Olympos de Lycie n° 19. Timbres amphoriques : en Syrie n° 520 ; à Rome n° 569. Provenance d'un décret n° 23.

350. **Lesbos.** *Mytilène.* — Despoina Chatzi, *Arch. Deltion*, 27 (1972) ; paru en 1977), *Chronika*, avec photographies. P. 579, sur un autel Ἀπόλλω[νι]. P. 580, Ἀκρο —. Fragment sur 5 lignes. P. 585, deux débris. P. 596, base de colonne : χαριστήριον.

351. Inscriptions dans d'anciennes copies faites à Smyrne et épitaphe dans la Tamise, nos 43, 407.

352. **Nasos.** — Arrabaios dans *OGI*, 4 n° 134.

353. **Carpathos.** — H. Kollias, *Prakt. Arch. Et.* 1975, I, 253 : en majuscules la dédicace aux Dioscures *Bull.* 1977, 329.

354. **Thera.** — *Ergon Arch. Et.* 1977, 165 : à la nécropole de Sellada, épitaphe archaïque de Ἀστυτίμα.

355. D. Feissel (n° 38), *BCH* 1977, 209-214 : V. *Un nouvel ange de Théra et une épitaphe de Larissa*, publie une épitaphe du Musée épigraphique d'Athènes, sans provenance, qu'il attribue à Théra ; inscription chrétienne (non païenne, malgré M. Guarducci ; F. p. 212, note 22 ; cf. *Bull.* 1976, 520) avec l'ange protecteur de la défunte : Ἄνγελος Ἐϐικτήσις (génitif, ici pareil au nominatif) ; le nom = Ἐπίκτησις ; autres exemples et variantes avec les deux formes de la consonne au début), Μέ(να)νδρος ne voit-on pas le N plus haut que l'epsilon à la hauteur de CIC et αν au-dessous?) Ἐϐίκτησιν ἀφυρώησε. F. a revu l'épitaphe païenne *IG*, II², 10531 *a*, dont L. R. avait soutenu la provenance de Théra en rétablissant ἀφηρώϊξε et il en donne une photographie fig. 3. En publiant le texte

d'Epiktésis, F. donne une nouvelle interprétation tout à fait séduisante d'une inscription de Larisa, *IG*, IX 2, 991. Au lieu de voir une invocation à l'ange tutélaire de la tombe du défunt Thérinos en lui disant : « arrête qui veut percer la tombe de Thérinos », [Παρακαλῶ σε ἐπιτύν]βιος ἄγγε[λ]ος ἀνεπίλη[μπτ]ος · παῦσε (= παῦσαι) βουλόμενος (difficile à comprendre ici) διορύττιν Θερίνου τ[ύμ]βον κτλ., il restitue un éloge funèbre, ... βίος ἀγγε[λικ]ός, ἀνεπίλη[μ]πτος, d'un moine ; puis avec un hexamètre dactylique faussé par le nom propre, l'interdiction au violateur éventuel : παῦσε βουλόμενος διορύττιν, etc., « cesse de vouloir percer... ».

356. **Mélos.** — Dans l'article, avec carte, de J. Pittinger, *Ann. Br. Sch. Ath.*, 70 (1975), 191-197 : *The mineral products of Melos in Antiquity and their identification*, pp. 195-196, réflexions sur l'activité des Romains établis à Mélos à l'époque de l'expansion des hommes d'affaires italiens.

357. **Cos.** — J. Benedum, *Z. Pap. Epigr.*, 25 (1977), 265-276 : *Griechische Arztinschriften aus Kos*, publie avec des photographies inutilisables, pl. XI (presque aussi blanches que le blanc du papier pour 2 sur 3), 5 décrets ou fragments de décrets pour des médecins de Cos, trouvés par R. Herzog. 1, décret de 28 lignes pour Philistos, fils de Nicarchos. Il est attribué sans réserve à Iasos ; il avait été pourtant déjà indiqué expressément *Bull.* 1958, 85, p. 202, que c'était un décret de Samos ; on en donne les preuves *Rev. Phil.* 1978, 242-251. — 2, décret du dème d'Aigelia pour le médecin public Anaxippos, fils d'Alexandros. Nommé par l'assemblée du dème, le médecin a bien exercé le métier, pendant de nombreuses années, sauvant beaucoup de gens tombés dangereusement malades, l. 3-16 : καταστα θεὶς ὑπὸ τᾶς ἐκκλησίας ἔτη καὶ πλείω κατά τε τὰν τέχναν καὶ τὸν βίον ἐπαίνου ἀξίως ἀνέστραπται πολλούς τε τῶν πολιτᾶν εἰς μεγάλας ἀρωστίας ἐμπέσοντας καὶ κινδύνους τοὺς ἐσχάτους διέσωισε, οὐθὲν ἐλλείπων φιλοτιμίας. Pour la formule ἔτη καὶ πλείω, « de nombreuses années », et les formules semblables, il n'y a pas à pêcher 3 exemples ; voir l'abondante série réunie *Bull.* 1966, 189, pp. 371-372, pour ces mots d'une grande fréquence dans la prose hellénistique. Ignorant ceci, R. Merkelbach a tenu à ajouter au texte de B. : « Vielleicht ἔτη ι' καὶ πλείω ? R. M. » ; cf. la conclusion *Bull.* sur ce contresens. — 3. Très bref décret pour le médecin Hippocratès fils de Thessalos. L'origine en est inconnue ; rédigé en κοινή. — 4, fin de décret d'une communauté écrivant en dorien, dème de Cos ou ville étrangère. L. 2-7 : [μετ]ὰ πά[σ]ας εὐταξίας [πολλῶν] τε (non πολλοῖς avec B.) ἐς ἀρωστίας ἐπικιν[δύν]ους ἐμπεσόντων ἐβοάθησε κατὰ τὰν τέχναν καλῶς καὶ συνφερόντως μετὰ πάσας προθυμίας ὑπακούων εἰς τὰν ἑκάστου σωτηρίαν. — N. 5, début de 7 lignes d'un décret émanant sans doute d'Halasarna.

358. J. Benedum, *Z. Pap. Epigr.* 27 (1977), 229-240 : *Inschriften aus Kos.* N. 1, début de 5 lignes de la fin d'un décret de Théangéla. Ce décret donne le patronyme, Ἰσμηνίου, de l'ambassadeur qui était envoyé à Cos pour demander la proclamation des honneurs et l'exposition d'une stèle avec le décret. Était mentionnée la tribu où le citoyen de Cos fut placé par le sort : ἔλαχε φυλῆ[ς —], et le nombre des suffrages : [ψῆφοι ἐγένον]το αἱ διδοῦσαι χίλι[αι —], toutes précisions déjà connues dans les décrets de Théangéla. Suit la moitié gauche du décret de Cos accordant leurs demandes aux Théangéliens qui avaient honoré un médecin de Cos de la proxénie et du droit de cité. Les lignes 8-10 ne sont pas en ordre dans l'édition de B. : ἐπειδὴ Θεαγγελεῖς T — [τὸν δεῖνα τοῦ δεῖνος, τὸν τῶν πο]λιτᾶν ἰατρὸν δαμοσία[ι διὰ τᾶς ψάφου ἐπαινεῦν]τι κατά τε τὰν τέχναν [καὶ τὰν ἐπιμέλειαν ἃν ποι]εῖται παρ' αὐτοῖς. On s'interroge sur le sens de τὸν τῶν πολιτᾶν ἰατρόν. Après le nom du médecin venait la mention [τῶν] πολιτᾶν, c'est-à-dire « un de nos concitoyens » (de Cos) ; pour cette formule

bien attestée, cf. les témoignages rassemblés *Rev. Ét. Anc.* 1960, 343, n. 6 (*Opera Minora*, II, 859) ; *Hellenica*, XIII, 229, n. 6. Le mot ἰατρόν n'a pas de rapport avec τῶν πολιτᾶν. Ensuite δαμοσία[ι] ne se rapporte pas aux honneurs et la restitution διὰ τᾶς ψάφου est une improvisation sans parallèle ; celui qui est invoqué n'a aucun rapport : « vgl. *Sylloge*³, 673 [lire 672], 35 » ; c'est la fondation de Delphes pour les Attaleia : ἐπιμελητὰς τρεῖς ἐκ τῶν προβληθέντων οὕς κα οἱ πολλοὶ ἕλωνται διὰ τᾶς ψάφου. B. ajoute : « Das hier zu [ἐπαινεῦν]τι zugerechnete δαμοσία[ι] könnte auch zu einer Form von ψᾶφος gehören » ; cela ne paraît guère intelligible. Après la mention d'un médecin, les lettres δαμοσι — font naturellement penser à un médecin public, δαμοσιεύειν, ἰατρὸν δαμοσιεύων. Ici la photo ne permet pas de reconnaître un *alpha* à la fin et la pierre semble brisée aussitôt après l'*iota*. On pourrait donc écrire le mot attendu ἰατρὸν δαμοσι[εύοντα] ou δαμοσι[εύσαντα]. Ensuite [ἐπαινεῦν]τι ne s'accorde pas avec l'emploi normal du parfait, l. 11, τ[ετιμάκαντι], l. 12 [δεδώκαντι] ; d'autre part, on ne voit pas le lien entre le verbe et κατά τε τὰν τέχναν. La solution est sans doute δαμοσι[εύοντα ἐπηινέκαντι διό]τι. La suite est alors régulière : « parce que et dans son art et dans sa vie (βίον) il se conduit bien chez eux ». A la fin de la ligne 11, τ[ετιμάκαντι ἀρετᾶς ἕνεκα] προξενίαι est un bouche-trou bien faible. A la fin de la ligne 13, après [δεδώκαντι δὲ παρ'] αὐτοῖς ἀναγγελίαν τ[οῦ στεφάνου ποιήσασθαι], on attend bien plutôt, après τοῦ στεφάνου et après l'absence de l'article avant ἀναγγελίαν une formule comme [ἐν τοῖς ἀγῶσι].

359. *Ibid.*, 235 sqq. N. 2, B. publie la partie gauche du début du décret d'Iasos pour Téleutias de Cos, Michel, *Recueil*, 470. Les restitutions de L. R., *R. Phil.* 1927, 200-201, sont confirmées, avec trois variantes comme elles sont toujours admises ; l. 38, τῆς Τελευτία καλοκα/γαθίας au lieu de τῆς τοῦ ἀνδρὸς καλοκαγαθίας, l. 39, εὐνοίας ἐμφανίσ[αι καὶ πα]ρακαλεῖν au lieu de [διαλέγεσθαι κτλ.] ; l. 40, οἰκήο[υς] καὶ φίλους καὶ συμμ[άχους] au lieu de [καὶ εὔνους]. Notre ami Mario Segrè nous avait communiqué sa copie il y a bien longtemps. — N. 3, fragment d'un décret d'une ville inconnue, qui pourrait être Calymnos. Les restitutions sont arbitraires comme la longueur des lignes admise. — Le fragment n. 4 doit émaner d'Athènes, l. 4-5 : κοι[νῆι τῶι δήμωι τ]ῶι Ἀθηναίων τῶν σ —. Les dernières lettres excitent la curiosité.

360. *Ibid.*, 239-240. N. 5, huitième exemplaire d'une inscription pour Marcus Aelius Sabinianus. N. 6-8, trois nouveaux numéros pour l'abondante série de Gaius Stertinius Xénophon. Sur l'un, au bas, le bâton au serpent d'Asclépios.

361. A. Giovannini, *Ancient Macedonia*, II, 465-472 : *Le statut des cités de Macédoine sous les Antigonides*, utilise les décrets de Pella, Philippes, Amphipolis et Cassandreia trouvés à Cos et datés de 243-242, publiés en 1953 par R. Herzog et G. Klaffenbach, *Asylieurkunden aus Kos* (*Bull.* 1953, 152). Les quatre cités, πόλεις, avec βουλή et ἐκκλησία, font partie de la Macédoine proprement dite et sont directement soumises à l'autorité du roi. Quant à leur liberté d'action, G. distingue entre l'acceptation des fêtes et la reconnaissance de l'asylie. La première n'a pas de portée politique et c'est le domaine des bonnes relations entre Grecs (cf. *Opera Minora*, II, 781-782 ; *REA*, 1936). La seconde a une portée politique, alors trois des cités macédoniennes se réfèrent expressément à la volonté d'Antigone (προαίρεσις, βούλησις τοῦ βασιλέως) ; Pella invoque un règlement général sur l'asylie des sanctuaires ; sur ce point donc la volonté royale est déterminante. De même, pour accepter l'asylie, la ville achéenne Aigeira se réfère à un règlement général sur les asyles émanant de la ville et de la Confédération.

362. *Dème Isthmos.* — J. Benedum, *Z. Pap. Epigr.*, 28 (1978, 67-74 : *Zu alten und neuen Inschriften aus Kephalos.* N. 1, épitaphe (IIe-Ier siècle a. C.) Ὀρθαγόρα τοῦ Καλλικλεῦς. N. 2, deux autels funéraires : sur l'un Εὔδοξος Χρησίμου ; sur l'autre Ζωπύρα Ἀριστίωνος Ἀστυπαλαίισσα, de l'île d'Astypalée (ni Rhodes ni Halicarnasse ne peuvent être mentionnées). N. 3 : Μακαρεὺς Φιλοκλείδα, qui obtient l'oracle de Delphes *Bull.* 1959, 299 ; 1977, 334, est connu par une inscription nouvelle très mutilée, document sur des locations : [— γν]ώμα προστατᾶν, προστάται, [ο]ἳ ἐν ἀρχᾶι εὖντες τ[αμίαι], mois [Κα]ρνείωι, ἐπὶ μονά[ρχου —]. B. le date de la 2e moitié du IIIe siècle.

363. **Naxos.** — *Ergon Arch. Et.* 1977 (1978), 160-161, avec photographie : inscription boustrophédon transcrite Θεολιστέο μνῆμα.

364. E. Vanderpool, *Hesperia* 1977, 257-258 : *The Marquis de Nointel in Naxos A.D. 1673*, restitue entièrement l'inscription gravée en latin au sommet du mont Zeus (M. K. Langdon, *Hymettos* (*Bull.* 1977, 111, n. 36), pour le marquis de Nointel en 1673. Nous la signalons ici, bien qu'elle soit latine et moderne, pour qu'elle n'échappe pas aux historiens des voyageurs. V. rappelle les deux inscriptions de Nointel à la grotte d'Antiparos.

365. **Paros.** — M. Tiverios, *Arch. Deltion*, 30 (1975 ; paru en 1978), 140-150 et 3 planches ; Ἱερὸν Δορποφόρων, Σημειώσεις ἀπὸ τὴν Πάρο, T. publie une borne avec l'inscription : Δορποφόρων ἱερόν, qu'il date du IVe siècle. Le terme revient dans *IG*, XII 5, 244, que T. restitue : Βωμὸν Δορποφό[ροις καὶ] Νύμφαισιν μ' ἀνέθη[κεν], ἡνίκα Ἁπιανὸς κτ[ίσσατο] Μυρσινέας ; cette plaque devait faire partie d'un autel. Les δορποφόροι sont ainsi associées aux Nymphes. T. voit dans ces déesses des « Opfergabenträgerinnen » ; « on leur apportait le soir des offrandes, Dorpia, c'est-à-dire des dons à consommer le soir ». L'association avec les Nymphes et le fait qu'elles recevaient les repas comme offrandes donnent à penser que leur culte était en rapport avec la fertilité et la végétation. — T. rapproche les δειπνοφόρια offerts à Aglauros, Hersè et Pandrosos, et les titres des prêtresses δειπνοφόροι, τραπεζοφόροι, etc., qui témoignent de ce qu'elles apportent aux divinités, non de ce qu'elles reçoivent. Il admet, d'après l'Apollon Δεκατηφόρος de Mégare, mentionné en passant par Pausanias, que les déesses de Paros n'apportent pas des *dorpa*, mais les reçoivent. — Épitaphe de Ἐρασίφρων, datée du IIIe siècle a. C.

Les Pariens à Eion n° 297.

366. **Kéos.** — St. Fogelmark, *Chrysaigis, IG, XII, V, 611* (*Scripta Minora 1974-1975*, 2, Lund, 52 pp. in-8°). Partant d'une étude sur un groupe d'épithètes dans Pindare et Bacchylide, F. a été conduit à un travail développé sur l'épithète χρύσαιγις appliquée à Athéna dans *IG*, XII 5, 611. Il donne le texte de L. H. Jeffery, *Local scripts*, p. 297, dépouillé de toutes les restitutions des savants qui en ont traité, restitutions qu'il expose et discute dans un apparat critique, et il adopte la date de Jeffery : vers 525-500. Il considère l'épithète, très rare (un papyrus, *P. Oxy.* XXXV, 2735, fr. 1, 20, poète lyrique inconnu et Bacchylide), donnée ici à Athéna comme une épithète purement littéraire et il cherche comment elle peut se trouver dans cette épigramme de Kéos. Il insiste sur l'influence de la poésie lyrique sur les épigrammes qu'on lit dans les inscriptions. Il explique la présence de cette épithète dans l'inscription de Kéos en attribuant sa composition à Simonide, l'oncle de Bacchylide, né en 556 à Kéos ; étude sur la personnalité de Simonide qu'il identifie au Simonide ὁ γενεαλόγος.

367. *Ioulis.* — Un nom restitué n° 171.

368. **Chios.** — Inscriptions mentionnant Antiochos IV de Commagène n° 513.

369. **Samos.** — L. Koenen, *Z. Pap. Epigr.*, 27 (1977), 211-216 : *The Samian*

statute on kapéloi in the precinct of Hera, revient sur un passage du règlement *Bull.* 1976, 532, n. 9, en prenant position devant les suppléments et interprétation de Chr. Habicht et de G. Dunst. — F. Sokolowski, *ibid.*, 29 (1978), 143-147 : *The kapéloi in the Heraion of Samos.* Sur les lignes 9-10 du même règlement où il restitue παρακαπηλεύσει ἀ[μισθὶ κτλ.]. Nouvelles conjectures aussi sur les lignes 17-20 (le mot τῶν σιτωνῶν introduit par S. ne nous paraît pas en situation d'après son sens exact) et 25-38 (avec un apparat rappelant les lectures de Ch. Habicht et G. Dunst).

370. Sur une famille dans des inscriptions d'Éleusis et d'Amorgos, voir n° 170. Le *génos* dans l'organisation de la cité n° 75.

371. *Icaria.* — Chr. W. Clairmont, *Z. Pap. Epigr.*, 26 (1977), 119-124 : *The inscriptions of the stele von Ikaria*, discute les interprétations de Hilde Rüfehl, Hilde Hiller (*Bull.* 1977, 351 ; cf. 1974, 427) et G. Daux. Il signale la singularité de la place de l'inscription des « frères d'Apollonia » et se demande si elle est bien contemporaine de la signature du sculpteur Poliôn. Multipliant les questions, il ne peut offrir une interprétation. Du moins, pour ce monument, unique et complexe, il repousse fermement la ' simplification ', selon laquelle ce serait « une stèle funéraire de conception classique », et il insiste sur le caractère singulier de la représentation. « Les frères (qui ont commandé le monument) sont représentés plus sous l'aspect de dédicants que de membres étroitement apparentés de la famille. Sur la pierre funéraire sont ainsi intégrés de façon très claire de forts éléments que nous trouvons dans les reliefs votifs ». Il signale comme les deux parties de la scène sont séparées dans la composition même, les deux frères et la jeune femme avec les trois enfants.

372. **Amorgos.** — L. Migeotte, *Ant. Class.*, 46 (1977), 128-139 : *Sur une clause des contrats d'emprunt d'Amorgos.* Dans les contrats *IG*, XII 7, 67, 68, 69, M. discute du sens précis des adjectifs se rapportant à la monnaie, ὁλοσχερές, δόκιμος, ἀνέπαφος, ἀτελὲς πάντων.

373. **Thasos.** — Eut. Kourkoutidou-Nikolaïdou, *Arch. Deltion*, 27 (1972), 576 : dans un *exoklision*, stèle de l'époque impériale : Μανταροῦ (Μανταροῦ[ς ?]) / Ὀλυμπιάδι / προσφίλη / χαῖρε.

374. R. Merkelbach, *Z. Pap. Epigr.*, 27 (1977), 246 : *Thasisches Epigramm auf Hermodoros aus Nikomedeia.* Sur le fragment métrique *IG*, XII 8, 680 (p. IX) : « Ich denke, man darf dies in zwei Verse schreiben : Τὸν κόσμον ποθ[έων (copie πλε[) Νεικομηδέων ὁ π — — / Ἑρμόδωρος κῖμε τῆλ[ε] (copie τλλ) Θάσου σκοπιαῖς.

375. Timbre amphorique à ' Mesembria ' n° 312.

376. **Eubée.** *Carystos.* — A. K. Choremis, *Arch. Deltion*, 27 (1972), *Chronika*, 351 : base de statue de l'époque impériale. A(ὖλος) Πλώτι[ος] et sa femme ont élevé la statue de leur fils A(ὖλον) Πλώτιον —.

377. A. K. Choremis (n° 385), 304, 2 épitaphes : Διόνιχος / θρεπτός [ce second mot n'est pas un nom, avec majuscule] . — . . . οιλος Βουλίδου.

378. *Érétrie.* — P. G. Themelis, *Praktika Arch. Et.* 1975, I, 36-48 : [*Fouille d'Érétrie*]. P. 42, débris. P. 43, fragment. P. 47, dédicace Ἀρτέμιδι sur un skyphos.

379. B. Petrakos, *Arch. Deltion*, 29 (1974), I, *Meletai* (1977 ; 1978), 100-103 : [*Inscriptions d'Érétrie*], publie 21 brèves épitaphes, chacune avec photographie, pl. 58-72. N. 7, une Στροφή. N. 10, Δημοκράτης Φαράδου. N. 18, reconnaît deux défunts, sans doute deux frères, dans Ἀμύντας Μυσός. Mais Μυσός est l'ethnique d'Amyntas : c'était apparemment un soldat du corps des Mysiens, infanterie légère. De même pour la stèle d'Érétrie publiée auparavant par P.

(la série *Bull.* 1969, 453, le n. 7) : Ἀγάθων, Πέρσης ; Πέρσης est l'ethnique militaire si connu en Égypte. C'est semblable au n° 19, stèle d'un homme de Céphalonie Πάτρων Κεφαλλάν. Cf. *Bull.* 1969, 465, pour un homme Péonien d'Eudaristos.

380. *Ergon Arch. Et. 1977* (1978), 25 : 4 fragments d'inscriptions. 1, mention de Τιτο - - ; — 2, 1-2 : [ἀρε]τῆς ἕν[εκεν] ? — 3, Δημοκράτης. — 4, [Με ?]νεκλέα (nom de femme) [Δι]ονυσίου.

381. A. K. Choremis (n°s 376, 386), 351 : épitaphe Φίλιππος.

382. A. K. Choremis (n° 385), 302 : près du sanctuaire d'Apollon Daphnéphoros, une borne *hóros* ἱεροῦ.

383. *Chalcis.* — D. Knoepfler, *BCH* 1977, 297-312 : *Contribution à l'épigraphie de Chalcis.* I, *Trois bases de statues et un sculpteur athénien.* Reprenant le fragment de décret, publié par P. Ducrey, pour un citoyen d'Anthédon honoré à Chalcis pour le rachat de prisonniers de guerre, *Bull.* 1971, 516 (cf. 1972, 348), K. souligne la différence entre l'écriture du décret et celle de la ligne qui est au-dessus, plus sobre et nettement plus ancienne ; il examine la présentation du texte sur la pierre, le décret avec son réglage et il conclut que l'on a gravé celui-ci entre le nom du personnage honoré d'une statue et la signature d'un sculpteur. L'analyse du formulaire des décrets de proxénie de Chalcis, qui ne comportent pas l'honneur d'une statue, le confirme dans cette opinion. Discussion sur la rareté de l'honneur d'une statue pour un proxène dans les cités hellénistiques. Il n'y avait pas au sommet [Ἐπὶ ἡγεμόνο]ς Φρύνωνος. Avant ce génitif, le nom du personnage honoré, au nominatif, comme il est fréquent ; il n'y a de place que pour cela. K. date donc la base elle-même vers 300 a. C., tandis que le décret est beaucoup plus tardif, vers 169, d'après le formulaire. Il retrouve au musée de Chalcis une base de statue ainsi rédigée en caractères de la fin du IVe siècle (photo aussi d'un estampage) en 3 lignes, *IG*, XII 9, 942 ; Ἀκήρατος Φαίακος, Φείδιππος Ἀθηναῖος ἐποίησεν et une autre *IG* XII *Suppl.* 648, au même musée (estampage) Αἴσχρωνος avec la même signature au-dessous. K. a constaté qu'une ligne avait disparu au sommet de cette pierre. Elle devait contenir le nom du personnage honoré, le fils d'Aischrôn. K. restitue sur la première base [Φείδιππος Ἀθηναῖος ἐποίη]σεν en voyant en Pheidippos un sculpteur athénien domicilié à Chalcis comme d'autres Athéniens en cette fin du IVe siècle.

384. B. Petrakos (n° 369), 203-205, n. 22-23, avec photos : série de graffites du gymnase, pour deux groupes ; l'adjectif φίλοι et γαῦροι. Cf. *Bull.* 1969, 451 ; 1973, 140.

385. A. K. Choremis, *Arch. Deltion*, 28 (1973), *Chron.* 1 (paru en 1977). P. 300, stèle funéraire : Καλλίστιον Διονυσίου. N. 1 : Épigramme funéraire d'un Éphésien qui s'étouffa en buvant gloutonnement : Ἀσκληπιάδης Ἀναξίππου Ἐφέσιος · Εἴκοσι καὶ δύ' ἔτη ζήσας πολὺν οἶνον / ἀπνευστὶ ἄκρατον πίνων αἱμαναγῶν ἔθανον υἱὸς Ἀναξίππου · κλήζοντ' Ἀσκληπιάδην οὔνομα καὶ πατέρων ἦν γένος ἐξ Ἐφέσου. — N. 3 : épitaphe chrétienne, +Κοιμητήριον τοῦ μακαρίου Μαύρου [c'est le nom] μιζοτέρου τοῦ κυροῦ Ἀνπελίου +. Le μιζότερος est un intendant ; cf. *Bull.* 1964, 503 ; *REG* 1966, 767-768, à Corinthe ; cf. encore K. Amantos, *Hellenika*, 3 (1930), 340 ; F. Dölger, *Byz. Z.*, 32 (1932), 392 ; etc. — N. 4, épitaphe : Ἐλπὶς Ἐπαφροδείτου. — P. 301, épitaphe d'un Athénien : Δάϊππος Θράσωνος Ἀθηναῖος. N. 2 : Φορβὰς Νεοτήρο. N. 3 : Παράμονος Φιλέου.

386. A. K. Choremis, *ibid.*, 27 (1972, paru en 1977), *Chronika*, 343, intéressante prescription : Ὅς ἂν πλεῖον πηχος *(sic)* σκηνοῖ το[ὺς] εἰσερχο[μ]ένους ἐ[π]ιδέξεται.

387. *Oréos-Histiaia.* — A. K. Chorémis, *ibid.*, 303, 2 épitaphes dont l'une est celle d'un Smyrnien : Δημο — — Λυσανίου Σμυρναῖο[ς].

388. **Crète.** — Traités et partage des dépenses et des profits de guerre n° 85. Monnayage en Crète n° 70.

389. G. Manganaro, *Antichità cretesi, Studi in onore di D. Levi*, II (1978 ; Catane), 39-58 : *Epigrafia e istituzioni di Creta.* Quelques inscriptions inédites d'abord. Du musée de *Gortyne*, un bloc de l'architrave dont K. Davaras avait publié un morceau, *Bull.* 1964, 418. M. pense que l'inscription de l'architrave s'étendait sur 5 blocs (photographies des deux blocs, fig. 1 et 2) ; comparant d'autres inscriptions monumentales de ce genre, il propose pour cette dédicace d'un édifice à Trajan une restitution complète, où quelques détails ne semblent pas convenir. Le nouveau bloc donne le nom du dédicant Φιλοκράτης Σωτ —, et le début de la datation : ἐπὶ ἀνθυπάτω *vac.* — Au musée de *Retimno*, M. a copié deux inscriptions dont la provenance serait *Mellabes* près de la côte Sud : sur un fragment d'argile jaune en lettres cursives qu'il restitue : Σόαρχ[ος] / Ἀθανα[γόρα], il voit une inscription funéraire du IIe-Ier siècle, et non une dédicace à Athéna. Une plaque de calcaire qu'il date du IIIe ou du IIe siècle a. C., en 9 lignes : Πρειγιστεύσας Σόαρχος Παιθεμίδα Τριβάλις καὶ ἁ πεντηκοστὺς ἀπὸ Διοσκώρων, ἑταιρήια ἁ Στρυφίδα (M. écarte la coupe Ἀστρυφίδα) καὶ Ὑρταίω, τῶ ναῶ ἐπεμελήθεν *vac.* Ce qui est dit dans le commentaire sur Réthymna et sur la localisation d'*Arsinoè*, différente de celle de G. Le Rider, est surprenant, tant du point de vue géographique que du point de vue social et politique. — P. 50-54 : *In contratto per Spensilhios segretario « rubro scribens » e Inscr. Cret., IV, 73.* M. exposant les lectures qu'il a faites sur les photographies données dans *Kadmos* sur le contrat de Spensithios, *Bull.* 1972, 351 ; 1973, 361, 362, 363, avec ses restitutions, parle longuement de *poinikastas.* En opposant l'état peu avancé au point de vue de la législation de la cité pour laquelle travaille Spensithios à celle de Gortyne, « dont le code a fait l'admiration des modernes comme de Platon », il introduit une nouvelle restitution de *I. Cret.* IV, *73.* — P. 54-56 : *Synoikismos e dioikismos a Gortina (Inscr. Cret. IV, 64, I, pp. 155-7, nn. 4 e 6.* — P. 56-57, *Un riesame di Inscr. Cret., IV, 145.* M. propose pour la loi sacrée du début du Ve siècle, avec liste d'objets à fournir *Bull.* 1946-47, 172 ; 1969, 470, une nouvelle restitution en partant de la photographie donnée par M. Guarducci, en calculant autrement le nombre de lettres, en supposant des erreurs diverses dans la gravure de l'inscription, des maladresses venant d'une copie d'un original plus ancien [?] ; il supprime d'abord le nom d'Arès comme divinité de ce culte pour le remplacer par (Zeus) Tallaios. Les procédés employés pour transformer le texte et justifier les restitutions sont inacceptables.

390. *Cnossos.* — K. J. Rigsby, *Trans. Am. Phil. Ass.* 1976, 314-330 : *Cnossos and Capua*, traite de l'inscription latine d'Archanès au pied du mont Iouktas, publiée par P. Ducrey, *BCH* 1969, 846-852 : bornes posées sous Domitien par un procurateur entre la *Colonia Flavia* (ce titre nouveau) *Augusta Felix Capua* et Plotius Plebeius, selon la décision de Titus, le décret de Capoue et la convention des deux parties. Il l'encadre dans une fine étude de géographie historique. Il présente d'abord les villes de la Crète centrale (croquis) à l'époque classique et hellénistique en se préoccupant du territoire de chacune d'elles ; leur histoire est dominée par la rivalité de Cnossos et de Gortyne. Il s'attache à la vallée et aux collines depuis Héracleia et Cnossos jusqu'à la montagne au Sud, où une brèche conduit à la Mesara, à la plaine de Gortyne. Le territoire de Cnossos comprenait le port d'Amnisos et, sous l'Empire en tout cas, celui d'Héracleion ; à l'Est, il était bloqué par Lyttos et par Chersonasos, d'abord libre, puis port

de Lyttos ; à l'Ouest, il était borné par les territoires de Tylissos et d'Axos ; mais Cnossos absorba Tylissos. Au Sud, Archanès appartenait à Cnossos dès le ve siècle. Lycastos fut absorbé par Cnossos comme Eltynia. Rhaucos fut partagée entre Cnossos et Gortyne. Évolution des frontières de Cnossos. Titres et territoire de Capoue. Selon Dion Cassius, 49, 14, 5, Auguste donna à Capoue τήν τε χώραν τὴν Κνωσίαν ἣν καὶ νῦν ἔτι καρποῦνται, et Velleius Paterculus, 2, 81, 2, mentionne le revenu qu'en tirait Capoue. Mais depuis la fin de la République et pour trois siècles Cnossos était devenue *Colonia Iulia Nobilis Cnossus*. Cnossos n'était pas colonie de Capoue, mais de Rome ; il n'y eut pas d'établissement de colons de Capoue à Cnossos ni de relations entre les deux colonies, et la colonie de Cnossos ne pouvait vivre sans un territoire. L'inscription d'Archanès donne la solution et rectifie l'assertion de Dion Cassius. Le nom d'un Plotius Plebeius, à l'époque d'Auguste, figure comme *duumvir* sur des monnaies de Cnossos, qui est en dispute personnellement, pour ses terres, avec Capoue. A Archanès, sous Auguste, la dédicace d'un médecin Plotius Corinthus à Zeus doit émaner d'un affranchi des Plotii de Cnossos. Les Plotii avaient un domaine, d'Auguste à Domitien, à Archanès et le territoire de la colonie de Cnossos comprenait Acharnès. Description lyrique de la fertilité de la vallée d'Archanès avec ses vignes et de sa tranquillité par Spratt. La dédicace à Zeus se comprend bien au pied du mont Iouktas. Les Plotii, fermement installés à Archanès, devaient posséder des terres dans la vallée d'Héracleion à l'Ouest du Iouktas. La nouvelle inscription fut trouvée à Karnari, « dans la vallée d'un affluent entre le Iouktas et Kanli Kastelli ; il surveille cette vallée du pied à pic du Iouktas et il garde le sentier qui tourne autour du Iouktas jusqu'à la vallée d'Archanès ». R. utilise le texte du traité entre Cnossos, Tylissos et Argos au ve siècle (*I. Cret.*, I, VIII, 4), d'où il conclut qu'Archanès était alors Cnossien, après avoir été Tylissien, la frontière entre les deux villes étant alors en gros la même qu'entre la colonie de Cnossos et le domaine de Capoue. Cnossos gardait son territoire ancestral. Ce qui fut donné à Capoue dut être le reste de la vallée jusqu'à la frontière de Gortyne, c'est-à-dire les anciens territoires de Tylissos, Lycastos et autres. Depuis le temps de leur absorption par Cnossos et jusqu'à la fin de l'antiquité, ces pays n'ont pas fourni une inscription et il n'y eut comme construction que des fermes. Capoue a reçu ce pays, mais ne l'a pas occupé et n'y a pas envoyé de colons, quoi qu'on ait imaginé, et elle a seulement touché des habitants une rente annuelle de 1.200.000 sesterces, avec un *arcarius Cretae* à Capoue, et par les soins du gouverneur de la Crète. L'établissement de la colonie à Cnossos et l'attribution d'une partie du territoire à Capoue ont dû être contemporains, sous Auguste, en même temps que Gortyne devenait la capitale ; dès lors elle devint la ville la plus prospère de la Crète aux dépens de Cnossos.

391. *Olonte.* — K. Davaras, *Arch. Deltion*, 27 (1972), *Chronika*. P. 645, sur un vase : Ἐνίπαντι (photographie). Épitaphe : Ξεινύλλα Ἡροδώρου.

392. *Ergon Arch. Ath. 1977* (1978), 209 : 2 épitaphes. Pour l'une, K. Davaras donne : Προθθωι / Ποδαιθω[νος].

ASIE MINEURE

393. **Mysie et Troade.** *Cyzique.* — E. Schwertheim, *Z. Pap. Epigr.*, 29 (1978), 213-228 : *Ein posthumer Ehrenbeschluss für Apollonis in Kyzikos*, publie un décret copié devant l'école de Hamamlı avec des photographies

très médiocres pl. XI-XII. L'inscription honore une femme : Ὁ δῆμος καὶ οἱ πραγματευόμενοι ἐν τῇ πόλει Ῥωμαῖοι Ἀπολλωνίδα Προκλέους διά τε τὴν γονέων καὶ τὴν τοῦ ἀνδρὸς ἀρετὴν καὶ τὴν ἴδιον αὐτῆς σωφροσύνην. A gauche et au-dessous, une première colonne d'un décret. Des 36 premières lignes il ne reste qu'une dizaine de syllabes à la fin de chaque ligne : l. 17, ambassade, [πρὸς το]ὺς ἡγεμόνας ; l. 19, στεφανηφορίαις ; l. 21, δημοκρατικώτατον ; l. 25, οὐ μόνον φιλανδροτάτην. A partir de la ligne 36, on reconnaît les formules des considérants des décrets de consolation : l. 36, παραμύθιον ; l. 36-38, le peuple réuni, συνδραμόν, a ordonné, προσέταξε, aux archontes de proposer les honneurs convenables, εἰσηγήσασθαι. Sch. n'a pas vu que le début de la ligne 36 contenait la formule de résolution dont dépendaient tous les infinitifs pendant les 49 lignes suivantes jusqu'à la fin ; il les a rattachés malencontreusement à προσέταξε. Depuis la ligne 37, les restes plus abondants peuvent se restituer. La colonne II est intacte sur ses 22 lignes. La colonne III, l. 71-88, n'est conservée que dans sa moitié gauche. L. 39-47, deuil public de la cité, πενθῆσαι μὲν πανδημεὶ πάντας κτλ. ; fermeture des sanctuaires jusqu'à la fin des obsèques ; procession funèbre, ἀκολουθῆσαι, et ses participants. L. 48-56, enterrement, ἐνταφή, dans la ville même, dans les tombeaux ancestraux, « sur le grand port », ἐπὶ τοῦ μεγάλου λιμένος, et couronnement de la tombe chaque année aux Anthestéria, le 12 et le 13 du mois. L. 57, on fabriquera une ἀγαλματοθήκη ἐν τῶι Χαριτησίῳ et on y exposera l'ἄγαλμα d'Apollonis à droite en venant de « l'agora sacrée », ἐκ τῆς ἱερᾶς ἀγορᾶς. L. 59-63, couronnement de cet *agalma*, chaque année, ὅταν συνέλθωσιν εἰς τὸ Χαριτήσιον αἵ τε ἱέρηαι καὶ αἱ Πυθαϊστρίδες καὶ αἱ ἱεροποιοί. L. 63-71, un autre *agalma*, encore dans l'un τῶν οἰκημάτων τῆς τετραγώνου ἀγορᾶς, dans le portique Est, petite salle qui est entre τοῦ τῶν τειμητῶν ἀρχήου καὶ τοῦ ἀγορανομίου. Cette pièce, aménagée, servira de bureau, ἀρχῆον, au cosmophylaque et l'*agalma* sera couronné obligatoirement par ceux qui viennent déclarer leur mariage : τοὺς δὲ ἀπογραφομένους πρὸς τὸν κοσμοφύλακα τὰς τῶν γάμων συντελήας στεφανοῦν ἐπάναγκες κτλ. L. 71-87, débris de prescriptions pour d'autres *agalmata* et *andriantes*, et gravure du décret sur le monument funéraire. L. 87-89, le décret est privilégié par la formule τὸ δὲ [ψήφισμα τόδε] εἶναι περὶ φυλακῆς [τῆς πόλεως]. Sch. date le décret du 1er siècle p. C. — L'inscription avait été copiée sur place, il y a quelques années, par Michel Sève, qui en a fait le sujet d'un mémoire soumis à l'Académie des Inscriptions. Cette étude est plus approfondie et systématique, notamment pour la topographie architecturale (ports, agoras et les bureaux, sanctuaires) et les restitutions et avec d'importantes divergences sur quelques points. Elle doit être publiée bientôt et nous pourrons revenir alors plus en détail sur certains points ; à elle est empruntée la place, l. 36, de la formule de résolution. — Nous parlerons ici d'un point qui n'est traité dans aucune des deux éditions. Les lignes relatives au sanctuaire des Charites permettent d'éclairer un point capital de l'Anthologie Palatine, VI, 342. Il s'agit de l'exposition d'un ornement de trière qui fut inventé par Athéna et donné par la déesse à Cyzique, parce que la ville avait élevé, la première en Asie, un temple à la Tritonide. L'épigramme rappelle à la fin la consécration par l'envoi à Delphes d'une autre invention due à Cyzique, en échantillon, πλίνθων χρυσήλατον ἄχθος, c'est-à-dire une charge de lingots d'électron (cf. *Ét. num. gr.*, 170, n. 7), le métal dont le monnayage faisait la fortune de Cyzique et dont elle a pu s'attribuer l'invention. Le texte est souvent difficile à établir, mais cela n'a pas de conséquences pour l'interprétation générale. Nous reproduisons le texte de P. Waltz : Ἄθρησον (il ne s'agit donc pas exactement d'une dédicace, mais d'une épigramme épidictique

décrivant un objet consacré) Χαρίτων ὑπὸ παστάδι τᾷδε τριήρους / στυλίδιον πρώτας (ou στυλίδα τᾶς πρώτας) τοῦθ' ὑπόδειγμα τέχνας. / Ταύτην γὰρ πρώταν ποτ' ἐμήσατο Παλλὰς Ἀθάνα, / τάνδε πόλει καλὰν ἀντιδιδοῦσα χάριν, / οὕνεκεν ὑψίστᾳ Τριτωνίδι νηὸν ἔτευξεν / Κύζικος ἄδ' ἱρᾷ πρῶτον ἐν Ἀσιάδι. / Δεῖγμα δὲ καὶ πλίνθων χρυσήλατον ἤγαγεν ἄχθος / Δελφίδα γᾶν, Φοίβῳ τάνδ' ἐνέπουσα χάριν. Éditeurs et commentateurs avaient admis ordinairement que l'épigramme concernait une antiquité exposée à Cyzique. Mais P. Waltz, en 1931, a jugé que l'offrande était à Delphes : « Le dernier distique prouve que l'offrande décrite aux vers 1 sqq. avait été déposée à Delphes, et non à Cyzique, comme l'ont cru la plupart des commentateurs ; sans quoi, la pièce serait tout à fait incohérente. Le ' portique des Grâces ' devait faire partie d'un ' trésor ' de Cyzique, qu'aucun écrivain ne nous signale, mais dont l'existence était fort probable, vu l'importance du culte d'Apollon Delphinien à Cyzique (cf. Strabon, IV, p. 270, etc.) ». Plus récemment Beckby, I, p. 674, consacrait cette seule note à toute l'épigramme : « Inschrift aus Delphi ». Les fouilles de Delphes n'ont pas trouvé trace d'un trésor de Cyzique avec son ' portique des Charites '. Le portique des Charites abritait un petit objet, monument de l'art en ses débuts et que l'on donnait comme inventé par Athéna. Cf. *BCH* 1978, 476. Or, la nouvelle inscription fait connaître précisément à Cyzique un sanctuaire des Charites, un Charitésion. Plus encore on installait dans ce portique des sortes de niches pour des statues, ἀγαλματοθήκη. C'est dans une niche semblable, θήκη, qu'était exposée la petite stylis, attribuée fabuleusement à l'invention d'Athéna. Une série de niches abritait, sous le portique des Charites, Χαρίτων ὑπὸ παστάδι τᾷδε, dans le Charitésion, de tels monuments à travers l'histoire de Cyzique. Un *agalma* de la défunte Apollonis y trouve sa place.

394. Un nom dans une épitaphe n° 171. Provenance d'une épitaphe avec *hypomnéma* n° 19. Une épitaphe n° 19.

395. *Alexandrie.* — G. Petzl (n° 43), p. 90, n. 27. La pierre *CIG*, 3380 et 3581 fut portée en effet d'Alexandrie chez de Hochepied à Smyrne. — P. 96, n. 21, la copie de Van der Vecht permet de mettre en ordre l'épitaphe *CIG*, 3586, communiquée à Pococke par un inconnu. La propriétaire du sarcophage s'appelle Αὐφιδία Ὄνησις. A la fin, nous n'acceptons pas l'amende au fisc de δηνάρια ε', mais δηνάρια σ' comme chez Pococke. — Voir n° 43.

396. Alexandrie et les Éoliens n° 403.

397. *Assos.* — Ville éolienne et le monnayage des Aioleis n° 403.

398. *Mysie.* — L. Robert, *BCH* 1977, 56-59. L'épigramme Peek, *Versinschr.*, 476, dont la copie fut envoyée par G. Rohde, n'appartient pas à *Hadrianoutherai*, mais, plus au Nord et en dehors du territoire de cette ville, au village de *Mana*, non loin de Susurluk. Description des deux régions.

399. *Stratonicée-Hadrianoupolis.* — W. Gawantka et M. Zahrndt, *Chiron*, 7 (1977, 305-314 : *Eine neue Inschrift der Stadt Stratonikeia-Hadrianopolis in Lydien*, publient une base de statue d'Hadrien émanant de cette ville et encastrée dans le mur d'un ancien *han* de Soma. Les éditeurs sont tombés dans une confusion inextricable en cherchant à expliquer, en tête, διὰ κυνηγέσιον. Ces mots se rapportent à Hadrien considéré comme Zeus Kynégésios, Δία Κυνηγέσιον. L. R. le démontre *BCH* 1978, 437-452, en traitant des chasses d'Hadrien et des ours en Mysie ; carte de la végétation de la Mysie ; c'est la même montagne boisée qui s'étend de Stratonicée à *Hadrianoutherai*, qu'Hadrien fonda après une chasse à l'ours (textes et monnaies de la ville).

400. *Ibid.*, 305, n. 3, les auteurs montrent que l'inscription *CIG*, 3565 (d'après Fellows) est la même que *CIG*, 9285 (d'après Sherard ; d'où Grégoire, *I. gr. chr. Asie Mineure*, I, 48), et n'est pas chrétienne ; son état actuel.

401. **Éolide.** *Kymè.* — H. Engelmann a publié le corpus des inscriptions de cette ville, *Die Inschriften von Kymè* (251 pp. in-4° et 17 planches ; Bonn, 1976). Pour divers textes, d'ailleurs parmi les moins importants, la provenance de Kymè n'est pas assurée. E. note avec raison « wohl Kyme » ou « Kyme oder Phokaia ». Quelques observations sur certains numéros. N. 9, il n'y a pas de raison de supposer que l'officier d'Antiochos II, Thémison de Chypre, soit le personnage honoré par le décret, Θεμίσων Πάτρωνος Σελευκεύς, d'autant plus qu'on ne peut savoir, comme le remarque E., de quelle Séleucie il s'agit ; aussi bien que de la ville de Piérie, il peut s'agir de Tralles. N. 10, ce fragment trouvé à Pergame fut attribué à Kymè et entièrement restitué par le second auteur cité dans le lemme ; pas un mot d'apparat critique. Le n. 12, fin de décret *Bull.* 1973, 370 ; 1974, 468, n'est pas encore au point ; l. 2, non pas τοῖς πρεσδεύτα[ισι], mais l'accusatif éolien τοὶς πρεσδεύτα[ις] ; une édition avec commentaire est donnée par L. Migeotte, *L'emprunt public dans la cité grecque*, n. 80. Pour la formule ἐπὶ πόρῳ κτλ. dans ce décret, voir aussi Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge*, VI, 77-78. — Le n. 15, l'inscription honorant Brogitaros, fils de Deiotaros, tétrarque des Galates Trocmes (*OGI*, 349), est attribuée, non sans raison, à Kymè : « Kyme ? ». Elle fut connue en 1873 par Gustav Hirschfeld, qui avait vu une copie chez le collectionneur de Smyrne Spiegelthal (cf. *Hellenica*, XI-XII, 217, n. 5 ; 243, n. 5 ; 244, n. 4 ; *Bull.* 1965, 61, p. 88). Selon Sp., la pierre était « dans la montagne, sur la rive gauche de l'Hermos, à une heure et demie de Menemen, donc probablement dans le Sipyle ». Dès lors il ne s'agirait plus de Kymè, qui n'est ni dans la montagne, ni à si peu de distance de Menemen. En 1875, l'inscription fut publiée dans le *Mouseion* de Smyrne, I, 125, n. 36, par le savant A. Papadopoulos Kerameus, alors à Smyrne (cf. *Hellenica*, XIII, 114-115), qui l'avait copiée dans le mur d'une mosquée à Güzelhisar (E. intervertit l'ordre des publications ; le volume I du *Mouseion* est consacré à l'activité des années 1873-1875, mais il a paru en 1875 comme il est marqué expressément). J. Keil et A. von Premerstein, *Ie Reise in Lydien*, p. 90, mentionnaient cette inscription avec l'indication transmise par G. Hirschfeld et sans connaître le *Mouseion* ; ils avaient dit que les inscriptions copiées par eux à Menemen, site non antique, pouvaient venir indifféremment de Leukè, Larisa, Neonteichos, la petite Héracleia du Sipyle, Temnos ou, sur les pentes du Sipyle, d'un site avec tombes à une heure au Sud de Menemen (pour un autre site proche, dans le Sipyle, à Ulucak, voir *ibid.*, 94, n. 1). S'il y avait une erreur pour « la rive droite », le site de Temnos conviendrait bien. B. Haussoullier, *Études Milet* (1902), 222-223, avec la note 2, l'attribuait sans explication à Aigai, beaucoup trop éloignée. Il nous semble que le renseignement de Spiegelthal était erroné en tout point (distance de Menemen, montagne, rive gauche de l'Hermos). Il faut noter que la publication de G. Hirschfeld ne fut pas faite « nach einer Abschrift von Spiegelthal », mais d'après une copie anonyme communiquée à Spiegelthal, en sorte que le renseignement le plus sûr serait la copie de Papadopoulos Kerameus à Güzelhisar, à préférer aux dires de l'informateur de Spiegelthal. Du moins a-t-on maintenant en mains sans doute toutes les données sur la provenance. N. 19, le décret pour l'évergète L. Vaccius Labeo. E. n'a pu connaître les observations *Bull.* 1976, 581. L. 30-31, le sens de ἐν τᾷ τᾶν κατευχᾶν ἀμέρᾳ ἐπὶ τᾶν σπονδᾶν est exactement : « le jour des vœux (pour la ville ; cf. 1976) au moment des libations ». L. 8, les εἰκόνες χρυσέαι ne sont pas des « Bilder aus Gold », « aus purem Gold », mais des images en bronze doré (cf. 1976). L. 34 sqq. : ὀντέθην δὲ αὐτῶ (génitif ; le datif dans cette formule, αὐτῷ, adopté par E. après Hodot, n'est

pas possible ; cf. 1976), γραπτάν τε ἐν ὅπλῳ ἐνχρύσῳ καὶ χαλκίαν, κὰτ τὰ αὐτὰ δὲ καὶ μαρμαρίαν καὶ χρυσίαν ἐν τῷ γυμνασίῳ. E. traduit : « seine Bilder aufstellen, ein gemaltes auf einem vergoldeten Rundschild und eines aus Bronze, und ebenso (auf einem Schild) eines aus Marmor und eines aus Gold, und zwar im Gymnasium ». Il explique : « εἰκόνας, *imagines clipeatae* ». C'est une précision abusive et impossible. Εἰκών est l'image de façon très générale ; ce peut être une statue (on trouve le mot alternant exactement avec ἀνδριάς ; cf. par exemple *BCH* 1978, 460), un buste ou, seulement quand il y a γραπτή, une peinture, ordinairement sur fond doré, comme il est dit ici pour la première ' image '. L'image n° 2, en bronze, est une statue de bronze, honneur très fréquent à cette époque. Le κὰτ τὰ αὐτά signifie « et de même », et ne rappelle pas directement l'image n. 1 et on ne peut l'entendre « auf einem Schild ». L'image de marbre est une statue en marbre, du type courant, et l'image χρυσίαν n'est pas « en or pur sur bouclier » — grande nouveauté, — mais la statue de bronze doré. Cet ensemble de quatre images, chacune dans le genre rappelé par nous, est fréquent à cette époque. N. 31, sur le nom Ορδεος (génitif), voir *Bull.* 1976, 583. N. 32, lire *Rh. Mus.* 53 (1900), 511, et non 55 (1910). N. 36, intervertir l'ordre des publications : Waddington (1870 ; copie de Dugit ; cf. L. R., *Opera Minora*, II, 1037 et note 5) et S. Reinach (1883 ; copie de D. Baltazzi). N. 33, pour la dédicace Θεοῖς προστατηρίοις καὶ θεοῖς ἀλεξικάκοις, E. n'a pu voir les deux volumes d'Arundell, seul témoin. La copie est dans *A visit of the Seven Churches of Asia* (1828), en tête du volume, pl. 21 ; passage à Güzelhisar pp. 293 294. *Discoveries in Asia Minor* (1834), II, p. 297, ne contient (note) qu'une conjecture sur Güzelhisar comme Neontichos ou Aegae, dans le récit d'un voyage de Smyrne à Pergame. N. 65, après Χαῖρε Διονύσιε, ne doit-on pas garder la copie en écrivant le vocatif Δημητριεῦ au lieu de Δημητριεύ[ς] ? N. 84-88, la série des tablettes civiques trouvées dans les tombes, avec provenance incertaine entre Kymè et Pitanè. E. a réservé les n°s 96-100 : « vacant ».

402. *Ibid.*, n. 101-105, les inscriptions attribuées à *Larisa d'Éolide*. N. 102 (cf. L. R., *BCH* 1933, 443-448), inscription honorant un gymnasiarque. E. indique : « Fundort : bei Halvacıköy ». Il importait d'indiquer les indications de provenance données pour chacun des 3 fragments qui se raccordent : celui de gauche avait été copié par Fontrier au çiftlik de Baltazzi à Aliağa ; celui du milieu fut copié par Arundell entre Güzelhisar et Mermere (planche 21 des *Seven Churches*), celui de droite par J. Keil et A. von Premerstein à une demi-heure de Halvacıköy. L'interprétation du graffite au-dessus de l'inscription, en rapport avec la gymnasiarchie, fut indiquée par L. R., *loc. cit.*, p. 447, qui n'a pas donné des témoignages de dons de terres, mais précisément des cas où le nom du domaine est marqué.

403. La seconde partie, pp. 147-216, *Testimonia*, met ce corpus au-dessus des volumes précédents sur Érythrées et Ilion en rassemblant les documents sur Kymè, groupés par rubriques et aussi numérotés ; ils sont à l'occasion accompagnés de remarques. La ville et sa situation en Éolide, comme aussi Larisa.T(estimonium) 7 ; E. relevant dans la liste des théorodoques de Delphes, la mention ἐν Κύμ[αι], donne pour la ligne précédente ἐν Σ[αι]δ[ηνοῖς], d'après A. Plassart (1921), qui retrouvait « sous toutes réserves, la montagne Σαιδηνή près de Kymè ». Mais G. Daux, après avoir restitué ἐν Σ[ι]δ[ούσαι] *BCH* 1949 (cf. *Bull.* 1950, 127, pp. 164/165, avec nos observations et rectifications indispensables) a rétabli justement [ἐ]ν Σ[αρ]δ[έσιν], *BCH* 1965, 658-661 (cf. *Bull.* 1967, 312). Productions et économie. Colonies. Fondation et temps mythiques.

Pp. 171-172, rappel des monnaies qui portent, sous Nerva, *Num. Chr.* 1923, 224-225, n. 28 et pl. X, Αἰολέων Καισαρέων Κυμαίων ; E. rappelle aussi qu'à l'époque hellénistique des Kyméens vainqueurs en Béotie ou à Cos portent l'ethnique composé Αἰολεὺς ἀπὸ Κύμης comme ces listes parlent de Αἰολεὺς ἀπὸ Μυρίνης. E. revient encore à l'idée d'un koinon des Éoliens qui « pourraient avoir émis un moment les monnaies portant Αἰολέων » (cf. *Bull.* 1973, 375, p. 150). « Il est possible que les villes participant au Koinon des Éoliens se soient accordé mutuellement l'isopolitie et se soient pour cela désignées par l'ethnique commun Αἰολεύς ». On ne peut accorder une importance institutionnelle à une telle désignation et des historiens ont suivi des feux follets en utilisant de telles mentions pour l'Arcadie. Il faut marquer que les Αἰολεῖς Κυμαῖοι ont ce double ethnique à l'époque impériale dans le monnayage et dans les listes de consultants à Claros ; il ne s'agit pas là de l'appartenance de Kymè à une « confédération éolienne » ; d'abord Kymè doit se distinguer de son homonyme en Campanie, Cumes, tout comme dans les textes sur la vie d'Hésiode on lit, T 190-192 : ἐκ Κύμης τῆς Αἰολίδος, Κύμην Αἰολίδα (Strabon), Κυμαίων Αἰολέων ; cf. aussi 193. De même, à l'époque hellénistique, dans les catalogues de vainqueurs, Αἰολεὺς ἀπὸ Κύμης. Il en va de même pour la voisine de Kymè, Myrina ; elle a une homonyme dans la proche Lemnos, qui n'est pas éolienne. Encore pour les Αἰολεὺς ἀπ' Ἀλεξανδρείας, Ἀλεξανδρεὺς ἀπ' Αἰολίδος ; ils se distinguent des si nombreuses Alexandries et d'abord de celle d'Égypte, en rappelant l'appartenance de cette région au peuplement éolien. Ce souci d'exacte identification va naturellement avec le patriotisme civique et la fierté des origines. Ce dernier sentiment explique l'ethnique, relevé une fois (*Ét. num. gr.*, 96), Αἰολεὺς ἀπ' Ἄσσου, alors qu'il n'y a guère qu'une Assos (Étienne de Byzance distingue à tort une ville de Lydie et une ville d'Éolide). D'ailleurs le patriotisme éolien des gens d'Assos a dû se marquer par ailleurs encore. Nous nous permettons d'insister sur une remarque faite *Bull.* 1973, 375, p. 140, sur le rapport entre le bref monnayage des Aioleis et certains types monétaires à Assos. Au même moment J. M. Cook, *The Troad* (1973, 247-250, a fait des observations très intéressantes. On avait marqué fortement, *Ét. num. gr.*, 92-100, les objections graves à voir dans ce monnayage celui d'une « confédération éolienne » et on avait penché vers le monnayage d'une ville de Troade, en relevant que les provenances connues étaient celles-ci : 7 à Assos, 2 à Kébren. Depuis lors (cf. *R. Ét. Anc.*, 309, note 2 ; *Monnaies antiques en Troade* (1963), 77-97 et 123, *index*, s.v. *Aioleis*), nous en avons signalé 1 à Ilion, 1 à Ezine dans la vallée du Scamandre, 2 à Balikesir (gros marché en relations avec Edremit et les monnaies d'Adramyttion parviennent là), 1 à Assos même avec 3 bronzes d'Assos ; donc 8 en tout provenaient d'Assos. Or J. M. Cook à son tour en voyait 3 à Assos ; donc 11 en tout provenaient d'Assos. Il ajoutait : « Sauf les 3 à Assos, nous n'avons pas vu un seul spécimen dans nos voyages en Troade, et aucun n'a été signalé à Çanak Kale, Ezine ou Bayramiç, où il y a un mouvement de monnaies locales considérable... Ce semble être comme si les monnaies avaient été émises à Assos même. [Cook évoque la période du tyran Hermias, puis l'écarte.] Il est peut-être mieux de penser à une petite union centrée sur Assos ; l'incorporation de Polymedion et Lamponia dans Assos peut avoir donné un prétexte pour un *koinon*. L'émission fut de courte durée et les monnaies des Aioleis doivent avoir constitué une partie considérable des monnaies mises en circulation à Assos dans la période de leur émission ». Voilà qui convient parfaitement à notre rapprochement entre ce monnayage et des émissions d'Assos au type du foudre ; elles ont dû être contemporaines.

Cela explique l'ethnique Αἰολεὺς ἀπ' Ἄσσου et la fierté ' éolienne ' d'Assos et cela revient en somme à ce que le nom des Éoliens fut un nom temporaire d'Assos. Ce n'était pas le monnayage d'une ' confédération éolienne ' s'étendant d'Alexandrie de Troade à Kymè, et l'improvisation de E. et de R. Merkelbach n'aurait pas dû désormais être soutenue ni même évoquée. Il faut d'autre part, pour l'ethnique Αἰολεὺς ἀπὸ Κύμης dans les catalogues agonistiques, mettre en lumière un fait capital : dans un catalogue de vainqueurs à Thespies, 4 vainqueurs au concours hippique se succèdent ainsi : Ἄθρων Ἐπικράτους Κυμαῖος, Ἀθηναῖος Φιλίππου Κυμαῖος, Ἡρακλείδης Ῥόδωνος Κυμαῖος, Ἡρώδης Ἡρώδους τοῦ Καλλιφάνους Αἰολεὺς ἀπὸ Κύμης. Cela assure de façon décisive qu'il n'y a pas à tirer de conclusions sur les confédérations et les institutions en partant de cette dernière forme de l'ethnique. — Époque archaïque, époque perse, ve siècle. Époque hellénistique ; il faut ajouter, et aussi à la prosopographie externe (ci-après), que la liste des théorodoques d'Argos (P. Charneux, *BCH* 1966, 157, II, l. 18 ; cf. pp. 225-226) nomme ἐγ Κύμαι · Ἀριστόκριτος —. Ville de la province d'Asie. Époque impériale. Kyméens célèbres, y compris Homère.

404. *Ibid.*, pp. 209-213, liste alphabétique des monétaires ; la liste de R. Münsterberg n'est pas citée dans la bibliographie ; elle a cependant fourni tout le matériel, avec ses additions dans *Num. Z.*, 60 (1927), et, chaque fois qu'il y a la référence « Wien », c'est précisément d'après cette liste du numismate autrichien. Nous calculons que sur 130 noms il en est seulement 2 qui ne sont pas dans Münsterberg. Disons aussi que la liste de Münsterberg, directement consultée, indique, elle, la date par l'empereur régnant pour les monnaies de cette époque. Ajoutons Ἔρμων sur un Alexandre (trésor des environs de Suse) portant en symbole le vase dans la couronne.

405. *Ibid.*, 214-216, prosopographie externe, avec 23 rubriques. E. précise l'identification du personnage : proxène ou nouveau citoyen, vainqueur dans un concours, etc. T 215, Apolaustus est exactement un pantomime ; le signe ' égal ', qui assimile *F. Delphes*, III 1, 551 et L. R., *Opera Minora*, 654 [*Hermes* 1930], est très malheureux, comme il arrive le plus souvent, puisque la seconde publication est très différente de la première par des restitutions et surtout parce qu'il y est montré que le personnage n'est pas un acteur tragique, mais un pantomime. Il n'y a pas de raison de mettre à part T 195/T 205, vainqueurs dans des concours, comme attestant « enge Beziehungen zu Nord- und Mittelgriechenland ». Attinas, T 198, fut vainqueur aussi au pancrace. On a, par la seconde partie, les archives pour l'histoire de Kymè. L'index des noms donne ensemble les personnages du corpus et ceux des testimonia. L'index des autres mots est suffisamment développé.

406. *Ibid.*, l'ouvrage est complété par 17 bonnes planches. Les planches 7-17 donnent 21 inscriptions d'après les pierres ou les estampages. Les planches 1-6 sont consacrées à des cartes et des plans : pl. 1, photographie par satellite, allant du Caïque au Méandre ; à la vérité on n'en apprend pas plus que par les cartes ordinaires, et même sensiblement moins ; pl. 2, carte de Philippson ; pl. 3, carte de la marine anglaise ; 4, plan du site de Kymè (Knoblauch et Schäfer ; sur leurs travaux *Arch. Anz.* 1962, 40 sqq. ; 1974, 285-291). 5-6, le site de Larisa (Boehlau et Schefold).

407. **Ionie.** *Smyrne.* — G. Petzl, *Talanta*, 8-9 (1977), 80-99 : *Aus alten Inschriftenkopien.* P. évoque les copies d'inscriptions des Hollandais à Smyrne, l'aumonier H. Van Der Horst et le consul Justinus de Hochepied (publiées par Dukers et Hessel en 1731) et le consul Daniel Alexander de Hochepied (Pococke lui dut des copies). Les Hochepied ont fourni des copies et ont envoyé

en Europe des pierres qui sont surtout à Leyde, d'autres à Utrecht, Liverpool, etc. P. utilise, à la bibliothèque de Leyde, un manuscrit inédit de l'ecclésiastique Isaac Van Der Vecht qui avait copié des inscriptions au consulat de Hollande. Presque toutes sont dans le *CIG* de Boeckh, mais certaines n'étaient connues que par Pococke. P. donne d'abord la liste de 26 inscriptions de Smyrne avec la concordance chez Boeckh (*CIG*, 2942, de Tralles, fut transporté à Smyrne) et une série de fac-similés de la copie là où il y avait une différence. — N. 8, *CIG*, 3263. Au lieu de ['A]κεσστίμῳ (B)αρ/δαρίο[υ ?], V. donna : ΚΕΣ..Σ...ΤΙΑΛΩ.....ΑΡ../...ΑΡΙΩ, « ce qui n'avance pas ». On apprend qu'avec l'inscription se trouve un relief représentant « une figure qui s'appuie de la main gauche sur un pilier ». Nous reconnaissons le datif du nom d'homme Κεσστίλλῳ. Ce nom se retrouve comme nom de gladiateur à Béroia, *Gladiateurs*, n. 18 et à Smyrne même *Bull.* 1974, 54, n. 4. La copie chez Pococke, avec Κεσστιμω, est plus exacte en ce qu'elle donne les lettres sans intervalle entre elles. On pense aux stèles de gladiateurs avec le défunt de face. Dès lors on trouve facilement une restitution s'adaptant aux copies : à la fin ῥ[η/τι]αρίῳ. La lettre *alpha*, qui précède le *rhô*, s'explique facilement aussi ; la copie de Pococke donne deux lettres, sans lacune, entre l'*ômega* et le *rhô*. C'est le titre [πάλῳ] α' (= πρώτῳ), *primus palus* ; cf. les nombreux exemples *Gladiateurs*, p. 28, avec les abréviations et avec le chiffre suivant πάλος. Il y a dès lors toute apparence que la stèle provenait de Smyrne même, où il y a une telle abondance de stèles de gladiateurs et de bestiaires. — N. 9, inédit : Πόπλις 'Αλφίδιε ΚΑΤΑΕ (« vocatif ? », P.) / χαῖρε. Χαῖρε καὶ σ[ύ], τ[ί]ς πο[τε εἶ]. — N. 11, deux copies de V. pour l'inscription retirée plus tard de la Tamise et étudiée par P., *Bull.* 1974, 474. Ces copies ne résolvent pas les difficultés, mais elles disent que l'inscription vient de *Mytilène*. — N. 18, fragment d'épitaphe avec amende. — N. 25, fragment d'une épitaphe inédite avec [σ]ωλάριον, σορούς. — Pp. 97-99, avec photographie du dessin du peintre hollandais Corneille Le Brun (1700), *CIG*, 3354, et de la stèle au Louvre, *CIG*, 6879, provenant de la collection Borghèse, à savoir la même stèle.

408. Dans l'article ci-dessus, pp. 94-96, G. Petzl a discuté de l'origine de l'inscription n° 43, n. 32, avec le φορτήγιον τὸ ἐπὶ τοῦ λιμένος, provenant de Smyrne ou d'Alexandrie de Troade. P. 99, il a renvoyé à l'étude de L. R. sur les associations de portefaix *BCH* 1977, 91-93. Là en effet, en commentant la mention des ὠμοφόροι à Tarse (ci-après) et réunissant et élucidant les inscriptions relatives aux portefaix, L. R. a cité des inscriptions de Smyrne, alléguant les φορτηγοὶ οἱ περὶ τὸν βεῖκον (*IGR*, IV, 1459). Quant aux φορτηγοὶ 'Ασκληπιασταὶ ἐκ τοῦ ἐνπορίου, ces derniers mots ne peuvent être cités que d'après Wilhelm 1924, adoptant et expliquant la lecture de Roehl (les renvois de P. note 32, à Ramsay, Waltzing et *IGR* auraient dû ne pas être repris mécaniquement, car ils égarent de la façon la plus dangereuse). L. R. a expliqué le sens de la désignation topographique (avec bancs à l'emporion, et non des sièges au théâtre) ; en effet l'Asclépieion fut construit, au IIe siècle p. C., ἐπὶ θαλάσσῃ (Pausanias), πρὸς τῷ ἔξω λιμένι (Aelius Aristide). C'est au port, tout près de l'Asclépieion, que travaillait cette association de portefaix. Dans cette inscription, voir sur la portée de la sanction du gouverneur *Bull.* 1955, 28. P., p. 95, n. 35, rappelle la promesse de L. R. de traiter de οἱ φορτηγοὶ οἱ περὶ τὸν βεῖκον. On trouvera ici la conclusion et les textes. L'épitaphe d'un Πό(πλιος) Αἴ(λιος) Νεικόστρατος contient cette pénalité, *IGR*, IV, 145 : εἰ δέ τις παρὰ ταῦτα ποήσει, ἀποτείσει τοῖς φορτηγοῖς τοῖς περὶ τὸν βεῖκον δηνάρια σν'. Le commentaire des éditeurs est bref et catégorique : « vicum ». Ramsay, *Am.*

J. Phil. 1885, 141, n. 3, avait expliqué ; « the guild of street-porters ». On ne voit pas bien le rapport exact entre *vicus* et *street*. *Vicus* = βεῖκος est répété d'un mot notamment par A. Cameron, *Am. J. Phil.* 1931, *Latin words in the Greek inscriptions of Asia Minor*, 261, avec ce seul témoignage et en renvoyant à Vendryès et à Meinersmann ; T.R.S. Broughton, *Am. J. Arch.* 1938, 57 et dans T. Frank, *Econ. survey Anc. Rome*, IV, 841, traduisait : « the street porters of the public square (ou : stationed in...) » ; encore βεῖκος = *vicus* dans H. J. Mason, *Greek terms for Roman institutions, A lexicon and analysis* (1974), 73-74, avec renvoi à *IGR* et sous la forme οὖῖκος ; plus récemment encore B. Bravo, n° 120, p. 47 : « βεῖκος, *vicus* ; siège dans le *vicus* ». C. J. Cadoux, *Ancient Smyrna* (1938), 179, n. 7, développait : « Some of the porters of Smyrna seem to have occupied a special district in the city (*IGR*..., *AJA*...) : τοῖς φορτηγοῖς τοῖς περὶ τὸν βεῖκον = *vicum*, or does the phrase simply mean ' the street-porters ' (so Ramsay in *AJA*) ? ». Les *vici* sont des quartiers. Ils n'apparaissent en Asie Mineure que dans les inscriptions des colonies romaines : à Antioche de Pisidie, Lystra en Lycaonie et Alexandrie de Troade (cf. B. Levick, *Roman colonies in Southern Asia Minor* (1967), 76-78), en suivant le modèle romain (« follow the Roman pattern »). Ce n'est évidemment pas à Smyrne qu'on peut trouver le *vicus*. D'autre part, il semble absurde de penser, à Smyrne comme ailleurs, à *un* vicus, τὸν βεῖκον. On admet qu'il y en avait au moins 10 à Alexandrie, peut-être 12 à Lystra, 7, 10 ou 12 à Antioche ; là on en connaît au moins 7, qui sont pour nous : Venerius, Aedilicius, Velabrus, Patricius, Tuscus, Carmalus, Salutaris. Ainsi Smyrne ne pouvait avoir un seul *vicus* et anonyme. Il est clair dès lors que c'est le mot grec βῖκος βεῖκος, qui a divers sens depuis Hérodote et Xénophon. Liddell-Scott-Jones donne les sens, tous voisins : « jar ; cask ; drinking-bowl ; mesure ». Le Thesaurus donne tous les textes littéraires nécessaires, avec d'abord la définition d'Hesychius : στάμνος ὦτα ἔχων. C'est une jarre ou un tonnelet contenant des matières solides ou liquides : figues sèches (Lucien, *Dial. mer.*, 14 : ἰσχάδων βῖκον ἐκ Καρίας), du vin, du poisson salé (Archestratos dans Athénée, III, p. 452, l. 11 ; cf. Koehler, *Tarichos*, 119, n. 309), de la résine. Les éditeurs du papyrus *Dikaiomata*, p. 197, en ont cité aussi des témoignages papyrologiques ; on y voit figurer des dattes, des olives, des tourterelles salées. Voir aussi A. Castiglioni, *Aegyptus*, 2 (1921), sur les noms des vases dans les papyrus, 45-46. Le diminutif βίκιον est assez fréquent à la basse époque impériale ; voir le Thesaurus avec Dioscoride, les Géoponiques, Alexandre de Tralles, Paul d'Égine, Épiphane. Le mot a persisté dans la langue moderne : le dictionnaire de l'Académie d'Athènes donne en abondance les témoignages pour βίκα, cruche en terre pour l'eau ou le vin, et βίκι dans le même sens ; le βικᾶς, dans le Péloponnèse, est le fabricant de cruches, ayant pour synonymes λαγυνᾶς, σταμνᾶς ; pour une petite cruche, on cite βικάκι, βικέλλι, βικούλλα, λαγυνάκι, σταμνίκι. Le mot était courant dans l'antiquité aussi, on vient de le voir, et n'avait pas de rapport avec le latin *vicus*. Cette cruche convient très bien au milieu d'une place où se tenaient des vendeurs, dont les produits étaient contenus dans des cruches de ce genre. J. H. Mordtmann, *Ath. Mitt*, 1881, 125, l'avait bien vu en publiant une inscription de Cyzique avec amende prévue au profit de τῶν σακκοφόρων τῶν ἀπὸ τοῦ μετρητοῦ, les porteurs sur la place avec le métrète officiel ; il expliquait aussi à Périnthe les σακκοφόροι οἱ ἀπὸ τῆς ἐληρᾶς, la place avec le commerce de l'huile (cf. L. R., *Studii Clasice*, 16 (1974), 67, n. 34) et, dans l'inscription de Smyrne publiée déjà par Éarinos, les φορτηγοὶ οἱ περὶ τὸν βεῖκον, « d. h. der Lastträger beim öffentlichen βεῖκος ». Rien n'indique que ce marché du βῖκος

fût près du port. C'est une pareille désignation d'après un récipient qu'indique le mot κύαθος dans une autre inscription de Smyrne, 3169. En traitant du rôle du *tamias* de la ville à Smyrne envers les associations et pour les constructions, L. R., *R. Phil.* 1939, 196-197, a cité ce texte, 197, n. 3 (il est conservé à Chichester et nous en avons un fac-similé grandeur nature envoyé par G. Klaffenbach) : Νεικομήδης Νεικομήδου ν(εώτερος) ἀνέθηκεν ἐκ τῶν Ἀπολλοδώρου στοῶν τὰ τρία θωρακήα σὺν τοῖς βάθροις ἓξ καὶ πρὸς τῷ κυάθῳ ἄλλα βάθρα ἑπτά. Le mot κύαθος paraît dans mainte liste de vases et a été souvent signalé. Encore un fragment de vase à Lemnos, *Bull.* 1944, 149, n. 22, donne cette énumération de vases : δύο στάμνους, τρῖς κοτύλας, προχύματα, ἑπτὰ κύθρας, τρῖς κυάθους. A Télos, des gens ont consacré des vases, *IG*, XII 3, 31 ; ceux-ci sont classés par catégories : κύμβια, κυάθους. C'était une mesure, mais très petite ; elle est employée pour des distributions d'huile (ainsi κυάθῳ βασιλικῷ à Olympie) et on voit figurer ces louches sur les bas-reliefs et les monnaies en rapport avec la distribution publique d'huile, γυμνασιαρχία. L'objet sert à transvaser le liquide d'un grand vase dans un autre. C'est une louche, une grande cuiller ou une tasse pour puiser un liquide, laquelle est représentée aussi sur les monnaies relatives à la gymnasiarchie ; cf. récemment J. Scherer, *Collectanea Youtie*, I, 83, avec des papyrus et les inscriptions de Délos. Ne penserait-on pas pour l'inscription de Smyrne à la marque distinctive d'une agora ou d'un portique de marchands d'huile ?

409. L. Robert (n° 508), 91, n. 2 : les bancs des φορτηγοὶ Ἀσκληπιασταὶ ἐκ τοῦ ἐνπορίου ; l'établissement du texte ; les bancs des portefaix ; le sens de Ἀσκληπιασταί ; la situation de l'Asclépieion de Smyrne construit, au temps de Pausanias, « près de la mer », « contre le port extérieur », et l'ἐμπόριον dans l'inscription des portefaix Asclépiastes. — Pour les φορτηγοὶ οἱ περὶ τὸν βεῖκον, *IGR*, IV, 1459, voir le n° précédent.

410. L. Robert, *BCH* 1977, 43-54 : *Une épitaphe de Smyrne et l'origan*, republie avec photographie et commente l'épitaphe au Musée Britannique *IGR*, IV, 1479. J. Van Lennep, missionnaire américain dans la Turquie Orientale. Les noms Θαλεία, Εὐθαλία, Εὐθαλής. Couleur latine du texte : τοῦτο τὸ μνημεῖον κληρονόμωι οὐκ ἀκολουθήσει, δόλωι πονηρῶι, οἱ κατὰ γῆς δαίμονες, καρποὶ ἱλαροί. Le surnom Ὀριγανίων et la branche d'origan sculptée à droite ; l'origan dans l'antiquité ; l'origan de Smyrne avec photographie.

411. Correction à *CIG*, 3182 (*IGR*, IV, 1404) n° 468. Stèles funéraires n° 19. Une autre n° 43.

412. *Colophon.* — Le *génos* dans l'organisation de la cité n° 75.

413. *Métropolis.* — R. Merkelbach, *Z. Pap. Epigr.*, 26 (1977), 153 : *Ephesische Parerga*, 11, *Ehrendekret für einen Getreidehändler aus Metropolis in Ionien*, voudrait que le fragment Wilhelm, *Arch.-epigr. Mitt. Osterr.*, 20 (1897), 75-76 (complétant A. Fontrier) et *CIG*, 3033 (Arundell, seulement la ligne 7 et les débuts (là seulement) des lignes 8-9) concernent un marchand de blé. — Ce peut être n'importe quel propriétaire, avançant de l'argent à diverses occasions, εἰς τὰς χρείας τῶν καιρῶν κεχαρισμένον καὶ προχρήσεις χρη[μάτων] et faisant [ἐν] σειτοδείαις παραπράσεις σίτου ; cela convient à un évergète quelconque plutôt qu'à un marchand de blé ; plus encore la construction sur l'agora d'un portique double. — L. 3, M. imagine *exempli gratia* pour son marchand de blé, τῆ[ς κηδεμονίας ? τῶν] ἀσθενῶν καθαρῶς et il corrige la copie de Fontrier [ἀ]νθεστῶνα en [π](ρο)εστῶτα. — Il n'est pas exact que Métropolis appartint au territoire d'Éphèse ; c'est un contresens.

414. *Éphèse.* — R. Merkelbach, *Z. Pap. Epigr.*, 25 (1977), 280 : *Die*

Weihinschrift an der Osthalle der Agora. Dans *Ephesos*, III, 1, le martelage concernait Géta, et non Caracalla.

415. R. Merkelbach, *ibid.*, 208-209 : *Zum Erlass des Proconsuls Antonius Albus über die Freihaltung des Hafens*, reproduit entièrement les lignes de cet édit (*Bull.* 1962, 284 ; 1977, 428). Il corrige et restitue l. 18-19 : οἱ δὲ ὑπὸ τῆς ἐνειεμένης σμείρεως [πολλῆς, θαλ](άτ)της ἐπιφερομένη(ς). Les installations du port nº 445.

416. R. Merkelbach, *ibid.*, 28 (1978), 106 : *Eine Ehreninchrift für Cn. Pompeius Hermippus Aelianus*. L'inscription copiée par Cyriaque d'Ancône et publiée par O. Riemann, *BCH* 1877, 293, n. 85, est rapprochée de l'inscription *Ephesos*, III, 36, où les charges sont les mêmes et où le nom du bénéficiaire est conservé : Γν. Πομπ(ήιον) Ἑρμιππον Αἰλιανόν. M. retrouve un enfant, mort jeune, de ce sénateur dans une épitaphe copiée par Sencer Şahin à Akçeşehir, entre Büyük Kale et *Tire*. Ce texte est transcrit note 3 : Εἴδε ναϊκῷ τύμβῳ / ἐν ἀδια[ί]οις λούοντα / Γναίου Πομπηίου Ἑρ/μίππου Αἰλιανοῦ συνκλη/τικοῦ. Nous avouons ne pas comprendre les lignes 1-2.

417. R. Merkelbach, *ibid.*, 82-83 : *Der Prytanis und Hierokeryx Fabius Faustinianus*. Dans l'inscription honorifique J. Keil, *Jahreshefte*, 18 (1915), *Beiblatt*, 282-283, M., d'après une inscription des Courètes publiée en 1959, écrit, l. 6, [Φά]βιον au lieu de [Τ. Φλά]βιον. L. 13, il restitue [ἀγωνοθετήσαν]τα, d'après un texte (1937), qui mentionne un vainqueur aux Grands Artemisia, ἐπὶ ἱεροκήρυκος Κλ. Δορυφόρου φιλοσεβ.

418. H. Wankel, *ibid.* 29 (1978), 51-53 : *Zu dem ephesischen Opfergesetz Inv. 1273 (Sokolowski Suppl. 121)*. L. 27, dans προσκόσμημα le *sigma* n'est pas sur la pierre, mais le sens exige qu'on l'ajoute (cf. *Bull.* 1960, 346).

419. L. Robert (nº 447), 25 : la culture du chanvre dans la vallée du Caystre et les κανναδάριοι de la Stoa de Servilius à Éphèse. — Le sens du terme de métier a été bien établi et il ne s'agit pas de « Ladenbesitzer » (d'après *canabae* comme encore chez W. Alzinger, *PW*, *suppl.* XII (1970), 1645.

420. R. Merkelbach, *Z. Pap. Epigr.*, 25 (1977), 184 : *Ein Chrysophoros*, veut transcrire ainsi un groupe de syllabes de *GIBM*, 577 a, après Γ. Ἰουλίου : Ἱππέα χρυ(σοφόρου). Le nom n'est pas justifié et il est parlé de façon insuffisante des chrysophores (cf. *Bull.* 1977, 420).

421. G. Daux, *ibid.*, 28 (1978), 41-47 : *Décret d'Éphèse pour un vainqueur aux Isthmia et aux Nemeia*. Cette inscription avait été publiée, après la mort de F. Miltner et d'après sa copie, par J. Keil et G. Maresch, *Jahreshefte*, 45, *Beiblatt*, 78-79, n. 5, et L. Robert l'a expliquée *R. Phil.* 1967, 14-32. D. a obtenu un estampage de G. Maresch et D. Knibbe. Il peut ainsi reprendre les lignes 17-22 et corriger des erreurs de la première édition, qui d'ailleurs ne portent pas sur le sens ni la construction. Pour la dernière ligne du décret précédent, il lit, comme nom de la *chiliastys* Χηλώνειος, là où l'édition ne donnait que des lettres sans lien. Pour les lignes 17-22, sans signaler des lettres lues là où on les restituait avec certitude, les changements sont les suivants. L. 18, le nom du jeune vainqueur est Τιμώνακτος (génitif) au lieu de [Δη?]μώνακτος (ce nom, ainsi que Τιμώνακτος a été mis en ligne par L. R., de même que [Ἑρ]μώνακτος). L. 22, ὁ πατὴρ ὁ Τιμώνακτος προνοῆσαι, là où la copie donnait, après πατήρ, des lettres sans suite. L. 18, le nom du père n'est pas Δαφ(ναί)ου, mais Δαρδάνου. L. 19, le nom du premier concours n'est pas Νέμεα, mais Ἴσθμια ; « résultat de quelque étourderie », écrit D. L. 20, D. adopte le supplément de L. R., 27, n. 4, qui est essentiel et qui « corrigeait un lapsus », dit D., ἐστεφανωκότος τὴν πόλιν. L. 18-19, l'estampage donne non ν[ικῶ]ντος, avec R., mais νική[σ]αντος.

Après quoi D. s'embarque dans des questions étonnantes et inattendues sur « le couronnement de la ville », ce qu'il voudrait arriver à rendre obscur, et il soutient l'opinion de H. Engelmann mentionnée *Bull.* 1976, 598.

422. W. Eck, *ibid.*, 25 (1977), *Miscellanea Consularia* pp. 231-233. Dans les inscriptions agonistiques de Marius Septimius Mariòn *Bull.* 1977, 419, E. repousse l'identification, faite par D. Knibbe, du proconsul Lollianus Avitus avec le proconsul de ce nom connu à Smyrne, à savoir L. Hedius Rufus Lollianus Avitus, devenu Salien en 171 et proconsul d'Asie sous Septime Sévère. Cette date est trop ancienne pour ces 5 inscriptions des Pythia Mariana d'Éphèse, dont la dernière nomme Maximinus Thrax et son fils, 236-238.

423. H. Engelmann, *ibid.*, 26 (1977), 154-156 : *Zu Inschriften aus Ephesos. 1. Frauen bei den Olympien in Ephesos*, ajouterait un trait à l'imitation des règles des Olympia d'Élis aux Olympia d'Éphèse que nous avons établie notamment dans la restitution et l'explication du titre θεωρὸς τῶν Ὀλυμπίων pour les femmes (cf. *Bull.* 1974, 498 ; 1977, 418). A Olympie, Pausanias dit de la seule femme qui assiste aux concours : τιμὴν ταύτην ἄλλοτε ἄλλη λαμβάνουσα παρὰ Ἠλείων. A Éphèse les femmes théores Claudia Caninia Severa et sans doute aussi Pia Paula Aratiane sont d'Éphèse. Sempronia Secunda Papianè serait d'Hypaipa et serait la fille de Ti. Fl. Herodes Papiôn. Claudia Basilô, citoyenne d'Éphèse (cf. *R. Phil.* 1967, 40-44), a son nom sur des monnaies de Synnada, à l'effigie de Faustine la Jeune ou de Lucilla, qui ont l'image de l'Artémis d'Éphèse. — Quelle était sa première patrie? D'autre part, on ne peut conclure de Pausanias que des femmes pouvaient être choisies en dehors de l'Élide ; il est dit seulement que la femme change à chaque Olympiade ; il est écrit ἄλλοτε et non ἄλλοθεν. Enfin, pour Claudia Basilô, le choix de l'Artémis d'Éphèse sur les monnaies se comprend d'autant mieux si elle était d'origine éphésienne, étendant son activité et ses générosités à Synnada ; nous y verrions un de ces cas où l'image est en rapport direct avec la personne du monétaire (cf. L. R., *Monnaies grecques*, 47-52, pour Milet et d'autres villes). De fait, la question semble réglée par la seule inscription qui nomme Claudia Basilô et où L. R. l'a reconnue en 1967, *Rev. Phil.* 1967, 71-72, Κλ. Βασιλῶ [ὑ]πατικὴν [θε]ωρὸν τῶν [Ὀλ]υμπίων [ἡ] πατρίς. Dans une inscription érigée à Éphèse, ἡ πατρίς c'est Éphèse, et non pas Synnada. C'est une question de diplomatique. Si l'inscription émanait de Synnada, qui serait sa vraie patrie, n'y aurait-il pas à Éphèse, ἡ τῶν Συνναδέων πόλις ? — 2. *Eine Statue der Tyche Sôteira*, élevée par Antioche de Pisidie à Éphèse (*Bull.* 1977, 422), était la Tychè aux traits caractérisés des monnaies d'Antioche. — 3. *Hicks*, *GIBM*, 602. Dans cette liste de noms, les fragments *c* et *d* se raccordent comme l'avait marqué R. Heberdey dans les archives de Vienne.

424. R. Merkelbach, *ibid.*, 28 (1978), 96-97 : *Das Fest der dritten Neokorie und die Ehrenstatue der Stadt Karthagina*, revient sur l'inscription *Ephesos*, II (théâtre), n. 53 (Dessau, 9489), base d'une des quatre statues honorant une ville à l'occasion d'une συνθυσία pour la 3e néocorie accordée en 211 (commentaire de R. Heberdey au n. 56). Après décret de la ville, un dignitaire a élevé la statue de τὴν λαμπροτάτην καὶ διασημοτάτην κολωνίαν Ἰουλίαν Κονκορδίαν Καρθαγίναν. M. commente : « Quelle ville désigne ' Karthagina ' ? Heberdey remarque : « Statue de la ville de Carthage ». Mais Carthage s'appelait en grec Καρχηδών (aber Karthago hiess auf Griechisch Καρχηδών), et de plus il y a bien sur la pierre Karthag*ina*. Il s'agit donc d'une statue de Carthago Nova en Espagne, l'actuelle Cartag*ina* ». Devenue colonie romaine « elle portait le titre de *Colonia Victrix Iulia Nova Carthago* ». — Cela ne concorde pas avec

l'inscription grecque, qui ne comporte ni *Victrix* ni *Nova*, tandis que *Concordia* ne paraît pas pour Carthagène. M. enchaîne : « La forme en *-ina* ou *-ena* n'était pas attestée jusqu'ici, autant que je voie, dans les textes antiques ; mais maintenant, à cause de l'inscription d'Éphèse, on ne pourra plus douter que la forme ne soit antique ». — On est étonné de ces raisonnements, de la vaste conclusion et de la documentation de M. Voici fort longtemps que L. R. avait eu à parler de cette inscription et de ce nom en grec à l'époque romaine. Un ' homme fort ', Hercule de foire, honoré du droit de cité à Delphes, M. Cassius Valerius, avait obtenu le droit de cité dans trois villes : Καρθαγγενήσιον καὶ Λακεδαιμόνιον καὶ Πεισαῖον (*Opera Minora*, II, 893-896 ; *BCH* 1928). Reparlant de lui peu après (*Opera Minora*, I, 436-437 ; *REG* 1929), L. R. relevait que l'homme « n'était pas de Carthagène (E. Bourguet), mais de Carthage, que des textes d'époque impériale appellent non plus Καρχηδών, mais Καρθαγέννη ». Dans *Él. épigr. phil.* (1938), il renvoyait aux textes chrétiens et byzantins (cf. aussi Honigmann, *Patristic Studies* (1953), 139, n. 6, avec le renvoi à *Él. épigr.*) ; il alléguait, déjà pour le IIIe siècle, avec l'inscription d'Éphèse une inscription agonistique de Périnthe, *IGR*, I, 802, qui mentionne la victoire aux Πύθια ἐν Καρθαγέννῃ. Or le concours grec des Pythia à Carthage est bien connu par Tertullien et par des inscriptions latines. On peut dès lors admettre que Carthage répondait par l'envoi d'une théorie à Éphèse en 211 à la théorie pour les Pythia qu'Éphèse aurait envoyée dix ans plus tôt lors de la première célébration ; voir là-dessus *BCH* 1978, 468, n. 41. Ajoutons qu'à l'époque moderne les Arabes appelaient encore un quartier de Carthage Cartagenna (A. Audollent, *Carthage romaine* (1901), 198). Mais A. Merlin et L. Poinssot, *Mém. Soc. Ant.* 1912, 138, note 1, ont interprété les titres de Carthage : *C(olonia) C(oncordia) Iul(ia) K(arthago)*, parce qu'une inscription de la ville donnait *Con(cordia)* ; mais de la 3e lettre seulement une barre droite. Il est piquant qu'en cette même année ait paru l'inscription du théâtre d'Éphèse avec κολωνίαν Ἰουλίαν Κονκορδίαν Καρθαγίναν, qui mettait le sceau à cette interprétation. M. et P. énuméraient les colonies nommées *Concordia Iulia* ou *Iulia Concordia :* Capoue, Bénévent, Concordia de Vénétie, Nertobriga en Bétique, Apamée de Bithynie. R. Cagnat, *Rev. Épigr.*, 1 (1913), 4-10 : *Colonia Concordia Carthago*, mettait en valeur l'apport décisif de l'inscription d'Éphèse.

425. R. Merkelbach, *ibid.*, 29 (1978), 148 : *Ephesische Parerga, 16, Eine Inschrift vom Agon der Ärzte.* Le fragment *i*, *Jahreshefte* 1905, 133 : Πο. Αἴλι[ος — —] / ὀργάνο[υ — — / γυ]μνασι[αρχοῦντος τῶν ἰατρῶν], s'insère au début de *f* p. 131, où J. Keil avait justement restitué : [Πο. Αἴλιος Μέ]νανδρος ἀρχιατρός · / [ὀργάνο]υ · [Πο. Α]ἴλιος Σεκοῦνδος, / [γυμνασιαρχ]οῦντος τῶν ἰατρῶν. — Quel est le profit de ces lignes ?

426. R. Merkelbach, *ibid.*, 210 : *Ephesische Parerga, 17 : Epigramm auf einen Gladiateur.* Dans l'inscription sous le relief de gladiateur publié par R. Fleischer, *Bull.* 1977, 431, M. reconnaît des hexamètres : θανάτοιο τέλοσδε, fin d'un hexamètre, puis [ἦκεν ἀ]ποκτάμενος χειρὶ μιηφονίῃ (= μιαιφονίῃ).

427. W. Peek, *ibid.*, 28 (1978), 178-179 : *Zu dem neuen Grabepigramm aus Ephesos ZPE 21, 191 f.*, revient sur divers passages de cette épigramme *Bull.* 1977, 440.

428. R. Merkelbach, *ibid.*, 48-50 : *Eine tabula lusoria für den ludus latrunculorum*, reproduit la *tabula lusoria* J. Keil, *Führer Ephesos*[5], 111, dont les lettres sont réparties chacune dans un champ : Ἡ τάβλα χρυσοῦ ἀπωλίᾳ τέρψιν ἔχουσα πολλήν. Il reproduit certaines inscriptions latines relatives à ce sujet ; cf. Lamer, PW s.v.

429. Inscription pour Antiochos I de Commagène nº 513. Lettre d'Antonin le Pieux sur les titres des villes nº 478, 21-22.

430. *Magnésie du Méandre.* — L. Robert, *BCH* 1977, 67-68, 76-77 : Magnésie septième ville de l'Asie d'après des monnaies : le chiffre 7 et la légende en clair ; concurrence avec Nysa ; le culte d'Artémis Leucophryène.

431. *Ibid.*, 77-88 : *Le dendrophore de Magnésie.* L'homme à l'arbre sur les monnaies ; son explication (Cavedoni, Rayet, Baker, Imhoof-Blumer). Pausanias, X, 32, 6 et les miracles de l'Apollon d'Hylai ; la correction de Wilamowitz et les monnaies au type d'Apollon Aulaïtès. Dionysos et le rite de l'arbre d'après un type monétaire. La lettre de Darius à Gadatas et les jardiniers consacrés à Apollon. *Apollônos Aulai* et le pèlerinage des païens Isidore et Asclépiodotos d'Alexandrie et d'Aphrodisias. Cf. *BCH* 1978, 538-543, sur le mot δενδροφορεῖν dans Artémidore de Daldis et sur la monnaie expliquée par Imhoof-Blumer.

432. *Milet et Didymes.* — Le titre d'évergète nº 78. Une tribu fantôme nº 247.

433. **Lydie**. *Lydie Katakekaumène.* — L. Robert (nº 447), 44-46 : dans une épitaphe de *Silandos* la colère de la déesse Ἀναεῖτις ἀπὸ τοῦ ἱεροῦ ὕδατος ; Anaïtis déesse de l'eau dans l'Avesta.

434. P. Herrmann, *Festschrift Dörner*, 415-423 : *Men, Herr von Axiotta*, constate que l'épithète Ἀξιοττηνός est attribuée 26 fois (3 inédits), toujours dans la *Katakekaumène* (14 à Gölde et villages des environs, 3 de Kula et 2 de Maionia) et les régions voisines, *Sardes* (2) et au Nord entre *Silandos* et *Saittai* ; l'épithète sur les monnaies de cette dernière ville. Une inscription à Beyrouth : Δεσκυλὶς Δεσκύλου Μηνὶ Ἀρτεμιδώρου Ἀξιοττα κατέχοντι ὑπὲρ τῶν τέκνων εὐχήν, ne vient pas seulement de la Lydie (Lane) ; les noms des dédicants ne sont attestés que par 4 inscriptions (1 inédite), là encore une épitaphe inédite pour une Δεεσ[κυ]λίδι. H. publie, d'après un carnet de Philippson, une inscription de 12 lignes, copiée par ce voyageur à Menye *(Maionia)* en 1901. C'est naturellement une « offenbar etwas flüchtige Abschrift », et nous pouvons être reconnaissants au géologue et géographe, parmi ses tâches journalières écrasantes, d'avoir eu soin de copier ce texte ; il n'était pas question certes de noter les mesures, et d'ailleurs quel en eût été le profit ? En tête, sous un croissant lunaire, l'acclamation : Μέγας Μὶς Ἀρτεμιδώρου Ἀξ[ιο]ττα καὶ ἡ δύνα[μ]ις αὐτοῦ. Dans cette stèle « de confession », il s'agit d'un prêt non rendu, affaire dans laquelle le dieu fut invoqué : Ἐπὶ (= ἐπεὶ) Τατία Νεικηφόρου Μοκαδδηνὴ ἐδάνεισε Γα[ί]ῳ καὶ Ἀφφίᾳ τῇ γυναικὶ αὐτοῦ Μ[οκ]αδδηνοῖς χαλκὸν προειποῦσα. TH.PON δανίζω. Ὁ Γάϊος οὖν ἐχρ[εοκ]όπησεν αὐτήν. Ἡ Τατιὰς (remarquable variante pour le nom Τατία) οὖ[ν χρεοκ]οπηθεῖσα ἐπεκαλέσε[το κατ' αὐτοῦ τὸ]ν θεόν. Μέγας οὖ[ν —]. Pour χαλκόν, H. renvoie aux dictionnaires sur le vulgarisme χαλκός pour ἀργύριον, « argent, Geld », avec Pollux, IX, 92, ἡ τῶν πολλῶν καὶ ἰδιωτῶν χρῆσις κτλ. Il retrouve le mot dans une autre confession : εἶτα ἀπαιτοῦντος τοῦ Ἀπολλωνίου τὸν χαλκὸν παρὰ τοῦ Σκόλλου, et auparavant il explique [χαλκ]οῦ (δηνάρια) μ', à savoir 40 et non, comme jusqu'ici, μ(ύρια). — L'épigramme IX, 572, justement alléguée dans le Thesaurus, n'est pas de Léonidas (Thes.), mais de Lucillius, v. 7-8. Pour ouvrir le livre II de ses poésies, il a imaginé Μοῦσαι Ὀλυμπιάδες, κοῦραι Διός, οὐκ ἂν ἐσώθην, / εἰ μή μοι Καῖσαρ χαλκὸν ἔδωκε Νέρων. Il a rappelé, v. 1, les Μοῦσαι Ἑλικωνιάδες d'Hésiode. Il les remplace par les Muses qu'il appelle de l'Olympe, non pas les Muses Piérides. En les invoquant aussi comme filles de Zeus, il met fortement l'accent sur le Souverain des Dieux, pour placer dans ce cadre Καῖσαρ Νέρων ; pour Néron et Zeus, voir son autre épigramme sur Néron expliquée *CRAc. Inscr.* 1968, 280-288.

C'est donc un compliment et un remerciement solennel à Néron. Or, l'humoriste introduit un contraste et une détente amusée en employant pour le cadeau qu'il a reçu de l'empereur le mot du vulgaire, le mot familier, χαλκός ; on pourrait traduire « si je n'avais reçu des sous ». Même intention personnelle quand il a mis en tête le titre solennel Καῖσαρ et que le dernier mot est le nom personnel Νέρων. — Après, l. 10, Μέγας οὖ[ν —], il ne reste, l. 11, que — ον Γάϊον καὶ ε —, et l. 12, — APKONO —. Il nous paraît vraisemblable que l'accusatif χαλκόν reparaît là sous la forme χαρκόν. C'est une graphie très fréquente de cette famille de mots à l'époque impériale χαρκός, χαρκεύς, χαρκολόγος, χαρκοτύπος, χαρκωματᾶς ; cf. L. R., *Ét. épigr. phil.*, 195 ; *Bull.* 1938, 23 ; 1961, 315. — H. parle aussi du pouvoir du dieu sur le pays, κατέχων, βασιλεύων. Il constate que « le rapport entre justice sacrée et justice civile dans ces villages lydiens... a donné lieu à des interprétations souvent divergentes ; Steinleitner et Zingerle avaient conçu une justice des temples particulière, O. Egger ayant cherché à réduire notablement l'idée d'un Priestergericht ». Il nous semble qu'il n'y a pas à mettre cela en des formes juridiques ou institutionnelles. Dans ce cas par exemple il ne s'agit pas d'un droit sacré et de questions religieuses, même par le biais, comme en certains cas, d'un faux serment ou d'un vœu non rempli pour des questions matérielles (troupeaux, mariage, etc.). Il y a une simple question d'argent, prêt non remboursé. Ces villages où la croyance dans le pouvoir des divinités locales s'exprime par la densité des petits sanctuaires, ont peu de commun avec des sanctuaires helléniques ; l'organisation des sacerdoces est toute différente des sanctuaires des villes ou des villages grecs ; les sacerdoces ne sont pas temporaires, les titulaires nommés par le peuple, mais ce sont normalement des prêtres à vie et souvent héréditaires. La cohésion de ces communautés paysannes est grande et elles évitent de s'engager dans la justice de la ville ou du pouvoir central. Cf. *Nouvelles inscr. Sardes*, 26, sur des cas où des gens sont punis pour s'être adressés aux autorités, avoir provoqué la venue de soldats. « On voit bien quelle est la règle du milieu ; en aucun cas appel à l'administration, aux autorités. C'est souvent le point de vue, assez sage, des paysans (cf. notre *La Carie*, II, 43, n. 4, avec ses allusions). C'est encore plus celui des communautés religieuses ; un village *Kızılbaş* ne donne pas occasion à l'administration d'intervenir chez lui (d'où ponctualité à payer les impôts) et règle, à l'intérieur de lui-même, les fautes graves aussi bien que légères ». Nous avons eu bien des renseignements là-dessus en Mysie et en Ionie comme en Lydie. — H. montre la difficulté de l'interprétation des noms divins comme Μὴν Ἀρτεμιδώρου Ἀξιοττηνός, Μὴν Ἀξιοττηνὸς ἐξ Ἐπικράτου, Μὴν Ἀρτεμιδώρου Δόρου κώμην βασιλεύων, Μὴν Ἀρτεμιδώρου Ἀξιοττηνὸς Κόρεσα κατέχων. Il aperçoit à la fois une sorte d'expansion d'un culte de Men remontant à un Artémidôros et un émiettement de cultes particuliers, presque comme des fondations concurrentes. Il nous semble qu'ont joué dans les deux cas les activités de familles sacerdotales.

435. G. Petzl, *Festschrift Dörner*, 745-756 : *Vier Inschriften aus Lydien*, publie 3 inscriptions d'*Ayazviran*. N. 1 (photographie), inscription funéraire de 26 lignes conservées du type ἐτείμησαν, énumérant des parents. La formule est ici développée à chaque fois par χρυσῷ στεφάνῳ ou, quand plusieurs personnes sont nommées à la fois, par χρυσοῖς στεφάνοις. Le défunt est Γλύκωνα Ἀπολλωνίου Μᾶρκον. Les couronnes sont offertes d'abord par le ἱερὸς δοῦμος, terme maintenant bien connu, dans cette région notamment, par la mère, Ammias, et la femme (même nom), les 3 fils, les 2 frères et les 2 belles-sœurs (τὸν ἑαυτῶν δαίρα = δαείρα), un neveu (τὸν πάτρως, forme vulgaire), le prêtre Glycôn, sans

patronyme, τὸν συνιερόδουλον (P. admet que les personnages ont été esclaves sacrés ; c'est fort possible ; on peut se demander aussi s'il ne s'agit pas d'un service volontaire de gens se consacrant sans réserve et avec humilité au service de la divinité et à l'intérieur du *doumos*), un ami, Γλύκω[ν ?] / Τερικωμήτου (ce patronyme est intriguant ; les exemples de Θρᾳκοκωμήτης et autres mots en -κωμήτης ne portent pas, puisqu'ils sont un ' ethnique ' de village, et non des anthroponymes) ; 2 frères honorant leur συνδιωτής, compagnon de confrérie (cf. encore *BCH*, 1978, 540 ; il nous paraît que le défunt faisait partie à la fois d'un *doumos* et d'une *symbiôsis*) ; un parent ; en queue de liste, une fille et un garçon (leur nourricier, τὸν θρέψαντα). En tête, dans les lignes mutilées, sans doute mention d'un honneur par le peuple, τῆς πατρίδος. — N. 2. Épitaphe semblable plus courte, après l'énumération des divers parents, la mention στεφάνοις χρυσέοις ἐτείμησαν ; une couronne gravée en tête, comme ordinairement à Iulia Gordos. A la fin de la liste : καὶ ὁ δοῦμος ὁ ἱερὸς καὶ ἡ φράτρα αὐτοῦ. Elle est datée selon l'ère de Sylla, 96-97 p. C.

436. *Ibid.*, n. 3. Deux fragments se raccordent et donnent une intéressante formule de malédiction protégeant la tombe : [Εἰ] δέ τις ποσα[μάρτῃ τ]ούτῳ τῷ μ[νημείῳ, τ]ῶν ἐν Ἰάζοις [καὶ τῶν ἐν] Ἀξιόττοις θε[ῶν κεχολω]μένων [τεύξεται]. P. cite une inscription de même provenance communiquée par P. Herrmann : Εἰ δέ τις ποσαμάρτῃ τῇ στήλλῃ, τεύξεται κεχολωμένου τοῦ Ἀξιοττηνοῦ. Le nouveau texte permet de reconnaître dans l'inscription de même provenance publiée par P. Herrmann, *Bull.* 1970, 523 : κἀμὲ κάλυψε γῆ ὡς ἐπέκλωσ' ἐν Ἰαζοις, écartant la possibilité de ἐνὶ Αζοις. Dès lors est possible ou probable un rapport avec le toponyme Ayazviran, Ruine de Ayaz.

437. G. Petzl, *ibid.*, 756-761, publie un monument acquis par le musée d'Adana en 1975 et donné comme provenant de Sardes. Sur la base d'une statuette de 60 cm : Θείῳ Ὁσίῳ καὶ Δικαίῳ Γ. Ἰ(ούλιος) Ἀνείκητος εὐχήν, προνοήσαντος Ἀμφιλόχου β' ἱερέος (4 photographies). C'est un nouvel exemple de la formule Θεῖον Ὅσιον καὶ Δίκαιον, et non Θεὸς Ὅσιος καὶ Δίκαιος. Le dédicant doit être identique au personnage du même nom qui a fait une dédicace à Men Axiotténos à Kula, P. Herrmann, *Testament des Epikrates*, 57, n. 13. P. traduit ainsi la fin de la dédicace : « Sorge (für die Aufstellung) trug Amphilochos in seiner zweiten Amtsperiode als Priester ». A la fin, il déclare : « Si l'abréviation dans Ἀμφιλόχου β' ἱερέος tient la place de Ἀμφιλόχου patronyme ou si elle est à comprendre comme l'indication de l'itération de la fonction, τὸ δεύτερον ἱερέως, ne peut se dire avec une entière certitude. Cependant R. Koerner, *Abkürzung der Homonymität*, 71, a montré que l'abréviation entre nom et fonction sert en général pour exprimer une itération de fonction renouvelée. Le prêtre Amphilochos ne portait en ce cas aucun patronyme, ce qui peut être une indication de son statut de non-libre ». Importante conclusion. Mais en réalité les pages judicieuses de R. Koerner, 69-73, « Homonymität oder Amtsiteration? », disent autre chose. Étudiant en détail certaines inscriptions où le chiffre s'applique à la fonction, comme dans Πρισκίλλης β' ἀρχιερείας (texte pour la même femme : Πρεισκίλλης ἀρχιερείας β'), il concluait : « Mais de telles possibilités ne peuvent mettre en question que dans la liaison du nom et de l'abréviation il faut voir en première ligne une mention d'homonymes, comme elle apparaît mille fois : on n'y reconnaîtra une itération de fonction que si elle se laisse prouver de façon non équivoque ». Tel n'est certes pas le cas ici. Le prêtre Amphilochos était fils d'Amphilochos. Il faut ajouter que nous ne sommes pas là dans une cité grecque avec les sacerdoces annuels. Qui a étudié d'ensemble, pour une synthèse, les cultes des campagnes de Lydie et

de Bithynie, constate que normalement le prêtre n'est pas un fonctionnaire annuel, mais qu'il exerce sa charge pendant sa vie et souvent héréditairement. Disons encore que le nom du prophète et de son père doivent être en relation avec la migration du devin mythique Amphilochos, de l'Ionie avec Claros à Sidè et à la Cilicie. — La statuette représente non point un Hermès (costume), mais un dieu tenant de la main gauche un énorme caducée (la droite a disparu). P. a pensé que le caducée d'Hermès caractérisait le Saint et Juste comme un messager, car le dieu est appelé Ἄγγελος dans une dédicace de Lydie. Mais P. Herrmann a communiqué à P. qu'il se trouvait au musée de Manisa une statuette semblable (mêmes mutilations) trouvée à Gürcü, environ 12 km Est-Sud-Est de Demirci, sans doute sur le territoire de *Saittai* ; celle-là est dédiée à une Μήτηρ Νοτηνή. Remarquons qu'Hermès fait partie de l'étroit entourage de la Mère des Dieux (L. R., *Opera Minora*, II, 996-998 ; *Rev. Phil.* 1974, 199-205).

438. *Mermere.* — J. Benedum, *Z. Pap. Epigr.*, 29 (1978), 115-121 : *Zur lydischen Inschrift IGRR, IV, 1359,* revient sans profit sur cette inscription honorifique pour un médecin *Bull.* 1976, 626 ; 1977, 455.

439. *Salala.* — Document impérial sur les hôtes forcés n° 468.

440. *Sardes.* — L. Robert, *R. Num.* 1976, 49-54 : *Une fête à Sardes,* publie une monnaie inédite du règne d'Élagabal avec le nom du concours Ἐλαγαβάλια sur une couronne agonistique. Culte du dieu Élagabal à Attaleia de Pamphylie (inscription), Faustinopolis du Taurus (Histoire Auguste), Hiérapolis-Castabala, Iuliopolis de Bithynie (monnaies ; cf. n° 484). Le dieu Élagabal associé comme époux aux déesses de Castabala, de Faustinopolis, de Sardes et de Nicomédie ; les mariages divins.

441. Rapports avec Hypaipa n° 447, note 51 ; l'*embolos* d'Hypaipa.

442. L. Robert (n° 508), 115-116 : antiquité de la ville, αὐτόχθων, πρωτόχθων.

443. *Hiérocésarée.* — Le culte iranien et le monnayage n° 447, pp. 30, 36, 39, 41, 48.

444. *Mosténè.* — L'ethnique ' Lydiens Mosténiens ' et l'entourage iranien dans la région n° 447, note 24.

445. *Vallée du Caystre.* — L. Robert (n° 508), 95-96 : l'épitaphe d'un προμέτρης et οἱ ἐν Ἐφέσῳ προπυλεῖται *CIG*, 3028, *BCH* 1895. Les deux copies et l'établissement du texte : la pierre, vue par Chishull, encore en place. Pas de προμέτραι, mais des ἐργάται προπυλεῖται. La statue colossale de Poseidôn au port d'Éphèse ; les installations du port et les quais. Les dépôts de bois et de pierres.

446. Voir n° 416.

447. *Hypaipa.* — L. Robert, *R. Num.* 1976, *Monnaies gr. de l'époque impériale,* 25-48 et 55-56 : *Types monétaires à Hypaipa.* Après une description de la plaine d'Hypaipa et de ses ressources naturelles (chanvre et oliviers) et du site d'Hypaipa, R. reprend le texte de Pausanias, V, 5-6 sur le culte d'Anaïtis, avec discussion sur la correction de K. Buresch et S. Wikander. L'inscription *OGI*, 470, avec améliorations, et le prêtre Théophrôn (sens du nom) ; les noms Mardonios et Mithrès à Hypaipa. R. ajoute à la série des inscriptions de vainqueurs aux Artémisia (analyse et observations) celle d'un vainqueur à la boxe Αὐρ. Φιλόξενος Φλ. Καρπίου Ὑπαιπηνός, l'agonothète Ἀπολλωνίου Τατιανοῦ est celui de la 29e Artémisiade. Origine des vainqueurs au concours. Le type d'Anaïtis Artémis sur les monnaies ; origine perse de la déesse ; la déesse en char et la Victoire ; texte de l'Avesta. Monnaie nouvelle du Cabinet de Paris (coll. Delepierre) ; la déesse en char, un des deux chevaux tenant dans

sa bouche un rameau. Anaïtis, l'eau et la végétation. Les cultes iraniens en Lydie. Archimage et, dans un fragment nouveau, mages à Hypaipa. Explication du texte d'Étienne de Byzance sur Hypaipa : κτισθεῖσα ὑπὸ τὸ παρακείμενον ὄρος ὑπὸ τὸ αἶπος (non Αἶπος) et la description de la montagne chez Philippson. Hypaipa et Sardes.

448. **Carie**. *Aphrodisias*. — L. Robert, *BCH* 1977, 87-88 : le rôle dans la ville d'Asclépiodotos et son pèlerinage avec Isidore à la grotte d'Apollônos Aulai près de Magnésie du Méandre.

449. *Nysa*. — L. Robert, *ibid.*, 64-77 : *Un type monétaire à Nysa*. Expliquant le chiffre 6 dans une couronne comme type de monnaies de Nysa, et marquant la concurrence avec Magnésie du Méandre, R. met en relief certains traits de l'histoire de la ville et de son monnayage : les concours Théogamia et le sanctuaire de Ploutôn et de Corè à Acharaca ; les productions agricoles et le paysage, cultures modernes et antiques, le commerce. Le classement hiérarchique des villes de la province d'Asie.

450. *Lagina*. — Jeanne Robert, *BCH* 1977, 85 : le bois sacré d'Hécate à Lagina et les eunuques consacrés ; corrections au *prosgramma BCH* 1920, 9, n. 1. — L'analyse d'inscriptions de Lagina, publiées par Çetin Şahin, sera donnée dans le prochain Bulletin.

451. *Mylasa*. — Fausse provenance d'un relief, qui n'est pas funéraire, mais votif, n° 19.

452. Ajoutons à la rubrique *Bull.* 1976, 646, que la ruine de Kuyruklu hisar qui, selon W. Radt, « était restée jusqu'à lui sans mention dans les rapports de recherches », avait été visitée aussi, sous son autre nom de Kiöroğlu kalesi, par E. Hula et E. Szanto, *Sitz. Ak. Wien*, 132, II (1894), 22 : en partant de Milas ils sont allés à Kior-oghlu-kalessi et Bedjen-kalessi (Peçin) et ils ont trouvé dans les deux endroits des fortifications.

453. *Bargylia*. — Stèle funéraire n° 19.

454. *Théangéla*. — Fragment de la fin d'un décret de Théangéla à Cos n° 358.

454 *a*. *Halicarnasse*. — Jeanne Robert, *BCH* 1978, 459 : trois documents sur des ambassades.

455. *Amos*. — Essai de datation de baux n° 23.

456. *Cnide*. La loi sur les pirates n° 93.

457. **Lycie et Kibyratide**. — Confédération lycienne et Ptolémée Épiphane n° 549.

458. *Telmessos*. — L. Robert (n° 508), 106 : épitaphe du poète Boéthos ; l'épitaphe *Anth. Pal.*, IX, 248 ; le poète et homme politique Boéthos de Tarse.

459. *Pinara*. — *Arch. Anz.* 1978, 74-101 : *Die Stadt Pinara*. W. W. Wurster, pp. 74-99, fait une étude topographique de la ville avec photographies, dessins anciens, plans, isométries, coupes et tire des conclusions pour l'évolution de la ville depuis l'époque lycienne jusqu'à Byzance. Pp. 100-101, M. Wörrle publie une inscription sur la construction du bouleutérion, qu'il attribue à la basse époque hellénistique ou au début de l'Empire : [Πτη]πόλεμο[ς Πύρρου τοῦ Πτηπολέμου [καὶ — —]α Στασιθέμιος ἡ γυνὴ αὐτοῦ [καὶ ὁ υἱὸς αὐτ]ῶν Πύρρος ἀνέθηκαν τὸ βουλευ[τήριον τ]ῶι δήμωι.

460. *Limyra*. — M. Wörrle, *Chiron*, 7 (1977), 43-66 et pl. I : *Epigraphische Forschungen zur Geschichte Lykiens, I*, commence une série d'articles, où il donnera des inscriptions inédites avec un commentaire approfondi, par la publication d'une inscription honorifique de Limyra pour deux fonctionnaires de Ptolémée I Sôter en Lycie. [Βασιλ]εύοντο[ς Π]τολεμαίου ἔτ[ου]ς ἕκτου καὶ [τριακ]οστ[οῦ] (la pierre est détériorée dans le haut, mais les restes de lettres

et la dimension des lacunes ne permettent pas de doute) μηνὸς Δύστρου, ἔδοξε Λιμυρέων τῆι πόλει καὶ τοῖς [π]εριοίκοις · ἐπειδὴ Ἀμύντας Εὔθωνος καὶ Σωσιγέ[νης Ζ]ωπύρου Καύνιοι κατασταθέντες ὑπὸ βασιλ[έως Π]τολεμαίου οἰκονόμοι τῆς χώρας καλοὶ κἀγαθο[ὶ καὶ] δίκαιοι γεγόνασι εἴς τε τὴν πόλιν τὴν Λιμυρέων καὶ τοὺς περιοίκους καὶ εἰς τοὺς ἄλλους Λυκίους, etc. ; on leur décerne l'éloge, on les nomme bienfaiteurs et proxènes de Limyra, [εὐερ]γέτας καὶ προξένους, on leur donne le droit de cité, l'ἔγκτησις, l'atélie de tout ce sur quoi la ville a pouvoir, ἀτέλειαν πάντων ὧν ἡ πόλις κυρία ἐστίν, εἴσπλουν καὶ ἔκπλουν en paix et en guerre, la participation aux sacrifices comme les citoyens de Limyra. Avec une discussion utilisant les papyrus, les textes des auteurs anciens, les inscriptions et les ouvrages ou articles des savants modernes, W. date cette inscription de 288-287 et la conquête et possession de la Lycie par Ptolémée I de 309 vraisemblablement. Il donnera dans son prochain article l'explication de οἱ περίοικοι avec une inscription inédite de Telmessos. Commentaire sur les οἰκονόμοι τῆς χώρας, administrateurs financiers du territoire soumis au roi ; on loue leur justice (δίκαιοι γεγόνασιν l. 5-6 ; on pourrait louer leur justice même s'ils étaient des fonctionnaires autres que financiers) ; exemples de tels οἰκονόμοι lagides en Égypte, à Labraunda en 267 et un papyrus de Zénon à la fin du règne de Ptolémée II. Un des points fort intéressants du commentaire de W. est l'identification certaine d'un des οἰκονόμοι de son inscription et très vraisemblable de l'autre. Dans les archives de Zénon *P. Cairo Zen. 59045*, un Caunien venait trouver Zénon avec une lettre de recommandation pour qu'il l'introduisît auprès du dioecète Apollônios ; il lui remit sa lettre à la fin de mars 257 : Ζώπυρος ὁ τὴν ἐπιστολήν σοι ἀποδιδούς ἐστιν υἱὸς Σωσιγένους τοῦ Καυνίου. L'auteur de la lettre de recommandation est un Amyntas qui revient souvent dans la correspondance de Zénon, qui joua un grand rôle dans l'entourage d'Apollônios, dont le frère Théodôros était au service de Zénon. On sait peu de chose de sa famille, mais d'après PSI 340 on apprend qu'en automne 257 il était jeune marié et père. W. voit en lui un parent, peut-être le fils, de l'autre oikonomos de Ptolémée I. Les Cauniens et les gens de Calynda dans l'entourage d'Apollônios et de Zénon.

461. *Olympos.* — Stèle funéraire à Rhodes n° 19.

462. *Oinoanda.* — A. Hall, *Anat. St.*, 27 (1977), 193-197 et 2 planches : *A sanctuary of Lelo at Oinoanda*, publie 4 inscriptions trouvées ensemble sur cet emplacement récemment bouleversé. M. Holleaux et P. Paris, *BCH* 1886, 234, n. 14, avaient trouvé la mention d'un prêtre de Léto : Κατάγραφος Ἀρτέμωνος ἱερεὺς πρὸ πόλεως Λητοῦς διὰ βίου κατεσκεύασεν τὴν σωματοθήκην ἑαυτῷ καὶ τοῖς κληρονόμοις αὐτοῦ, sur le couvercle d'un sarcophage. Le nom Κατάγραφος lui-même est peu commun. S. N. Shervin-White renvoie à E. Bernand, *Philae*, II, n. 286 pour des noms formés sur γραφή, γράφω. Mais Κατάγραφος lui-même est connu à Chypre, en Syrie et à Paros selon O. Masson, *Syria* 1971, 442, n. 5. — N. 1, petit autel avec 7 brèves lignes que l'on peut dater de la basse époque hellénistique ou début de l'Empire : Ορρομους (nom indigène ; le génitif était connu) Ἀρτεμέους Λητῶ εὐχὴν [ὅτ]ι ἡ γυν[ὴ τέκοι τ]έκνον. L'optatif ne se justifie pas ; il faut plutôt ἔτεκε ; car la stèle élevée εὐχήν, κατ' εὐχήν, en ex-voto, ne l'est pas lorsqu'est prononcé le vœu, mais seulement quand il a été exaucé. Là aussi l'expression πρὸ πόλεως ne nous paraît pas désigner un sanctuaire « en dehors de la ville », mais un sanctuaire « devant la ville », « devant les portes », comme disaient aussi les éditeurs, pour la grande protectrice de la cité qu'était Létô dans le pays lycien. — N. 2, sur un bloc, interdiction assez énigmatique, incomplète en haut : [ἐ]άν τι πράσῃ

(« if he sells anything »?) ἔνοχος ἔστω Λητῷ, Ἀρτέμιδι Ἐφεσίᾳ, Ἀρτέμιδι Περγαίᾳ, Ἀπόλλωνι, Ποσιδῶνι, πλὴν ἐάν τι ἐκὼν δίδωτι [?] · μετὰ βίας δὲ ἐάν τι λάβηται, ἔνοχος ἔστω προ(γε)γραμμένοις θεοῖς. Plus bas, au milieu, les deux lettres isolées : ΨΙ; H. entend ψ(ήφισμα) ἱ(ερόν). Il estime, d'après l'écriture, que le texte n'est pas postérieur au début du IIe siècle a. C. ; alors c'est la plus ancienne inscription d'Oinoanda. — Létô est ici la grande déesse du pays lycien, comme à Xanthos. Il est intéressant de trouver, bien distinguées, deux Artémis ensemble ; cf. L. R., *BCH* 1977, 75, n. 53. Il n'y a pas de grand culte d'une Artémis lycienne. L'Artémis d'Éphèse et l'Artémis de Pergè sont unies, comme dans Artémidore (cf. *BCH* 1978, 541). L'Éphésienne est connue et adorée dans toute l'Asie Mineure comme dans le reste du monde, culte panhellénique. L'Artémis de Pergè l'est moins (cf. *ibid.*) ; mais Pergè étend son influence, avec son monnayage de bronze, dans toute la partie centrale de l'Asie Mineure méridionale ; ainsi dans la Pisidie que jouxte Oinoanda. — N. 3, stèle de 20 lignes datées par le prêtre. Un Kidra[mas?] règle le sort d'un esclave Nouménios et de ses enfants : ἐτάξατο (ou plutôt [δι]ετάξατο, par testament) Κιδρα[μας ? (nous ponctuerions ici) μέχρι] τῆς αὐτοῦ ζωῆς [Νουμή]νιος συνπαραμεινά[τω καὶ παιδ(ί)α τὰ αὐτοῦ πάντα · [ὅταν] δὲ τελευτησώσει Κιδ[ραμας] καὶ Αυλανος, ἀφείημι τά [τε] κοράσια (les enfants sont des filles) καὶ Νουμήνιον [τῇ] θεᾷ καὶ μὴ ἐξέστω μη[θενὶ] τούτων καταδουλῶσα[ί τινα]. Εἰ δέ (s'il le fait, sans verbe selon une brachylogie bien connue, εἰ δέ ou εἰ δ' οὖν), ἔνοχος ἔστω (dans la lecture ἔστωι il ne faudrait pas supprimer l'*iota* parasite fréquent avec cette forme, mais sur la photographie il n'y a pas place pour cette lettre ; toute la place est prise par les *apices* de l'*ômega* avant le *lambda*) Λητῶι [καὶ] Ἀρτέμιδι καὶ Ἀπόλλωνι (comme enfants de Létô) κ[αὶ Ποσει]τῶνι (*sic*, l'inscription précédente ne permet pas de penser à [Πλουτῶνι]) καὶ ἄλλοις θεοῖς πᾶ[σι καὶ] πάσαις καθὼς προγέ-[γραπ]ται ὑπὲρ Νουμηνίου [καὶ] τὰ παιδία αὐτοῦ πάν[τα] ; puis restes encore d'une sanction contre le contrevenant. — Pour le nom Κιδραμ-, il n'importe pas de fixer la forme exacte de la terminaison, mais le milieu géographique, qui n'apparaît pas dans Zgusta, *Kleinas. Personennamen*, 603, 1-5, sauf pour la Pamphylie, Aspendos : Phrygie du Sud-Pisidie, Phrygie du Sud-Lycie, Phrygie de l'Est-Pisidie, ne donnent que de vagues régions, découpées arbitrairement, et sans lien avec la topographie réelle (sur la nécessité de donner les provenances exactes et de les retrouver sur la carte, voir le développement *Bull.* 1967, 164 ; d'où les précisions typiques pour certains noms *Bull.* 1969, 567 (Lambrechts et Bogaert) ; 1977, 497 (non pas Phrygie et Phrygie de l'Est-Pisidie, mais territoire d'Amorion et région au Sud ; Th. Drew-Bear . Le texte d'Oinoanda vient se placer à côté d'un exemple dans la région de Kibyra, à Ulköy (mentionné par H.), mais aussi dans la même région il a été lu à Karamanlı et à Tefeni (*Villes d'Asie Mineure*, 211, n. 3). L. R. l'a retrouvé encore dans la ville de Kidrama et le héros Kidramas ou Kidramos, fondateur de Kidrama et frère de Kibyras et du fondateur de Tabai, Marsyas (*ibid.*, 216 et tout le chapitre XI) ; on a dégagé les liens de l'Est de la Carie, Tabai et Kidrama, avec la Kibyratide et constaté leur population pisidienne (cf. *La Carie*, II, 72-76, 89-91, 355, 378-379). Ces liens ont été confirmés par la trouvaille, à Aphrodisias, d'un traité entre Plarasa-Aphrodisias, Tabai et Kibyra qui sont des peuples frères (*Bull.* 1977, 76). — N. 4, fragment de stèle, trop mutilé pour qu'on puisse l'interpréter. A la fin, l. 6 sqq., une interdiction de tenir enfermé : καὶ μηθενὶ ἐξέ[στω] συνκλῖσαι βίᾳ τρόπῳ μηθενὶ, et menace : εἰ δὲ μή, ἔνοχος ἔστω Λητῷ καὶ τοῖς τέκνοις (Apollon et Artémis sont ainsi invoqués sans être

nommés comme il arrive à Xanthos). Il ne paraît pas admissible de restituer, l. 4-5, même avec point d'interrogation : [ἡ θεὰ] ἔλυσεν ἀ[πὸ παραμονῆς] αὐτῆς. Il nous semble que dans les textes d'Asie Mineure et de Macédoine il n'y a aucun lien entre la divinité et la *paramonè*, laquelle ne concerne que celui qui « affranchit » ou qui consacre comme esclave à la divinité.

463. M. F. Smith, *BCH* 1977, 353-381 : *Diogenes of Oinoanda and l'École française d'Athènes*, a étudié à l'École française les estampages pris par G. Cousin, qui furent retrouvés à l'occasion de sa demande, et il en donne les photographies, comme aussi des pages du carnet de Cousin en 1889. L'édition de R. Heberdey et E. Kalinka était bien meilleure que celle de Cousin, mais les lectures de ce dernier, contrairement à ce qu'on admettait, sont parfois préférables à celles des savants autrichiens. Examen détaillé des copies et des estampages ; lectures nouvelles et compléments. Ceux de M. Holleaux et P. Paris sont dans la collection. Extraits du carnet de Cousin sur son séjour à Oinoanda en 1889, 5-7 octobre.

464. C. Gallavotti, *Philologus* 21 (1977), 95-105 : *Una epigrafe teosofica ad Enoanda nel quadro della teurgia caldaica*, revient sur l'oracle *Bull.* 1972, 444 ; 1974, 555, qu'il veut attribuer à une communauté religieuse exposant la doctrine des Oracles Chaldaïques dans le gnosticisme asiatique du IIe siècle, de la théosophie chaldaïque. Ce « λόγιον si colloca, idealmente, tra il fisicismo di Simone et il neopitagorismo di Numenio ». Il n'aurait pas les caractères du χρησμός ; mais ce serait « peut-être un manifeste religieux, une démonstration de doctrine et de foi, et non l'exposé plus ou moins thaumaturgique d'un oracle ». Le ἡμεῖς ἄγγελοι serait mis dans la bouche des membres de la confrérie, « les hommes illuminés qui sont une portion de Dieu et ses hérauts dans le monde », exposant les théories chaldaïques du feu primordial et de la hiérarchie divine. Ces vers auraient été gravés sur le mur « non pour être lus par chacun, mais pour être comme un témoignage de la foi ». Ce seraient les citoyens d'Oinoanda qui seraient ἄγγελοι et partie de Dieu. — C'est ne pas tenir compte de deux éléments capitaux. Ces vers étaient donnés dans la littérature, attestée par Lactance, comme un oracle de l'Apollon de Claros, et cela correspond parfaitement aux ' oracles théologiques ' rendus par ce dieu. D'autre part, le texte même avait été rendu par un oracle ; c'est le sens idoine des mots πευθομένοισι θεοῦ πέρι ; on interroge l'oracle, et non point : on s'interroge soi-même. Le ἡμεῖς, dans cette réponse émanant du dieu, ne peut s'appliquer qu'aux dieux, et non aux hommes qui peuvent être, dans la philosophie chaldaïque, une partie de l'essence divine (cf. *CRAc. Inscr.* 1971, 613, n. 5).

465. *Cabalide.* — Chr. Naour, *Z. Pap. Epigr.*, 29 (1978), 91-114 et pl. 1-6 : *Tyriaion en Cabalide*, est revenu en 1976 et 1977 à Teke Kozağaçı où il avait copié une inscription de Τυριαειτῶν ὁ δῆμος (*Bull.* 1977, 480), s'ajoutant à celle qu'avait trouvée là G. E. Bean (*Bull.* 1959, 415) : Τοριαειτῶν ἡ πενταπωμία τῆς Βαλβουρέων πόλεως. Il y a photographié 64 inscriptions ou reliefs, dont près de la moitié inédits. Il publie ici 14 inscriptions, à l'exception des milliaires et des reliefs rupestres. Description géographique de la région, pp. 92-97, avec une carte : relief, communications, végétation et cultures ; restes antiques. Le lac marécageux Söğüt gölü (Lac aux Saules ; cf. *Opera Minora*, I, 1333-1334 ; *Bull.* 1973, 461) a été asséché. Les villes les plus proches au Sud sont Choma et Podalia, identifiées naguère. — N. 1, réédition de la base cylindrique avec banquet funèbre Heberdey-Kalinka, *Denkschr. Ak. Wien*, 45, p. 10, n. 31, plus complète ici. Comme les inscriptions suivantes, celle-ci fournit surtout des noms indigènes déjà connus dans la

région, ou rares ou inédits ; N. en indique chaque fois le caractère et les attestations. Nous ne les signalons pas ici en pensant que N. donnera la liste à la fin de la seconde partie de son étude. Malédiction, l. 6-7 : ἐάν τις ἀδικήσει, ὕποχος ἔστω Μηνὶ καὶ Λητῷ, ainsi associés pour la première fois. Dans la région, πᾶσι θεοῖς καὶ Σελήνῃ καὶ Λητῷ. Dans *BCH* 1900, 336, N. restitue Μηνὶ κα[ὶ —] plutôt que κα[ταχθονίῳ] avec G. Cousin. Ce sont les deux seuls témoignages sur Men en Lycie, comme le souligne N. ; pas dans le Corpus de Lane, bien que connus depuis 1897 et 1900 ; ainsi Xanthos le Lycien, dirigeant une association de Men à Thoricos, a pu connaître le dieu en Attique. — N. 3, dans l'interdiction : ἐὰν δέ τις [κ]ο̣λ̣ο̣[δ]ώσει ; ce verbe dans la région et à Julia Gordos. — N. 4 : ἀνέστησα ἑαυτὴν καὶ τὸν πρῶτον ἄνδρα Μῆνις Ἑρμαίου καὶ τὸν δεύτερον Τρώϊλον Κλέωνος μνήμης χάριν ; pour les mariages successifs, N. renvoie à *Noms Indigènes*, 130, n. 1. Cf. n. 8. — N. 5, à propos du nom Δοῦλος, N. rétablit dans *Reisen*, II, n. 223 (même région) : τὸν θῖον αὐτοῦ Δοῦλον (et non δοῦλον) Μεννέου. — N. 8 : Εὔανθος ἀνέστησεν ἑαυτὸν καὶ τὴν γυναῖκα αὐτοῦ Ἑλένην καὶ τὴν γενομένην αὐτοῦ γυναῖκα Ἑλέ̣[νη]ν̣ φιλοστοργίας. Cf. n. 4. — N. 11, sur la base Heberdey-Kalinka, n. 29, N. lit : [Λη]τ̣ῷ εὐχήν ; pas de lion sur le relief. — N. 12, sur une base, le fils d'un intendant : Μάρ(κιον) Γρᾶτον υἱὸν Μαρ(κίας) Γράτης καὶ Φλέγοντος, πραγματευτοῦ Μαρ(κίου) Δηιοτηριανοῦ Ἀριστενέτη Περπενδυβεριος Ἀρυκανδὶς, ἀνεψιὰ Λυκιαρχῶν, μνήμης καὶ τειμῆς εἵνεκεν τὸ ἄγαλμα ἀνέστησεν. Marcius Deioterianus est connu à Balboura, ainsi que son père Marcius Titianus, κτίστης τῆς πόλεως (*IGR*, III, 472). Aristainétè doit être apparentée à ces Marcii ; Arycanda est au Sud-Est de la plaine de Chôma. Le nom Perpendyberis ne se retrouve justement qu'à Arycanda, *TAM*, II, 792, et dans une inscription inédite au Nord de la plaine de Podalia. Cette inscription bien gravée tranche sur les autres monuments de la région ; il émane de membres de l'aristocratie locale pour rendre les honneurs funèbres au fils d'un intendant esclave ou affranchi. — N. 13, sur trois petites protubérances rocheuses près d'un ruisseau, à quelques mètres l'une de l'autre : un *omicron* et, au-dessous, un *delta* suivi d'une lettre ; N. suggère ὅ(ρος) δή(μου).

466. **Phrygie.** — M. Waelkens, *Ancient Society*, 8 (1977), 277-315 : *Phrygian votive and tombstones as sources of the social and economic life in Roman antiquity* (les 146 notes sont très malheureusement à la fin). Au début, un très utile croquis géographique avec le relief. Cet intéressant article, avec une grande précision dans les provenances, utilise les objets gravés sur les stèles pour en tirer des renseignements sur les activités économiques de telle région ou de telle ville : viticulture (ses instruments), la représentation de vigne, grappes et cratère et culte de Dionysos), céréales (charrue, attelage de bœufs, épis), moutons et chèvres (et instruments), chevaux (animaux, fromage de juments et de mules), outils de marbriers à Dokimeion et Synnada. A l'occasion les provenances ont profité du recueil des ' stèles à porte ' en Phrygie, préparé par l'auteur (environ 800 monuments).

467. Culte de Zeus Bennios en divers sites nº 473.

468. *Pentapole Phrygienne.* — Th. Drew-Bear, *Chiron*, 7 (1977), 355-363 : *Sacrae Litterae.* Au village de Mirtaz (Murtat chez Kiepert) D. B. a copié une inscription latine trouvée dans le village : nouvel exemplaire du document de 204 p. C. connu à Paros par les versions grecque et latine (Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, 3 (1900), 75-78 ; *IG*, XII 5, 132 ; *Sylloge*³, 881. Le titre en est *Exemplum sacrarum litterarum Severi et Antonini Aug(ustorum).* On sait qu'il était gravé pour protéger les maisons des sénateurs contre l'intrusion d'hôtes imposés. — *Ibid.*, 364-365, P. Herrmann, *Textfragment aus Salala in Lydien*,

reconnaît un exemplaire dans un débris copié à Adala par L. Robert, *Villes d'Asie Mineure*², 281. — *Ibid.*, 365-383, *Zur rechtlichen Sonderstellung des Senatorenstandes*, W. Eck met ce document dans un ensemble relatif aux diverses catégories d'hôtes contre lesquels on se prémunissait, sur la situation des sénateurs pris en dehors de l'Italie et les charges et les exemptions des *munera* dans leur cité d'origine et souvent de résidence ; il traite aussi d'un possible destinataire. P. 367, n. 53, il interprète heureusement un point de la copie de Thomas Smith dans l'inscription de Smyrne *CIG*, 3182 (*CIL*, III, 412 ; *IGR*, IV, 1404) : συγκλητικὰς οἰκίας.. [ζημ]ίαις ἐνοχλεῖν ; c'est ξενίαις d'après la copie : Z.ENIAIΣ κτλ. — L. Robert, *BCH* 1978, 432-437 : *Règlement impérial gréco-latin sur les hôtes imposés*, publie (photographie d'estampage) une inscription de provenance inconnue (venant peut-être de la collection du Syllogue grec de Constantinople) conservée au vieux dépôt de la citadelle d'Ankara. On a, en 8 lignes, le texte latin et le texte grec, qui est précédé du titre Θ(εῖα) γρ(άμματα). La traduction grecque est différente de celle de Paros et plus aisée : [Δοκεῖς ἡμεῖν τὸ δόγμα τῆς συ]νκλήτου [ἀγνοεῖν ὃ, ἐὰν μετ' ἐμπείρων ἐπι]σκέψῃ, μαθήσ[ῃ μὴ συνκλητικῷ δήμου Ῥωμαί]ων ἀνάγκην [εἶναι ἄκοντι ξένον ὑποδ]έχεσθαι. Cette différence confirme elle aussi qu'il devait s'agir d'exemplaires affichés privément. Le texte latin, après *ignorare* donne *quod* (comme le cherchait Mommsen) et non *qui*.

469. *Akmonia*. — F. Vattioni, *Studia Papyrologica* (Barcelone), 16 (1977), 23-28 : *A proposito di* πρωτοπολίτης, tente, en rapprochant des textes sur πρωτοπολίτης qui n'ont aucun rapport, de corriger dans une inscription d'Akmonia, *Hellenica*, XI-XII, 409-412 juive, malgré le scepticisme badin de V.) τῇ γειτοσύνῃ τῶν πρωτοπυλειτῶν en τῶν πρωτοπολειτῶν, « alterazione grafica dell'omicron senza difficoltà ». « Quindi nell'iscrizione di Acmonia si deve pensare a πρωτοπολιτῶν = al quartiere o all'associazione dei ' primi cittadini ', non certamente allà prima porta ». Heureuses certitudes ! On ne conçoit pas ce que pouvait être une γειτοσύνη, un voisinage, un quartier, de ' premiers citoyens ', d'archontes, comme il l'entend. Il ne s'est pas aperçu, malgré les explications données là, du sens de γειτοσύνη, γειτονία, et il n'a pas su que des quartiers étaient normalement désignés par rapport à une porte qu'ils jouxtaient ; ainsi à Sidè la gérousie des Μεγαλοπυλεῖται (*R. Phil.* 1958, 23) ; à Rome les quartiers juifs de la Porte Capène, de la Porte Esquiline, de la Porte Colline ; cf. encore W. Seston, *R. Hist.* 237 (1967), 289, n. 2, sur ce texte dans un ensemble relatif aux Juifs et aux portes des villes (d'où L. R., *J. Savants* 1975, 159). — Ce que dit V. d'une inscription juive de Volubilis au Maroc *Bull.* 1971, 726, n'apporte rien. — Cf. J. Ernst, *Bull.* 1977, 12.

470. *Aizanoi*. — W. Günther, *Istanb. Forsch.*, 26 (1976), 111-115 : *Eine neue Phyle in Aizanoi*, publie une inscription trouvée en 1928 dans les fouilles de M. Schede et D. Krencker. C'est un double de l'inscription honorant A. Κλ. Λέπιδος *IGR*, IV, 586. Cette fois, la tribu qui honore Lepidus n'est plus l'Ἡρακλεάς, mais l'Ἀδρι[ανή]. S'occupe de l'érection de l'honneur le phylarque : ἐπιμεληθέντος Φιλίππου Ἀγαθίωνος τοῦ φυλάρχου. Le titre de phylarque doit être restitué aussi à la fin de l'inscription de la tribu Héracléas.

471. Copie latine du Tarif de Dioclétien nº 73.

472. *Vallée d'Allıntas*. — Elsa Gibson, *Z. Pap. Epigr.*, 28 (1978), 1-34 : *The Rahmi Koç collection, Inscriptions, Part I, Grave monuments from the plain of Allıntas*, publie avec photographies (pl. 1-6) une série de 12 stèles funéraires phrygiennes avec reliefs appartenant à la collection de Rahmi Koç à Istanbul et provenant de la haute vallée du Tembris. Avant d'entrer dans la collection,

plusieurs avaient été vues dans les villages. Croquis de la région. Récapitulation des motifs : bœuf, tablettes, fouet, miroir, dauphin, etc. Coiffure, habits et bijoux des femmes ou des hommes. Chronologie : IIIe siècle. — N. 1, daté de 232-233 (317 de l'ère de Sylla) ; les noms de femme Βερονεικής, Λαυδικής. Le nom d'homme Σάλιος n'a pas à être rapproché de noms et de toponymes anatoliens ; *Salius* et *Sallius* sont des noms latins bien attestés (Schulze) ; il y a encore moins à supposer qu'un nom indigène fut gréco-romanisé sous l'influence de *Sellius*, puisque qu'il existait un nom *Silius* ; sur Σέλλιος, dans les inscriptions grecques, voir *Bull.* 1961, 623, 710 ; *Opera Minora*, II, 866, avec la note 9 (*REA* 1960, 350). — N. 2, daté de 239-240 p. C. (324 de l'ère de Sylla). — N. 3, débris de la formule χεῖρα βαρύφθονον (cf. *CRAc. Inscr.* 1978, 254). Liste de provenances d'épitaphes avec cette formule (dans l'inscription d'Euméneia, Ramsay, *Phrygia*, 389, n. 238, il ne faut pas πόνων ἀώρων, mais πολλῶν, la copie d'Arundell donnant un *mu*). — De même le n. 4, précédé d'une épitaphe métrique. — N. 5, épigramme. Au-dessus, le salut : χαῖρε κὲ ἀναγνῶθι κέ σοι βίος ὄλβιος ἔσται (le futur, au lieu du subjonctif ou de l'optatif, se comprend fort bien). — N. 6 et 7, brèves épitaphes du type ἐτίμησαν. — N. 9, à la fin ζῶς ἐπόησεν μνήσας καὶ Μαρυλ, non terminé. Signalons les noms latins *Marullus*, *Marulla*, *Marullius*. — N. 10, G. reconnaît cette fois des noms latins dans Λαηλίῳ Γεμίνῳ, *Laelius Geminus*, le fils, et Λαηλίᾳ Γεμίνῃ la femme. Elle remarque que la plupart des mots sont séparés par un point, à la manière latine. Le père s'appelle Αὐρ. Ἑρμοκράτης Αἰλιανός. — N. 11, épitaphe avec la formule Χριστιανοὶ Χριστιανοῖς. La pierre avait été copiée à Abiye *(Apia)* par Anderson, dans Ramsay, *Stud. Eastern Rom. prov.*, 215, n. 13. La même formule dans le n. 12. Elle sera étudié par G. dans la publication de sa dissertation de Harvard. Les noms de femmes Ἰστρατονικής, Κυριακής et Εὐθυχειανής ; dans ce dernier mot le *chi* est remplacé par une croix, comme il arrive en Phrygie. Une croix aussi au sommet de la stèle dans une couronne. — Nous n'avons pas mentionné les reliefs qui entrent dans des catégories variées.

473. **Bithynie.** — Sencer Şahin, *Festschrift Dörner*, 771-790 et pl.184-185 : *Zeus Bennios*, publie une inscription trouvée vers la frontière phrygo-bithynienne, à Ahmetler, au Sud de Bilecik et au Nord-Est de Pazaryeri. Le village est plein de restes antiques et d'inscriptions, qui viennent de deux sites à 3 et 5 km du village ; la pierre publiée ici vient du second, Armutlu, de même qu'une dédicace à Artémis Chrysè, et qu'une stèle, d'environ 264 p. C., avec mention de ὁ δῆμος τῆς Δικωμίας, les Δαβληνοὶ καὶ Προνναειταί. Dédicace Διὶ Βεννίῳ ὑπὲρ σωτηρίας τῶν αὐτοκρατόρων, ἔτους ιη' τῶν κυρίων αὐτοκρατόρων Σεουήρου κὲ Ἀντωνεί[νου κὲ Γέτα ; ces mots martelés] Σεβαστῶν (211, juin-juillet), μηνὸς Ἀρήου (calendrier bithynien). Un personnage a élevé l'autel et la statue du dieu pour la prospérité rurale du village : [ὑπὲρ σωτηρί]ας κὲ καρπῶν τῆς Προννοειτῶν κώμης Χρῆστος Γλύκωνος, γένους Χρήστου Δαγι, τὸν βωμὸν κὲ τὸν ἐπ' αὐτῷ ἄγαλμα ἀπεϊέρωσε. Il a fait à cette occasion une fête avec sacrifice d'un bœuf, parfums (huile parfumée) et couronnes, et du vin : τῇ κώμῃ δοὺς βουθυσίαν κὲ τὰ πρὸς αὐτὰ κὲ μύρα κὲ στεφάνους καὶ οἴνου μετρητὰς ε' (il ne serait pas inutile d'encadrer cela dans les fêtes bithyniennes étudiées *R. Phil.* 1943, 189-195). Il a donné aussi un vase de bronze d'une capacité d'environ 46 litres : χαρισάμενος κὲ χάλκωμα ἐκ τῶν ἰδίων τῇ κώμῃ μετρητοῦ ἑνὸς χοῶν δύο. Ce vase ne pourra pas être aliéné ni donné en hypothèque : ἔσται μέντυ ἀνεξοδίαστον κὲ ἀνυπόθηκον τὸ χάλκωμα. A la tête du village est un comarque : κωμαρχῶντος Κυιντιανοῦ κὲ Μάρκου. Ş. rappelle les tentatives d'explication du mot βέννος, écartant le mot gaulois et galate

pour char et l'hypothèse du « dieu en char ». Il rappelle aussi le mot *bennos* dans une inscription de Sağırköy avec les mots γείνεσθαι βέννος Δεὶ Καλακαγαθίῳ ὑπὲρ καρπῶν, et l'impératif πατρὶς ἐμὴ βέννευε dans l'inscription de la Cité de Midas ; il voit dans Zeus Bennios un dieu du temps avec rayons solaires et de la fertilité des champs. Le *bennos* serait la fête de la récolte. Zeus et les récoltes en Asie Mineure. S. reproduit les 7 dédicaces à Zeus Bennios avec aussi βεννος, βεννει, βεννεύειν, Βεννεῖται. Le n° *a*, p. 782, de Karaağaç Ören, au musée de Kütaya, est donné par Ş. en photographie ; p. 790, en addendum, il signale la photographie de Th. Drew-Bear, *Bull.* 1977, 495, n. 12.

474. *Prousa.* — R. Merkelbach, *Z. Pap. Epigr.*, 25 (1977), 281 : *So schön wie Nireus, Epigramm aus Prusa.* Dans W. Peek, *G. Versinschr.*, 1728, épitaphe d'un jeune homme tué par les brigands (cf. *Bull.* 1942, 159). Au vers 1 : Οἷον ἐν ἡρώεσσι παν(έ)ξοχον ἔδρακεν Ἠὼς / Νειλέα τοῖον κτλ., M. reconnaît justement que, par un phénomène contraire au rhotacisme, on a gravé Νειλέα au lieu de Νειρέα, qui était selon l'Iliade, II, 673-674, Νιρεύς, ὃς κάλλιστος ἀνὴρ ὑπὸ Ἴλιον ἦλθεν / τῶν ἄλλων Δαναῶν μετ' ἀμύμονα Πηλεΐωνα.

475. *Région de Prousa.* — Stèle funéraire n° 19.

476. *Apamée.* — Provenance d'une inscription n° 137. Stèle funéraire n° 19.

477. *Kios.* — Les monnaies et Héraclès Hylas ; la légende monétaire Σευήρου βασιλεύοντος ὁ κόσμος εὐτυχεῖ ; Kios accueille les Sévériens ; son port et son hostilité à Nicée, n° 478, note 171.

478. *Nicomédie et Nicée.* — L. Robert, *Harvard St. Cl. Phil.* 81 (1977), 1-39 : *La titulature de Nicée et de Nicomédie, la gloire et la haine*, étudie la rivalité de ces villes pour les titres du Ier siècle au IIIe, en unissant les textes, les inscriptions et les monnaies. Le titre de métropole. La rivalité pour le titre πρῶτοι Βιθυνίας καὶ Πόντου ; le sens de Ῥώμην μητρόπολιν sur une émission de Nicée ; les deux discours de Dion Chrysostome sur la concorde entre les deux villes. Les inscriptions de la porte de Lefkè à Nicée ; éditions et progrès, technique des lettres de bronze doré pour l'empereur ; le proconsul M. Plancius Varus sous Vespasien ; Hadrien. Le titre ἀπὸ Διονύσου καὶ Ἡρακλέους ne s'applique pas à Hadrien, mais à la ville de Nicée. Dionysos *propatôr* de Nicée, Héraclès son *ktistès*, κτίστης, οἰκιστής. Les monnaies de Nicée au type d'Héraclès. Les dieux προπάτωρ, μητροπάτωρ. La fondation de Nicée par Lysimaque et les autres fondations de ce roi, Lysimacheia et, au nom de sa famille, Arsinoè-Éphèse, Eurydikeia-Smyrne, Agathocleia en Mysie. La nymphe Nikaia, chez Memnon et chez Nonnos, amante de Dionysos ; ses images sur les monnaies, et non pas Artémis ; Dionysos et Nikaia κτίσται. Télétè, fille de Nikaia. La ville de Nicée εὐσεβεστάτη sur la porte de Leukè ; le titre εὐσεβής pour les villes. Nicée et les héros athéniens. Les martelages du titre « première de la province » sur des inscriptions de Nicée entre Hadrien et Caracalla. Attitude d'Antonin dans ces querelles de titres d'après des inscriptions d'Éphèse. La bataille entre les troupes de Septime Sévère et de Pescennius Niger dans les défilés entre Kios et Nicée ; la plaine de Nicée. Attitudes opposées de Nicée et Nicomédie envers les deux prétendants à l'empire. Hérodien et les haines entre cités en cette occasion. L'abolition du titre et martelage à Nicée, châtiment de Septime Sévère vainqueur, comme il châtia Byzance et Antioche. Inscriptions de Nicée honorant Plautille, titres de la ville, οἰκειότης avec la maison des Augustes. La ville pardonnée par l'entremise de Caracalla auprès de Septime Sévère ; le titre Aurélianè Antonianè et les concours Antôneia. Le pardon à Antioche et à Byzance grâce à Caracalla. Inscription de Nicomédie honorant Julia Domna ; titres de la ville : amie et alliée des Romains depuis longtemps, ἄνωθεν.

Titres de Nicomédie sur une inscription agonistique de Delphes ; établissement du texte. Concours Sévéreia à Nicomédie et à Nicée. Légendes d'une émission à Nicée, Βασιλεύοντος Κομμόδου ὁ κόσμος εὐτυχεῖ ; à Nicomédie, Βασιλεύοντος Σεουήρου ὁ κόσμος εὐτυχῖ. Les concours Commodeia à Nicée sous Commode. Concours sacré et temple de Commode à Nicomédie au début du règne sous l'influence de Saôtéros ; la chute de ce courtisan en 183 amène la suppression de ce concours et son transfert à Nicée. Titres de villes sur les inscriptions et sur les monnaies ; les abréviations et initiales à Aigeai de Cilicie, Tarse, Anazarbe, Élaioussa-Sébastè.

479. Stèle funéraire à *Karamürsel* nº 19. — Épitaphe chrétienne à *Nicée* : D. Feissel, nº 195.

480. *Chalcédoine.* — Nuşin Asgari et Nezih Fıratlı, *Festchrift Dörner*, 1-92 : *Die Nekropole von Kalchedon*, publient en détail une fouille faite en 1976 à l'occasion de l'élargissement d'une route et des travaux dans une autre nécropole. 33 planches donnent une illustration complète. F., pp. 6-20 et 60-71, publie 16 stèles du musée de Stamboul provenant d'un même quartier et il en classe et commente les reliefs : ainsi banquet funèbre avec couronne tendue par le mort, personnage debout. L'une est archaïque, n. 1 (VIe siècle), une du IVe siècle n. 2, une autre byzantine chrétienne du Bas-Empire ; les autres sont hellénistiques. Ces inscriptions, comme celles des sarcophages et des stèles sans décoration, ont été lues par Elsa Gibson. Nous n'analysons ici que les inscriptions, mais les études portent sur l'ensemble de ces séries au point de vue archéologique, sur les usages funéraires (plusieurs corps dans un sarcophage, de 4 à 10 ; le plus souvent les uns sur les autres, quelquefois avec 1 ou 2 plaques de séparation) et les petits objets dans les sarcophages ; la topographie des nécropoles et de la ville, avec ses deux ports. Les monnaies, pp. 83-85, 91, de l'époque impériale se répartissent ainsi : 1 Chalcédoine, 1 ou 2 Byzance, 1 Cyzique, 1 Pergame. Stèles. N. 1, le fameux relief archaïque Mendel, *Cat. Sculpt.*, 524, non pas la naissance d'Athéna ou autre thème mythologique, mais la stèle d'une femme morte en couches ; elle fut trouvée dans le quartier Yeldeğirmeni où se trouve une nécropole comme on le voit maintenant. N. 3, épigramme funéraire d'une Στρατονίκα. Figuré sur le fond, un curieux relief. N. 4 : Ἑκαταῖος Ἑκαταίου χαῖρε, suivi d'une épigramme commençant par Τίς κατὰ γᾶς ; A 18 ans il est mort avant sa sortie de l'éphébie et il s'intéressait aux concours gymniques comme aux Muses : οὔπω ἐφειβήην θηκάμενος χλάμυδα, / τῶι σοφία μεμέλητο καὶ εὐμόχθων ἀπ' ἀγώνων (adjectif caractéristique) / νίκη καὶ γλυκεραὶ Πιερίδων κάματοι. Le jeune homme tient deux épieux ; à droite, hermès, serviteur, amphore élancée et grande palme. N. 5, homme assis lisant : Μήνιος Μηνίου et en lettres plus petites : τοῦ Σκέψ[ο]υς ? Épigramme pour ce défunt de 25 ans. N. 6 : Νικοῦς τᾶς Μηνίου. N. 9 : Φίλων Ποσιδονίου. N. 10, le beau banquet funèbre Mendel, 977 ; avec au bas l'inscription : καὶ ἱερομναμονήσας καὶ προφητεύσας ἐπὶ Κώμῳ (à préciser). Sur les fonctions du hiéromnamon et du prophète à Chalcédoine, cf., avec ce relief, *R. Phil.* 1939, 187-188 avec l'attribution à Chalcédoine et non à Byzance (maintenant la provenance de Yeldeğirmeni) ; 1959, pl. IV B, photographie de la stèle de Chalcédoine au Louvre avec la liste de magistrats Schwyzer, 169, et en tête le roi, le hiéromnémon et le prophète ; cf. p. 221. Le prophète était celui d'Apollon Chrestérios, le plus grand dieu de la ville, qui lui fut consacrée d'après les décrets de Phocée et de Ténédos trouvés à Chalcédoine et dont le sanctuaire était le plus antique. Un décret d'Istros a montré que cette ville, avant d'introduire le culte de Sarapis, avait demandé un oracle à Chalcédoine, c'est-à-dire

à son Apollon (*Bull.* 1965, 271 ; D. M. Pippidi, *Scythica Minora*, chap. VII). N. 12, Ἀσίννις Ἰνγένους, sa femme et son fils. Ne pas traduire Asinnis ; c'est la graphie de Ἀσίννιος. N. 13 : [Μ]ατρίκων [Προ]μαθίωνος — ζήσας ἔτη νδ' ἀκαταφρον[ήτως]. L'adverbe semble nouveau dans ce formulaire ; cf. dans les épitaphes ἀκαταγνώστως (cf. *R. Phil.* 1974, 226, n. 185 ; là aussi ἀνεπιβούλως et ἀλοιδόρητος), ἀκαταμέμπτως. Sous le relief, deux bœufs sous le joug. N. 16, épitaphe chrétienne : [Ὧ]δε κατάκητε ὁ δοῦλος τοῦ Θ(εο)ῦ Ἄνθις. — Les 17 sarcophages sont présentés par A., pp. 20-52 et 71-81. N. 1 : Ἀρίζηλος Χρυσέρωτος ζῶν τὴν σορὸν καὶ τὸ μνημεῖον ἑαυτῷ κατεσκεύασεν καὶ τῷ ἀδελφῷ Χρυσέρωτι καὶ τῇ γυναικὶ ἑαυτοῦ Μοσχίῳ. N. 3 : Moschos, sa femme, son fils, un Θησεὺς Μόσχου, à qui on n'a pas donné la qualité de fils. Chaque nom est suivi de ζῇ. Interdiction : Ἡ σορὸς αὕτη οὐδενὶ ἑτέρῳ προσήκει (sur ce verbe pour la propriété, voir *CRAIc. Inscr.* 1978, 273, note 14) ἢ τοῖς προγεγραμμένοις εἰς ἣν οὐδεὶς ἄλλος ἔξει ἐξουσίαν ἕτερόν τινα ἐνθάψαι. N. 4 : Αὐρ. Δημόφιλος Μουκιανοῦ (remarquer le nom) ζῇ. Sa femme Ἄφη Νούμαντος, son fils, sa fille Νομωνιανή. Chaque nom est suivi de ζῇ. On remarquera que le propriétaire met son nom complet avec Αὐρήλιος ; mais il ne juge pas nécessaire de le mettre pour les gens de sa famille, qui pourtant sont des *Aurelii*. Cela rejoint des observations de E. Bickermann et de R. Heberdey. — N. 6, après Αὐρ. Ἀγάπητος, on a mentionné Αὐρ. dans les noms de la femme, du fils et de la fille. Amende prévue pour le fisc impérial : 10 000 deniers ⁜ α' μ(υριάδα) ; pour la ville 5 000, ⁜ ε'. N. 8, Μεμμία Καλλίστη a vécu 32 ans. Μέμμιος Ἔραστος 60. N. 9, Φλ. Εὐτύχης ἀπὸ προτικτόρων pour lui et ses enfants. N. 10, Σεῖος Χρήστου ζῶν et pour sa femme Χρύσα, morte à 31 ans. N. 11, le nom du propriétaire martelé ; pour lui, sa femme Αὐρ. Κρατίστη et leurs enfants. Interdiction : τυμβωρυχίου ἐνκλήματι ὑπεύθυνος ἔσται. N. 19, sarcophage chrétien. Entre les bras de la croix, Φ(ῶς) Χ(ριστοῦ) φ(αίνει) π(ᾶσιν) +. Ἐνθάδε ὡ μοναχὼς κεῖτε Ἀντώνιος ὡ ἁμαρτωλώς. — A. remarque que le sarcophage est appelé σορός ou μνημεῖον, non pas πύελος comme en Bithynie (et d'abord à Nicomédie). — Pp. 52-54, blocs hellénistiques (ou même du IVe siècle, pensons-nous pour certains), avec les seuls noms des défunts en belle gravure. Remployés dans un mur tardif, on les considère comme venant d'un édifice hellénistique, devant le mur duquel ces bases auraient été placées. « Peut-être était-ce un édifice religieux et sur elles étaient placées des offrandes votives des personnes dont elles portent les noms ». Nous ne pouvons y voir autre chose que des épitaphes. Nous les donnons toutes ici à cause de leur date ancienne, de leur qualité et de leur intérêt pour la prosopographie de la ville. Fig. 60 : Θεόπομπος Διονυσίου. Fig. 61, Μήνιος Φανίωνος. Fig. 64, [Π]ρόξενος [Π]αρμένοντος. Fig. 65. Ματροδώρα Προξένου. Fig. 62, Κριτόλας Ἀγγέλου, Σαμιάδας Πύρρου. Fig. 63, Ὀλυμπιάδας Ἀνδρόκλεος. Ἡρίλαος Ἀνδρόκλεος.

481. Épitaphe n° 19 ; et d'autres, dont le n. 1 de la série précédente.

482. *Région de Gölbazar.* — W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 28 (1978), 285-286 : *Grabepigramm aus Bithynien*, restitue les vers de *REA* 1960, 316, n. 14 (copie de G. Radet) : Γράματα καὶ θαλάμα(ι) (ἀ)ύσατε (die falsche Messung ᾱῦσατε hat der Versif. ebenso zu verantworten wie der Gebrauch des Verbums anstelle von ἀγγέλλειν, κηρύσσειν), — après νέον : ἥλι(κ)α δ' ἠιθέοιο φωτὸς ἀνέλεξε Τύχη, « ganz schlimm vollends statt φωτὸς ἀνεῖλε, ἀφήρπασε, ἄμερψε », — θαλάμ[οις ἔ]πρεπε (κ)οὐχὶ τάφοις.

483. *Claudioupolis.* — W. Peek, *ibid.*, 27 (1977), 275-282, *Grabepigramme aus Klaudiopolis*, publie une épitaphe métrique de 26 vers bien conservés,

copiée par Sencer Şahin. Elle date de l'époque impériale et comporte trois poésies, pour une jeune femme Tertulla, accablée aux lignes 3-6 de dix épithètes. La Terre mère, nourricière et aussi λυομένων δέκτειρα αἰὲν ἀπιστοτάτη, et l'âme dans l'Éther. « Les vers toujours originaux et bâtis de façon irréprochable pour la métrique sont largement au-dessus de tout ce qui est jusqu'ici connu en Bithynie comme inscriptions métriques ».

484. *Juliopolis* et le culte d'Élagabal d'après le monnayage nº 440. Sur le rôle d'étape de la ville, la lettre de Pline le Jeune à Trajan est caractéristique, n. 77 : *quorum civitas, cum sit perexigua, onera maxima sustinet tantoque graviores injurias quanto et infirmior patitur. Quidquid autem Iuliopolitanis praestiteris, id etiam toti provinciae proderit. Sunt enim in capite Bithyniae plurimisque per eam commeantibus transitum praebent.*

485. *Tieion.* — L. Robert, *BCH* 1977, 54-64 : *Une épigramme de la côte du Pont à Ankara.* L'épigramme Peek, *Versinschr.*, 260, conservée à Ankara, provient de Tieion. Inscriptions et monnaies de cette ville. Deux voyages en 1932 et 1963. Le fleuve Billaios-Filyos Çay et photographies. Les ressources de Tieion : la pêche, le bois, le flottage sur la rivière ; le commerce et les nauclères ; les gens et les monnaies de Tieion hors la ville ; constatations numismatiques ; épitaphe d'un Daos.

486. Stèle à Bartin nº 19.

487. **Galatie**. *Ancyre.* — St. Mitchell, *Anat. Studies*, 27 (1977), 63-103, et pl. 1-16 : *Inscriptions of Ancyra.* M. prépare un corpus des inscriptions d'Ancyre, dont il montre la nécessité malgré la publication de E. Bosch. *Bull.* 1969, 566. Il publie 55 inscriptions grecques ou latines. N. 1, sur un autel de marbre, acclamation impériale : Εἰς αἰῶνα τὸν ἀνείκητον, parallèle au n. 261 de Bosch : Εἰς αἰῶνα τὸν κύριον. L'empereur serait de préférence Caracalla, lors de son passage dans la ville. — N. 4, un autel de marbre, mutilé en haut, est élevé par Ἄλφιος Δομετιανὸς β΄ενε)φ(ικιάριος) κορνικουλάρι[ς] τὸν ἑαυτοῦ πάτρωνα διὰ πάντα. Il fournit le bas d'une inscription copiée par A. D. Mordtmann en 1858-1859 et publiée par J. H. Mordtmann en 1874, *IGR*, III, 181, honorant Γ. Κλ. Φίρμον, τὸν κράτιστον ἐπίτρο[πον] τῶν Σεβαστῶν Γαλατίας, *procurator Augg. provinciae Galatiae.* Le cursus est en ordre descendant. M. date l'inscription du IIIe siècle avancé, après Caracalla et Élagabal *(via Antoniniana)* et sous un règne conjoint, de préférence les deux Philippes ou Gallus et Volusianus ou Valérien et Gallien. Firmius fut [ἐπίτροπον] (restitution de M. dans l'ancien fragment) εἰκοστῆς κληρονομιῶν *(proc. XX hereditatium)* Ἱσπανίας Βαιτικῆς Λουσιτανίας, — ἔπα(ρχον) ὀχημάτων ἐν [Γαλλί]αις Λουγδουν[ησίᾳ] Ἀκου[ιταν]ικῇι Ναρβονησίᾳ *(praefectus vehiculorum in III Galliis)*, — ἐπίτροπ[ον τῆς] Μινουκίας ἐν Ῥώμῃ, — ἐπιμ[ελη]θέντ(α) ὁδῶν *(curator viarum)* ἐν Ἰταλίᾳ Τραιανῆς Ἀ[δρι]ανῆς Αὐρηλιανῆς Ἀντωνεινι[α]νῆς (le titre avec ces précisions est nouveau), τὸν ἁγνὸν καὶ δίκαιον. M. identifierait C. Claudius Firmus avec le personnage de ce nom qui fut préfet d'Égypte en 264-265.

488. *Ibid.*, n. 5. Le début a disparu avec le nom du personnage honoré, qui est qualifié de [τ]ὸν λαμπρότατον ὑπατικόν, l. 3-4. M. lit et restitue ensuite, l. 4-8 : [τὸν ἐν π/ᾶ]σι κοινὸν τῶν Κυ/ρίων, et ensuite τὸν μετὰ τ[οῦ Σ]εβ(αστοῦ) σωτῆρα σύνπαντο[ς τ]οῦ ἔθνους καὶ εὐεργέτην. M. a d'abord cherché là le corps qui vota l'honneur de la statue, τὸ κοινὸν τῶν Κυρίων, mais, devant cette formule surprenante, il préfère [ἐν πᾶ]σι (ces deux lettres plus vraisemblables que l'*omicron* de τὸ) κοινὸν τῶν Κυρίων, « the man, who in all things is a partner of the emperors ». L'honneur n'émane pas d'Ancyre ; car les lignes 9-14 donnent ainsi le nom de l'« épimélète » de la statue : [ἐ]πιμεληθέντος

Αὐρ. Ζένωνος (avec, remarquons-le la voyelle *epsilon* pour *eta*, un *zeta* de la forme classique, haste médiane verticale ; il paraît clair qu'il faut lire Ξένωνος) ἀγορανομήσαντο[ς], puis un titre non déchiffré se terminant en -σαντο[ς], et [ἐ]πὶ τοῦτο ἀποσταλέ[ντος π]ρεσβ(ευτοῦ) κὲ πρὸς τὴν λα[μπρ(οτάτην) μ]ητρό-π(ολιν) Ἀνκύραν. M. a vu que l'honneur émanait donc d'une ville étrangère et que son nom aurait pu être « en sandwich » entre ὑπατικόν et τὸν σωτῆρα. Le κοινὸν τῶν Κυρίων est très étrange. Au début de la ligne 6, il y a place pour une lettre, comme le marque la transcription même. C'est clairement le κοινὸν τῶν Κυ[π]ρίων, et l'on peut sans doute voir la partie droite d'un *pi* avant le *rhô*. Les spécialistes de l'épigraphie de Chypre pourront peut-être tirer au clair le titre de la ligne 11 et aussi deviner le nom de l'*hypatikos* ; ce dernier titre se rapporte aux fonctions du gouverneur de Chypre et non de la Galatie, et le personnage a sauvé tout l'*ethnos* de Chypre. — N. 6, base de statue de Ti(berius) Iulius Iustus Iunianus, comme on en connaît déjà 4, Bosch, n. 255-258. Cette fois, la tribu qui décerna cet honneur est φυλὴ Διὸς Τραπεζῶν. Les 12 tribus ont dû faire de même.

489. *Ibid.*, n. 7, nouvelle inscription pour le chevalier Titus Flavius Gaianus, qui fut notamment deux fois agonothète du *koinon* des Galates et deux fois τῶν ἱερῶν ἀγώνων τῶν μεγάλων Ἀσκληπείων ἰσοπυθίων (cf. *Hellenica*, XI-XII, 350 sqq. ; pour le rapport avec la santé de Caracalla, voir *Laodicée du Lycos*, 294). Discussion sur le galatarque et le grand-prêtre. — Le n. 8 est la base de statue d'un vainqueur à ces Asclépieia, pour des victoires lors de la seconde célébration de cette fête, comme dans l'inscription pour un vainqueur à la 1re pythiade (*loc. cit.*, 350 sqq.) : [Ἐπὶ τῆς δευτέρ]ας πυθιάδος μεγάλων Ἀσκληπιείων Σωτηρείων ἡ μητρόπολις τὸν ἀνδριάντα Κ. Ἰουλ. Διονυσίῳ ΚΑΤΑΝΕΙ τριαστῇ, νεικήσαντι τοὺς ὑπογεγραμμένους ἀγῶνας. Dans Κατανεῖ, on attend l'ethnique. On ne peut y voir l'ethnique de Catane en Sicile, ni celui de Cotenna en Pisidie vers lequel penche M. ; car on ne peut admettre, à côté de *Kotenneus* les formes alléguées, Κοτενής et Κοταινής, qui ne sont que des fautes des manuscrits des listes byzantines d'évêchés et qui d'ailleurs sont loin de *Kataneus*. Nous penserions à une petite ville inconnue de la Galatie ou de l'Asie Mineure centrale ou septentrionale ; le nombre des villes « nouvelles » de la province d'Asie dans la liste d'Éphèse *Bull.* 1976, 595 ; 1977, 450, a surpris par son abondance, dans une province pour laquelle nous avons tant de textes, d'inscriptions et de monnaies. Le personnage, dont on ne dit pas la spécialité, était τριαστής ; il avait donc vaincu dans 3 épreuves du même concours. Dans la liste de plus de 20 concours se trouve naturellement en tête celui où l'athlète a vaincu sur place : Ἀσκληπι[εῖ]α Σωτ[ή]ρεια Πύ[θι]α γ' ; dans ce chiffre M. reconnaît les 3 victoires de cette seconde pythiade. Ensuite, un certain ordre de dignité appelle les concours de la Vieille Grèce, Ἴσθμια...Φ.. β', τὴν ἐξ Ἄργους ἀσπίδα, Ὀλύμπια ἐν Ἐπιδαύρῳ. Il nous semble qu'on ne peut guère retrouver autre chose après les Isthmia et le chiffre que [Πύ]θ[ια] β', les Pythia de Delphes. On peut s'étonner que ce concours ne soit cité qu'après les Isthmia ; mais on peut penser que le rédacteur devait éviter que se touchent les mentions Ἀσκληπιεῖα Σωτήρια Πύθια et Πύθια (de Delphes). Observations sur le nom des concours d'Épidaure Olympia, comme ici, ou Asclépieia Olympia. Il semble ensuite qu'il y ait un certain ordre géographique. Propontide : κοινὸν Βιθυνίας ἐν Νεικομηδείᾳ, Actia de Périnthe, Cyzique avec les Hadriana Olympia et l'οἰκουμενικὸν ἐν Κυζίκῳ, qui nous paraît être le concours de Korè (cf. là-dessus *BCH* 1978, 466-470), peut-être des Ἰσοπ[ύθ]ια [ἐν Νεικ]αίᾳ. Aussi les Alexandreia Pythia de Philippopolis (commentaire). Les lignes 20-22 sont très maltraitées

par des trous et des fentes ; les photographies de plus grand format envoyées aimablement par M. ne nous ont pas permis d'aller au delà. Ensuite à Tralles les Pythia, à Éphèse les κοινὰ Ἀσίας, à Pergame les Ὀ[λύμπι]α et les Trajaneia, à Antioche πρὸς Δάφνην l'Ἀδριανεῖον et le concours Εὐκράτους, à Adana les Olympia, à Césarée de l'Argée les Commodeia, des Actia dans une Antioche.

490. *Ibid.*, n. 9, honneurs à un Κύριλλος Μανου. Dans *IGR*, III, 169, M. restitue Κύρ[ιλ]λο[ς]. Ayant été prêtre et étant néocore à vie (on ne sait de quel culte) et ayant été phylarque, il est honoré par « la tribu onzième Néa Olympias », qui lui donna le titre de ' père ', τὸν ἴδιον πατέρα. Parmi ceux qui ont été commissaires pour la statue, un Τιτιανοῦ Βουγιώνου, le dernier nom étant celtique, d'une racine bien connue. Le rôle des tribus à Ancyre. N. 11, dans une épitaphe développée, un père de la tribu VII. Liste des 12 tribus.

491. *Ibid.*, épitaphes. N. 12, sur un sarcophage, épitaphe développée d'un jeune homme : Π. Αἴλιον Κ[ύρ]ιλλον, πάσῃ ἀρετῇ κεκοσμημένον καὶ ἀρχόμε[ν]ον πρώτης ἡλικίας καταξιωθέντα οὐ μόνον τῆς ἐνθάδε βουλῆς ἐν τῇ ἑαυτοῦ πατρίδι, ἀλλὰ καὶ ἐν ἄλλαις πόλεσι διὰ τὴν ἀναστροφὴν αὐτοῦ. M. pense, à cause de la mention d'Alexandrie ci-après, que Kyrillos avait des affaires commerciales en Égypte. Il nous paraît plus vraisemblable que les précoces honneurs lui étaient venus d'une activité intellectuelle et que ses voyages étaient ceux d'un *homo doctus*. Ses frères ont ramené son corps d'Alexandrie : οἱ ἀδελφοὶ αὐτοῦ Π. Αἴ(λιος) (ou plutôt, croyons-nous Π(όπλιοι) Αἴ(λιοι), s'appliquant aux deux personnes ; les 3 frères tenaient de leurs parents la cité romaine) Κυρίων καὶ Πούδης ἐκόμισαν αὐτὸν ἀπὸ τῆς Ἀλεξανδρείας καὶ τὴν λάρνακα ἀπέθοντο. — Pour un tel transport funèbre pour d'autres que Trajan et Quadratus Bassus, cf. en Cilicie l'épitaphe *Bull.* 1972, 504 ; un jeune juriste après avoir étudié le droit à Bérytos, exerça des fonctions en Judée, à Antioche, à Nicomédie, puis fut assesseur du préfet de Thèbes d'Égypte ; son père a rapporté de là ses restes, Νεῖλόν τε μέγαν καὶ πόντον ἄνυσσα (pour la date, cf. Gilliam, *Bull.* 1974, 606). A Aphrodisias de Carie, *CIG*, 2801, un personnage de haut rang, agonothète à vie des concours Gordianeia Attaleia, était mort à Rome, ἐπὶ τῆς βασιλίδος Ῥώμης ; un ami a ramené son corps, l'a enterré et a élevé sa statue : διακομίσας τὸ πτωμάτιον αὐτοῦ κατέθετο τὸν φίλον Τιβ. Κλ. Εὐτυχιανός. A Cos, *I. Cos*, 352 : Ἀσκληπιάδης β' τὸν ἴδιον πατέρα Ἀσκληπιάδην β' τελευτήσαντα ἐπὶ τῆς ξένης ἐκόμισεν ἐν τοῖς ἰδίοις διὰ τοῦ ἄππα (père nourricier) καὶ ἐπιτρόπου μου (tuteur) Κρατέρου τοῦ Ἀπελλᾶ μετὰ καὶ τοῦ φίλου τοῦ πατρός μου τοῦ ἐπιτρόπου αὐτο[ῦ —]. A Ancyre la mention d'Alexandrie ferait penser à son école de médecine, mais alors on eût dit clairement ἰατρόν. Après ἀπέθοντο, les derniers mots sont énigmatiques : καταξιωθέντες διαδοχῆς. — Il ne s'agit pas d'être les héritiers, διάδοχοι, des biens du défunt ; le mot καταξιωθέντες ne s'expliquerait pas. Il doit s'agir de la succession à la tête d'une école philosophique, dont les deux frères ont été jugés dignes et dont ils ont été honorés après Kyrillos. La formule πάσῃ ἀρετῇ ne serait point alors si vague et s'appliquerait à la vertu du philosophe. Sur le *diadochos*, scholarque d'une école philosophique, dignité qui se transmettait par testament, voir J. H. Oliver, *Bull.* 1968, 226 et ci-dessus n° 169 ; pour le *diadochos* des Épicuriens d'Apamée de Syrie, voir *Bull.* 1976, 720 ; à Didymes, *I. Didyma*, 150, un hermès de Platon est élevé à l'époque impériale : Πλάτωνα τὸν Ἀρίστωνος Φανίας ὁ διάδοχος.

492. *Ibid.*, n. 13, l'épouse Ἀπεραντίς à son mari Ἀμπέλιος. A la fin στήκει δὲ μέσον Ἀμπλίου καὶ Ἀργείου doit s'appliquer en effet à la place du monument entre deux autres de la même famille. — N. 14, Τιβέριος Ἰούλιος

Ἄσανδρος « For another Asandros see Bosch, n. 174, l. 9, but, like other names with Iranian associations, it is rare in Galatia » et la note. Mais Asandros n'a rien d'iranien ; c'est un nom d'origine macédonienne. — N. 17, stèle de marbre à acrotères : Τρύφων Αὐξίμου λιθουργός a élevé cette stèle pour son ami Valens fils d'Alexandre et la femme de celui-ci. A la fin, Χαῖρε ὁ προσελθὼν καὶ ἀναγνούς. « The careful and precious lettering of this inscription makes it the best carved grave stele which I have seen in Ancyra, a reflexion of the care which this mason took over his friend's epitaph » ; photographie pl. VIII b. Tout est donc personnel dans cette stèle, élevée pour un ménage ami, non pour les parents ; le soin affectueux du marbrier dans son travail en même temps que son amour-propre, et l'invitation au passant à s'approcher et à lire. — N. 18, un vétéran d'une légion. Νεικήτης οὐετρανὸς ἐκ λεγ(ιῶνος) πρ(ώτης) Παρθικῆς κὲ ἡ μήτηρ Καλὴ τῷ ἰδίῳ ἑαυτῶν τέκνῳ γλυκυτάτῳ Καστρησίῳ (nom intéressant pour un enfant né pendant le service) ζήσαντι ἔτη ιγ', πάσῃ χάριτι κὲ ἐπιστήμῃ κὲ παιδείᾳ κεκοσμημένον (à l'accusatif) ; il est intéressant de trouver ces éloges intellectuels pour le fils du légionnaire. Ensuite μνήμης χάριν · εὐψύχι τέκνον γλυκύτατον, οὐδεὶς ἀθάνατος. — N. 23, τὸν βωμὸν σὺν τῇ ὀστοθήκῃ. Le monument fut élevé par Μηνᾶς Ἑρμοῦ pour lui, pour sa femme défunte, τῇ ἡρωΐδι γυναικὶ ἑ(α)υτοῦ Καλλικαρπίδ[ι] et pour les siens, καὶ τοῖς ἰδίοις. N. 24, βωμὸν σύν τε ὀστοθήκῃ par testament. Réponse, χαῖρε καὶ σύ. — N. 29, bilingue : Ὁπλίῳ Οὐεττίῳ [Πλαυ]τιανῷ Κλ[α]ύ[διος] Ἄκυλας.

493. *Ibid.*, n. 23, Hermès de marbre avec l'inscription : Ἀγαθῶι Δαίμονι / πατρὶ / Οὐελλεῖος Εὔ/βουλος. M. y reconnaît non une épitaphe, mais une dédicace. — N. 31-32, dédicaces aux dieux Roi et Reine. N. 31, Ἀσκλήπιος Νεικήτου ἱερεὺς Βασιλεῖ καὶ Βασιλίσσῃ τὸν σηκὸν σὺν ἀναθήμασι καὶ περιβόλῳ ἐκ τῶν ἰδίων ἐποίησεν. N. 32, petit autel : Ἰ(ούλιος) Ἀμυντιανὸς Βασ(ιλεῖ) καὶ Βασιλίσσῃ δῶρον. Il ne nous semble pas qu'on voie sur la photographie τὸ avant δῶρον et la formule normale est δῶρον sans article ; il semble même qu'il n'y ait pas d'exemple de l'article, qui d'ailleurs surprend. Le couple divin était connu à Ancyre [θεοῖς ἐπη]κόοις Βασιλίσσῃ καὶ Βασιλεῖ, *Bull.* 1939, 517. Il n'y avait aucune raison de les affubler des noms [Μητρὶ καὶ Μηνί].

494. *Ibid.*, n. 36, inscription chrétienne (croix dans fronton), qui célèbre en 5 hexamètres un Johannès qui a construit une route devant la ville pour la facilité des voyageurs. M. la daterait du IVe siècle.

Ἀτραπιτὸν πρὸ πόληος ἀοίδιμος ἐν ναετῆισιν,
δῖος Ἰωάννης τεῦξεν θρασυκάρδιος ἀνὴρ,
μήτιδι καὶ πραπίδεσσι κεκασμένος οὐ διὰ βουλᾶς
Ἄνκυρ' ἦ κλέος εὗρε σὺν ἀντιθέοις πτολιήταις,
ῥηϊδίως δ' ἐσάωσεν ὁδοιπορέοντας ἅπαντας.

M., regrettant au vers 4 « une asyndète abrupte entre les deux parties », adoptait, au lieu de Ἀνκύρη κλέος, la suggestion Ἄνκυρ' ἦ κλέος. Pour la fin du vers 3, « la traduction de cette phrase n'est pas claire. Elle semble signifier « non par les délibérations de la *boulè* », indiquant que Johannès agit sans instigation, avec une générosité spontanée. Il est préférable de lire Ἀνκυρ' ἦ au début du 4e hexamètre, qui est ainsi rattaché par un pronom relatif à la clause précédente. L'alternative est de placer une forte ponctuation après βουλᾶς et de traiter Ἀνκύρη comme un nominatif sans lien avec la phrase précédente ». On ne comprend pas le génitif dorien βουλᾶς. Le pronom relatif cherché est à la fin du vers 3 : οὗ διὰ βουλὰς Ἀνκύρη κλέος εὗρε, par les conseils duquel Ancyre a trouvé la gloire et a sauvé facilement tous les voyageurs. A la fin, l'acclamation bien connue Αὔξι Ἰωάννης et le qualificatif, nouveau dans ces inscriptions,

ὁ εὐπάροχος τῆς πατρίδος. Ce Jean est peut-être le même que dans l'inscription Bosch, 306 ; cf. aussi *CIG*, 4045.

495. *Ibid.*, n. 37. Cette longue inscription est des plus curieuses. Elle avait été publiée par B. Van Elderen, *Calvin Theological Journal*, 7 (1972), 5-14. M., avec l'aide de C. Mango, en retrouve bien le sens et les liens entre les lignes, auxquelles en définitive il ne manque pas beaucoup au début et à la fin. Il faut, dit l'inscription, suivre les exemples qu'ont donnés divers personnages, qui sont tous en rapport avec Jérusalem. La pierre n'a pas été portée d'Édesse comme l'a pensé V. E. Second des modèles invoqués d'après la Bible ou les apocryphes (le premier est trop mutilé), l. 3-5 : ὁμοίως δὲ καὶ Ἰάκωϐ σπουδάσας προσένενκε — — Θ(εο)ῦ Χ(ριστο)ῦ πόλις καὶ παρ' αὐτοῦ εὐλογίαν ἔλαϐεν καὶ ἄρτον ἐξ οὐρανο[ῦ — —]ΗΝ σὺν τῶν ἁγίων ἀγγέλων εἰς τοὺς αἰῶνας. V. E. a reconnu Jacques le Juste, frère du Seigneur et premier évêque de Jérusalem ; n'ayant pas pris de nourriture depuis la mort du Christ, il reçut du Ressuscité le pain béni et rompu. Les derniers mots doivent faire allusion à sa vie au ciel après son martyre. 3e exemple : Abgar, roi d'Édesse, et sa correspondance avec le Christ, qui amena l'inviolabilité de la ville, l. 5-8 : ὁμοίως δὲ καὶ Αὔγαρ[ος ὁ βασιλεὺς τῆς Αἰδέ]σσης διὰ ἐπιστολῆς λόγον ἔπεμψεν εἰς τὴν ἁγίαν τοῦ Θεοῦ Χριστοῦ πόλιν [καὶ — —] περιετίχισεν τῇ πόλει Αἰδέσσης ὥστε ἀσάλευτον καὶ ἀνίκητον αὐτ[ὴν μένειν ἕως τὸ τέλος τ]οῦ αἰῶνος τούτου. Exemple des Mages et de leurs présents ; il leur fut promis qu'ils sauveraient des myriades d'hommes de leur peuple, l. 8-10 : ὁμοίως δὲ καὶ οἱ Μάγοι σπουδάσαντες προσενέγκαι τὰ [δῶρα εἰς τὴν τοῦ Θ(εο)ῦ Χ(ριστ)]οῦ πόλιν, ταῦτα αὐτῶν διαπραξαμένων οὕτως ἐπηγγείλατο αὐτοῖς ὅ[πως αὐτοὺς ἀνδρῶν μυρ]ιάδας σῶσαι ἐκ τοῦ ἔθνους ἐκείνου. Conclusion : nous devons agir de même pour que nos parents échappent à la αἰωνίας κρίσεως, et que nous obtenions le salut. Sinon, on pleurera des larmes amères ; car on criera « Seigneur, Seigneur, ouvre-nous », et le Juge juste répondra : Je ne sais qui vous êtes ; éloignez-vous de moi » (Luc, 14, 25 et 27).

496. *Ibid.*, n. 38. Érection d'une chapelle à la Vierge : Τόνδε μὲν οἶκον ἤ[γει]ρε τῇ Δεσποίνῃ Ἀνδραγάθιος ὃν νῦν ὁρᾶς ἐν γραφῇ · σκέπης δὲ ἔτυ[χε] τῇ αὐτῆς παροικίᾳ. Après des lignes difficiles, date de la mort du personnage.

497. *Ibid.*, n. 39-55, série de brèves épitaphes chrétiennes, avec les formules ἐνθάδε (ἔνθα) κεκοίμηται (κατάκειται, ἐτελιώθη) et la date ; ordinairement ὁ δοῦλος (ἡ δούλη) τοῦ Θεοῦ ; plusieurs fois l'éloge πάντων φίλος. Plusieurs sont publiées ici d'après la thèse inédite (Cambridge 1958) de I. W. Macpherson sur des documents pour la géographie historique de la Galatie, rassemblés dans les années 50 (cf. *Bull.* 1956, 294, 305 ; 1972, 475 ; 1973, 471). Divers détails sont intéressants. N. 39, un Johannès est χρυσοκ(όπος), mot nouveau formé comme ἀργυροκόπος (à moins que le *kappa* n'y tienne la place d'un *chi*, χρυσοχόος). Il était aussi καμηλάριος, chamelier ou possesseur de chameaux. M. insère cette mention dans ce qu'on sait de l'introduction du chameau en Asie Mineure ; il relève dans la Vie de St. Théodore de Sykeôn (éd. Festugière, § 160, au début du VIIe siècle), que le saint exorcisa un chameau dans un troupeau qui paissait près de Nicomédie. Un καμηλάριος en Syrie au Bas-Empire dans Cl. Mondésert, *Syria* 1960, 124. — N. 40, un Anikétos est marchand de lin, ὀθονιοπ(ρ)άτις ; l'absence du *rhô* peut être un fait de phonétique vulgaire. Son village, χωρίου Χωαζων. N. 41, Helpidius était διάκ(ονος) τοῦ πτωχίου Ταϐίας, diacre de l'hospice de Tavium en Galatie. N. 42, Platon était nouveau baptisé, νεοφούτιστος. N. 43, la ligne qui mentionne peut-être la patrie d'un Tarasios est énigmatique. N. 49, Ἐνθάδε καθεύδη ἡ μία τῶν ε' λαμπαδιφόρων

παρθένων, ἡ θεοφιλεστάτη τοῦ Χριστοῦ, Στεφανία ἡγουμένη. M. n'a pas de parallèle exact dans les inscriptions byzantines. Il rapproche un passage de Grégoire de Nysse, *Ep.* 6, 10 ; à son retour dans sa ville, Grégoire mentionne le chœur des vierges tenant des cierges, τὰς ἐκ κηροῦ λαμπάδας. C'est cette fonction liturgique qu'aurait remplie Stéphania avec quatre autres. Il nous paraît clair que l'image est empruntée à la parabole des dix vierges allant à la rencontre de l'époux dans Matthieu, 25, 1-13 : les cinq vierges sensées, φρόνιμοι, avec leur *lampades*, avaient eu soin de prendre de l'huile, les cinq sottes, μωραί, n'en prirent pas. L'époux ayant tardé, les 5 premières seules purent entrer avec lui pour les noces et la porte fut fermée ; quand les autres arrivèrent plus tard, après avoir acheté de l'huile, l'époux n'ouvrit pas. Stéphania imitait les cinq vierges sensées, elle était assimilée à l'une d'elles. — N. 50, Κύριλος μαρμαράρις. — N. 54 : ὁ δοῦλος τοῦ Θεοῦ Σισίννος ὁ πάντων φίλος. « Sisinnus est un nom d'origine iranienne, qui devint extrêmement commun à l'époque byzantine ». Il faut dire que St. Sisinnios le Parthe cavalier était spécialisé dans la protection des bébés contre la diablesse qui les enlevait à leur naissance ; voir P. Perdrizet, *Negotium perambulans in tenebris* (1922), 13-27, et les amulettes.

498. **Cappadoce**. — Nicole Thierry, *CRAc. Inscr.* 1977, 98-144 : *Un problème de continuité ou de rupture, la Cappadoce entre Rome, Byzance et les Arabes.* Dans ' la Cappadoce des églises rupestres '. Th. publie quelques épitaphes, avec photographies. P. 114, à *Tyane*, épitaphe métrique d'Euthymia. P. 115, Th. donne les photographies de l'épitaphe de la diaconesse Maria à *Archelaïs Bull.* 1939, 451, « d'une belle écriture sophistiquée » [?], et de celle de Sôsipatra, *ibid.* P. 118, à *Melegob*, stèle de Ἰαν[τα]λέων κόμης. Pp. 118-119 ; au musée d'Eregli *(Héracleia)* : + Μνήμη + Παύλου υἱοῦ Ἰωάννου διδασκάλου, — Μνήμη Νικολάου. — Κ(ύρι)ε βοήθι ; — Μνῆμα Λονγίνου ; — Μνῆμα Ἀναστασίου. — P. 140, à *Enegilköy*, stèle funéraire de l'époque impériale tardive : Ἀντίοχος Ταύρου Μοαθασι τῇ ἰδίᾳ γυναικὶ μνήμης ἕνεκεν.

499. **Lycaonie**. *Iconion*. — L. Robert (n° 508), 114, note 134 : Persée à Iconion et l'épigramme *SEG*, VI, 414. — P. 117-118 : Persée dans le monnayage ; catalogue du monnayage autonome.

500. **Pisidie**. *Apollonia*. — Début de son ère ; inscription qui n'est pas du VIIe siècle, n° 39.

501. *Keraia*. — K. Dörtlük, *Türk Ark. Dergisi*, 23 (1976), 17-18, avec croquis géographique p. 19, et 8 photographies pp. 20-23 : *Keraïtae araştırma raporu* [*Keraitai, rapport de recherche*]. En 1972, D. découvrait un nouveau site de ville antique. Bien qu'il n'ait pas trouvé d'inscription, nous le mentionnons ici, parce qu'une ville de la Pisidie est identifiée de façon certaine. C'est près de Bucak, l'important arrêt sur la route d'Antalya à Burdur à 55 km au Sud-Est de cette dernière ville. A 8 km au Nord de Bucak se trouve une ruine, à 1 000 m d'altitude, près du village de Belören, parmi les grands pins du Taurus. Les murailles de cette petite ville, qui est à 7 ou 8 km à l'Ouest de Kremna, sont assez bien conservées sur trois côtés. Dans la nécropole à l'Ouest, saccagée, il y a des restes de sarcophages avec le type pisidien du bouclier et de l'épieu et le type phrygien à porte. Sur la ruine même K. a ramassé deux bronzes ayant au droit une tête d'Artémis, au revers une massue avec les deux lettres KE. Au village, on lui a dit qu'on trouvait beaucoup de monnaies et il en a vu une ayant au droit une tête de femme tourelée, au revers une protome de sanglier avec l'ethnique ΚΕΡΑΕΙΤΩΝ. Il a donc justement identifié la ruine à la ville pisidienne des Keraïtes, connus uniquement par les monnaies. Le nom

de la ruine est, chez les paysans, Çere asar ou Çere sivrisi, ruine de Çere ou pointe de Çere. K. conclut à la persistance du toponyme antique. — Ajoutons que le mot est absent de la toponymie des villages. La forme exacte du nom de la ville n'est pas connue ; de l'ethnique Κεραειτῶν on tire Keraia ou Kerai ; cela n'a pas d'importance. On attendait que Keraia fût identifiée un jour par une inscription (Imhoof-Blumer, *Kleinas. Münzen*, 356). C'est un triomphe de la numismatique, étudiée dans la circulation, que les trois bronzes de Keraia vus sur place par le directeur du musée de Burdur aient fourni l'identification assurée. Cela peut donner matière à bien des réflexions sur les enquêtes numismatiques. Cette bien petite ville, ignorée de tous les textes, avait livré un certain nombre de monnaies. La collection Waddington en comptait 6 : *Inv. Waddington*, 3658-3663. G. F. Hill, *BMC Pisidia*, p. XCIX, note 1, relevait (1897) que les monnaies de Keraia « ont été obtenues en nombre en Pamphylie ». C'est que Bucak a toujours été un point d'arrêt sur la route d'Antalya à Burdur et Isparta, comme nous l'avons dit, et que les monnaies partaient de là très aisément pour le grand marché d'antiquités d'Antalya. Nous mentionnons que, d'après le catalogue manuscrit des monnaies du musée de Stamboul qui fut dressé par E. Bosch, 5 bronzes de Keraia au type de la tête d'Artémis (avec carquois) et de la massue entre les lettres KE, n. 7025-7029, avaient été envoyés de « la province d'Adalia » ; la provenance de 2 autres, n. 7030-7031, n'était pas connue. Un parallèle intéressant est fourni par Waddington, *Voyage en Asie Mineure au point de vue numismatique* (1853), 98-101 : c'est à Girme, nom persistant de Cremna, que ce numismate achetait 10 monnaies de Cremna, 4 de la colonie et 6 qui faisaient connaître pour la première fois le monnayage autonome de la ville ; il n'en avait trouvé nulle part ailleurs en Pisidie ou en Pamphylie (cf. *Villes d'Asie Mineure*, 21, n. 1 ; J. et L. Robert, *Persistance de la toponymie antique* (*Bull.* 1977, 375), 46) ; jusque-là les monnaies KPH étaient attribuées à Creteia de Bithynie ou à Crétopolis ; ce dernier classement était dû à Borrell, « constatant que ces monnaies provenaient constamment des environs d'Adalia ». De la région où est maintenant localisée la ville des Keraïtes, le commerce les menait facilement, par Burdur et Isparta, avec leurs importantes colonies grecques, au centre de vente des monnaies qu'était Smyrne, avec ses amateurs locaux et ses relations avec l'Europe. Imhoof-Blumer, *Kleinas. Münzen*, II, 366, constatait que ses deux exemplaires provenaient de l'Asie Mineure, ce qui ne convenait pas à une provenance crétoise. Il faut marquer que, des 4 exemplaires de Londres, *BMC*, p. 210 (où l'attribution était donnée avec point d'interrogation) et pl. 34, 6 et 7, 2 venaient de Whittal, collectionneur de Smyrne (cf. *R. Phil.* 1959, 176, n. 2), et 2 de Newton, vice-consul à Mytilène et fouilleur de Didymes, d'Halicarnasse et de Cnide ; une monnaie de Berlin, Imhoof-Blumer, *loc. cit.*, 375, n. 5, venait par Fox de la vente Whittall 1867. Un exemplaire, avec Κεραειτῶν, acquis à Smyrne par le British Museum (Wroth, *Num. Chron.* 1902, 356). Les monnaies avec KE, après avoir été classées à Kéos, Kéramos, Kéraïtes de Crète (Svoronos) furent attribuées à une ville de Pisidie par Imhoof-Blumer, *Gr. Münzen* (1890), 693/169, par un raisonnement pénétrant : ressemblance étroite avec les bronzes autonomes de Cremna et monnaies des Kéraïtes et Cremniens unis. Plus tard, il pouvait y joindre le type avec la protome de sanglier et l'ethnique complet Κεραειτῶν, *Kleinas. Münzen* (1902), n. 5 (de même Wroth, *Num. Chron.* 1902, 339 et pl. 17, 2). Une drachme avec la tête tourelée de la Ville au droit, une double corne d'abondance au revers et la légende Κρημνέων καὶ Κεραειτῶν avait joué un rôle essentiel : Imhoof-Blumer, *Monnaies gr.* (1883), 336, 72, de La Haye ; *Inv.*

Waddington, 3691 et pl. 8, 10 ; Wroth, *loc. cit.*, n. 2 et pl. 17, 4. Il ne s'agit pas d'une *homonoia*, qui pourrait unir deux villes fort distantes, mais d'une *sympolitie*, dont Imhoof-Blumer, en 1890 et 1902, avait parfaitement expliqué le mécanisme : association entre villes limitrophes, puis absorption, en alléguant le cas de Plarasa et Aphrodisias ; cf. *Villes d'Asie Mineure* (1935), 63 (avec la monnaie des deux villes et contre les termes ' *Bündnismünzen* ' et ' alliance coin ', dans le chapitre sur les sympolities). D'autre part, dans *Ét. Anat.*, 367, note 3, et pl. I, 12, L. R. avait enlevé à Kéramos et classé à la ville de Pisidie un bronze du Cabinet d'Athènes avec la tête tourelée et la protome de sanglier et la légende KEPA ; c'était la première provenance de Pisidie, car la monnaie avait été donnée par un Grec, G. Khonaios, qui habitait en Pisidie, apparemment Burdur ou Isparta (sur les communautés grecques de ces deux villes en 1876, voir M. Collignon, *Notes d'un voyage en Asie Mineure*, 32-41). Le gain de l'identification de Keraia est assez satisfaisant pour qu'on n'y mêle pas des discussions sur la très obscure question de Crétopolis de Pisidie, que l'on avait souvent voulu identifier avec Kéraia ; ainsi malheureusement Head, *HN*², 707 : « Ceraitae, probably the people of Crétopolis, afterward called Panemoteichos », après Hill BMC, p. XCIX ; sûrement pas. Sage réserve sur Keraia et Crétopolis d'Imhoof-Blumer et de W. Ruge, *P.W.*, s.v. *Keraeitai* et *Kretopolis*. Sur Crétopolis, le seul élément, apporté récemment, est la mention de travaux exécutés au bain ἐν Κρητωπόλει dans une inscription de Comama publiée par G. E. Bean, *An. St.*, 10 (1960), 51-53. L'identification de Keraia ne s'accorderait pas avec une identité avec Crétopolis, ni avec ce que l'on peut tirer de l'inscription de Comama. Cela attire l'attention sur l'importance irremplaçable des observations qui peuvent être faites par les archéologues en voyage ou aussi par les touristes, pourvu qu'ils notent l'endroit exact où ils ont acheté une monnaie de bronze et que ce ne soit pas dans un centre de commerce. C'est sacrifier la possibilité d'identification de tant de localités en Turquie que d'interdire l'enquête numismatique sur les bronzes à qui n'est pas fonctionnaire du Service des Antiquités.

502. *Lac de Beyşehir.* — L. Robert (n° 508), note 153 : Kireli n'est pas Carallia.

503. **Isaurie.** *Coropissos.* — L. Robert (n° 508), note 152 : légende de Persée ; l'identification proposée avec Dağpazarı.

504. **Pamphylie.** *Sidè.* — C. Foss, *Z. Pap. Epigr.*, 25 (1977), 161-171 : *Bryonianus Lollianus of Side.* Citant des inscriptions qui concernent ce bienfaiteur de Sidè et les membres de sa famille, F. veut préciser l'époque où ils ont vécu. Il écarte la première partie du IIIe siècle p. C., période de prospérité et de construction pour Sidè : caractère de l'écriture rapproché des inscriptions pour Modestus et Modesta (*Bull.* 1952, 156), où sont mentionnées des néocories de Sidè sur lesquelles nous renseignent des monnaies ; le fait que l'inscription pour le fils de Bryonianus est gravée sur une pierre où avait été inscrite auparavant l'inscription pour un héraut et acteur comique, M. Aurelius Philoxenus de Sidè (G. E. Bean, *I. Side* (1965), n. 116), qui avait vaincu entre autres concours aux Sévéreia Péraseia de Castabala, fondées probablement sous Macrin. La réutilisation d'une pierre de ce genre suggère un assez long espace de temps entre les deux textes. F. pense donc que les bienfaits de Bryonianus Lollianus, la reconstruction de l'aqueduc, viennent après l'époque troublée qui a suivi l'attaque des Goths, probablement l'époque de Dioclétien ou même après.

505. C. Foss, *ibid.*, 172-180 : *Allius Philippus and the walls of Side.* Dans une tour au Nord de la porte du mur intérieur de Sidè, construit à l'intérieur

de l'ancienne muraille et diminuant la ville, l'inscription Ἄττ(ιος) Φίλιππος ὁ λαμ(πρότατος) κόμες πρώτου βαθμοῦ διέπων τὴν ἔπαρχον ἐξουσίαν καὶ τοῦτο τὸ ἔργον τῇ λαμ(προτάτῃ) καὶ μεγίστῃ μητροπόλι Σίδῃ, ne désigne pas un gouverneur de Pamphylie du milieu du IVe siècle, mais un vicaire d'Asie ; elle n'est pas « en place » et *ergon* ne désigne pas le mur, mais quelque autre construction ; elle a été réutilisée, probablement à une époque de crise, au VIIe siècle, quand on construisit le mur. L'évolution du cadre urbain au Bas-Empire est ainsi grandement modifiée.

506. *Carallia*. — L. Robert (n° 508), note 153 : pas le type de Persée dans le monnayage ; la ville n'était pas à Kireli ; observations de Waddington en 1883.

507. **Cilicie**. *Corycos*. — Inscription de la mosaïque *MAMA*, II, p. 107, n° 39. — Les métiers n°s 100, 118.

508. *Tarse*. — L. Robert, *BCH* 1977, 88-132 : *Deux inscriptions de Tarse et d'Argos*. Nouvelle inscription de Tarse ; les porteurs de blé honorent Marcus Aurelius Gaianus, fils de Kosanaios, leur avocat, qui fut cilicarque et panégyriarque d'Apollon Patrôos et Argien. Le terme de σύνδικος et les épithètes αὐθαίρετος, ἀνυπέρβλητος, ἀπερίεργος, ἀφελής, ἁπλοῦς. Le cilicarque et grand-prêtre ; tête d'un cilicarque à Pompeioupolis ; les couronnes sacerdotales à portraits. L'association professionnelle συνέργιον τῶν ἐν τῇ σειτικῇ (portique ou agora) ὠμοφόρων, association qui était nommée dans l'inscription de Tarse *Bull.* 1938, 498 ; autres inscriptions de φορτηγοί et de σακκοφόροι. Voir aussi n°s 408, 409. Les divinités de Tarse d'après Dion de Prousa. Le bûcher d'Héraclès-Sandan ; le terme δημοτελής ; les apparitions divines vues par les fidèles. Apollon sur les monnaies. L'Apollon aux loups sur les monnaies ; interprétations sur les animaux et sur le dieu. La légende de Persée fondateur de Tarse : Ammien Marcellin, Lucain, l'épigramme d'Antipatros *Anth. Pal.*, IX, 557, sa composition ; le coureur Ἀρίης ; les noms Ἀριεύς, etc. Sur les monnaies : Persée et l'Apollon aux loups ; avec un pêcheur ; les termes βοηθός et πατρῷος. Les légendes sur la fondation de Tarse par les Argiens ; Triptolème sur les monnaies. A Argos, Apollon Lykeios et Persée. Persée et la statue d'Apollon Argien. L'image d'Apollon à Argos et à Tarse. Pégase à Tarse, dans le Pont, en Carie. Persée à Tarse chez Nonnos ; la composition des Dionysiaques de Nonnos et les lectures publiques dans des villes d'Asie. Autres fondateurs de Tarse : le Titan Orsanès, Érichthonios ; le prestige d'Athènes et celui de Tarse comme ville de culture. La fabuleuse antiquité de Tarse et la compétition avec Sardes, Bérytos, Argos et l'Arcadie chez Nonnos. Tarse πρωτόπτολις et Sardes πρωτόχθων et αὐτόχθων. Persée dans les villes de la Cilicie et de l'Isaurie. Voir Aigeai n° 512. Démêlés de Tarse avec Aigeai et autres villes de la Cilicie. Les éloges de villes ; antiquité et noblesse d'origine, εὐγένεια. L'éloge et le contre-éloge de Tarse par Dion de Prousa ; les divers thèmes ; l'abondance des productions ; les montagnes ; le fleuve Kydnos. La musique d'Arados à Tarse. Tarse grecque et orientale.

509. L. Robert, *ibid.*, 92-96 : l'inscription métrique pour Hémérios *Hellenica*, VII, 197-204 ; VIII, 79. Provenance précise. Les Δήμητρος θεράποντες, auteurs de la dédicace ; les *mensores* ; le commerce du blé à Tarse ; les envois impériaux de blé depuis l'Égypte et les monnaies. Le *mensor*, προμέτρης, dans les inscriptions grecques.

510. G. Daux, *Z. Pap. Epigr.*, 20 (1976), 249-252 : *À propos d'une inscription honorifique de Tarse*. Dans l'inscription de l'époque impériale tardive, *Hellenica*, VII, honorant Hémérios, grand personnage de Tarse et chevalier romain, puis consul (ce mot sur martelage ; cf. *Bull.* 1976, 706), D. voudrait que dans

les deux vers τρεῖς στεφάνους ἑξῆς ἀναδησάμενον παναρίστους, / δημιουργὸν παπειν κιλικάρχην γυμνασίαρχον, le mot παπειν, ainsi placé, soit un nom de personne. — À son habitude D. s'est répété à la même époque dans la revue *Epigraphica*, 39 (1977), 51-70 : *Le consul Papeis de Tarse*, en étendant encore ses développements ; publication étonnante à tous égards. Il n'admet pas que le mot παπειν (accusatif) puisse être considéré comme une épithète d'un titre de magistrature ; c'était une hypothèse qu'avait évoquée Ramsay, titre anatolien pour un prêtre, parmi d'autres, avant de soutenir des interprétations impossibles ; c'était ainsi que l'entendait J. H. Mordtmann et L. R. a toujours émis cette interprétation (en dernier lieu *BCH* 1977, 92-93). D. s'est essayé à l'onomastique indigène et il fut tout heureux de trouver un Παπεις de Prousias de l'Hypios (cf. ci-dessus n° 305) ; il fait grand cas d'un Παπεις d'Isaurie, au nord de Dorla, *Anat. St. Ramsay* (1923), 329 (*SEG*, VI (1932), 466) ; il faut dire d'ailleurs qu'il l'a trouvé dans L. Zgusta, *Kleinas. Personennamen* (1964), p. 412, n. 1199-8. Il « comprend mal (c'est une litote) », ajoute-t-il, « comment Ramsay n'a pas utilisé pour *papein* dans l'épigramme le texte publié par sa propre fille et dans les *Studies Ramsay* » (considérations ineffables à ce sujet dans la note 17 de la page 63). Il est aussi grandement scandalisé, et il le répète, que L. R. n'ait pas utilisé le nom Papeis pour expliquer *papein* dans l'inscription de Tarse. — Les noms en Παπ- sont fréquents et leur terminaison est assez indifférente : Παπεις, Παπης, Παπας, Παπιας, Παπος, Παπων ; ce sont des ' Lallnamen ', noms et termes du gynécée, tirés de noms de parenté ; on peut entendre Petit Père. Il eût donc été intéressant pour D. de connaître un Παπης à Tarse même : dans la liste des olympioniques vainqueurs au stade dressée par Julius Africanus se trouve à l'olympiade 216, en 85 p. C., un Ἀπολλοφάνης ὁ καὶ Παπης Ταρσεύς ; Papès est le surnom de cet Apollophanès. Cette série de noms est très connue. On la trouve d'ailleurs aussi en Grèce et c'est en grec un terme hypocoristique de parenté, πάπας, παπίας, παπῦς, παπφῦς, Papa (cf. *Noms indigènes*, 62 et 578, note, avec le Dyscolos de Ménandre). Ce qui importe ici avant tout, c'est la construction des deux vers à Tarse transcrits ci-dessus. Comment donc pourrait-on tirer un anthroponyme de la phrase grecque ? « ayant ceint à la suite trois couronnes » caractérisant les magistratures éminentes : « démiurge παπειν, gymnasiarque, cilicarque ». Que παπειν, ici, ne soit pas un anthroponyme, c'est ce qui semble évident, même si D. veut voir là « un ostracisme sans argument ». Le consul Papeis est un fantôme qui n'a pu trouver place dans l'énumération des trois couronnes éminentes ; il ne peut être pris sans confusion pour « l'évidence, si longtemps et si curieusement niée ». Les négateurs se soumettaient simplement à la grammaire grecque. Le mot παπειν, accusatif, se rattache comme titre de fonction à δημιουργόν qui précède ; il s'y rattache étroitement puisqu'il n'y a dans l'énumération que trois magistratures stéphanéphores. Le double emploi d'un mot dans l'anthroponymie et dans les noms de fonction a un parallèle exact dans le même champ sémantique. Le nom Αππας, avec ceux du même groupe comme Αππης, est très abondant dans l'onomastique de l'Asie Mineure (cf. L. Zgusta, *loc. cit.*, pp. 71-74). C'est aussi un terme de parenté. Hésychius donne : ἄππας, τροφεύς ; le nourricier. Le cas est très net dans telle inscription de Cos, *I. Cos*, 352, transcrite ci-dessus, n° 491 : τοῦ ἄππα μου καὶ ἐπιτρόπου μου Κρατεροῦ, nourricier et tuteur (cf. P. Chantraine, *REG* 1946-47, 244, traitant de la série des termes de parenté ἄππας, ἀμμάς, πάππας). Un autre texte très clair à Calymna *T. Calymnii*, 190 : Νεικάνωρ Φιλείτου ἐποίησε ἐλεύθερον Ἀγαθόποδα (beau nom pour un esclave, bien qu'il ne leur soit pas réservé ; cf. *Ét. Anat.* 143, n. 1 ; *R. Ét. Anc.*

1960, 359-361 ; 6 autres dans les affranchissements de cette ville τὸν ἄππαν τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ Φιλείτου κατὰ τοὺς ἀπελευθερωτικοὺς νόμους (pour l'affranchissement à Calymna de deux nourrices, τὴν ἰδίαν ἄμμαν, *T. Calymnii*, 170 et 189). Dans tel papyrus, *J. Jur. Pap.*, 15 (1965), 137, on lit ce salut : ἀσπάζεται σὲ ἀμμὰς Θαυδάριον καὶ ἄππας Δῖος. En Lydie, aux environs de Kula, dans une de ces inscriptions funéraires qui énumèrent tous les parents et autres qui ont offert des couronnes, on lit : κὲ Ἰουλιανὸς ὁ ἄππας (*Ath. Mitt.* 1892, n. 2 l. 30-31). Or, le mot désigne aussi une dignité religieuse, comme l'a enregistré LSJ. Une inscription de Magnésie du Méandre, *I. Magnesia*, 117, sur l'initiative de l'ἀρχιμύστης d'une confrérie dionysiaque, ἱερὸς οἶκος, dresse la liste de ceux qui ont légué des sommes pour que les rites soient accomplis par les mystes sur leurs tombes au mois Lénaiôn. Ce sont la prêtresse et stéphanéphore, le hiérophante, une ὑποτρόφος (sous-nourrice). En tête : Φιλήμων ὁ ἄππας Διονύσου, à la fin : — ξαγόρας ὁ ἄππας. K. Buresch, *Aus Lydien*, 129-131, a justement interprété par là l'inscription d'une phratrie de Phrygie, à Thiounta, où sont nommés Γλύκων Διοδώρου ἀγωνοθέτης, Ζεῦξις Διοδώρου ἄππας (Ramsay, écrivait l'anthroponyme Ἄππας dans *Am. J. Arch.* 1888, 278 ; *Phrygie*, I, 142, n. 30 ; admis par Ramsay dans *Asianic elements in Greek civilisation* (1925), 211. Ziebarth, *Vereinswesen* (1896), 153, de son côté, l'avait admis d'un mot. On ne peut dire, avec Ramsay, que Z. fut « followed » by Buresch ; car si le volume *Aus Lydien* parut en 1898, c'était un ouvrage posthume et Buresch avait succombé à sa tuberculose le 2 mars 1896. Il n'y faut pas joindre un relief de Hiérapolis, où on lit Αππας, au-dessus du premier homme d'une file. On y a vu un titre religieux dans un culte des Cabires (O. Kern, C. Robert, A. B. Cook, comme aussi A. Dieterich, *Eine Mithrasliturgie* (1903), 148 ; mais c'est le nom du premier personnage nu dans un relief qui montre une file de condamnés aux bêtes entrant dans l'amphithéâtre (*Hellenica*, X, 141-145 ; l'exécution d'un condamné nu par un taureau sur un relief de Pergè a été reconnue *Bull.* 1970, 608 ; on les reconnaît aussi dans les reliefs *Sculpture from Sardis*, n. 146 A et B ; on reprendra l'explication des reliefs de l'amphithéâtre n. 146-149). Le ἄππας de Magnésie et de Thiounta offre un parallèle rigoureux à παπεις. Aux mots en παπ- anthroponymes et termes de parenté, et aussi au dieu Papias-Papas attesté en Phrygie, vient se joindre le terme rituel πάπεις à Tarse ; la charge religieuse *papeis*, terme indigène, accompagne *démiourgos*, nom de l'éponyme ordinaire dans la Cilicie comme la Pamphylie ; dans cette inscription privée, le titre sacerdotal indigène *papeis* a été accolé à *démiourgos*, que ce titre appartienne à tout démiourgos ou qu'il soit réservé à tel ou tel aspect — périodique par exemple — de la magistrature. Il n'y a naturellement pas à s'effaroucher d'une « forme barbare dans une harmonie traditionnelle et purement grecque ». Il est naturel que la poésie locale n'ait pas été offusquée par un terme civique et cultuel, entré depuis le passé de la très indigène Tarse (cf. *BCH* 1977, 108 et 111) dans les institutions de la ville, pas plus que par στατίων et par ὕπατος venus des institutions ou des mœurs romaines. D. s'est flatté d'avoir exorcisé « un ghost-word » ; mais le faux fantôme est en vie ; le titre *papeis* à Tarse est conforme à la seule construction normale de la phrase et il est désormais expliqué par le parallèle de *appas*.

511. *Mopsueste.* — L. Robert, *BCH* 1977, 79, n. 7 : explication du type monétaire du mulet avec palme, arc et carquois. Note 151 : un type de monnaie et Typhon le Cilicien ; inscription Τύφωνος Ἀγαθοῦ.

512. *Aigeai.* — L. Robert, *ibid.*, 119-129, republie et commente le décret

d'Argos *BCH* 1904, 421-424, n. 6. Persée et la tête de Méduse sur les monnaies d'Aigeai. Construction de ἐπιδημεῖν ; γενόμενος ἐν τῇι πόλει. Le rhéteur Publius Anteius Antiochos d'Aigeai connu comme rhéteur par Philostrate ; ses discours ; la chronologie ; plaidoyer pour les Crétois ; rôle civique et dévotion pour Asclépios. Ἔργον, bâtiment ; πονεῖν pour un bâtiment. Il établit les liens entre Argos et Aigeai ; son séjour à Argos ; la statue, ἀφίδρυμα, de déesse, apportée par Persée à Aigeai. Les rhéteurs et les parentés de villes. Démêlés de Tarse avec Aigeai.

513. **Commagène**. — P. M. Fraser, dans *Festschrift Dörner*, 359-374 et pl. 119-121 : *The Kings of Commagene and the Greek world*, reproduit l'ensemble des inscriptions relatives aux rois de Commagène en dehors du royaume. 1 (fig. 1) : à Éphèse, *OGI*, 405, à l'Ashmolean Museum, Oxford, inscription honorifique pour Antiochos 1er, en réponse apparemment à quelque don. — L'inscription avait été copiée par Waddington chez un Anglais de Smyrne en 1862 ; elle fut trouvée dans les fouilles pour matériaux de la ligne d'Aydın ; cf. sur cette exploitation des ruines par le chemin de fer, L. R., *Laodicée du Lycos*, 361-362 ; pour des fouilles pour la même voie ferrée, encore O. Kern, *I. Magnesia*, p. III, notamment le mur d'enceinte sur les hauteurs au Sud de la ville, et aussi au théâtre pour la section Balatchyk-Sokhia. — N. 2, base de statue à l'acropole d'Athènes *IG*, II², 3444, où manque la dernière ligne comme chez les prédécesseurs depuis Koehler ; lue par Pittakis. L. 4, υἱόν inséré justement par Dittenberger avant ἀρετῆς, mais omis par Kirchner. Pour Antiochos III plutôt qu'Antiochos I. — A *Chios*, n. 1-5 sur Antiochos IV : 1, *IGR*, IV, 945. G. Forrest écrit : [διὰ] προπατόρων. 2 : *IGR*, IV, 946 ; L. R., *Ét. épigr. phil.*, 128 sqq. 3 : L. R., *ibid.*, 139-141. 4 : *Bull.* 1958, 382. 5 : Forrest, *SEG*, XVII, 381, avec Antiochos IV et sa femme Iotapè Philadelphe, D c, l. 8-12 (L. R., *loc. cit.*, 136). Photographie partielle. F. discute le caractère de cette liste : non pas, malgré une première impression, liste de stéphanéphores éponymes, mais bien plutôt liste de gymnasiarques, sinon d'autres magistrats. Réflexion sur le titre φιλόκαισαρ, qui peut s'appliquer, comme nous l'avons indiqué, à tout membre d'un collège de magistrats qui porte *in toto* ce titre. L'isolement de la Commagène est marqué par l'absence de cet ethnique dans le monde grec et par la rareté de Σαμοσατεύς (littérature) et Σελευκεὺς τῶν πρὸς τῷ Εὐφράτῃ à Rhodes (*IG*, XII 1, 653). Les archers à cheval commagéniens.

514. *Zeugma*. — Stèle funéraire nº 19.

SYRIE, PALESTINE, ARABIE

515. Ernest Will, *Syria*, 51 (1974), *Questions syriennes*, 223-225 : 1, *Le lapin mystique*, publie un bloc de basalte gris où est représenté un lapin goûtant à une grappe de raisin. Tout autour cette inscription : Ὑπὲρ σωτηρίας τοῦ κυρίου Αὐρ. Ἀντωνίνου Καίσαρος Αὔσος Ουρου καὶ υἱοὶ αὐτοῦ Διὶ ἀνέθηκεν εὐχῆς χάριν. La nature de la pierre limite l'origine à la Syrie moyenne ou au Hauran ; le nom et le patronyme sont fréquents dans cette dernière région. L'identification de l'empereur n'est pas certaine ; il s'agit probablement de Marc Aurèle. Pour le sujet sculpté, on admet couramment que le lapin aux raisins symboliserait un défunt auquel la consommation du fruit de la vigne assurerait une vie bienheureuse dans l'au-delà. « C'est une formule qui ne saurait convenir en aucune manière dans notre cas et force est d'admettre que le lapin aux raisins pouvait avoir une signification beaucoup plus vague, sinon

même profane ». La dédicace à Zeus n'exclut pas dans le Hauran un rapport avec Dusarès-Dionysos. « Il s'agirait encore d'un symbole religieux, quoique non ' mystique ', si du moins on prétend donner un sens précis à ce mot ».

516. Athéna en Kyrrhestique n° 288.

517. *Hiérapolis.* — R. A. Stucky, *Syria* 1976, 127-140 : *Prêtres syriens*, II, *Hiérapolis*, a photographié dans le commerce un fragment de relief avec tête et coiffure et avec une inscription de 4 vers : EI.ENOΣ ἀρχιερῆα πανέξοχον ἐνθάδ' Ἀχαῖος / στᾶσεν Ἀλέξανδρον γνήσιον ἐν φιλίᾳ / σπένδων ὄφρα θεοῖσιν ἐπεύχηται μακάρεσσιν / πατρίδ' ὅπως σωζῶσι α(ἰ)ὲν ἐν εὐνομίᾳ, image du grand-prêtre Alexandros offerte par son cher ami (bon exemple de γνήσιος affectif, cf. *Hellenica*, XIII, 218-222 ; *Bull.* 1966, 490 ; 1967, 546 ; *Ant. Class.* 1966, 387-388 ; 1968, 423). Achaios offre une libation pour faire des vœux aux dieux afin qu'ils maintiennent toujours sa patrie dans le bon ordre des lois. La tête est coiffée d'un bonnet conique (πῖλος). Celui-ci porte au sommet un croissant de lune enfermant une étoile à huit branches ; sur le bonnet étoile ou rosette à 16 branches ; à la base, couronne de laurier et diadème (écrasé) portant 5 petits bustes face au spectateur (cf. *Bull.* 1969, 541 ; *BCH* 1977, 90, n. 3). Cette plaque s'adapte très exactement à un relief de Membij publié par Henri Seyrig, *Ant. Syr.*, III, 15-20 et pl. 26 : prêtre pieds nus en longue robe avec ceinture et manches courtes, avec des clochettes ou des glands au bas, faisant une libation sur un pyrée de la main droite et tenant dans la gauche une touffe de trois baguettes. Sculpture analogue, mais très sommaire, au musée d'Alep, avec épitaphe d'un Diogénès en 403 de l'ère des Séleucides (91 p. C.) ; l'inscription serait plus ancienne que le relief. Sur la statue du grand-prêtre Nicophôn (à Alep), sur la tunique, au-dessous du cou comme sur les épaules, médaillon avec tête et deux autres sur la ceinture. Le nom Νικοφῶν Βηδανου ὁ καὶ Σεν(έ)κας ; année 413 Sél. = 101 p. C. Sur un fragment d'Hiérapolis, un médaillon avec tête sur la poitrine. Étude stylistique et religieuse.

518. *Henak*, village du Jebel ez-Zawieh aux environs d'Alep. — M. Piccirillo (n° 525), 209-212 : *Una vasca battesimale proveniente da Henak nell'Alta Syria.* Le lieu était connu par un manuscrit syriaque du XIe ou du XIIe siècle faisant mention en cet endroit d'un reclus et stylite Pierre. Sur la paroi centrale de la vasque : + ὑπὲρ εὐχῆς Λεοντίου τοῦτον ἐποίησεν, et une inscription syriaque « Dieu seul est bienfaiteur » d'après le Psaume 119 (118). 68, Sur la paroi droite, le nom du tailleur de pierre : + Γεωργίου λιθοξός.

519. *Antioche.* — Châtiment par Septime Sévère et pardon grâce à Caracalla n° 478, note 134.

520. *Ibn Hani* près de Lattaquie. — A. Bouni, E. et J. Lagarce, M. Saliby, *Syria*, 53 (1976), dans un rapport préliminaire sur la première campagne sur ce site, signalent des timbres d'amphores hellénistiques de Rhodes et donnent, p. 257 et fig. 29, les cinq les plus lisibles : la rose avec Δαμοκράτευς ; tête d'Hélios avec un nom mutilé ; ἐπὶ Κλεάρχο[υ], Ἀρταμιτίου ; Μενεκράτευς ; ἐπὶ Τιμοκλείδα. Le milieu de l'époque hellénistique semble avoir été la période la plus florissante du site.

521. *Sergioupolis.* — Th. Ulbert, *Arch. Anz.* 1977, 563-569 : *Eine neuentdeckte Inschrift aus Resafa (Syrien).* La reprise, en 1976, des fouilles allemandes à Resafa-Sergioupolis, après celles de J. Kollwitz de 1952 à 1968, amena la découverte de deux inscriptions dans la basilique A, dans le pavement de l'abside devant l'autel. U. publie celle qui est complète (avec fac-similé et photographies) : Ἀβραάμιος ἐλέει Θ(εο)ῦ ἐπίσκ(οπος) Σεργιουπ(όλεως) ᾠκοδόμησεν πρὸς τιμὴν τοῦ Ἁγίου Σταύρου ἵνα ἀξιώθῃ ἐλέους Θεοῦ. Γέγονεν δὲ

μη(νὶ) Ἀρτεμ(ισίῳ), ἰνδ(ικτιῶνος) ζ' τοῦ οω' ἔτους. L'indiction 7 de l'an 870 de l'ère séleucide est mai 559. Abraamios est l'évêque de Sergioupolis qui participa, en 553, au IIe concile de Constantinople. La date est importante pour l'insertion du monument dans l'architecture. L'église ne peut plus être appelée basilique de Serge, mais basilique de la Croix ; c'est le premier témoignage en Syrie de cette consécration, rare ailleurs aussi. Il ne s'agissait pas d'une relique, mais d'une offrande votive, et l'on ne construisit pas une église cruciforme, mais une basilique pure. La date exacte de l'inscription peut se rattacher à la fête de l'Apparition de la Croix, célébrée au 6 mai dans l'Église jacobite et au 7 mai dans l'Église byzantine.

522. *Tyr.* — J.-P. Rey-Coquais, *Inscr. gr. lat. découvertes dans les fouilles de Tyr (1963-1974)*, I, *Inscriptions de la nécropole* (*Bull. Musée de Beyrouth*, 29 ; 184 pp. in-4° et 56 planches, Paris, 1977). R. C. publie 226 inscriptions de la nécropole chrétienne dégagées dans les fouilles de l'Émir Maurice Chéhab, directeur général des Antiquités du Liban. Elles sont classées suivant un ordre topographique. Les 7 premières inscriptions sont seules du Haut-Empire. N. 1, dédicace Ἀπόλλωνι κυρίῳ datée de l'an 154 (ère de Tyr), 28-29 p. C. Rareté des témoignages sur le culte d'Apollon à Tyr. Le fragment n. 2 est daté de 192 = 66/67 p. C. L'époque du Bas-Empire et du Haut-Byzantin commence au n. 7 avec le sarcophage de Ἀντιπάτρου κογχυλευτο(ῦ), pêcheur de murex. Le catalogue s'étend sur les pages 1-121. R. C. a justement groupé la plupart des remarques à faire aux pages 123-168 ; c'est la partie que nous allons analyser ; car, utilisée avec les index très détaillés, pp. 169-175, elle permet de retrouver tous les mots. Nous laissons de côté les numéros 29, 75-76, 149 (observations concordantes de A. J. Festugière), 150, que D. Feissel reprend dans un article à l'impression. Cette partie est ainsi constituée. Forme des lettres, abréviations, monogrammes et chrismes, corrections du lapicide. Termes désignant le tombeau : τόπος, σορός-σόριον, οἶκιν (une seule fois), μνῆμα, μεμωρία-μημόριον, μάκριον (à Tyr, le diminutif entre bien dans le cadre géographique où l'on trouve μάκρα ; il ne s'applique pas au sarcophage, mais à des *loculi*), θήκη (θεσίδιν diminutif du terme θέσις) ; n. 108, mention du jardin παράδεισος, où se trouve la tombe. Topographie : diverses églises, l'aqueduc ; ports, nommés une dizaine de fois, λιμὴν Ἐγυπτίων, λιμὴν Ἀστρονόης ; ils précisent le lieu de travail des pêcheurs de pourpre : κογχυλέως λιμένος Ἀστρονόης (8, 25, 68, 182), οἰνοπράτου, κοχυλευτοῦ λιμένος Ἐγυπτίων (103 ; en plus de son métier, il tenait un bistrot sur le port ; cf. ci-après) ou d'un pêcheur : Κυριλλᾶ ἁλιήως λιμήνος Ἐγυπτίον (77). Ère de Tyr employée encore en 607 ; indiction ; les mois. Date exacte du décès pour les commémoraisons au jour anniversaire. Indications sur le régime juridique des tombeaux ; interdictions et amendes prévues ; les monuments marqués du nom collectif : πιστῶν (fréquent), καθηχουμένων, ἐλευθέρων (cf. ἐλευθερικόν), etc. Les noms de personnes. La plus grande richesse est celle des noms de professions : gens d'église, fonctionnaires de divers ordres (relevons le ὑπουργὸς σιτικῆς, qui serait agent de l'annone). L'indication des métiers est aussi importante qu'à Corycos, *MAMA*, III. R. C. les classe (comme pour les précédents, voir le commentaire à chaque inscription). Alimentation : κριθοπώλης marchand d'orge, ἀρτοκόπος boulanger, ἐτράριος pâtissier, confiseur, οἰνοπράτης « négociant en vin » ; (plutôt gargottier ; voir plus haut ; nous n'y voyons pas le synonyme de οἰνέμπορος), τυροποιός marchand de fromage ; marchand de saucisses ἰσσικιάριος ; de garum, γαροπώλης. Nous ne mettons σιτομέτρης ni dans les magistrats, ni dans les commerçants ou négociants en blé ; c'est le *mensor* (cf. *BCH* 1977, 94-96),

sans doute dans l'un ou l'autre port ; dans 188, Ὀλυμπίου σιτομέτρου κονχυλέος n'est pas « mesureur de blé de murex ». Intéressant κραμβιτάριος « maraîcher, jardinier, marchand de choux ». Encore γρυτοπώλης brocanteur, μεταβολεύς ; parmi les κάπηλοι boutiquiers, deux exercent le métier avec leur femme. Un porteur d'huile ἐλεοβαστακτής. L'ἀσπροπόλισα est-elle vraiment une « vendeuse de grains d'encens » 17 B (explication de H. Seyrig) ? Banque et change : τραπεζίτης. Deux καμψάριοι « fabricants de boîtes et de coffrets, à moins que ce ne soient des gardiens de bain » ; plutôt ce dernier, le καψάριος *capsarius* des inscriptions éphébiques de l'époque impériale. Hypothèses sur le καρουχᾶ[ς] ou καρουχά[ριος]. Bâtiment : τέκτων charpentier ; γυψοκόπος fabricant de plâtre ; κονεάτης plâtrier-peintre ; μαρμαράριος tailleur de marbre. Χαλκεύς forgeron, κλειδοποιός serrurier, χρυσοχόος orfèvre, δακτυλιδ[άριος] bijoutier (bagues ; le terme à terminaison latine a remplacé δακτυλιουργός, δακτυλιογλύφος, δακτυλοκοιλογλύφος). Un verrier οὐετράριος, spécialité de la Phénicie ; « les fouilles de la cité de Tyr ont livré en abondance d'énormes blocs de verre, déchets des fondeurs ». Παρατουρᾶς (nouveau) pour les tissus d'ameublement, tentures, rideaux ; ὀθονιακός pour les étoffes de lin ; pour la soie (cf. addenda, p. 176) deux μεταξάριοι ; mention d'une mosaïque inédite avec mention d'un Julianus, μεταξάριος, du bourg de Maratô des Myrtes. Un brodeur πλουμάριος ; renseignement sur l'emploi de rémiges de plume dans le tissage comme de nos jours en Syrie. Deux βαρβαρικάριοι, pour des tissus brochés ou brodés d'or. Nombreux termes relatifs à la pourpre, environ le cinquième des noms de métiers à Tyr : πορφυρᾶς, κογχυλεύς, κογχυλευτής, κονχυλοκόπος, κογχυλοπλυταί, ἀληθεινοβάφος (pour ce terme, voir le commentaire du n. 137, qui jure avec la p. 160 ; il y a quelques divergences entre le commentaire de telle inscription et le commentaire sur les noms de métiers). Coquillages de murex dans une couche du Ier siècle p. C. et le murex sur les monnaies de la ville. Une teinturerie impériale, n. 28 : Θεοκτίστου κογκυλοπλύτου τοῦ εἱεροτάτου βαφίου, attestée à Tyr par Eusèbe. Métiers manuels de diacres. Titres honorifiques ou louangeurs ; relevons ἄχραντος pour une vierge. Formules funéraires. Remplois et martelages. Inscriptions datées. — Relevons maintenant quelques particularités selon l'ordre du catalogue. N. 24, le mot énigmatique καραβιά[ριοι], pêcheurs de crustacés ou en rapport avec la barque κάραβος. N. 39, sarcophage de Ἀναστασίου Βοστρηνοῦ κριθοπώλου ; le commerce de l'orge correspond bien à la richesse en céréales de la plaine du Hauran. N. 62, consolations de diverses catégories : Θάρσι, τέκνον μονογενὴ Θεοδοσία · πάντων ἐστὶ τὸ θανῖν · ταῦτα ὁ βίος · πλεκόμενος (la couronne) μαραίνετε · ὁ γὰρ τὸ φῶς δοὺς κὲ πάλιν κομίζετε. N. 74, εὐμύρι Ζωσίμα, comme dans 20 B. N. 78, un homme de Saraphta, village de Tyr, Σαραφθηνός. N. 88, un homme ἑβδομαρ(ίῳ) λεκτικαρ(ίων), « semainier des porteurs de civière ». N. 91, Σόρι Σεραπίωνος ὀφικιαλίου ἐγδίκου κὲ Φωτίου. N. 100, interdiction développée. N. 109, Σορὸς διαφέρ(ουσα) Ἰουλιανοῦ Μαει Σαραφηνοῦ. N. 110, l'ethnique Δουβηληνῷ. N. 111, Σορὸς διαφέρω(ν) Γεωργίου καμιναρ(ίου) δεμοσίου, « fournier, agent de l'État » ; R. C. joint δημόσιος à καμινάριος ; il s'agirait d'un four public pour la fabrication du pain ; nous y voyons le *kaminarios*, chauffeur d'un δημόσιον, c'est-à-dire d'un bain public, appelé indifféremment *démosion* ou λουτρὸν δημόσιον ; au gymnase de Tégée, au milieu du IIe siècle p. C., *IG*, V 2, 50, le καμινίων est certainement le chauffeur des bains. N. 121, Σορὸς διαφέρων Χρυσαφίου ὀστιαρίου, « portier, le plus bas des ordres mineurs », τῶν Βελεφορουων, sans doute une église ; don du tombeau : ἐδορήσατο ἡ κυρία Εἰρήνη. N. 126, sur une dalle de fermeture d'un *loculus*, l'invocation : Κύριε ὁ θανάτο(υ)

γευσάμενος, ἀνάπαυσον. N. 136, Ἀνδρέα ἀπὸ ἐξκεπτόρων, ancien greffier. - N. 142, Δημῆ πρακτῆρος, collecteur de taxes. N. 147, le fabricant et marchand de saucisses, le charcutier, est ὑποβολεὺς Ἁγίας Μαρίας, l'église de la Vierge ; un autre, n. 187, ὑποβολήος (génitif) τῆς ἀρχέας ἁγίας Μαρίας. N. 150, épigramme, comme 149 ; à la fin, Ὦ Φθόνε καὶ σὺ κάκιστος ἔφυς καὶ Μοῖρα βαρεῖα / εἰς Ἀχέροντα φέρειν τὸν νέον ἐλδόμενοι ; photographie pl. 28 ; le morceau n'est-il pas antérieur à l'époque chrétienne pour ce Μουσάων θεράπων, ἔξοχος ἠΐθεος, qui ἐς νεκύων χόρον ἔρχεται? pas postérieur au IVe siècle, dit R. C., N. 151, peint sur un mur longeant la voie au Nord, Οἱ μαιουμίζοντες ἐν τῷ τόπῳ τούτῳ καλὰς ἡμέρας ἔχουσιν ; la petite chambre où se trouve l'inscription est située à l'arrivée d'une canalisation d'eau. Sur la fête du Maïoumas, qui n'était pas célébrée en mai, nous nous permettons de renvoyer, plutôt qu'à F. Cumont et au P. W., à l'article de L. R., *REG* 1936, 9-14 (*Opera Minora*, II, 947-952), retrouvant le mot Maïoumas dans une inscription de Nicée, ce qui fut confirmé par une nouvelle lecture (cf. *Bull.* 1940, 160 ; 1961, 785) et critiquant les interprétations courantes et l'usage d'un texte de Malalas. Nous ne croyons pas que la formule καλαὶ ἡμέραι ait une « résonance spécifiquement religieuse » et que cette inscription soit un « témoignage de l'aspect mystique du Maioumas ». Simplement les gens ont eu, en cette fête, de bons jours, du bon temps, ils se sont bien amusés ; c'est « la joie du Maïoumas », *laetitia*, dont parle l'édit d'Arcadius et Honorius en 396, cette joie qui, selon l'édit, ne doit pas violer la décence et la pudeur, *ita tamen ut servetur honesta et verecundia castis moribus perseveral*, comme l'édit de 399 parle « d'un spectacle de turpitude et d'indécence », qui doit être aboli, *foedum atque indecorum spectaculum* ; les μαϊουμίζοντες ont « fait la fête » en ce lieu. On est loin de toute mystique ; c'était une fête populaire et comme ' laïque ', si l'on peut dire ; c'est pour cela qu'elle a duré et que les empereurs eurent à en réprimer les abus fort peu mystiques. C'est le même aspect que montre l'inscription de Gérasa, en 535, ἐπετελέσθη ὁ χαριέστατος Μαειουμᾶς. N. 160 *bis*, sur la plaque de marbre fermant un *loculus*, la sommation : Θεὸς βοηθός · Βάσκανε φεῦγε. Réponse, Καλῶς ἴπες, « L'Envieux n'est pas nécessairement le ' mauvais œil ', selon la croyance populaire ; ce peut être le diable ». La croyance au mauvais œil est abondamment attestée dans les milieux chrétiens (cf. par exemple P. Perdrizet, *BCH* 1897 ; L. R., *Proconnèse au Parthénon*, cf. *Ann. Éc. H. Et. IVe section*, 1976/77, 306). Le φεῦγε est typique de l'injonction à l'Envie, au Phtonos, à la Baskania ; le Diable, dans l'antiquité chrétienne, est le πονηρός, comme dans l'Évangile de S. Matthieu et le Pater (cf. *Hellenica*, XIII, 270). N. 161, un σιν<γο>γουλάριος courrier officiel. N. 164, la μακαριωτάτη Σάρα peut être juive ; pas de croix sur cette fermeture de *loculus*. N. 168, Σαμαριτῶν ἐλευθέρων, de condition libre. N. 167, Θεσίδιον τ(ῶν) εὐλαβ(εστάτων) ἱερέων ; ce pourraient être des prêtres juifs. N. 173, ἡ εὐμυρο(τάτη) Στρατονίκη. N. 202, le ménage de κάπηλοι est originaire ἀπὸ Αὐλῶν, qui doit être le port entre Tarse et Anchialè, comme l'Αὐλεώτης à Corycos *MAMA*, III, 171. N. 217, le médecin Anastasios. N. 222, Σόριον διαφέροντα τῆς εὐγενεστά(της) Λεήνας ; sur le couvercle du sarcophage la même femme et τῷ εὐλαβεστ(άτῳ) Θεοτίμου ὑποψάλτῃ. Les 215 photographies, excellentes, sur les planches sont classées selon la catégorie du document funéraire : sarcophage ou couvercle, plaque de *loculus*, etc., ce qui est un bon principe quand il s'agit des monuments.

523. *Palmyre.* — A. Baldini, *Epigraphica*, 39 (1977), 171-174 : *In margine ad OGIS*, 640 ; discussion sur les personnages.

524. *Hauranitide.* — Voir nos 515 et 522.

525. *Gérasa.* — J. Pouilloux, *Liber annuus studii biblici Franciscani*, 27 (1977), 246-254 : *Deux inscriptions au théâtre Sud de Gérasa*, publie avec photographies deux inscriptions sur des blocs de la paroi Est de la parodos, qui sont sous forme de dédicace à Domitien (il ne peut être question, malgré l'interprétation de J. Marcillet-Jaubert, du datif représentant la datation par l'ablatif latin ; cette forme se trouve dans des textes de contenu tout différent). La première dédicace est ainsi datée : Ἀγαθῇ τύχῃ, ἔτους γνρ' (par faute d'impression, l'éditeur n'ayant vu aucune épreuve, γνο'), 153 de l'ère de Pompée, 90 p. C. La dédicace : Αὐτοκράτορι Καίσαρι, θεοῦ Οὐεσπασιανοῦ [υἱῷ, Δομετιανῷ Σ]εβαστῷ (les mots entre crochets ont été martelés, comme il convient) Γερμανικῷ, ἀρχιερεῖ μεγίστῳ, δημαρχικῆς ἐξουσίας, πατρὶ πατρίδος, τὸ θέατρον ἀφιερώθη κατ' ἐπίκριμα Λαππίου Μαξίμου πρεσβευτοῦ Σεβαστοῦ ἀντιστρατήγῳ. La seconde inscription datée ἔτους δνρ' (91 p. C.) n'offre que les lignes Αὐτοκράτορι à πατρίδος, le bas du bloc étant resté blanc alors qu'il aurait pu contenir 2 ou 3 lignes. On connaissait, *Gerasa*, n. 51 et 52, la construction de parties du théâtre, le πόδωμα et une κερκὶς σελίδων ; dans la première inscription l'absence du titre Germanicus doit être due à une inadvertance. Le gouverneur Aulus Bucius Lappius Maximus est bien connu et un diplôme militaire en Bulgarie attestait qu'il exerçait sa charge le 12 mai 91 ; le nouveau texte le montre en cette fonction entre octobre 90 et octobre 91. Il avait maté, comme légat de la VIIIe légion Auguste en Germanie, la révolte de Saturninus (fin 88-janvier 89). Il dut exercer sa charge jusqu'à 94, où est nommé L. Javolenus Priscus, et il fut consul pour la seconde fois en 95. P. se demande justement ce qu'il avait encore à consacrer en 91 après la dédicace de τὸ θέατρον en 90. Il pouvait y avoir encore des parties non essentielles, des détails, des ornements à ajouter. Nous ne rappellerons pas que, dans le Moyen Age occidental, les églises pouvaient être consacrées alors qu'elles n'étaient que commencées et que cette dédicace était le signal de propagande et de missions pour aller quérir de l'argent.

526. M. Sartre, *Annual Dep. Antiquities of Jordan*, 21 (1976), 105-108 : *M. Iulius Iulianus Alexander gouverneur d'Arabie*, publie une inscription trouvée près du théâtre, gravée sur une base cylindrique : Τι(βέριον) Ἰούλιον Ἰουλιανὸν Ἀλέξανδρον, πρεσβευτὴν Σεβαστοῦ ἀντιστράτηγον, ἡ πόλις ὁμονοίας ἕνεκεν. Débris d'inscription (3 lettres) sur le bandeau supérieur. S. identifie le proconsul avec le Iulius Iulianus, qui tint ses assises à Petra à l'automne 125 d'après un papyrus de Nahal Hever. En 127, on trouve un autre gouverneur, T. Aninius Sextius Florentinus. Le gouverneur Alexandros est sans doute le même que le frère Arvale Alexandros en 118. Différent le légat de légion Alexander, qui combattit en Mésopotamie avec Frucius Clarus (Dion Cassius, 68, 30, 2) et qui fut peut-être consul suffect avec lui en 116 aussi ; celui-ci serait C. Iulius Alexander Berenicianus. Conséquences pour la carrière de ces deux Alexandre. La Concorde est la bonne entente inspirée par le gouverneur soit dans Gérasa même, soit entre Gérasa et les cités voisines. Nous rapprochons l'inscription nabatéenne de Rawwafah *Bull.* 1976, 739, selon laquelle le gouverneur a mis la paix dans l'ethnos des Thamoudéens ; commentaire de J. T. Milik.

527. *Mont Tabor.* — B. Bagatti (n° 525), 119-127 : *Una grotta bizantina sul Monte Tabor.* Sur une paroi, une inscription peinte en rouge : restes de noms et le rappel du peintre : Χάρῃ ὁ γράψας, et croix monogrammatique. B. la rapporte au ve ou au vi^e^ siècle.

528. *Samarie.* — Un ethnique n° 202 : de Thénai.

529. *Tel Dan.* — A. Biran, *R. Biblique* 1977, 256-263, rapport sur la campagne de fouilles 1976. Pl. VII a, photographie de la dédicace Θεῶι τῶι ἐν Δανοις, *Bull.* 1977, 542 ; cf. p. 260-261.

530. *Césarée.* — L. Robert (n° 508), 91, sur l'inscription des ὠμοφόροι dans cette ville *Bull.* 1967, 645 *in fine.*

531. *Joppè.* — Sur le titre βασιλεὺς μέγας pour Ptolémée IV, voir n° 88.

532. *Ramat-Aviv (faubourg de Tel-Aviv).* — J. Kaplan, *R. Biblique* 1977, 284-285 et pl. XIV. Mosaïque de pavement d'un édifice que l'on considère comme une synagogue samaritaine (pour les Samaritains à Thessalonique, voir *Bull.* 1969, 369). Inscription grecque : Εὐλογία καὶ ἠρήνη τῷ Ἰστρα[ὴ]λ καὶ τῷ τόπου, Ἀ[μ]ήν. Une inscription de 4 lignes en araméen est d'écriture samaritaine. Une autre inscription grecque mutilée est signalée.

533. *' Jérusalem '.* — F. Manns (n° 525), 229-238 : *Nouvelles traces des cultes de Neolera, Sérapis et Poseidon en Palestine,* publie, pp. 229-234, une fibule de la collection G. Kloetzli, acquise chez un antiquaire de Jérusalem. Sous deux serpents affrontés à l'égyptienne (celui de droite est surmonté du croissant lunaire, sur sa queue un épervier et croissant lunaire), l'acclamation, sur 3 lignes : Μέγα τὸ ὄνομα τῆς Νεοτέρας. M. rappelle les témoignages sur cette déesse (L. Moretti, *Bull.* 1960, 75) à Denderah, Oxyrhynchos (papyrus), Gérasa, Chios, Rome, jaspe Seyrig (Μέγα τὸ ὄνομα τοῦ κυρίου Σαράπιδος, Μεγάλη ἡ Νεωτέρα ἡ ἀνείκητος), pierre Southesk (Μεγάλη ἡ Νεωτέρα ἡ ἀνείκητος), Athanase, monnaies d'Antoine et Cléopâtre. — Pp. 234-236, amulette en bronze acquise d'un antiquaire de Jérusalem : Εἷς Ζεὺς Σάραπις, Μέγας ὁ ἐπήκοος Σάραπις. Nous ne signalons pas les amulettes dans le Bulletin. Nous l'avons fait ici, ayant à analyser le n. 3, à cause de la rareté de la revue et, pour Néôtéra, parce que le document s'ajoute à des textes épigraphiques. — P. 236-238, comme l'inscription précédente au Musée de la Flagellation, cippe en pierre blanche, haut de 15 cm, large de 4 à 4,50. Sur 6 lignes, avec 3 palmes : Θεὸς βοηθὸς Ποσιδῶν βοήθει. Mention dans la Michna de sacrifices au Prince de la Mer, le sang tombant dans l'eau. — Poseidôn peut être ici le dieu des séismes comme celui de la mer. — Sur le dieu *boéthos,* n° 508.

534. *Mont Nebo.* — M. Piccirillo, *R. Biblique* 1977, 246-253 : *Campagne archéologique dans la basilique du mont Nébo-Siyâgha.* Pl. II-III, photographies de deux inscriptions sur mosaïque ; traduction et notes, pp. 251-253. Nous transcrivons : Χάριτι θείᾳ ἐπὶ τοῦ τὰ πάντα θεοφιλεστ(άτου) πατρὸς ἡμῶν κ(αὶ) ποιμένος Ἡλίου ἐπισκ(όπου) (connu déjà par une inscription de l'église Saint-Georges à la ville de Nébo) ἀνωκοδομήθη ΔΗ κ(αὶ) ἐκοσμήθη τὸ ἱερὸν τοῦ Θ(εο)ῦ διακον(ι)κὸν (confirmation de l'identification de la grande salle par le P. Saller) μετὰ τῆς ἐν αὐτῷ ἁγίας κολυμβέθρας τῆς παλινγενεσίας (description du baptistère et de sa vasque cruciforme) καὶ τοῦ χαριεστάτου κη/δωρίου *(ciborium)* σπουδῇ Ἡλίου ἡγουμένου (nouveau nom dans la liste des higoumènes du monastère du Nébo) κ(αὶ) πρε(σβυτέρου), ἐν ὑπατίᾳ Φλλ. (= Φλαβίων) Λαμπαδίου κ(αὶ) Ὀρέστου τῶν λαμπρ(ο)τ(άτων) (consuls de 530 à 533) μη(νὶ) Ἀγούστῳ / χρόνων θ' ἰνδ(ικτιῶνος), τοῦ ἔτους υκε' τῆς ἐπαρχίας (425 de la province d'Arabie, 531 p. C.), ὑπὲρ σωτηρίας Μουσηλίου σχ(ολαστικοῦ) καὶ Σεργοῦς γαμετῆς ὑπὲρ / σωτηρίας Φιλαδέλφου σχ(ολαστικοῦ) κ(αὶ) Γοθυ σχ(ολαστικοῦ) κ(αὶ) πάντων τῶν αὐτοῖς δι(α)φερόντων. Ἀμὲν Κ(ύ)ριε. — La seconde inscription : *palme* Κ(ύρι)ε Ἰ(ησο)ῦ Χ(ριστ)ὲ μνησθήτι τῶν ἐνθάδε κληρικῶν τε κ(αὶ) μοναχῶν κ(αὶ) λοιπῶν. / Κ(ύρι)ε μνησθητήτι Σοελου κ(αὶ) Καιουμου κ(αὶ Ἡλίου ψηφοθητῶν (mosaïstes) κ(αὶ) παντὸς τοῦ οἴκου αὐτῶν. P. signale des fragments d'enduit coloré avec des traces d'inscriptions et de graffites. — Nous n'avions pu voir les publications antérieures de S. Saller, *The memorial of Moses on Mount Nebo* (2 vol., Jerusalem, 1941), où il y a de nombreuses inscriptions sur mosaïques ; non plus V. Corbo dans *Studii Biblici*

Franciscani, Liber annuus, 1967 et 1970, ni S. Saller et B. Bagatti, *The town of Nebo (Khirbet el-Mukhayyet)*, Jérusalem 1949. Pour des inscriptions hagiographiques au Nébo, *Bull.* 1952, 173 (F. Halkin).

535. *Yemen.* — P. M. Costa, *Proc. tenth seminar for Arabian studies* (tenu à Cambridge en juillet 1976 ; paru en 1976), 69-72 : *A Latin-Greek inscription from the Jawf of the Yemen.* La tribu des Yawf a donné ou vendu de nombreuses pièces archéologiques au musée de San'a ; son terrain est au Nord-Est de San'a et la pierre fut trouvée près de la ville de Baraqish. Un fragment d'inscription sur pierre locale (photographie) porte 2 lignes mutilées, qui sont d'un grand intérêt. L. 1, [*P.*] *Corne*[*lius*] / *eques M* — —. Au-dessous, en grec : Πούβλις Κορν[ήλις — —]. C'est la première inscription en latin ou en grec trouvée dans le Sud-Ouest de l'Arabie. Sur les conseils de S. Panciera et de L. Moretti (formes des lettres et la graphie Πούβλις), C. date l'inscription vers la fin du IIIe siècle ou le début du IVe. Il estime que c'est une dédicace plutôt qu'une épitaphe. Il conclut que « dans la région, vers 300, il y avait au moins un soldat romain et un homme capable de graver des lettres latines et grecques ».

CHYPRE

536. Une inscription d'Égypte n'en provient pas n° 549. La hiérarchie de cour lagide n° 89. Le *koinon* de Chypre et un gouverneur dans une inscription d'Ancyre n° 428.

537. *Lapéthos.* — O. Masson, *BCH* 1977, 313-328 : *Kypriaka. X, Archéologues français à Chypre en 1896*, fait l'historique de projets d'une fouille non effectuée et de l'activité de l'antiquaire Marius Tano et des voyages de Ch. Fossey et P. Perdrizet. Objets archéologiques au Louvre provenant à cette époque de Lapéthos. Épitaphes sur des cippes de l'époque romaine provenant de là. — XI, *Remarques sur Larnaka-tis-Lapithou* ; avec photographies et la dédicace de Praxidèmos fils de Sesmas. Le nom primitif était Narnaka. — XII, *Le nom de Lapéthos.* Les Λαπήθιοι et le commentaire de P. Perdrizet. Dans la liste des théorodoques de Delphes ἐν Λαπήθωι ; les Λαπηθιασταί à Rhodes ; pas de forme Λαπάθος. *Lapé(thios)* dans un graffite chypriote syllabique à Karnak.

538. *Salamine.* — P. Roesch, *R. Arch.* 1977, 349-350 : compte rendu des inscriptions de Salamine par T. B. Mitford et Ino K. Nikolaou (*Bull.* 1976, 747-751 *a*, pp. 573-577), signalant ses déficiences.

539. W. Eck, *Z. Pap. Epigr.*, 25 (1977), *Miscellanea Consularia.* Pp. 227-231, revient sur l'inscription *Bull.* 1973, 507 ; 1974, 662 ; 1977, 559. Le nom -εα Βοήθου, l. 2, disparaît au profit de la mention [χειλίαρχον λεγιῶνο]ς α′ βοήθου, *Adjutricis* ; puis ἔπ[αρχον εἴλης —], et ensuite ἐπαρχείας Π[αννονίας τῆς ἄνω ou τῆς κάτω]. L. 7, E. admet avec nous et avec S. Demougin la fonction de *boéth*o[*s*], et non pas le nom.

Simalos et Stolos n° 135.

ÉGYPTE ET NUBIE

540. Il a paru le 5e et dernier volume de Giulia Ronchi, *Lexicon theonymon rerumque sacrarum et divinarum ad Aegyptum pertinentium*, Σαραπιεῖον-Ὄσιρις, *adiutor-Vesta*, pp. 961-1264 (Milan, 1977).

541. Chr. Onasch, *Archiv Pap.*, 24-25 (1976), 138-155 : *Zur Königsideologie der Ptolemäer in den Dekreten von Kanopus und Memphis (Rosettana).*

542. B. Boyaval, *Revue du Nord*, 69 (1977), 163-191 : *Épigraphie antique et démographie, problèmes de méthode.* Examinant les inscriptions, les tablettes de momies et les papyrus, B. souligne à nouveau qu'on ne peut tirer de conclusions sur des séries aussi peu homogènes que l'Égypte d'Assouan à Alexandrie et à travers un millénaire. Même site par site, « l'épigraphie funéraire ne peut nous révéler la vraie situation démographique des populations. Les oscillations enregistrées, qui vont parfois du simple au double, sont trop considérables pour qu'on les impute à des variations de mortalité. Elles s'expliquent plus probablement par des différences locales de pratiques funéraires ». Ces documents peuvent tout au plus nous renseigner sur les tendances subjectives des survivants qui ont accordé la commémoration funéraire à tel défunt. Telle était exactement la position de Louis Henry en trois articles décisifs (cf. aussi *Bull.* 1960, 79). Age réel et âge imaginé d'après l'apparence. Les chiffres trop bas des documents. Ne pas mélanger les sites. B. rejoint aussi les observations de méthode de M. Clauss, *Chiron*, 3 (1973), pour l'Occident latin.

543. B. Boyaval, *Z. Pap. Epigr.*, 26 (1977), 262-266 : *Démographie différentielle et épigraphie funéraire d'Égypte*, insiste sur l'impossibilité de tirer des conclusions démographiques du matériel d'Égypte, stèles funéraires, tablettes de momies et papyrus. D'autre part il allègue de bonnes raisons contre l'idée d'une différence du taux de mortalité selon l'appartenance sociale.

544. B. Boyaval, *ibid.*, 28 (1978), 193-200 : *Surmortalité et fécondité féminine dans l'Égypte gréco-romaine.* Scepticisme documenté. « C'est probablement mal interroger les documents funéraires antiques que de leur demander les secrets de la démographie du passé, alors qu'ils pourraient tout au plus nous renseigner sur les réactions subjectives des survivants aux défunts ».

545. G. Wagner, *Bull. Inst. Caire*, 77 (1977), 257-260, avec photographie : *Une dédicace ptolémaïque d'un citoyen de Gargara*, publie une dédicace d'une collection privée, de provenance inconnue, pour le roi Ptolémée III Évergète, qu'il date entre 246-240 (*terminus ante quem* à cause de l'absence du titre Évergète : Ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου τοῦ Πτολεμαίου καὶ Ἀρσινόης θεῶν ἀδελφῶν καὶ βασιλίσσης Βερενίκης ἀδελφῆς καὶ γυναικὸς καὶ τῶν τούτων τέκνων [l. 1-6] ; un citoyen de la ville de Troade Gargara consacre un sanctuaire et ses annexes : τὸ ἱερὸν καὶ τὰ προσωικοδομημένα (exemples de προσοικοδομεῖν dans des papyrus au IIIe siècle) Μενεκλῆς Ἀμφικλείδου Γαργαρεύς (l. 6-8). On ne sait pas ce que faisait ce Gargaréen en Égypte.

546. P. J. Sijpesteijn et K. A. Worp, *Z. Pap. Epigr.*, 27 (1977), 157-160 : *Objects with Greek texts in the Allard Pierson Museum at Amsterdam.* N. 1 et 2, de *Terenouthis*. N. 3, épitaphe avec indiction. N. 4, Κραμβα Λυσιμάχου (ἐτῶν) ο' ἄτεκνος εὐψύχι. — N. 6 : Εἷς Θεὸς ὁ βοηθεὸς Μουσῆς. N. 8, Ἄρπαλος τέκτων ἐπύησα ἐπ' ἀγαθῷ. Τέκτων n'est pas sculpteur, mais charpentier. — Pas d'illustrations ni de précisions suffisantes sur les pierres.

547. Parmi les *Greek texts in the possession of the Amsterdam University Library*, publiés *Talanta*, 8-9 (1977), après les papyrus, pp. 100-114, G. J. M. J. Te Riele, avec 2 inscriptions latines, public, pp. 114-116, 2 inscriptions grecques. Le n. 1 est une épitaphe venue de la collection, si suspecte, Michaelidis, publiée par B. Boyaval (1966), reproduite *SEG*, 24, 1238 et tenue pour fausse par J. Bingen, *ibid.*, 1252. — N. 2, de la même collection, une épitaphe chrétienne de *Nubie* (Boyaval, *ibid.*), du type si répandu et qui ne semble pas sujette à suspicion.

548. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 28 (1978), 40 : *Corrigendum* à son article sur une épitaphe *Bull.* 1977, 564.

549. *Alexandrie.* — H. De Meulenaere, *Chron. Ég.*, 52 (1977), 122-124 : *La provenance alexandrine d'OGIS, I, 99*, republie avec photographie cette base du musée de Turin, en basalte vert, pour un officier de Ptolémée Épiphane. Il relève que, l. 8, Dittenberger a omis les mots τοὺς Εὐχαρίστους, qu'avait donnés Letronne ; il y a bien aussi τῶν devant Λυκίων. La provenance en paraissait incertaine et Fraser supposait, d'après Mitford, qu'elle avait dû être érigée à Chypre et peut-être transportée plus tard à Alexandrie. Dans un volume d'un voyageur berlinois, J. A. Bramsen, M. a trouvé une lettre de 1814, où B. rapporte une anecdote contée par Drovetti lors d'une visite : D. avait trouvé cette base (B. en donne le contenu) dans la cour d'un Arabe et la fit dégager avec une statue de granit de 4 à 5 pieds de hauteur. Celle-ci ne se trouve pas à Turin, mais les lignes de Bramsen attestent la trouvaille à Alexandrie. Le *koinon* des Lyciens est la Confédération lycienne, et non, avec Mitford, un corps de Lyciens séjournant à Chypre.

550. R. S. Bagnall, *Philologus*, 120 (1976), 195-209 : *Archagathos son of Agathocles, epistates of Libya*, reprend l'étude de la dédicace d'Alexandrie *Bull.* 1958, 531 (publication par P. M. Fraser) ; 1966, 113 (L. Moretti), consécration d'un téménos à Sarapis et Isis pour Ptolémée Philadelphe et la reine Bérénice par cet Archagathos et sa femme Stratonice. Il traite du titre épistate τῆς Λιβύης, très ambigu, mais qui, à son avis, ne peut désigner l'épistate du nome de ce nom, trop petite fonction pour le personnage qui pouvait dédier un téménos de Sarapis et Isis à Alexandrie ; de plus les épistates de nomes sont peu connus hors de la Haute Égypte et un siècle et demi plus tard. B. traite de l'identité de Stratonice ; idée tentante de Moretti que c'est une fille de Démétrios Poliorcète, d'une autre femme que Phila, et différente de la reine séleucide, mais l'identification ne peut être vraiment prouvée. Les alliances entre les familles des Ptolémées et des Séleucides et leur contexte politique en 300-297 et 290-279. Les enfants de Bérénice, femme de Ptolémée I, qu'elle eut de son premier mariage avec Philippe, un Macédonien : Magas, envoyé comme gouverneur en Cyrénaïque par Ptolémée I, fidèle au début du règne de Ptolémée II Philadelphe ; Théoxéna, qui épousa Agathoclès le tyran de Syracuse. Un papyrus d'Oxyrhynchos conserve une généalogie avec Théoxéna, fille ταύτης καὶ Ἀγαθοκλέους. On sait que Théoxéna, la mère dont le nom devait être au-dessus, est revenue exilée en Égypte avec deux enfants en 289 ; B. pense que ces enfants devaient avoir atteint la maturité vers le moment de la dédicace ; l'un était cette Théoxéna du papyrus et son frère pouvait fort bien être l'Archagathos de la dédicace. Mais il y a beaucoup d'incertitudes, comme le répète B.

Provenance d'un décret n° 23.

551. *Terenouthis.* — Deux stèles à Amsterdam, voir n° 546.

552. *Crocodilopolis-Arsinoè.* — Timbres amphoriques n° 24.

553. *Antinooupolis.* — Tablette magique avec charme d'amour voir n° 34.

554. *Colosse de Memnon.* — M. L. West, *Z. Pap. Epigr.*, 25 (1977), 120 : *Balbilla did not save Memnon's soul.* Dans le poème de Balbilla, Bertrand [*sic*], *Colosse Memnon*, n. 29, l. 12, la traduction du pentamètre est « plainly nonsense ». W. lit sur la photographie d'estampage, à la fin, εσωθα et il entend ἔσωθα νόῳ (νοῷ).

555. *Abydos* et *Bouhen.* — O. Masson, *Chron. Ég.*, 51 (1976), 305-307 : *Nouveaux graffites grecs d'Abydos et de Bouhen.* I, *Abydos.* Dans le temple de Ramsès II, où l'on connaissait quelques graffites phéniciens, cariens et un

chypriote, graffite très bien incisé de Δαμόκριτος εὐρύπροκ —, variante nouvelle en épigraphie de πυγ(ιστής) (Perdrizet-Lefebvre, *Memnonion*, 127) et καταπύγων (cf. en dernier lieu *Bull.* 1977, 177). L'inscription, comme la suivante, n'est pas postérieure au IIIe siècle ; M. pense au début du Ve siècle. De même n. 2, Ὑπερβάλλον. M. rassemble 10 exemples de ce nom, dont 2 sont en Crète (ajoutons à Nicopolis : Θεόδοτος Ὑπερβάλλοντος, *Arch. Eph.* 1967, 185, n. 10, qui rejoint les exemples d'Épire et de Leucade). Il l'explique : participe présent, « excessif » ou « qui se surpasse, qui se distingue ». N. 3, Ποτάμω[ν]. N. 4, Νέων Φασηλίτ[ης]. — *Bouhen*. N. 5, débris archaïque. N. 6, Μελάνιππος Νουμηνίου Βαρκαῖος, au IIIe siècle a. C. L'ethnique Βαρκαῖος, au lieu de Πτολεμαιεὺς ἀπὸ Βάρκης, indiquerait une date avant la fondation de Ptolémaïs (cf. *Bull.* 1977, 593), 246 selon A. Laronde. « L'ancien ethnique n'a dû disparaître que progressivement » et, dirons-nous, spécialement chez des gens hors de leur patrie. M. ajoute : « comme le montre la dénomination de l'officier Ammônios ». Mais il s'agit d'un personnage « mentionné par Polybe en 219-217 » ; il est bien établi que Polybe emploie les noms de villes traditionnels ; cf. L. R., *Ét. Déliennes*, 455, après M. Holleaux, *Études*, III, 148-156 ; *Bull.* 1977, 69.

556. *Désert Arabique*. — M. Speidel, dans *Studien zu den Militärgrenzen Roms*, II (*10. Intern. Limescongress*, Bonn, 1977), 513-515 : *The Eastern Desert garrisons under Augustus und Tiberius*, reprend les 6 documents (5 inscriptions et 1 ostracon), provenant du Désert Arabique et de Pselkis, mentionnant la *cohors Flori*, la *cohors Facundi* et la *cohors Nigri*. Ce ne sont pas des cohortes légionnaires, subdivisions de la *legio III Cyrenaica*, mais des cohortes auxiliaires. Ces cohortes comme les ailes prennent le nom de leurs commandants successifs (le système fut changé, sans doute sous Tibère) ; ils semblent avoir commandé à leur tour la même cohorte. Quelques-uns de ces noms des derniers commandants persistèrent, après la réforme, sous la forme d'adjectifs.

CYRÉNAÏQUE

557. Les inscriptions apportent leur contribution à l'étude de la titulature aulique n° 89. Relevons notamment la discussion, pp. 39 sqq., sur l'inscription Pugliese Carratelli, *Bull.* 1964, 569, n. 117.

558. *Cyrène*. — Catherine Dobias-Lalou et A. Laronde, *REG* 1977, 1-14 : *Un nouveau fragment de la stèle des σῦλα de Cyrène*, *Bull.* 1962, 363 ; 1964, 565, ont retrouvé au musée d'Apollonia un fragment, transporté de Cyrène, qu'ils ont raccordé à droite des lignes 25-30 ; ils donnent la photographie des pierres raccordées. G. Pugliese Carratelli, *Ann. Sc. Arch. At.*, 39-40 (1961-1962), 335, n. 207, avait publié ce fragment, mais il ne pouvait que se demander si ce serait une épigramme funéraire. Le raccord donne notamment, l. 26-27 : ἐν Ἄργει / ποτὶ Θωροπίδαν τὸν στραταγόν ; observations sur ce nom nouveau : de θοῦρος +οψ et suffixe -ίδας. L. 27, après ἐγ Κορίνθωι, [συ]ν Λυσι ; l. 28-29, [— ἐν] Ἀθάναις / [ποτὶ] Δαμάτριον τὸν ῥήτορα. Oliverio, qui connaissait ce fragment, avait pensé à Démétrios de Phalère ; D. et L. sont du même avis et retracent la carrière de Démétrios de Phalère avec tout ce qui peut justifier son talent rhétorique et les relations qu'il pouvait avoir avec Cyrène. Ils placeraient ce fait dans l'adolescence de Démétrios et la stèle des *syla* autour de 335 et rappellent l'utilisation faite par A. Laronde du patronyme Épiklès de la ligne 28, par un rapprochement avec la liste Schwyzer 234 (*SEG*, IX, 23), pour dater la carrière de cet officier Lysis, fils d'Épiklès, qui s'accorderait très bien avec la datation vers 335 de la pierre des « syla ».

559. A. Laronde, *Mélanges offerts à Léopold Sédar Senghor, Langues, littératures, histoire ancienne* (1977), 202-213 : *Néron, Apollon et Cyrène*. L. rapproche 4 dédicaces de Cyrène pour la victoire et le salut de Néron et de toute sa maison, *IGR*, I, 1035, qu'il a revue et dont il donne une photographie, dédicace à Apollon Myrtôos ; *GIBM*, IV, 1056, dédicace à Apollon Apobatérios ; *SEG*, IX, 99, dédicace à Apollon Sôter et Ktistès, et 75, dédicace à [Ἰατρῶ]ι καὶ Ἰασῶι (avec les restitutions de G. Pugliese-Carratelli ; cf. *Bull.* 1964, 572, cité par L.). Le nom de Néron est martelé incomplètement dans toutes. Les deux premières sont faites par le prêtre Marcus Antonius Gemellus, la dernière par le prêtre Tiberius Claudius Priscus. L. examine les listes de prêtres connues, constate qu'elles ne donnent pas une succession chronologique absolue de prêtres et que ce ne sont pas des catalogues complets de prêtres ; certains sont datés par l'ère d'Actium ; mais il est difficile de dater une succession de prêtres entre deux prêtrises datées, car il manque des noms. Cependant L. date ces dédicaces du début du règne de Néron, dix ans avant son voyage en Grèce. On ne peut donc rapprocher l'épithète Apobatérios du voyage de Néron en Grèce ; Néron n'est pas allé en Cyrénaïque. L. pense que les Cyrénéens s'adressent à Apollon Apobatérios comme l'Apollon dieu fondateur et dieu de la colline des myrtes, pour appeler sur Néron la protection de la divinité la plus puissante de la cité ; de même que par l'invocation à Iatros et Iasô, culte qui remonte en Libye au moins au IVe siècle a. C.. Apollon est Apobatérios parce qu'il « avait protégé la navigation des premiers colons et avait favorisé leur débarquement ». Disons aussi qu'il avait débarqué lui-même (comme les reines qui devinrent Ἀποβατηρία) ; les colons l'amenaient avec eux pour l'installer dans leur fondation comme le dieu principal ; il fondait la ville avec eux (cf. l'Artémis Éphésienne emportée par les Phocéens dans leurs colonies, *Hellenica*, XIII, 122-124). Les Cyrénéens, dit L., montraient leur fidélité à la maison impériale et manifestaient un retour à leurs plus anciennes traditions religieuses.

560. Stolos de Cyrène nº 135. — Nous avons constaté que l'inscription d'une frise en l'honneur de Septime Sévère publiée par D. Strong et analysée *Bull.* 1976, 788, était déjà connue *Arch. Anzeiger*, 74 (1959), 273-274. Cette édition montre qu'était exacte notre conjecture sur les dernières syllabes : οἱ φιλότειμοι, et nous avions ajouté deux parallèles pour le commentaire de l'expression σὺν τῷ ἅρματι.

561. *Teucheira-Arsinoè*. — L. Moretti, *Riv. Filol.* 1976, 385-398 : *Un decreto di Arsinoe in Cirenaica*, reprend les lignes 5-57 du décret publié par J. Reynolds, *Mél. Guarducci* (cf. *Bull.* 1977, 594) ; il propose des corrections à ce texte, difficile à lire, par conjecture et en s'aidant de la photographie ; il donne le texte des lignes 5-57 avec leur traduction et il commente ses restitutions. L. 14-17, au lieu de ἐμφαίνει δὲ ποιῶν τὰν τῶ ἰδίω ἦ/θους ἐξ ἀρχᾶς καλοκαγαθίαν ἐν παν/τ̣ὶ κ]αιρῶι ἄξια πράσσων κ̣αὶ τῶν προγόνων / α̣[ἰρ]έσει καὶ κτλ., il écrit ἐμφαίνει δὲ ποιῶν τὰν τῶ ἰδίω γ[έ/νο]υς ἐξ ἀρχᾶς κτλ. ἄξια πράσσων τ̣ᾶς τῶν προγόνων / α[ἰρ]έσεως. Il estime que ἐξ ἀρχᾶς se rapporte au comportement des ancêtres d'Aleximachos et qu'il les a imités. Aux lignes 19-20, le texte de R. οὔ/κως ἀμῶν ἀρχὰν ποιησάμενος, ne le satisfait pas, cet adverbe pour οὕτως lui semblant étrange ; il cherche un mot signifiant « défense », « fortification », de la racine ὀρ-, οὐρ-, et propose un *hapax* οὐ[ρία]ς ἀμῶν ἀρχὰν ποιησάμενος, « dando l'avvio alla nostra difesa ». L. 24-25, au lieu de l'insolite : καὶ εὖ / τὰν τᾶς πατρίδος ἐπανώρθει γᾶν, il propose : κατ[ὰ] / τ̣ὰν τᾶς πατρίδος ἐπανόρθω̣σ̣[ι]ν̣, ce qui conviendrait mieux. Une autre expression étrange, qui se trouve l. 28-29 : ἔν̣ τε [ταῖς] τῶν στραταγῶν παρε[/πιδ]αμίαις οὐθὲν

ἐνλείπων, disparaît si on écrit, l. 26-29, καθὼς αἱ ἐν τοῖς ἐπιφανεστάτοις τόποις τιμαὶ αὐτῶ προσδιασάφεισιν αἰτέ[ντων] (αἰτούντων) τῶν στραταγῶν · καὶ φι[λοδ]αμίας οὐθὲν ἐνλείπων, etc. Aux lignes 33-34, M. croit possible de lire sur la photographie ἐν τῶι πο/[τὶ Αι]βύας καιρῶι, avec le sens de « combat », « guerre » pour *kairos*. L. 48-49, il restitue : (le blé ayant augmenté) ἐχοράγησε [τ]ὸν ἴ[δι]ον ὥστε πραθῆμεν κατὰ μέτ[ρ]ο[ν] ἀξίας δ(ραχμῶν) λ'. L. 54, on ne peut restituer ἐπεὶ δίκαιον ἔστι, mais la formule de conclusion : δίκαιον δέ ἐστι ; cf. *Bull. loc. cit.*, avec le renvoi à M. Holleaux, *Études*, III, 236-237. Nous avons signalé les changements les plus importants de M., qui, plusieurs fois, donnent un sens meilleur et qui pourraient aider à un nouveau déchiffrement.

562. *Bérénikè*. — L. Moretti, *ibid.*, 385, n. 3, propose des corrections au décret J. M. Reynolds, *Bull.* 1976, 792, pour les lignes 12, 15-16, 32-33, 35-36.

BRETAGNE

563. R. P. Wright, *Britannia*, 8 (1977), 279-282 : *A Roman veterinary physician from the Thames valley*. Sur un tesson, trouvé dans la Tamise à Amerden et qui avait appartenu à une urne cinéraire, un graffite en grec, inscrit après cuisson, porte, l. 2 : — μαντιος μυλοφισι[κός], qui serait l'équivalent de *mulomedicus* et ἱππιατρός. W. souligne l'importance des mules dans le *cursus publicus*. Les lettres isolées, l. 1 (débris) et 3 sont énigmatiques. — Cf. *Bull.* 1976, 626 ; 1977, 455. Il est intéressant de trouver encore un médecin grec en Bretagne ; cf. là-dessus *Hellenica*, II, 108 ; *Bull.* 1970, 667.

ITALIE ET SICILE

564. *Cosa*. — L. Gasperini, *Epigraphica*, 39 (1977), 142-153 : *Iscrizioni del territorio di Cosa*. Parmi les inscriptions latines, une curieuse inscription grecque, pp. 145-148. Une tête mutilée fait corps avec une base qui porte sur deux lignes : Ἡλίου προφήτης / Ἀβάσκαντος χαλκεύς, avec les *sigma* et les *epsilon* lunaires. G. dit que l'écriture est celle qui va du IIe siècle a. C. à travers toute l'époque impériale. Une époque antérieure à l'Empire nous paraît exclue et par la gravure et par le nom Abascantos.

565. *Rome*. — L. Moretti, *Rend. Pont. Acc. Arch.*, 48 (1975-1976, 1978), *Nuovi documenti del culto di Serapide*, II, 319-323 : *Una lapide reimpegiata a San Callisto*, publie avec photographie le fragment d'une dédicace à Sarapis trouvée par A. Ferrua dans la catacombe de St. Callixte. Il y joint heureusement une inscription, qui en donne la partie droite, *IGRomae*, 177, connue depuis 1764 (Amaduzzi) et 1788 (Fontani) ; parvenue à Florence, elle a disparu. M. obtient ce texte :

Σαράπιδι καὶ θ[εοῖς συν]ναίοις καὶ συμβώμοις
οἱ οἶκοι καθιερώθ[ησαν ὑπὲρ Αὐτ]ο(κράτορος) Κομμόδου Ἀντωνείνου
Εὐσεβοῦς Εὐτυ[χοῦς Σεβαστοῦ] ὑπὸ Κ. Τεινείου Ῥούφου.

Le dédicant est bien connu ; il fut notamment *pontifex* depuis environ 178, consul ordinaire en 182 (cf., pour Sidè, *IGR*, III, 808). L'inscription doit dater de la fin du règne, vers 190-192. Le pontifex Tineius Rufus a suivi les engouements de Commode pour les cultes égyptiens.

566. Uta Kron, *Jahrbuch d. arch. Inst.*, 92 (1977), 139-168 : *Eine Pandion-Statue in Rom mit einem Exkurs zu Inschriften auf Plinthen*, étudie, avec photographies, le monument *IG*, XIV, 1300 *a*, avec l'inscription Πανδίων sur la plinthe d'une statue de marbre dont il ne subsiste qu'un pied. Par des comparaisons avec divers pieds, K. place l'original à l'époque du style sévère ; la copie serait de la seconde moitié du Ier siècle a. C. d'après le style, l'inscription si brève et le goût de cette époque. Histoire de la gravure du nom de l'artiste sur la plinthe, et aussi des dédicaces sur la plinthe, des noms de personnages célèbres et des noms de la mythologie. Ici, c'est le héros athénien Pandiôn. La copie pourrait être celle du monument delphique des héros athéniens (Phidias) ou de la statue de Pandiôn sur l'Acropole, dans son sanctuaire. Elle provient d'une villa romaine.

567. H. Solin, dans *L'onomastique latine, Paris, 13-15 octobre 1975* (Paris, CNRS, 1977), a consacré deux exposés aux noms grecs à Rome (cf. *Bull.* 1971, 202 ; 1972, 76), 163-175 : *Zu den gr. Namen in Rom* ; 207-220 : *Die Namen der orientalischen Sklaven in Rom.*

568. H. Solin, *Arctos, Acta Philologica Fennica*, 11 (1977), 117-132 : *Analecta Epigraphica*, XL-XLIX. Dans une abondante série de corrections convaincantes à des noms latins à Rome et en Italie, S. restitue un nom de l'inscription gréco-juive de Rome, Frey, n. 383 ; non Πόλυ[μ]νις, mais Πολυ[χρό]νις.

569. Elisa Lissi Caronna, *Notizie Scavi* 1976, résultats d'une fouille faite en 1969 dans la partie Nord-Ouest de la place de l'Éxèdre, qui a fourni, avec des éléments appartenant aux Thermes de Dioclétien, des murs de constructions antérieures, quartier d'habitation. Parmi les fragments de céramique une anse d'amphore rhodienne, p. 261, fig. 44, 6.

570. M. Guarducci, *Epigraphica*, 39 (1977), 13-26 : *Il poeta Lucio Settimio Nestore di Laranda nelle epigrafi di Ostia e di Roma*, revient *ab ovo* sur les inscriptions de ce poète (en dernier lieu *Bull.* 1960, 452 ; 1972, 585) et redonne des photographies des inscriptions de Rome et d'Ostie qui se rapportent à lui, sans qu'on puisse voir le progrès. Relevons seulement sur la base d'une statuette de Nestor dans une bibliothèque de Rome, *IG*, XIV, 1869, la restitution, après Νέστορος εἰ[κὼν] ἥδε, du mot νέ[ου], le tout, avec la suite, formant un hexamètre ; le mot νέος opposerait Nestor de Laranda au Nestor de l'épopée ; *redivivus*. Sur le nom Nestor dans cette région de l'Asie Mineure, L. R., dans *Stélè Nik. Kontoleon*, 20, note 71.

571. Edda Armani, *Rend. Lincei*, 31 (1976) : *Le iscrizioni di Villa Taverna in Roma*. Dans cette villa sont remployées 22 inscriptions latines dont un certain nombre sont inédites. Pp. 24-25, n. 23, avec photographie, petit fragment de l'inscription *CIG*, 8853, étudiée par De Rossi et autres. Énumération, au VIIe siècle, des propriétés du Collège de St. Érasme, enregistrées par le prêtre Théodosios.

572. *Porto.* — L. Moretti (n° 565), I, pp. 315-319, *Ancora sul Serapeo di Porto*, publie une dédicace à Sarapis trouvée par P. Testini dans les fouilles de l'église St. Hippolyte à l'Isole Sacra : Διὶ Ἡλίῳ μεγάλῳ ἐπη[κόῳ Σα]ράπ[ιδι] Τ. Αἴλιος Φηλικίσσιμος συ — — (M. suggère les sens de συνεγνωκώς, συνειδώς, συγκεκρικώς) τὰς] ἀηττήτους αὐτοῦ ἐνεργείας τὸν [ναὸν ἀνέθηκεν]. Les ἀήττητοι ἐνέργειαι de Sarapis sont ses manifestations de pouvoir invincible, ses miracles. M. rapproche le document séleucide *I. Syrie*, 4028 c 18 pour l'ἐνέργεια θεοῦ Διὸς Βαιτοκαίκης. Signalons aussi, avec le pluriel et avec un adjectif, pour Zeus Panamaros et Hécate de Lagina à Stratonicée : [δι' ἃς ὑπὲρ] τῆς τῶν Ῥωμαίων ἀρχῆς ἐποιήσαντο προφανεῖς ἐναργείας, et les [ἐν]αργεῖς ἐπι[φα-

νείας] (*Él. Anat.*, 517-521). M. pense que le sanctuaire de Sarapis à Porto fut construit avant la mort d'Hadrien et que l'inscription peut dater de ce règne. Il marque à son tour que ce sanctuaire était distinct de celui d'Isis à Porto.

573. *Latium.* — L. Moretti, *Scritti storico-epigrafici in memoria di Marcello Zambelli* (Univ. Macerata, 1978), 251-256 : *Frammento di inno tardo-stoico sulla creazione*, publie avec photographie un fragment de l'époque impériale trouvé à Artena, à 7 km de Rome, près de la Via Latina ; il est conservé à Boville Ernica, chez la propriétaire de l'ancien couvent des Conventuels, Mme Benedetti. Le texte de 12 lignes, intact à droite et au bas, est mutilé ailleurs, à gauche de quelques syllabes, en haut d'un nombre de vers que l'on ne peut déterminer. Le poème est relatif à la création du monde : les astres, l. 1-3 : — — νος ἄμφω / [ἠέλιον — — πλά]νητα σελήνην / [οὐρανῷ ἐ]νκατένασσε καὶ ἀστέρας αἰγλήεντας ; — les saisons, l. 4-5 : [καὶ κύκλο]ν ὡράων ἀπὸ χίματος ἐς φίλον εἶαρ / [θῆκε καὶ] ἐξ ἔαρος θέρεος δ' ἐπὶ τέκμαρ ὀπώρης ; — le ciel, les nuages et les oiseaux, l. 6-7 : [αἰθέρ]α κοσμήσας χρυσίζοον *(hapax)* ἐξετέλεσσεν / [καὶ νε]φέα σκιόεντα καὶ ὠκυπετῆνας *(hapax)* ἀήτας ; — la végétation et les poissons, l. 8-9 : [καὶ βότανα] χλοάεντα καὶ οὔρεα δενδρήεντα / [καὶ πέδι' ἀ]νθεμόεντα καὶ ἰχθυόεντας ἀναύρους ; — enfin l'homme et les animaux, l. 10-12 : [φῦλον δ' ἐδλάστ]ησε θεοῖς ἄγχιστα ἐοικὸς / [ἀνθρώπων, κραδί]ην τε καὶ ἤπιον ἔνδοθι θυμόν, / [θηρῶν εἴδεα πάντα] καὶ οἰωνῶν πτεροέντω[ν]. M. relève la richesse du vocabulaire et les emprunts aux poètes : Homère surtout dans les hymnes, et Hésiode (comme il est naturel dans ce genre littéraire), avec les hémistiches empruntés à ceux-ci : hymne littéraire plus que religieux, loin de l'hymne de Cléanthe à Zeus créateur, bien que le sujet doive être Zeus ici aussi. M. attribue l'œuvre à « la Seconde Sophistique ». Il n'y a pas trace de syncrétisme ni de judéo-christianisme. C'est un stoïcisme orthodoxe; καρδία et θυμός. En définitive M. donne des raisons d'identifier l'auteur avec le sophiste Élien de Préneste qu'il est tenté aussi d'identifier avec l'auteur des épigrammes sur les hermès d'Homère et de Ménandre trouvés près de Rome *IG*, XIV, 1183, 1188.

574. *Capoue.* — Son territoire en Crète près de Cnossos n° 390.

575. *Bénévent.* — L. Maio, *Rend. Lincei*, 31 (1977), 291-295 : *L'ara di Silvanus Curtianus presso Benevente*, republie (photographie), après des publications locales, un autel tardif avec dédicace latine : *Silvano Curtiano* (nombreux témoignages du culte de Silvain dans la région, avec épithètes tirées de noms de personnes ou de lieux ; ici *Curtius*, *gens* bien connue sur place) *L. Staius* (connu dans la région) *Herodotus v(otum) l(ibens) s(olvit)*. A la fin, l'inscription grecque Νεικετι. Ce *signum* au vocatif donnerait au nominatif Νικέτι(ο)ς ; M. eût préféré Νικήτι ou Νικῆτι.

576. *Région de Sybaris.* — Les Thessaliens, Aminaia et des inscriptions n° 113.

577. *Locres.* — F. Mosino, *Klearchos*, 15 (1973), 105-115 : *In margine alla tabella 23 dell'archivio locrese.* Sur cette tablette de la publication de A. De Franciscis, *Bull.* 1973, 564, M. discute de l'objet figuré à gauche des lignes 2-5 (on a laissé la place pour lui en mettant ces lignes en retrait) et rapproche des signes dans le Papyrus Bodmer IV du Dyscolos de Ménandre et diverses *coronis* dans des manuscrits médiévaux, sans qu'on puisse expliquer par là le signe de la tablette, qui « reste mystérieux ».

579. *Vibo Valentia.* — Elena Perotti, *Klearchos*, 16 (1974), 77-104 : *Bolli laterizi rinvenuti a Vibo Valentia*, publie, avec photographie pour un certain nombre, 27 briques estampées presque toutes en latin. Relevons, n. 1 (p. 79 et 89-90) : Τουρειεις ; — n. 4 (p. 82 et 96), Πόπ(λιος). Le n. 26 (p. 89 et 103),

tout nouveau sur le site et inédit, ne porte-t-il pas, plutôt que *Fel*, l'inscription grecque Ἱερ- (Ἱερός, etc.), qui se trouve ailleurs sur des briques ou des tuiles?

579. **Sicile**. Sur le catalogue des inscriptions grecques du *musée de Palerme Bull.* 1976, 58, S. Agnello, *Siculorum Gymnasium*, 28 (1975), 258-263 : *Iscrizione greche lapidarie del Museo di Palermo.*

580. *Mégara Hyblaia.* — Inscription d'un médecin sur un couros n° 113.

581. *Sélinonte.* — Addolorata Landi, *Klearchos*, 15 (1973), 101-104 : *Osservazioni linguistiche sul personale Selinuntio* ΕΚΟΤΙΣ. Sur le nom Εϙοτις (nom.), Εκοτιν (acc.) de la grande imprécation de Sélinonte *Bull.* 1973, 568, L. présente diverses considérations en le rapprochant du mythique Épeios, constructeur du cheval de Troie. — De la même, *ibid.*, 18 (1976), 129-134 : *Ai margini dell'etimologia di* ΕΚΟΤΙΣ. De même, avec considérations fumeuses sur l'onomastique.

Jeanne ROBERT, Louis ROBERT.